

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

R A P P O R T
D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour a été placée sous la responsabilité de Jean-Pierre **Nougier**, membre du Comité national d'évaluation, et de Bernard **Pouyet**, consultant auprès du CNE, assistée d'Annie **Cheminat**, consultante permanente.

Cette évaluation a été réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand** et Jean-Loup **Jolivet**, respectivement président et délégué général du CNE.

Ont participé à l'évaluation :

Michel **Averous**, professeur à l'Université Montpellier II ;

Jean-François **Botrel**, professeur à l'Université Rennes II ;

René **Castagné**, professeur d'électronique à l'Université Paris XI ;

Dany **Cohen**, professeur à l'Université Paris XIII ;

Annick **Douguédroit**, professeur émérite à l'Université de Provence ;

Lionel **Lelièvre**, professeur à l'Université Paris VII ;

Philippe **Malon**, ancien secrétaire général de l'Université d'Orléans ;

Georges **Poull**, directeur régional des affaires culturelles en Champagne-Ardenne, ancien secrétaire général de l'Université Nancy I ;

Bernard **Spinner**, professeur à l'Université de Perpignan ;

Jeanne-Aimée **Taupignon**, chargée de mission au CNE.

ORGANISATION

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Nathalie **Raubaut** a assuré la présentation matérielle de ce rapport, et Delphine **Lecointre** la cartographie.

L'UPPA aujourd'hui	7
I - L'organisation interne	9
II - Les implantations en 2002 : bilan et perspectives	9
III - Les étudiants	12
IV - Les personnels enseignants	17
V - Le personnel d'encadrement administratif et technique	18
L'université dans ses territoires	19
I - Une université, deux campus principaux : Pau et Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB)	21
II - Mont-de-Marsan, site moteur de l'IUT des Pays de l'Adour	23
III - Tarbes : l'enjeu d'une université véritablement quadripolaire	24
IV - L'UPPA dans la région Aquitaine et les relations avec Bordeaux	24
V - L'UPPA : une université aux portes de l'Espagne	24
VI - Conclusions	25
Le gouvernement et la gestion	27
I - Le gouvernement	29
II - L'organisation administrative	32
III - La gestion budgétaire, financière et comptable	34
IV - La gestion des ressources humaines	36
V - La logistique immobilière	40
Les services et la vie étudiante	43
I - Les caractéristiques de la population étudiante	45
II - Les conditions de vie des étudiants	45
III - Les conditions de travail des étudiants	48
IV - La participation des étudiants à la vie de l'université	53
La formation	55
I - Le secteur Droit, Économie, Gestion	57
II - Le secteur Lettres, Langues et Sciences humaines	61
III - Le secteur des Sciences et Techniques	69
IV - Les filières professionnalisantes à bac+4 et bac+5	73
V - La formation des maîtres	77
VI - Le fonctionnement des filières de formation	79
VII - La formation continue	88
VIII - Conclusions et recommandations	89

TABLE
DES
MATIÈRES

La recherche	91
I - La structuration de la recherche	93
II - La formation doctorale et les laboratoires d'accueil	94
III - La recherche à l'UPPA : une vue d'ensemble	104
IV - Conclusions et recommandations	111
La valorisation industrielle de la recherche	113
I - VAL-UPPA : de la "Cellule de valorisation" à la "Direction de la valorisation"	115
II - Le problème des cellules d'applications	119
III - L'incubateur et les projets d'entreprise	122
IV - Les relations de l'UPPA avec l'industrie	123
V - Conclusions et recommandations	124
Conclusions et recommandations	127
I - La nécessité de définir et d'afficher une politique d'établissement	129
II - La modernisation des services centraux en appui d'une volonté politique	130
III - Des atouts indéniables en termes d'accueil et de vie étudiante	130
IV - Une offre de formation trop diversifiée	131
V - La recherche : quelques grands pôles d'excellence entourés d'entités fragiles aux thématiques très dispersées	132
VI - La valorisation de la recherche	132
VII - Conclusion	133
Annexe : calcul de l'attractivité dynamique entrante	135
Liste des sigles	139
Réponse du président	147

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

L'UPPA
AUJOURD'HUI

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) est une université pluridisciplinaire de taille moyenne qui compte, en 2002, 12 366 étudiants répartis sur quatre campus, dont l'un est éclaté en plusieurs sites.

Créée en 1970, l'UPPA a été évaluée pour la première fois en 1985-1986. Depuis, elle n'a connu aucun bouleversement majeur dans son organisation interne et se caractérise même par une remarquable stabilité.

Pour la présente évaluation, la première visite du CNE à l'UPPA a eu lieu les 9 et 10 octobre 2001. Le *Rapport d'évaluation interne* de l'université est parvenu au Comité en mars 2002. Les expertises sur le terrain se sont déroulées du 21 au 24 mai. Une visite complémentaire étant apparue nécessaire, les représentants du CNE en charge de l'évaluation sont retournés à Pau le 29 janvier 2003. Le projet de rapport a été examiné par le Comité en séance plénière le 20 mars, et à nouveau le 3 avril, puis envoyé à l'UPPA le 8 juillet 2003. La délégation du CNE est allée à Pau le 11 septembre pour y recueillir les observations du président de l'université et des différents responsables. Le rapport définitif a été soumis au Comité et approuvé par lui le 6 novembre 2003.

I - L'ORGANISATION INTERNE

L'UPPA compte aujourd'hui 10 composantes : 6 UFR et 4 composantes "article 33". Les UFR se répartissent en :

- 2 UFR pluridisciplinaires :
 - le Centre universitaire de recherche scientifique (CURS), dont les étudiants de 3^e cycle sont répartis sur 3 sites (Pau, Tarbes et Anglet) ;
 - l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB), ainsi dénommée en raison de son partenariat financier avec la communauté d'agglomération BAB et en dépit du fait qu'aucune formation n'est actuellement dispensée à Biarritz ;
- 4 UFR représentant chacune un grand secteur disciplinaire :
 - l'UFR de Droit, Économie et Gestion, anciennement faculté de Droit et Sciences économiques ;
 - l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines, qui partage ses étudiants entre Pau et Tarbes ;
 - l'UFR de Sciences et Techniques de Pau ;
 - l'UFR de Sciences et Techniques de la Côte basque, créée à Anglet en janvier 2003, à partir de l'antenne de l'UFR des Sciences et Techniques de Pau ;
- 4 UFR dérogatoires "article 33" :
 - l'Institut d'administration des entreprises (IAE), installé à Pau et à Bayonne ;
 - l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles (ENS-GTI), localisée à Pau ;
 - l'IUT des Pays de l'Adour, qui compte deux départements à Pau (Génie thermique et Énergie ; Statistiques et Traitement informatique des données) et trois départements à Mont-de-Marsan (Génie biologique ; Génie des télécommunications et Réseaux ; Sciences et Génie des matériaux, option Bois) ;
 - l'IUT de Bayonne, issu en 1993 de la scission de trois départements de l'IUT des Pays de l'Adour : Gestion des entreprises et des administrations, Informatique, Techniques de commercialisation.

II - LES IMPLANTATIONS EN 2002 : BILAN ET PERSPECTIVES

L'implantation de l'UPPA, en 1990 et 1991, à Tarbes et à Mont-de-Marsan a modifié progressivement ses relations avec les collectivités territoriales : elle est désormais présente dans 4 villes (Pau, Bayonne, Tarbes et Mont-de-Marsan), 3 départements (les Pyrénées-Atlantiques, les Landes et les Hautes-Pyrénées), et ses activités concernent deux régions, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, où se trouve Tarbes. Cette dernière localisation lui vaut, en outre, la particularité de relever de deux académies : celle de Bordeaux et celle de Toulouse.

Les 4 campus de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour



MONT-DE-MARSAN
 Département des Landes
 Région Aquitaine
 Académie de Bordeaux

Superficie du campus : 1 ha environ
 Superficie des bâtiments (SHON) : 3 443 m²
 239 étudiants en 2000-2001

- IUT des Pays de l'Adour : 215 étudiants
- UFR Droit, Économie, Gestion : 24 étudiants

CAMPUS DE LA CÔTE BASQUE
 Département des Pyrénées-Atlantiques
 Région Aquitaine
 Académie de Bordeaux

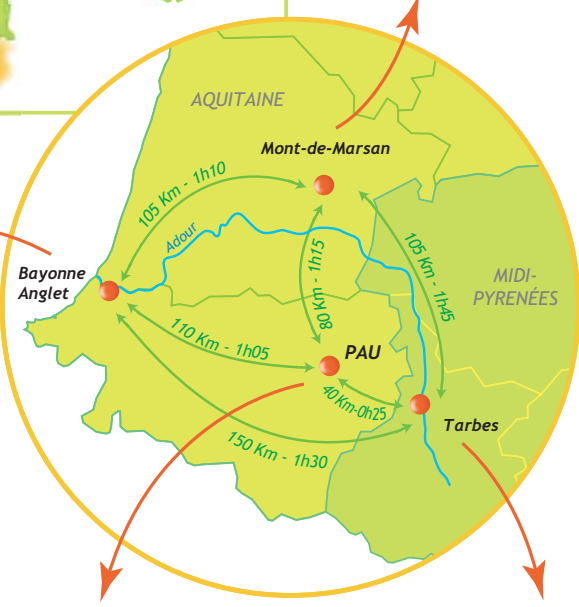
Superficie du campus : 2,6 ha
 Superficie des bâtiments (SHON) : 15 730 m²
 2 490 étudiants en 2000-2001

BAYONNE

- UFR pluridisciplinaire de BAB : 1 285 étudiants
- IUT de Bayonne : 800 étudiants
- IAE : 96 étudiants

ANGLLET

- UFR Sciences et Techniques (dont ISA BTP) : 291 étudiants
- CURS : 18 étudiants



PAU
 Département des Pyrénées-Atlantiques
 Région Aquitaine
 Académie de Bordeaux

Superficie du campus : 28,7 ha
 Superficie des bâtiments (SHON) : 75 136 m²
 9 382 étudiants en 2000-2001

- UFR Droit, Économie, Gestion : 2 606 étudiants
- UFR Lettres, Langues et Sciences humaines : 3 280 étudiants
- UFR Sciences et Techniques : 2 232 étudiants
- CURS : 423 étudiants
- IAE : 171 étudiants
- IUT des Pays de l'Adour : 243 étudiants
- ENS-GTI : 140 étudiants
- FOR-CO : 287 étudiants

TARBES
 Département des Hautes-Pyrénées
 Région Midi-Pyrénées
 Académie de Toulouse

Superficie du campus : 1 ha environ
 Superficie des bâtiments (SHON) : 2 522 m²
 592 étudiants en 2000-2001

- UFR Sciences et Techniques : 43 étudiants
- UFR Lettres, Langues et Sciences humaines : 538 étudiants
- CURS : 11 étudiants

Source : UPPA, 2002
 Graphisme : Delphine LECOINTRE

1 - LE CAMPUS DE PAU

Sur son site principal, l'UPPA bénéficie d'un superbe campus d'une trentaine d'hectares, harmonieusement construit, bien entretenu et accueillant.

Aux constructions actuelles viendront s'ajouter un bâtiment de plus de 5 000 m² pour l'Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux (IPREM) et une Maison de l'étudiant d'environ 1000 m², prévus dans le plan U3M, et dont la réalisation est inscrite au CPER 2000-2006.

Le campus de Pau offre un large spectre de formations et héberge presque exclusivement l'ensemble des formations de lettres et de langues de l'UPPA, à l'exception du basque, enseigné exclusivement à Bayonne. Quelques formations sont dispensées à la fois à Pau et à Bayonne : il s'agit des DEUG et licence de Droit, du DEUG d'Économie et Gestion, des DEUG et licence de Lettres modernes, et du DEUG Sciences, mention Sciences de la matière. Il s'agit encore de la capacité en Droit et du DAEU A, également proposés à Mont-de-Marsan.

En 2000-2001, ce campus accueille 9 382 étudiants, soit près de 74% des effectifs de l'UPPA. Il accueillait 85% des 7 863 étudiants que comptait l'UPPA en 1985.

2 - LE CAMPUS DE LA CÔTE BASQUE (BAYONNE-ANGLET)

À une bonne heure de route de Pau, ce campus comprend 3 sites :

CAMPUS DE LA CÔTE BASQUE BAYONNE-ANGLET



- le site de Saint-Crouts, qui abrite l'UFR pluridisciplinaire de BAB (1 285 étudiants), l'antenne de l'IAE (96 étudiants) et deux des trois départements de l'IUT (GEA et TC) ;
- le "Parc Montaury" à Anglet, qui accueille l'UFR des Sciences et Techniques, ancienne antenne de celle de Pau, dont l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics (ISA-BTP) constitue l'un des départements, et une antenne du CURS. Les deux composantes comptaient respectivement 291 et 18 étudiants en 2000-2001, soit 2,4% des effectifs de l'UPPA ;
- le site de "Château Neuf", ancienne caserne réhabilitée, qui héberge depuis 1995 le département d'Informatique de l'IUT, auparavant localisé sur le site de Saint-Crouts.

Le CPER 2000-2006 prévoit le regroupement des formations universitaires bayonnaises de l'UPPA sur deux sites seulement :

- le site de Montauray, où viendraient s'ajouter à l'existant le département d'Informatique de l'IUT et un nouveau département d'IUT en Génie industriel et Maintenance, dont la création est projetée, l'ensemble devant constituer le pôle scientifique du campus de la Côte basque ;
- le site de Château Neuf / la Nive, où un pôle juridique et de gestion rassemblerait les composantes actuellement logées à Saint-Crouts, dont il est prévu de désaffecter les locaux.

En 2000-2001, ce campus accueille 2 490 étudiants, soit 20% environ des effectifs de l'UPPA. Il en accueillait 1 200, soit 15%, en 1985.

3 - LE CAMPUS DE MONT-DE-MARSAN

En 2000-2001, ce campus accueillait essentiellement les étudiants de deux départements de l'IUT des Pays de l'Adour (Génie biologique ; Génie des télécommunications et Réseaux), auxquels est venu s'ajouter un département en Sciences et Génie des matériaux, option Bois, ouvert dans le cadre du CPER 2000-2006. Cette création devrait être accompagnée de la mise en place d'une plate-forme technologique, axée sur une spécialisation du site dans la filière Bois.

Le campus de Mont-de-Marsan offre aussi une capacité en droit mise en place par l'UFR Droit de Pau. Avec ses 239 étudiants en 2000-2001, il représente moins de 2% des effectifs de l'UPPA.

4 - LE CAMPUS DE TARBES

Il dispose des formations des antennes de l'UFR de Sciences et Techniques (43 étudiants), de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines (592 étudiants) et du CURS (11 étudiants). Avec 646 étudiants en 2000-2001, il représente 5% des inscrits à l'UPPA.

La halle des sports, achevée en septembre 2001 et complétée par des locaux pédagogiques, administratifs et de recherche, doit permettre de poursuivre la mise en place de la filière STAPS, inscrite dans le plan U3M.

La constitution d'un pôle scientifique et technologique, en partenariat avec l'Université Toulouse III et avec l'ENI de Tarbes, est envisagée.

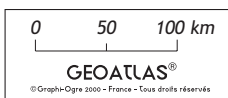
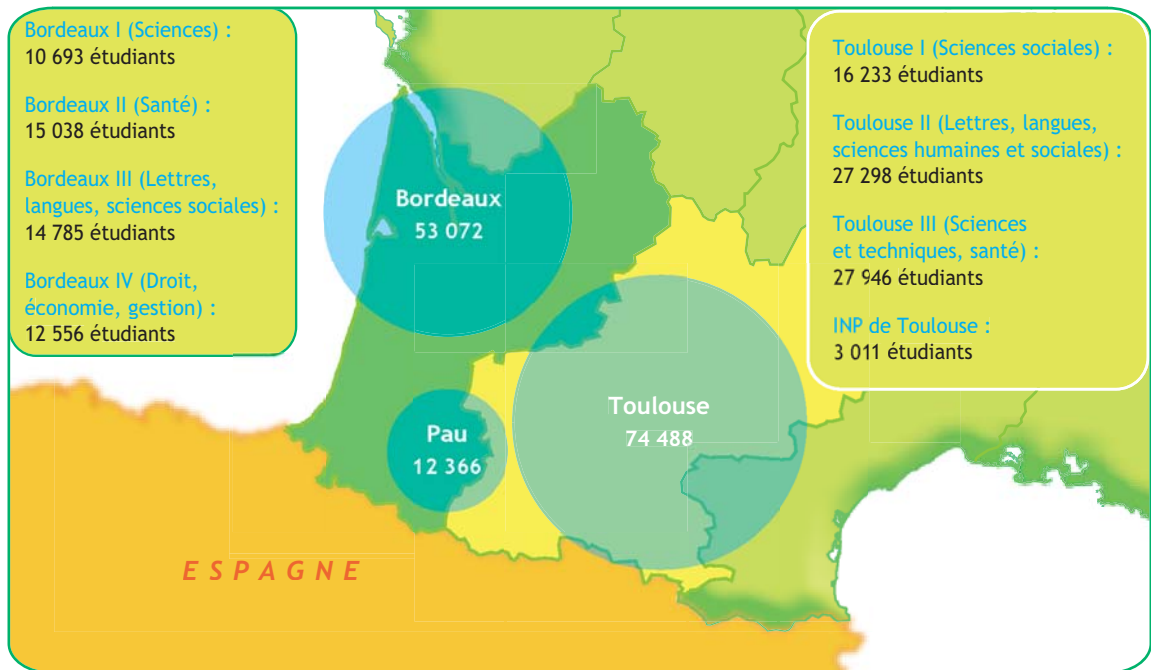
III - LES ÉTUDIANTS

1 - L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

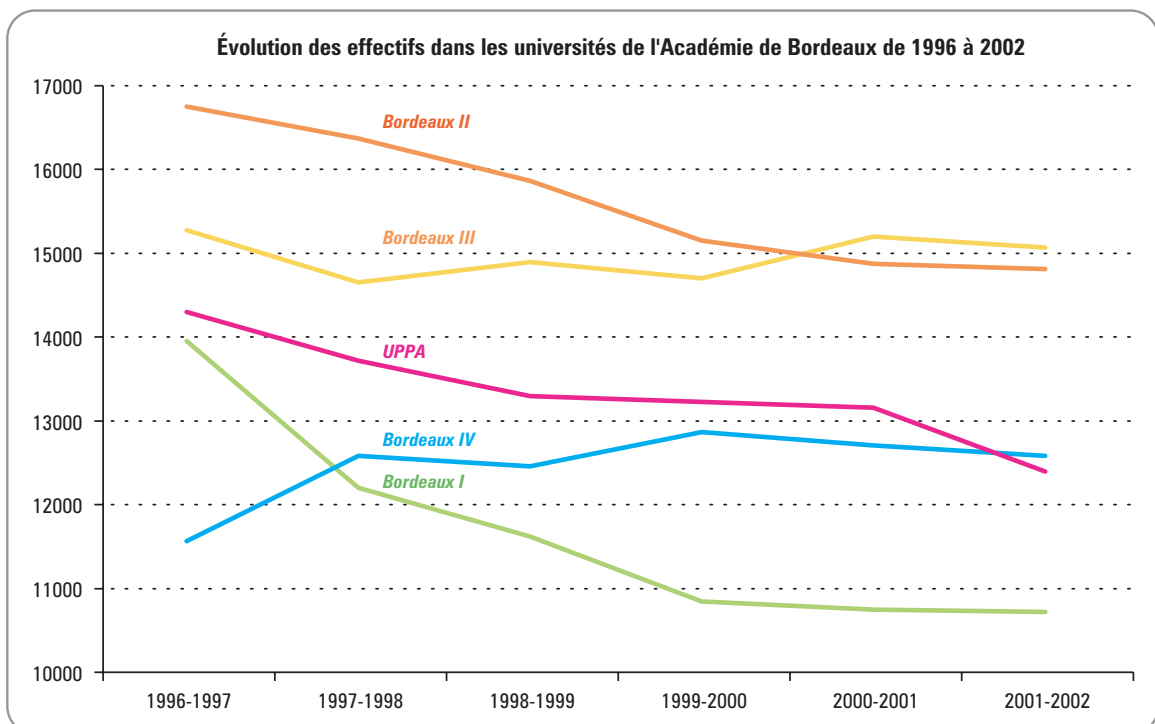
L'UPPA se range actuellement dans la catégorie des universités de taille moyenne, avec 12 703 inscrits en 2000-2001. En 15 ans, elle a globalement enregistré une augmentation de plus de 60% de ses effectifs.

Dans le contexte de l'Académie de Bordeaux, dont elle accueille près de 20% des étudiants (contre 15% en 1985), ses effectifs sont proches de ceux de l'Université Bordeaux IV (droit, économie, gestion) et significativement supérieurs à ceux de l'université scientifique Bordeaux I. Cependant, parmi les universités de l'académie, elle est celle qui a connu les plus fortes baisses d'effectifs, quasi générales ces dernières années : -13% entre 1996 et 2000, et plus particulièrement -5,8% entre les rentrées 2000 et 2001, contre respectivement -0,3%, -0,9%, -0,4% et -1% pour les Universités Bordeaux I, II, III, et IV. Ce constat est également à rapprocher de la tendance nationale, qui se traduit par une baisse des effectifs de 4,6% sur l'ensemble des universités entre 1995 et 2001.

Population universitaire des villes de Bordeaux, Pau et Toulouse en 2001-2002



Source : RERS 2002, page 159 (Tableau 6.3-1)
Graphisme : Delphine Lecointre



Source : RERS, éditions 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, tableau 6.3.1

2 - LA RÉPARTITION ENTRE LES CAMPUS

L'analyse des effectifs par campus montre, sur l'année 2000-2001, qu'ils se répartissent sensiblement de la façon suivante : 74% à Pau, 19 % à Bayonne-Anglet, 5% à Tarbes et 2% à Mont-de-Marsan. La comparaison entre les rentrées 1996 et 2000 fait apparaître des tendances différentes selon les campus : baisse de 24,3% des effectifs à Pau ; progression à Bayonne (+25%) ; montée en puissance rapide à Tarbes (+110,6%), qu'il faut relativiser au regard de la faiblesse des effectifs ; croissance modeste à Mont-de-Marsan (+6,2%).

3 - LA RÉPARTITION ENTRE LES DISCIPLINES

En 2000-2001, en formation initiale, 31,5% des étudiants sont inscrits dans les formations du secteur Lettres, Langues et Sciences humaines, 22,5% dans celles de Droit, Économie et Gestion (incluant l'IAE) et 22,5% en Sciences et Techniques (incluant l'ENS-GTI). Près de 10% des étudiants se répartissent entre les deux IUT ; 10% relèvent de l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne et 3,5% du CURS.

4 - LA RÉPARTITION PAR CYCLE D'ÉTUDES

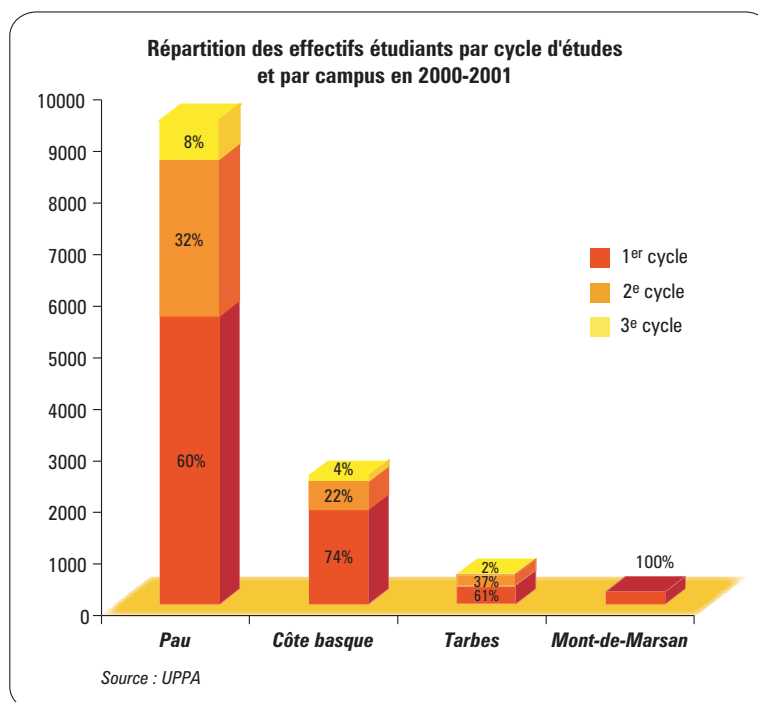
Comparé à la moyenne nationale, le profil de l'UPPA traduit un poids significativement plus élevé du 1^{er} cycle, avec 61% des inscrits contre 49,5%, au détriment du 3^e cycle, qui ne représente que 8% des effectifs contre 16% nationalement.

La répartition des effectifs étudiants par cycle d'études en 2001-2002

	UPPA	France
1 ^{er} cycle	61%	49,5%
2 ^e cycle	31%	34,5%
3 ^e cycle	8%	16%
Total	100%	100%

Sources : Note de la Direction des études et de la prospective du rectorat de Bordeaux, intitulée "Les étudiants inscrits dans les universités de l'Académie de Bordeaux", juillet 2002, et RERS 2002, p. 163 (Tableau 6.5.1)

La figure suivante permet d'apprécier les caractéristiques de chaque site : on constate, sans surprise, que les étudiants de 3^e cycle sont essentiellement présents à Pau, où se concentre la majorité des équipes de recherche, les sites de Mont-de-Marsan et de Bayonne accueillant exclusivement ou très majoritairement des étudiants de 1^{er} cycle.



Le site de Tarbes présente une répartition plus originale, avec une sur-représentation des étudiants de 2nd cycle (37%), tenant au fait qu'en sciences et techniques n'y sont ouvertes que des formations de 2nd cycle (licence et maîtrise de Génie des procédés, MST Pollutions et Nuisances). Le DEUG STAPS et un DESS Conception et Fabrication assistées par ordinateur justifient les poids respectifs des 1^{er} et 3^e cycles.

Un suivi plus fin sur l'ensemble de l'université permet cependant d'observer, entre 1996 et 2001, une légère baisse du poids du 1^{er} cycle, qui évolue de 65,5% à 61%, au profit des deux autres, en particulier du 3^e cycle qui passe de 5,5 à 8%.

5 - LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

L'origine géographique des étudiants et son évolution

Les étudiants de l'UPPA sont très majoritairement issus de l'Académie de Bordeaux (72% à la rentrée 2000), mais le caractère local du recrutement s'est atténué, puisque ce taux était de 80% en 1984. 56% viennent des Pyrénées-Atlantiques.

Parmi les 28 % d'étudiants recrutés en dehors de l'Académie de Bordeaux, on peut supposer qu'un certain nombre ont été attirés par des formations très ciblées, ouvertes récemment. Ainsi, les étudiants de l'IUP Aménagement et Développement territorial ne sont issus qu'à 35% de l'Académie de Bordeaux et à 10% de celle de Toulouse, les 55% restant relevant d'académies non limitrophes. De même, l'ENS-GTI recrute à 71% hors des deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

La proportion d'étudiants étrangers est faible à l'UPPA, de l'ordre de 6% en 2000, bien inférieure à la moyenne nationale (10% environ), ce qui s'inscrit dans une politique maîtrisée d'accueil des étudiants étrangers, sur laquelle on reviendra (*cf.* le chapitre "La formation", VI - 1).

L'examen de l'origine géographique de ces étrangers, pour l'année 2001-2002, permet de faire les constats suivants :

- les étudiants européens représentent 38,4% des étrangers, contre 26,3% au niveau national ; cette proportion est en augmentation de 20 points par rapport à 1984. 14,1% d'entre eux sont d'origine espagnole, proportion qui a doublé depuis 1984 et qui est supérieure de 12 points à la moyenne nationale ;
- le pourcentage d'étudiants africains, de 39,1%, contre 51,4% nationalement, enregistre un recul considérable (de 32 points) par rapport à 1984. Le pays le plus représenté de tous les pays étrangers est le Maroc (16,1% des étrangers et 41,1% des Africains) ; le nombre des étudiants marocains a cependant beaucoup diminué depuis 1984, où ils représentaient 43% des étrangers. Il faut y voir le résultat d'une volonté de l'université de limiter les inscriptions individuelles de ces étudiants en 1^{ère} année ;
- les étudiants issus du continent américain représentent 12,7%, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de 7,1% et traduit une avancée significative ces dernières années. 4,9% viennent d'Amérique centrale et d'Amérique latine ;
- l'ensemble des étudiants d'Asie, du Proche-Orient, du Moyen-Orient et d'Océanie représente globalement 9,4%, contre 15,1% au niveau national.

L'origine sociale des étudiants

Le tableau suivant permet de comparer l'origine sociale des étudiants de l'UPPA avec la situation nationale. On constate ainsi que, toutes disciplines confondues, ceux-ci sont d'origine plus modeste que l'ensemble des étudiants français. Les étudiants appartenant à un foyer dont le chef de famille est cadre supérieur ou exerce une profession libérale constituent, en effet, 27% des effectifs, contre une moyenne nationale de 32,7%. À l'inverse, les enfants d'employés et de cadres moyens sont proportionnellement plus nombreux (33,3% contre 29,1%).

Catégories socio-professionnelles des parents	UPPA 2000-2001	France métropolitaine 2000-2001
Agriculteurs	4%	2,1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,7%	7%
Professions libérales, cadres supérieurs	27%	32,7%
Cadres moyens	18,1%	16,4%
Employés	15,2%	12,7%
Ouvriers	9,3%	10,9%
Retraités	5,7%	10,1%
Chômeurs, inactifs	4%	
Indéterminé	8%	8%
Total	100%	99,9%

Sources : UPPA et RERS 2001, p. 179, tableau 6.12.1

Deux observations peuvent être mises en relation avec ce constat : d'une part, les étudiants issus d'un milieu plus aisé poursuivent plus volontiers leurs études dans les métropoles régionales que sont Bordeaux et Toulouse ; d'autre part, les formations littéraires et les IUT (ensemble 41,5% des effectifs) recrutent traditionnellement dans les milieux les moins favorisés. Il explique aussi la prééminence du 1^{er} cycle, la poursuite d'études longues étant surtout le fait de jeunes appartenant à une catégorie sociale élevée.

	UFR Droit	UFR Lettres	UFR Sciences	UFR BAB	IUT Pau	IUT Bayonne	IAE	Formation continue	ENS-GTI	CURS
Boursiers (en %)	33%	36%	36%	30%	38%	29%	17%	0,33%	36%	12%

Source : UPPA

La proportion d'étudiants boursiers est cohérente avec l'analyse précédente. En 2000-2001, elle est de 32,2% à l'UPPA, contre 28,7% au plan national. L'examen par composante fait, en effet, apparaître un taux particulièrement élevé à l'IUT des Pays de l'Adour (38%) et à l'UFR de Lettres (36%). Même dans les secteurs Droit et Sciences, les tiers environ des étudiants sont boursiers, ce qui est plus atypique.

Le taux de l'IUT de Bayonne, anormalement bas pour un IUT, doit être complété par celui, élevé, des étudiants en contrat d'apprentissage, qui caractérise cette composante de l'UPPA : sur les 17% d'apprentis, en effet, il y a tout lieu de penser qu'un certain nombre étaient susceptibles de bénéficier d'une bourse.

IV - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

1 - LA RÉPARTITION DES EMPLOIS ENSEIGNANTS

À la rentrée 2001, l'UPPA dispose de 631 emplois d'enseignant¹, dont 493 d'enseignant-chercheur, et 121 d'enseignant de statut second degré, parmi lesquels 92 sont affectés dans les IUT de Bayonne (46) et des Pays de l'Adour (46).

Avec globalement 12 104 étudiants (non compris les 262 en formation continue), l'UPPA a vu en 15 ans son potentiel d'enseignement plus que doubler, alors que l'augmentation des effectifs étudiants n'a été que de 60% environ.

Les 78,1% d'enseignants-chercheurs se répartissent en 22,8% de PR, 54,2% de MCF et 1,1% d'assistants, les enseignants de statut second degré, proportionnellement plus nombreux qu'au niveau national, représentant 19,1%. Les professeurs (144) représentent 29,2% des enseignants-chercheurs.

2 - L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

Le taux d'encadrement moyen de l'université, toutes disciplines confondues, s'est sensiblement amélioré pour atteindre 19,2 étudiants par enseignant, contre 24 en 1985.

L'amélioration a été notable dans le secteur des sciences juridiques, économiques et de gestion, où l'on compte globalement 3 871 inscrits pour 100 emplois d'enseignant, soit 39 étudiants par enseignant. En lettres et sciences humaines, 181 enseignants encadrent 3 693 étudiants, soit 20,4 étudiants par enseignant, contre 21 au plan national. En sciences, on compte 249 emplois d'enseignant pour 2 765 étudiants, soit 11,1 étudiants par enseignant, contre 11,4 de moyenne française.

L'IUT des Pays de l'Adour, à dominante secondaire, bénéficie d'un taux d'encadrement de 9,7 étudiants par enseignant pour ses 448 étudiants, tandis que l'IUT de Bayonne, qui comporte deux départements tertiaires, offre un taux d'encadrement de 17,1, ce qui révèle un déficit en postes enseignants par rapport aux normes SANREMO.

Ces données, qui présentent une approche globale par secteur disciplinaire, doivent être nuancées par le fait que les enseignants sont, sur le "terrain", affectés à des composantes et que, d'une composante à l'autre, le taux d'encadrement peut significativement varier. Ainsi, l'IAE offre un taux d'encadrement de l'ordre de 19 étudiants par enseignant, alors que celui de l'UFR de Droit, Économie et Gestion avoisine les 32 étudiants par enseignant, contre 29 au plan national. Il faut cependant noter que l'IAE intervient dans presque toutes les autres UFR. L'UFR pluridisciplinaire de Bayonne rassemble des étudiants de plusieurs disciplines pour un taux d'encadrement moyen de 37 étudiants par enseignant.

¹ *Annuaire des établissements d'enseignement supérieur (ANETES) 2001-2002*, ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'enseignement supérieur, Bureau des systèmes d'information et de l'analyse des coûts.

V - LE PERSONNEL D'ENCADREMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le personnel IATOS de l'UPPA a augmenté de 90% entre 1985 et 2000, passant de 227 à 432 ETP. Les trois quarts relèvent du budget de l'État, le quart restant se répartissant entre :

- les personnels sur ressources propres : 6,6% ;
- les personnels des grands organismes de recherche : 5% ;
- les personnels mis à disposition par les associations et les collectivités territoriales : 1,8% ;
- les personnels recrutés sur les emplois vacants d'enseignant : 0,5% ;
- les emplois précaires (CES, CEC, emplois-jeunes) : 10,6%.

L'examen de la répartition par catégorie des emplois statutaires fait apparaître un bon niveau de qualification, puisque 23% appartiennent à la catégorie A, 27% à la catégorie B et 50% à la catégorie C, contre 19,2, 23 et 57,8% respectivement au niveau national. Dans un souci notable de décentralisation, les composantes bénéficient de 59,5% de ce potentiel, dont 10,5% aux seuls IUT, le reste se partageant entre services centraux (13,7%), services communs (17,8%) et diverses structures (9%).

Le ratio d'encadrement est globalement d'1 IATOS pour 30,4 étudiants. Il place l'UPPA en situation plutôt favorable, mais son développement multisite entraîne une dispersion telle que la croissance des sites périphériques a absorbé l'essentiel des gains en potentiel humain enregistrés ces dernières années. Ainsi, entre 1996 et 2000, le nombre des emplois statutaires est passé de 30 à 41 ETP à Bayonne ; il a progressé de près de 3 ETP à Tarbes et de 5 ETP à Mont-de-Marsan. Il reste que les normes SANREMO évaluent à 66 postes le déficit en IATOS de l'UPPA.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

L'UNIVERSITÉ
DANS
SES TERRITOIRES

“Université de Pau et des Pays de l'Adour” : la dénomination que s'est donnée l'université, dès sa création en 1970, la situe d'emblée dans une référence territoriale. Cette appellation est aujourd'hui contestée par certains, qui préféreraient la simple dénomination d'“Université des Pays de l'Adour”. Cette proposition n'est pas innocente : elle exprime une certaine forme de contestation, celle d'une domination paloise, réelle ou supposée, et la volonté d'un rééquilibrage de l'établissement au profit des sites de la Côte basque, de Mont-de-Marsan et de Tarbes.

Outre le fait qu'on peut s'interroger sur la portée évocatrice des “Pays de l'Adour” pour des étudiants étrangers, voire français, la contestation de l'appellation de l'université ne paraît guère fondée. Près des trois quarts des étudiants relèvent du site de Pau, où est concentré l'essentiel du potentiel de recherche, et évidemment des formations, et l'attention portée par les responsables de l'établissement au développement des divers sites ne s'est, au fil des années, jamais démentie. Il reste que cette question est centrale pour l'UPPA. À travers son organisation multipolaire, c'est toute la problématique de l'inscription dans ses territoires d'une université dont la création a obéi “à une logique de proximité”¹ qui est posée.

I - UNE UNIVERSITÉ, DEUX CAMPUS PRINCIPAUX : PAU ET BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ (BAB)

1 - L'IDENTITÉ ET L'UNITÉ DE L'UNIVERSITÉ

Nombreuses sont les universités où l'identité facultaire freine la nécessaire flexibilité entre les composantes et, parfois, engendre même des tendances séparatistes. Toute université multisite est confrontée, par ailleurs, à la question de la préservation de son unité, comme on a pu le constater dans d'autres régions.

Pour l'UPPA, cette question revêt une particulière acuité en raison d'un contexte régional très diversifié. L'université s'est, en effet, développée sur deux pôles principaux :

- Pau, d'une part, où sont implantées les principales activités de l'université, très liées à l'environnement économique, avec Total-Fina-Elf, le Centre de recherche de Lacq et le technopôle Hélio parc ;
- le Pays basque, d'autre part, où s'expriment une forte appartenance identitaire et de vigoureuses revendications autonomistes. L'idée récurrente de la création d'un département basque, qui accompagne ces revendications, est lourde de conséquences pour l'unité de l'UPPA. En effet, si cette création se fait, elle peut développer un contexte favorable à une partition ; si elle ne se fait pas, l'unité de l'UPPA peut également être menacée, la constitution d'une université de plein exercice à Bayonne pouvant apparaître comme une compensation à la non-reconnaissance d'un département basque.

D'ores et déjà, les responsables basques, élus mais aussi universitaires, utilisent la menace du risque de partition pour réclamer aux dirigeants de l'université des gages, des “signes forts”, au nombre desquels ont figuré la création de l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB) et, début 2003, celle de l'UFR des Sciences et Techniques de la Côte basque.

Parallèlement, certains milieux basques cherchent à obtenir des universités bordelaises les développements que l'UPPA n'est pas disposée à leur concéder. L'Université Bordeaux I envisage que lui soit rattachée l'École supérieure des techniques industrielles avancées (ESTIA), faisant valoir que près d'une vingtaine de ses enseignants y interviennent contre un seul de l'UPPA. L'Université Bordeaux II propose sur le site de BAB un DESS Sports de glisse et un IUP Sports, l'Université Bordeaux IV un master Logistique et e-business. Trois des quatre universités bordelaises sont donc déjà présentes sur le site de Bayonne.

¹ Contrat quadriennal de développement 1999-2002, Préambule, p. 1/21.

Ainsi, sans être véritablement menacée, l'unité de l'UPPA n'est pas pleinement assurée. Il importe que sa cohésion soit encore renforcée, qu'elle affirme davantage son identité et qu'elle fasse mieux valoir ses droits face à des collectivités locales qui lui apportent une aide substantielle mais, en contrepartie, l'utilisent dans le cadre d'une politique locale, aux dépens, parfois, de ses intérêts scientifiques.

Trois exemples illustrent ce constat :

- le développement de l'IUT de Bayonne, qui semble à différentes reprises s'être décidé ailleurs qu'à l'université, tant en ce qui concerne sa dénomination que sa première implantation sur deux sites et son prochain redéploiement par permutation de deux départements d'IUT ;
- le choix des départements d'IUT, qui a conduit à la création d'un département Génie des télécommunications et Réseaux à Mont-de-Marsan, alors qu'existait déjà à Pau un potentiel enseignant en informatique, lié à la présence du département Statistiques et Traitement informatique des données et au développement d'une politique en matière de multimédia ;
- le statut de l'ESTIA, école d'ingénieurs créée à Bayonne à l'initiative de la CCI, dont le positionnement par rapport à l'UPPA est actuellement en débat.

Il semble que l'on privilégie actuellement la création d'une école polytechnique universitaire (EPU) qui regrouperait les trois écoles d'ingénieurs, l'ENS-GTI et l'ISA-BTP qui dépendent de l'UPPA, et l'ESTIA, placée sous la double tutelle de l'UPPA et de l'Université Bordeaux I. On peut s'étonner que l'université n'ait pas pris l'initiative d'une telle évolution, en parfaite cohérence avec sa stratégie de développement des formations professionnelles. Si telle est bien l'évolution qui est suivie pour l'avenir de l'ESTIA, il faut que l'UPPA se donne les moyens d'une politique qui touche à ses intérêts vitaux. En l'occurrence, elle se doit de rééquilibrer sa contribution au fonctionnement de l'ESTIA : en incitant, voire en obligeant certains enseignants en poste à Bayonne à effectuer une partie de leurs obligations de service à l'ESTIA ; en programmant, sur la durée du prochain contrat d'établissement, le redéploiement de certains postes affectés à Bayonne au profit de l'ESTIA. Les solutions existent, sans grever le potentiel d'enseignement ni affaiblir le potentiel de recherche de Pau.

En conclusion, il est indispensable pour la survie de l'UPPA de s'opposer à toute décision qui pourrait préfigurer une partition de l'université. Dans cet esprit, la scission de l'UFR des Sciences et Techniques en deux UFR, l'une à Pau, l'autre à Bayonne, est regrettable, d'autant que la seconde comptait alors moins de 300 étudiants. En revanche, on mentionnera avec intérêt la démarche de l'IAE des Pays de l'Adour, qui demeure une composante unique, localisée sur deux sites, celui de Pau et celui de Bayonne.

Réaliste, le maire d'une importante agglomération basque résume le point de vue des élus des grandes villes : la partition de l'université serait "un suicide collectif". C'est la carte d'un campus fort sur la Côte basque, au sein d'une université forte qu'il faut jouer. Une université de plein exercice à Bayonne-Anglet-Biarritz, tant par sa taille que par son bassin de recrutement, ne réunirait certainement jamais les conditions d'une véritable université, tout en mettant en cause l'existence, pourtant bien établie aujourd'hui, de l'UPPA.

2 - LA COHÉSION DE L'ÉTABLISSEMENT

Assurer la cohésion d'un établissement consiste non seulement à faire vivre ensemble ses différentes composantes, mais aussi à les faire adhérer à un projet commun. Deux facteurs contrarient cette cohésion à l'UPPA :

- la bi-polarité Pau-Bayonne, vécue par certains sur le mode de la concurrence plus que de la complémentarité ;
- la montée des effectifs de la Côte basque et la décroissance de ceux de Pau, qui avivent les rivalités, notamment en termes de répartition des postes.

Pour dépasser ces difficultés, il apparaît indispensable que le développement universitaire de la Côte basque devienne un projet partagé par l'ensemble de la communauté universitaire. C'est peut-être, en effet, l'intérêt bien compris des Palois de prendre conscience que, dans un contexte de baisse des effectifs, la présence de l'UPPA en second cycle à BAB est susceptible d'alimenter les troisièmes cycles à Pau par des étudiants qui, à défaut, pourraient s'orienter préférentiellement vers les universités bordelaises, plus réputées notamment dans les disciplines scientifiques.

Les stratégies proposées par le projet d'établissement 1999-2002 étaient de nature à assurer la cohésion de l'établissement, sous réserve que l'université se donne, avec l'aide du Ministère, les moyens de les mettre en œuvre :

La spécialisation scientifique et pédagogique des sites

L'UFR pluridisciplinaire de Bayonne entend se spécialiser dans les questions européennes, les actions transfrontalières, la recherche transdisciplinaire et les études basques. Ce dernier secteur s'impose de lui-même et les autres domaines devraient trouver une occasion de se développer dans l'ouverture, près de Bayonne, d'un "euro-institut" de formation des fonctionnaires, analogue, dans les relations franco-hispaniques, à l'euro-institut de Kiel dans les relations franco-allemandes. L'essentiel des activités de recherche menées à Bayonne relève des sciences humaines et sociales. En lien avec l'ISA-BTP, une spécialité en génie civil est cependant en émergence et constitue un des rares domaines où semble se construire un pôle scientifique, à côté du pôle "biologie" s'appuyant sur un potentiel local.

Le projet d'IUP Métiers du transport, de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs s'inscrit dans la même perspective, en offrant sur trois sites - Bayonne, Pau et Tarbes - une spécialité différente pour chacun.

La mise en réseau des sites

Le recours aux TICE est également une réponse appropriée aux problèmes créés par un développement multisite. Un chargé de mission NTIC est rattaché directement au président, et un plan de développement d'un réseau de salles de visioconférence est en cours de réalisation, ce qui ne va pas sans poser le problème des moyens humains affectés à la maintenance et au fonctionnement des équipements.

La communication interne

Une politique de communication interne vigoureuse apparaît aujourd'hui nécessaire pour renforcer la cohésion de l'UPPA. On constate qu'elle n'est pas encore vraiment effective, malgré la volonté affichée de son développement.

II - MONT-DE-MARSAN, SITE MOTEUR DE L'IUT DES PAYS DE L'ADOUR

L'IUT des Pays de l'Adour partage ses 5 départements entre deux sites. Les trois départements Génie biologique, Génie des télécommunications et Réseaux, et Sciences et Génie des matériaux, option Bois, constituent la seule présence de l'UPPA à Mont-de-Marsan, chef-lieu du département des Landes avec 32 000 habitants. Au total, le site montois compte 239 étudiants et son fonctionnement est celui d'un établissement homogène, disposant en particulier d'une scolarité commune aux trois départements.

En revanche, à Pau, les départements Génie thermique et Énergie, et Statistiques et Traitement informatique des données cohabitent, limitant au minimum leurs relations et toute démarche de mutualisation. La direction de l'IUT, consciente de ces problèmes, s'est employée à les surmonter, notamment en limitant à un par site le nombre des services de scolarité.

À Mont-de-Marsan, on note l'attitude positive des hommes politiques départementaux, qui soutiennent l'enseignement supérieur en évitant toute surenchère, et en visant essentiellement les enseignements professionnels des IUT ou STS. Il faut également souligner la bonne intégration du département de Génie biologique, en cohérence avec les productions agro-alimentaires locales, ainsi que les potentialités du département récemment créé en Sciences et Génie des matériaux, option Bois, qui répond aux besoins d'un secteur industriel local à caractère familial, demandeur de cadres susceptibles de moderniser les entreprises de la filière Bois.

III - TARBES : L'ENJEU D'UNE UNIVERSITÉ VÉRITABLEMENT QUADRIPOLAIRE

La géographie désigne Tarbes comme l'un des pôles de l'UPPA : la ville appartient à son aire d'influence naturelle, dans une relation immédiate à Pau. L'administration méconnaît pourtant cette proximité, puisque Tarbes relève de l'Académie de Toulouse, dont le siège est distant de 120 km.

Le site de Tarbes comporte un IUT de plein exercice rattaché à l'Université Toulouse III et une école d'ingénieurs, l'ENIT, rattachée à l'Institut national polytechnique de Toulouse, ainsi qu'un IUP. L'UPPA est présente à Tarbes à travers le département de Génie des procédés de l'UFR de Sciences et Techniques de Pau (licence et maîtrise, le DEUG étant rattaché à Toulouse III), et le département de STAPS de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines. Il s'y ajoute un DESS Conception et Fabrication assistées par ordinateur, cohabilité avec l'ENIT. Au total, près de 600 étudiants de Tarbes relèvent de l'UPPA.

L'implantation de l'UPPA à Tarbes est fragilisée par un sous-encadrement en personnels (17 enseignants et 5 IATOS) et par le découpage académique, qui conduit les universités toulousaines à concevoir leurs propres projets de développement sur le site. L'heure est aujourd'hui à une réflexion partagée entre les universités de Pau et de Toulouse, ainsi qu'entre les deux rectorats, pour proposer une évolution coordonnée du site de Tarbes prenant en compte le projet et les efforts de l'UPPA. Ainsi, dans l'optique d'une spécialisation des sites, un pôle technologique tarbais pourrait se développer, fondé sur une coopération étroite entre l'ENIT et l'UPPA.

IV - L'UPPA DANS LA RÉGION AQUITAINE ET LES RELATIONS AVEC BORDEAUX

Bien ancrée dans les territoires de l'Adour, l'UPPA doit veiller à s'inscrire dans le territoire régional d'Aquitaine, malgré l'éloignement du chef-lieu de région, Bordeaux, qui handicape certainement l'UPPA dans ses relations avec les instances décisionnelles de la Région elle-même et de l'État en région (Préfecture de Région, SGAR, rectorat...).

La Région Aquitaine apporte, néanmoins, un réel soutien au développement de l'UPPA, à son insertion dans le tissu économique sud-aquitain et à la préservation de son unité. D'un contrat de plan à l'autre, elle a doublé les crédits destinés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Sur les 60,98 M€ du CPER destinés à l'UPPA, la Région en supporte plus d'un tiers, le reste provenant de l'État et des autres collectivités locales. Le président de Région et son Conseil soutiennent, notamment, une spécialisation forte de la région paloise en matière d'environnement, à travers deux projets importants : l'Institut de recherche sur l'environnement et les matériaux (IPREM) et l'Observatoire de recherche sur la qualité de l'environnement (ORQUE). Le président de Région a, de même, été très sensible aux arguments développés en faveur d'un double rattachement de l'ESTIA à l'UPPA et à l'Université Bordeaux I.

La Région encourage également les relations entre les cinq universités d'Aquitaine, qui se retrouvent de façon informelle au sein de la Conférence des présidents de ces universités.

L'UPPA n'appartient pas au Pôle universitaire européen de Bordeaux, qui associe, au sein d'un GIP, les universités bordelaises et les collectivités locales. En revanche, elle est un membre actif des structures régionales de valorisation de la recherche, notamment du Club aquitain d'information sur la recherche européenne (CLAIRE) et de l'Incubateur régional aquitain (IRA).

V - L'UPPA : UNE UNIVERSITÉ AUX PORTES DE L'ESPAGNE

De l'avis de l'un de ses anciens présidents, l'histoire n'a pas voulu que l'UPPA soit un pôle de référence hispanique, hormis dans quelques secteurs bien enracinés et reconnus comme le droit avec l'Institut d'études juridiques ibériques et ibéro-américaines. Elle continue cependant à être tournée vers l'Espagne, comme en témoigne la part importante (près de 40%) des conventions signées ou projetées avec des universités espagnoles ou hispano-américaines. La plus durable et la plus exemplaire est sans doute celle avec l'Université de Saragosse : renouvelée en 2001, elle concerne un grand nombre de secteurs de l'université.

Dans le cadre de la mobilité étudiante, plus de 40% des étudiants sortants mais moins de 30% d'entrants impliquent l'Espagne, le déficit des entrants étant probablement lié à la dégradation de l'enseignement du français en Espagne. Cette vocation hispanique s'est ponctuellement élargie à l'Amérique latine : ainsi ont été créés un DESS de Management latino-américain et des diplômés en cotutelle avec le Venezuela en chimie analytique.

Plus récemment, l'UPPA a pris des initiatives ou est associée à des opérations en matière de coopération interrégionale et transfrontalière : mise en place d'un DESS transfrontalier de plasturgie, en collaboration avec l'Université de Saragosse ; création, à la frontière franco-espagnole, de l'euro-institut déjà évoqué, associant à l'UPPA, les universités de Louvain (UCL), Bilbao (Deusto) et Milan ; projets transfrontaliers en réponse à un appel d'offres annuel de la Région Aquitaine ; formation initiale et continue en génie civil d'ingénieurs de terrain pour les PME-PMI par l'ISA-BTP. Le site de Bayonne a été particulièrement désigné pour développer cette coopération, qui a vocation à s'élargir à toute l'Espagne.

La politique de relations internationales de l'UPPA connaît depuis peu une nouvelle impulsion, grâce à sa participation active à différents réseaux nationaux et internationaux : réseau Saint-Exupéry qui réunit des universités françaises et argentines, groupe Santander. Dans ce contexte, et en devenant le pôle universitaire de référence dans certains domaines comme les études basques ou l'euro-institut, l'UPPA devrait avoir l'occasion d'affirmer sa dimension hispanique et européenne, voire de jouer un rôle de coordonnateur en la matière au sein des universités du sud-ouest, sans pour autant ignorer la région où s'inscrit son territoire.

VI - CONCLUSIONS

L'UPPA a été voulue par ses promoteurs comme une université multisite, en interaction avec son environnement. Les collectivités locales des Pays de l'Adour ont fait œuvre de pionniers en souhaitant, il y a trente ans, faire de l'université un élément moteur du développement territorial. La démarche s'est aujourd'hui banalisée avec les plans U 2000, U3M et les CPER des deux dernières générations ; elle était, à l'époque, profondément originale pour les villes moyennes.

L'engagement des collectivités locales semble avoir été payé de retour. Que 90% des 13 000 étudiants de l'UPPA proviennent des territoires de son aire d'influence manifeste assez que l'établissement a fixé sur place des étudiants qui auraient normalement entrepris des études à Bordeaux ou à Toulouse. Si la Région Aquitaine n'est pas confrontée au même problème d'aménagement du territoire que sa voisine de Midi-Pyrénées, où pratiquement tous les étudiants sont concentrés à Toulouse, elle le doit très largement à l'existence de l'UPPA. En proposant une offre de formation de proximité, cette dernière a également été un facteur de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Il est, en effet, symptomatique que plus de 45% de ses étudiants appartiennent à une classe sociale moyenne ou défavorisée.

Il reste que les collectivités locales formulent parfois des exigences à l'égard de l'université, qu'elle n'a pas nécessairement les ressources scientifiques et humaines de satisfaire. On voit bien, par exemple, l'intérêt d'affichage et de mobilisation des énergies que représente le projet "Pau, cité du multimédia". Pour autant, il n'est pas évident que l'université, dont la recherche était et reste tournée vers la pétrochimie, l'aéronautique et l'environnement, en relation avec les grandes industries locales - Total Fina Elf (TFE), Institut français du pétrole (IFP), Atochem, Turbomeca -, doive et puisse s'orienter subitement vers les nouvelles technologies et le multimédia, simplement parce que la politique locale mise sur un effet d'annonce dans ce domaine.

Dans ce contexte, l'UPPA doit mieux affirmer les priorités de sa politique scientifique et faire prévaloir des choix qui seront d'autant plus crédibles aux yeux de ses différents partenaires s'ils s'appuient sur des objectifs clairs et argumentés, s'ils sont portés par la seule voix qui a autorité à s'exprimer au nom des instances décisionnelles de l'université, celle de son président, et si l'établissement traduit sa détermination et son engagement en dégagant des moyens propres, même modestes, pour soutenir ses propositions.

Les universités constituent partout un enjeu politique local, ici plus qu'ailleurs compte tenu du problème basque. En revanche, elles ne prennent pas suffisamment conscience du potentiel de développement qu'elles représentent, surtout lorsqu'elles sont, comme l'UPPA, bien insérées dans le tissu économique régional. Si les pouvoirs politiques locaux disposent de crédits parfois significatifs, les universités détiennent l'essentiel : des personnels qualifiés et compétents en recherche et formation, sans lesquels rien ne peut être développé.

LE GOUVERNEMENT
ET LA GESTION

I - LE GOUVERNEMENT

La question du gouvernement de l'UPPA est à relier au contexte de sa création, aux choix qui ont été opérés depuis et aux défis auxquels elle est confrontée. Parce qu'elle est une université "en proximité", elle doit être particulièrement attentive à définir ses objectifs et ses priorités, à préserver les moyens de son autonomie, au risque, dans le cas contraire, de voir sa politique déterminée par ses partenaires et son rôle cantonné à celui d'une université locale. Parce qu'elle est constamment confrontée à la question de sa cohésion, l'UPPA requiert un pilotage efficace et capable de mobiliser la communauté universitaire autour d'un projet.

Les responsables de l'UPPA ont toujours eu une conscience claire de l'ensemble des problèmes à résoudre. La difficulté réside dans le choix des stratégies et des dispositifs susceptibles d'associer tous les acteurs et partenaires de l'université, et de leur faire partager une vision globale du projet d'établissement.

1 - LE PILOTAGE DE L'UNIVERSITÉ

La présente évaluation confirme qu'aujourd'hui comme hier, l'UPPA est dirigée par une équipe présidentielle forte : l'autorité et la légitimité de ses présidents successifs lui ont permis de s'affirmer rapidement.

L'équipe présidentielle

Chacun des trois conseils de l'université élit un vice-président parmi les enseignants-chercheurs qui les composent. À ces trois vice-présidents s'ajoutent ceux qui sont élus, aux termes des statuts, par le Conseil d'administration, sur proposition du président. Au nombre de quatre, ils sont en charge respectivement des relations internationales, du budget et du partenariat, le quatrième étant vice-président étudiant. L'existence d'une vice-présidence Partenariat, dont relève la valorisation de la recherche, témoigne du volontarisme de la politique de l'UPPA dans ce domaine.

Huit chargés de mission sont rattachés à la présidence, dont l'un d'eux, en charge de la communication, occupe une place particulière ; les autres sont affectés à différents domaines tels que la culture, l'aménagement des campus, les TICE...

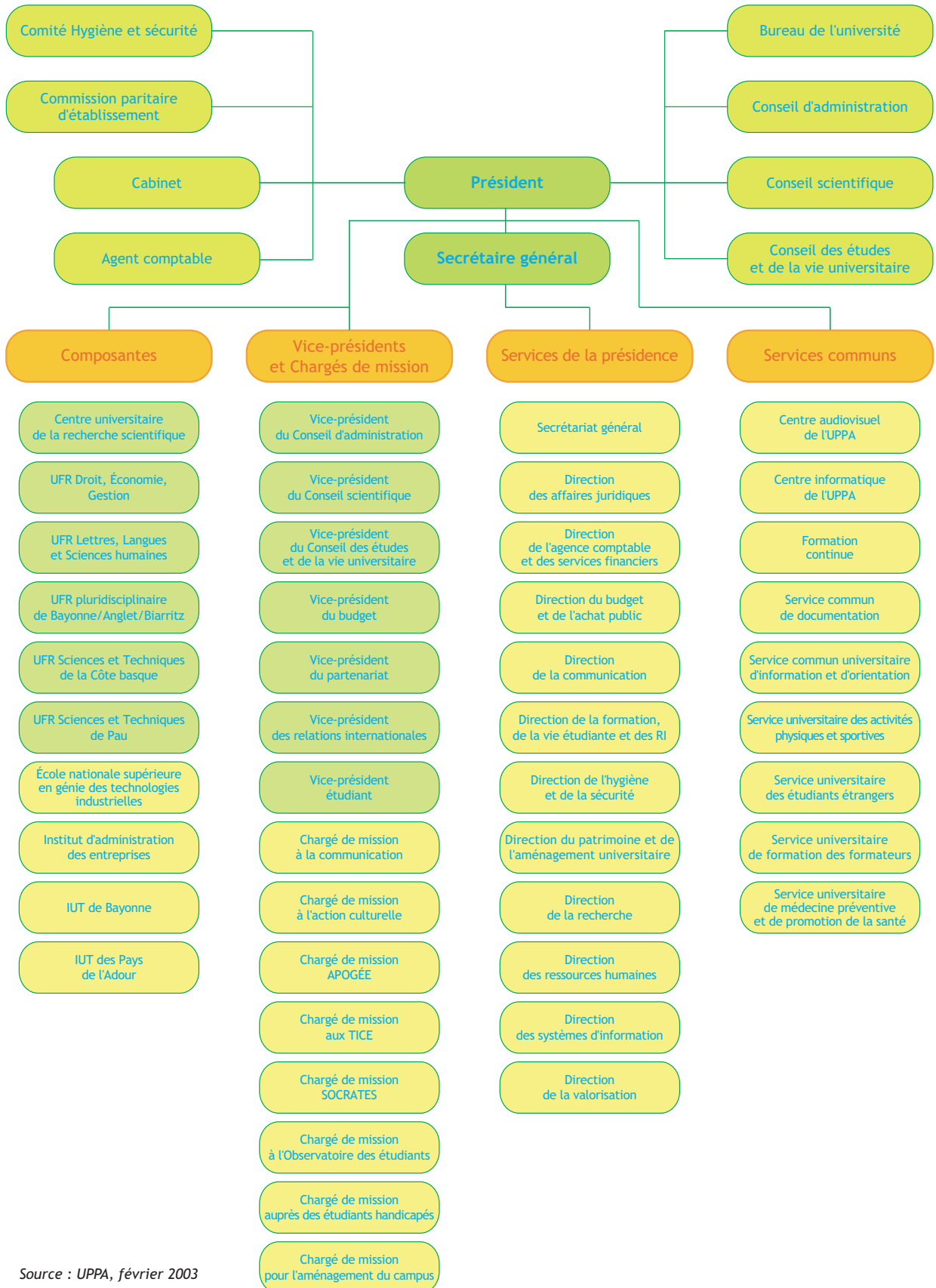
La constitution de l'équipe présidentielle traduit la volonté d'être en prise avec les différents volets de la gestion de l'établissement, mais aussi de soutenir plus particulièrement certains axes de sa politique. On s'étonne cependant de ne pas trouver la formation continue parmi les axes de développement de l'UPPA, d'autant qu'un récent audit interne du service en charge de cette mission met en lumière des difficultés organisationnelles et souligne la nécessité de clarifier le positionnement de ce service dans la structure de l'université, et celui de la formation continue dans sa stratégie. La mise en œuvre de ces recommandations semble en cours. Un rattachement à la présidence, à travers un vice-président ou un chargé de mission, serait un signe fort pour faire du service de formation continue autre chose qu'une banale instance de formation, contrainte d'élargir son offre de formation pour s'autofinancer.

Le Bureau

Comme dans toute université, la question se pose de savoir qui le président associe à l'élaboration de la politique et à la gestion de l'établissement, et quelle place il réserve aux directeurs de composante.

Les statuts de l'UPPA prévoient que le président est assisté d'un Bureau élu par le CA, sur sa proposition. Ils précisent que ce Bureau, dont le mandat est identique à celui du président, doit assurer une équitable représentation des différentes composantes de l'université. Cela se traduit concrètement par une composition qui associe les directeurs de composante, les vice-présidents, trois représentants des IATOS et un étudiant.

Organigramme de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour



Source : UPPA, février 2003

Le rythme des réunions est relativement soutenu, en moyenne deux par mois, et en fonction de l'ordre du jour, le Bureau peut être élargi à d'autres participants, comme dans le cas de la préparation du projet LMD par exemple. Cette montée en puissance du Bureau doit être vue comme une manifestation du rôle des directeurs de composante dans la gestion de l'université.

La section permanente

Les statuts de l'UPPA prévoient également l'existence d'une section permanente, renouvelée chaque année, composée du président et de huit membres choisis par le CA en son sein. Initialement prévue pour mieux associer le Conseil d'administration à la gestion de l'université, la section permanente a évolué vers un rôle de suivi de certaines dépenses et s'est approprié une forme de contrôle collégial de gestion, suite à des problèmes de frais de mission.

2 - LA DIFFICULTÉ DE FAIRE PARTAGER LES PROJETS

Le poids de l'environnement local

Au fil des contrats quadriennaux, l'UPPA s'est affirmée comme un établissement "inséré dans une région", comme "université de proximité" répondant à de forts besoins locaux, avec le soutien de collectivités locales agissantes.

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, ce soutien peut peser lourdement sur les stratégies de l'université et rendre difficile à préserver le nécessaire équilibre entre les exigences d'une université de plein exercice et les sollicitations naturelles, multiples et variées d'une région en quête de développement. L'appui permanent et important des collectivités locales, tant au niveau des investissements lourds inscrits au CPER - plus de 60,98 M€ au CPER 2000-2006 - que sur le plan de l'aide à la recherche ou au fonctionnement, génère en contrepartie le risque potentiel d'ingérence dans les choix de l'université et de fortes pressions extérieures. Ainsi ont déjà été mentionnées les décisions qui ont prévalu pour le développement de l'IUT de Bayonne et sa localisation sur deux sites, ainsi que pour le choix des départements de l'IUT des Pays de l'Adour, ouverts à Mont-de-Marsan et à Pau. De même, la politique en matière de filières d'ingénieurs s'est-elle inscrite en contradiction avec l'intérêt stratégique de constitution d'un pôle fort rattaché à l'UPPA, lorsque l'ENIT implantée à Tarbes a demandé et obtenu son rattachement à l'Institut national polytechnique de Toulouse.

Le poids des disciplines

Pour développer une politique d'établissement, l'équipe dirigeante se heurte également à la difficulté de faire adhérer l'ensemble de la communauté universitaire à un projet commun, non seulement en raison des antagonismes entre les sites, mais encore de la persistance d'une vive concurrence entre des composantes, plus enclines à faire valoir leur identité facultaire qu'à partager une culture de solidarité et de mutualisation des moyens.

Bien que l'UPPA ne soit pas née de la réunion de facultés préexistantes, ses composantes ont, dès l'origine, traduit leur besoin d'identité par la méfiance dont elles font preuve à l'égard des initiatives de la présidence et des services communs. Malgré ces réticences envers une politique d'établissement, dont certains ne veulent voir que les désavantages et non les potentialités, l'équipe présidentielle s'efforce de dépasser les particularismes en s'appuyant sur les instances statutaires, notamment le Bureau. On peut alors s'étonner d'une situation contradictoire, où les directeurs de composante associés étroitement à la conduite de l'établissement et à l'élaboration de sa politique n'hésitent pas, parallèlement, à se retrancher derrière leurs positions facultaires.

La composition du CA, qui prend en compte la représentation des trois grands secteurs disciplinaires de l'université par une égale répartition des sièges, encourage ses membres à faire de ses séances un lieu privilégié d'expression des particularismes, et certains directeurs d'UFR y adoptent assez régulièrement une attitude d'opposition, voire d'obstruction, notamment sur la question cruciale de la répartition des moyens. Ce constat, joint à celui d'un absentéisme notable des conseillers, fait du CA une instance dont le fonctionnement n'est pas pleinement satisfaisant. Ainsi, le budget n'a pu être voté en 2002 faute de quorum. Cet absentéisme, qui touche tous les conseils et concerne toutes les catégories de représentants, y compris les étudiants, est vécu par certains comme un "choix politique" et par l'équipe de direction comme une difficulté supplémentaire à faire partager ses projets.

3 - CONCLUSIONS

Le poids des sites et la tendance à l'autonomie des composantes se renforcent mutuellement pour favoriser les stratégies de repli, les concurrences et les surenchères, comme l'attestent les procès-verbaux des conseils. Pour autant, l'exécutif de l'université s'efforce de garder une ligne de conduite souvent courageuse. En témoigne, par exemple, la difficile réduction des heures complémentaires, qui se justifie par la baisse des effectifs et la nécessité de rationaliser la répartition des moyens.

L'unité de l'établissement pourrait se trouver renforcée au prix :

- d'un meilleur fonctionnement des conseils, permettant de mettre en débat les questions stratégiques ;
- d'un encouragement à une meilleure spécialisation des sites et des composantes, et à la mutualisation des moyens ;
- d'une politique de communication, qui a fait défaut jusque là.

La création récente d'un service de communication, placé sous la responsabilité d'un chargé de mission auprès du président, animé par une professionnelle de la communication et doté de moyens inscrits au contrat d'établissement, témoigne de la volonté de remédier à cette situation. Les outils de base de la communication interne sont en cours de réalisation. En revanche, la communication externe est encore peu développée, sauf pour la valorisation de la recherche.

La communication comme élément de connaissance mutuelle reste à construire. L'organisation d'événements internes, de réunions des conseils - ou d'autres instances de l'université - délocalisées sur les différents sites, pourrait également contribuer à développer un sentiment d'appartenance qui est encore trop peu présent.

II - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1 - LA MODERNISATION DES SERVICES CENTRAUX

Les services centraux de l'université ont été réorganisés à la rentrée 2001. Le schéma retenu traduit un souci évident de rationalisation des tâches et atteste de la volonté d'une amélioration de la qualité du service rendu à l'usager. La création d'une Direction des formations, de la vie étudiante et des relations internationales, celle d'une Direction des ressources humaines ainsi que la restructuration de la fonction budgétaire, financière et comptable, constituent les principales innovations.

La création de la Direction des formations vise à regrouper des tâches jusqu'alors éclatées entre plusieurs services. Elle s'accompagne de la mise en place d'un Observatoire des étudiants qui lui est administrativement rattaché, et dont il sera plus amplement question dans le chapitre consacré à la vie étudiante.

La Direction des ressources humaines est dotée de deux bureaux : l'un pour les personnels enseignants, l'autre pour les personnels IATOS et de bibliothèque. Elle pourrait opportunément s'enrichir d'un troisième bureau dédié à la formation de tous les agents. Bien qu'elle figure dans l'organigramme, cette structure n'a pu être installée dans les faits, faute de soutien budgétaire. Elle reste cependant indispensable et fait l'objet d'attentes fortes de la part des personnels IATOS.

La fonction budgétaire, financière et comptable a été restructurée en deux grandes directions : la Direction du budget et de l'achat public, et la Direction de l'agence comptable et des services financiers.

Au total, les services centraux regroupent 11 directions, animées et coordonnées par le secrétaire général, sous l'autorité du président. Ce schéma d'organisation est porteur d'une répartition cohérente des compétences et d'une gestion convenable de l'établissement. Certaines de ces unités étant de taille réduite, on gagnerait peut-être en clarté par des regroupements judicieux, limitant encore le nombre d'unités.

Ainsi, l'intégration de la Direction de l'hygiène et de la sécurité dans la Direction du patrimoine et de l'aménagement universitaire semble logique au regard de leurs activités et devrait être facilitée par la qualité des relations qu'entretiennent les deux responsables. La fusion de la Direction des systèmes d'information et du Centre informatique apparaît tout aussi naturelle : l'éclatement de la fonction informatique entre différentes structures internes et externes - le SIIG de l'Université Bordeaux I - altère la lisibilité et nuit vraisemblablement à l'efficacité. La création d'un service unique dédié à l'informatique et à la téléphonie offrirait une meilleure articulation des ressources humaines et matérielles et permettrait à l'université d'acquérir son autonomie, pour peu qu'elle se dote de quelques compétences qui lui font encore défaut.

2 - LA RÉPARTITION DES TÂCHES ET DES RESPONSABILITÉS

Les services centraux

Il n'existe pas de document officiel récapitulant l'ensemble des tâches de gestion et en répartissant la responsabilité, mais le *Bottin de l'UPPA*, qui décrit les compétences de chaque direction, s'y substitue partiellement.

L'articulation des autres structures avec les services centraux

À l'exception de la scolarité, presque entièrement prise en charge dans les composantes, le fonctionnement général de l'UPPA est de type centralisé. Ce constat est surtout vrai en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, pour lesquelles les composantes n'ont pas de service spécialisé, à l'exception des IUT. C'est également le cas de la gestion immobilière : toutes les opérations de travaux à la charge du propriétaire relèvent de la Direction du patrimoine et de l'aménagement.

Le partage des tâches entre les services centraux et ceux des composantes de l'université est actuellement implicite : aucun acte officiel ne l'établit. Bien qu'elle n'affecte pas sérieusement le fonctionnement de l'établissement, cette tacite régulation gagnerait à être formalisée dans un document qui rendrait la gestion plus transparente aux yeux de tous les acteurs. Cette démarche devrait, par ailleurs, s'accompagner d'une décision du président organisant le système de délégation de pouvoir et de signature.

La gestion des étudiants

Dans ce domaine, l'université a fait le choix judicieux d'un type d'organisation très largement décentralisée : pratiquement tous les actes qui concernent l'étudiant sont gérés dans sa composante de rattachement, de façon à proposer un service de qualité et de proximité.

Au niveau central, la Direction des formations, de la vie étudiante et des relations internationales

- assure une veille réglementaire, de type contrôle interne de légalité (vérification des diplômes, convention de stages...);
- joue un rôle de coordination (élaboration du guide de l'étudiant, calendrier des opérations de rentrée...);
- fait fonction d'interface avec le Ministère pour toutes les enquêtes nationales et les demandes d'habilitation;
- constitue le soutien administratif des divers conseils et commissions, dont le CEVU.

Cette direction assure, en outre, le suivi de tous les dossiers concernant les étudiants étrangers et des étudiants français qui participent à des échanges.

La gestion de l'étudiant s'appuie sur le logiciel APOGÉE. Son implantation a été confiée à une équipe composée d'enseignants, de gestionnaires et d'informaticiens, et animée par un enseignant-chercheur. L'esprit collectif de cette équipe semble avoir gagné tous les acteurs concernés, de sorte qu'aujourd'hui, au-delà des services et prestations de l'outil informatique, c'est le rôle fédérateur d'APOGÉE qu'il convient de souligner.

3 - LE MANAGEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Le président, assisté du secrétaire général, réunit chaque semaine des responsables des 11 directions, et, une fois par trimestre, les responsables administratifs des composantes, des services communs et centraux, alternativement sur chacun des quatre campus.

Ces dispositions ne peuvent que contribuer à une bonne coordination des services, indispensable au fonctionnement de toute structure complexe et à l'harmonisation des procédures dans l'ensemble de l'UPPA. Par les rapprochements qu'elles opèrent, elles participent à l'affirmation d'une culture commune et confortent l'identité de l'université.

4 - CONCLUSIONS

L'UPPA apparaît dotée d'une organisation où les grandes fonctions administratives sont assises sur des structures bien identifiées.

Les actions à conduire prioritairement pour améliorer le fonctionnement général doivent essentiellement porter sur la définition précise des responsabilités entre les différentes structures, et sur la mise en place de deux fonctions importantes qui manquent aujourd'hui : la réflexion stratégique et le contrôle de gestion. Le président et son équipe doivent, en effet, disposer des outils nécessaires pour fixer les objectifs à moyen terme et en programmer la mise en œuvre. Cette mission de pilotage doit être réaffirmée et soutenue. Dans ce contexte, le contrôle de gestion est appelé à couvrir l'ensemble des domaines, et pas seulement le secteur financier et comptable.

Au demeurant, ces deux fonctions sont liées, la première apportant une aide aux choix politiques, tandis que la seconde permet d'en suivre la mise en œuvre dans le temps. Elles pourraient être d'abord confiées à une structure légère, directement rattachée au secrétaire général.

III - LA GESTION BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Après avoir connu des difficultés notables, le domaine budgétaire bénéficie aujourd'hui d'une situation plus favorable.

1 - D'INDÉNIABLES PROGRÈS...

La préparation budgétaire

Depuis quelques années, la préparation budgétaire commence bien en amont de l'exercice considéré. La commission des moyens se réunit en octobre et novembre pour préparer un projet de dotation des composantes et des services en fonction des crédits ministériels attendus. Sur cette base, le Conseil d'administration arrête, fin novembre, la DGF des diverses unités budgétaires (UB) de l'établissement, afin que chacune puisse préparer son budget propre, début décembre.

Le vote et l'exécution du budget

L'année 1997 marque une rupture totale avec les pratiques antérieures, qui conduisaient à voter le budget d'une année n entre mars et mai de ladite année, faisant perdre au budget son caractère essentiel d'acte de prévision. Depuis lors, le budget est voté dans les délais réglementaires et les décisions budgétaires modificatives le sont en cours d'année. Il est aussi mieux exécuté : on note, en particulier, la tenue de la comptabilité des dépenses engagées.

L'organisation du budget

Le Conseil d'administration vote désormais un budget de gestion structuré autour de 7 destinations principales, elles-mêmes ventilées entre 61 sous-destinations. L'université apprend progressivement à utiliser ce "budget politique" et pourrait encore en faire un meilleur usage. Dans le cadre de son prochain projet d'établissement, certaines actions jugées prioritaires pourraient être identifiées en tant que destinations et bénéficier d'un suivi financier.

2 - ...QU'IL CONVIENT DE POURSUIVRE

Les prévisions budgétaires

La qualité des prévisions en matière de budget doit être sensiblement améliorée. Le rapport du budget initial au budget modifié est, en effet, particulièrement faible (de l'ordre de 60%), en constante diminution depuis plusieurs années. Des efforts devraient être entrepris pour porter ce ratio à 80% sur la prochaine période contractuelle.

En outre, le taux d'exécution budgétaire moyen entre 1998 et 2001 est également anormalement faible : 61% et 64% en recettes et en dépenses respectivement. De manière paradoxale, les montants du compte financier sont plus proches des chiffres du budget initial que de ceux du budget modifié. Dès lors, quelles significations donner aux DBM ? Ici encore, la vigilance s'impose et une meilleure adéquation entre budget modifié et budget exécuté doit être recherchée.

La structuration du budget

Le budget de l'université agrège 19 budgets propres intégrés correspondant à l'ensemble des composantes et des services communs. Cette architecture, qui n'appelle pas d'observation majeure, pourrait éventuellement bénéficier d'un regroupement des unités budgétaires d'administration générale d'une part, des services communs d'autre part.

En revanche, l'établissement doit être attentif à l'évolution du nombre des centres de responsabilité (CR). Une réduction drastique a été opérée en 1997 pour porter de 2000 à quelque 630 le nombre des unités de consommation (UC). On observe néanmoins, depuis, une tendance à la hausse, puisque plus de 840 UC sont aujourd'hui recensées. Cette tendance, qui entraîne inévitablement un saupoudrage des crédits, doit être enrayerée, pour éviter que l'émiettement n'entame l'efficacité de la politique budgétaire.

L'identification des ordonnateurs

Le problème de la délégation de pouvoir et de signature a été évoqué. Il se pose ici avec une particulière acuité, les directeurs de composante de droit commun ainsi que les responsables de services communs exerçant les compétences d'ordonnateurs secondaires sans y être dûment autorisés. Au regard des risques qu'elle comporte, cette situation doit être régularisée au plus vite. La procédure de simple consultation ou de modification des données budgétaires, instaurée dans le cadre de la mise en œuvre du logiciel informatique, ne saurait tenir lieu d'une mesure de délégation. La démarche inverse doit prévaloir : les accréditations d'accès ou d'intervention dans NABUCO ne peuvent que constituer le prolongement technique de décisions administratives prises en amont.

Le suivi budgétaire

Il n'est pas systématiquement organisé et certains responsables n'utilisent pas les états proposés par le logiciel, soit qu'ils en ignorent l'existence, soit qu'ils méconnaissent leur contenu. C'est donc le blocage d'une opération d'engagement par l'outil informatique, faute de crédits suffisants, qui provoque alors les mesures nécessaires : réalisation d'un transfert de crédits de chapitre à chapitre ou d'un CR à l'autre, ou encore préparation d'une DBM. Il faut donc former pour chaque UB une personne chargée d'assurer le suivi permanent de l'exécution du budget, et d'alerter les décideurs, avant qu'ils ne soient confrontés à de telles situations de blocage, qui peuvent retarder la mise en œuvre d'opérations urgentes.

Les amortissements

Les documents budgétaires et comptables montrent que le compte 68 "Dotation aux amortissements et provisions" reste chaque année vide de toute inscription. L'UPPA, consciente de la nécessité de corriger cette anomalie, vient d'acquiescer un logiciel adapté. Elle doit, en outre, prendre les mesures nécessaires à son utilisation : la reconstitution de l'actif constitue un préalable indispensable à mettre en chantier sans délai.

3 - CONCLUSION

L'UPPA a commencé à redresser une situation sujette à bien des critiques. L'adoption du logiciel NABUCO, en 1997, a été l'occasion d'une remise en ordre salutaire, qui s'est traduite avant tout par une restauration de la fonction budgétaire. L'université doit poursuivre son action, afin de tirer un meilleur parti du budget de gestion, d'affiner la qualité de ses prévisions et d'organiser le suivi pour augmenter le taux d'exécution du budget. Il faut enfin mettre en œuvre au plus tôt une politique d'amortissements.

IV - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 - LES ENSEIGNANTS

Le contrat affiche un certain nombre d'objectifs en matière de gestion des enseignants, qui portent sur la structure des emplois, les redéploiements interdisciplinaires, la mobilité, la valorisation des fonctions des enseignants du second degré et la maîtrise des heures complémentaires.

La structure des emplois

Pour soutenir les équipes de recherche, le contrat envisage un repyramidage des emplois en faveur des enseignants-chercheurs. On constate pourtant qu'entre 1997 et 2001 le poids de ces derniers dans le potentiel global de l'université est resté stable : il est de 69,6% en 2001.

Entre 1997 et 2001, le taux de professeurs dans l'ensemble des emplois d'enseignant-chercheur est passé de 35 à 31,6%. Bien que l'université veille à instaurer un équilibre entre les disciplines, il diffère sensiblement d'un groupe du CNU à l'autre : c'est ainsi que le groupe XII (sciences de l'éducation, cultures et langues régionales, STAPS) ne comporte que 25% de professeurs contre 36,1% pour le groupe VII (chimie). Au final, le bilan des cinq années considérées fait apparaître un contingent d'enseignants-chercheurs enrichi de trois professeurs (+2%), de 58 maîtres de conférences (+21%) et de 17 emplois du second degré (+16%).

La politique de redéploiement

Sur la période 1997-2001, 190 postes d'enseignant-chercheur ont été déclarés vacants, à la suite de départs à la retraite notamment, et publiés à l'UPPA. 35 d'entre eux ont fait l'objet d'un changement de section du CNU. Le taux apparent de redéploiement qui en résulte est important et témoigne d'une politique volontariste de la part de l'université. Dans les faits, certains changements de section se sont compensés les uns les autres, et en faisant le bilan de la répartition des emplois entre les différentes sections en 2001, on s'aperçoit que, sur la durée, seuls 21 emplois ont réellement été redéployés, ce qui n'est pas pour autant négligeable.

Les sections qui ont bénéficié des redéploiements sont essentiellement les sections d'informatique (27^e) et de physique des matériaux (28^e), qui gagnent chacune 4 emplois, les sections de chimie théorique, physique et analytique (31^e), d'énergétique et de génie des procédés (62^e), qui en gagnent 2, au détriment des sections de physique théorique (29^e) et d'électronique (63^e), qui perdent chacune 3 emplois, de la section de chimie organique, minérale et industrielle (32^e) et de biologie (68^e), qui en perdent 2, d'autres sections gagnant ou perdant un emploi.

Il aurait été intéressant que l'UPPA explicite sa politique de redéploiement et ses objectifs en la matière. Pour éclairer ses stratégies et pour des raisons de lisibilité, il a paru préférable de raisonner en termes de discipline, c'est-à-dire de groupe de sections du CNU. Le tableau suivant recense ainsi le bilan des mouvements et de la répartition des postes d'enseignant-chercheur sur la période 1997-2001. On constate que seul le groupe V (mathématiques, informatique) a effectivement bénéficié de 4 emplois par redéploiement, la différence entre emplois vacants et pourvus n'excédant pas 2 dans les autres groupes. Cela montre que, concrètement, s'il y a eu un effort méritoire de redéploiement entre les sections du CNU, cet effort a eu peu d'impact en termes de discipline. Les transferts entre deux champs disciplinaires restent relativement rares : la culture facultaire et le sentiment de "propriété" des moyens qui l'accompagne demeurent vivaces.

La politique de création d'emplois

Dans leur grande majorité, les emplois créés ont été ouverts au recrutement (89%). Entre 1997 et 2001, 55 emplois ont ainsi été publiés à l'UPPA.

Pour apprécier la politique scientifique de l'université, il est intéressant d'évaluer si la proportion d'emplois publiés en création dans chaque discipline diffère de la répartition des emplois existants. Le tableau et la figure suivants sont, à ce sujet, explicites et montrent clairement l'effort consenti, en particulier au bénéfice des sciences pour l'ingénieur (groupe IX), au détriment des groupes VI (physique) et IV (sciences humaines et sociales).

Répartition des postes d'enseignant-chercheur par discipline en 1997 et 2002

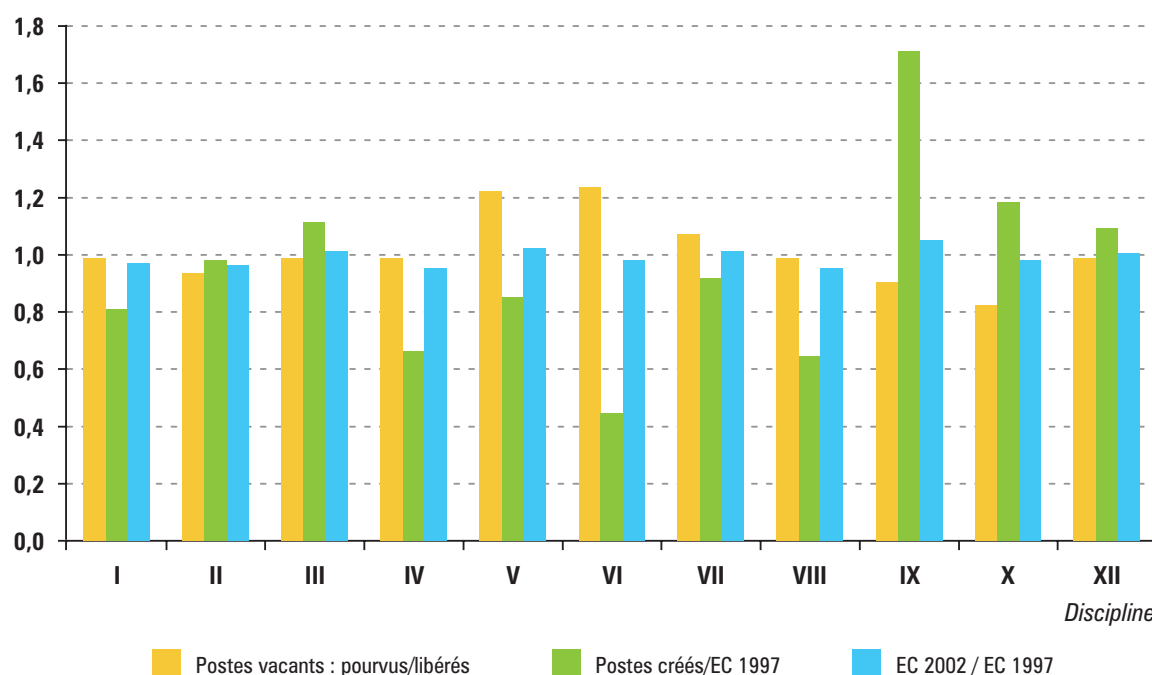
1	2	3	4	5	6	7
Groupe CNU	Discipline	Enseignants-chercheurs 1997	Vacants libérés (départs)	Vacants pourvus (arrivées)	Créés 1997-2001	Enseignants-chercheurs 2002
I	Droit, Sciences politiques	44	29	29	5	49
II	Sciences économiques, Gestion	29	18	17	4	32
III	Lettres, Langues, Arts	51	48	48	8	59
IV	Sciences humaines et sociales	43	25	25	4	47
V	Mathématiques, Informatique	75	17	21	9	88
VI	Physique	16	4	5	1	18
VII	Chimie	31	12	13	4	36
VIII	Sciences de la terre et de l'univers	11	1	1	1	12
IX	Sciences pour l'ingénieur	54	23	21	13	65
X	Biologie, Sciences de la vie	24	6	5	4	27
XII	Sciences de l'éducation, Culture régionale, STAPS	13	5	5	2	15
Total		391	188	190	55	448

Colonne 7 = col. 3 - col. 4 + col. 5 + col. 6

Source : UPPA

Principaux indicateurs d'une politique des postes d'enseignant-chercheur

Rapports de proportion



En examinant le rapport entre le nombre des postes créés et celui des postes pourvus par suite de vacance (cf. figure précédente), on peut apprécier la cohérence entre créations et redéploiement. On observe que l'écart est très significatif pour le groupe IX en faveur des créations, et pour le groupe III - pour lequel ce rapport est de 0,58 -, qui bénéficie plutôt du redéploiement ; il est également notable pour les groupes I, IV et X, dont les rapports respectifs sont de 0,60, 0,55 et 2,76. Plus globalement, un rapport très différent de 1 traduit une faible cohérence entre la politique de création et la politique de redéploiement.

Les conditions du recrutement et les vacances d'emplois

En additionnant postes créés et postes vacants, ce sont 245 postes qui ont été ouverts au recrutement entre 1997 et 2001. Le nombre d'emplois restés vacants au terme des recrutements annuels est de 66, soit une moyenne de 13 par an ; il représente 27% du nombre de postes publiés. Dans la mesure où un poste peut demeurer vacant après plusieurs vagues de recrutement, il est plus instructif de raisonner sur le résultat net : 30 emplois de professeur et 13 de maître de conférences non pourvus, soit 8 par an en moyenne. Parmi les 66 vacances, 14 l'ont été suite au désistement de candidats retenus par l'UPPA, mais ayant fait le choix d'un autre établissement. Le nombre de vacances de postes dues à une absence ou à un rejet de candidatures est donc ramené à 52. Par ailleurs, l'évolution en matière de recrutement est positive, puisque de 18 postes non pourvus à la rentrée 1999, on est passé à 6 en 2001.

Mobilité et ouverture

Le contrat d'établissement met l'accent sur la mobilité des enseignants-chercheurs, en pointant les échanges avec les grands organismes de recherche et les universités étrangères notamment. Entre les rentrées 1997 et 2001, tous corps confondus, l'UPPA a recruté plus d'un tiers de ses enseignants-chercheurs en puisant dans son propre vivier, les autres candidats étant issus d'autres universités. L'objectif de mobilité est donc atteint. On note cependant que l'apport extérieur concerne surtout le recrutement des maîtres de conférences et que le choix des professeurs fait une plus large place à la promotion interne. En lettres, langues et sciences humaines, en particulier, 13 recrutements internes ont été opérés sur les 17 postes ouverts au concours. Par ailleurs, 9 chercheurs des EPST ont été recrutés comme professeurs et 4 en tant que maîtres de conférences. L'ouverture sur l'international s'est limitée à 2 recrutements : un professeur et un maître de conférences.

Les obligations de service des enseignants du second degré

Conformément à des dispositions réglementaires récentes, l'UPPA marque sa volonté de soutenir les enseignants du second degré engagés dans la préparation d'une thèse par des aménagements de leur service. Ces dispositions, que l'université avait anticipées avant la publication des textes officiels, ont porté leurs fruits, puisque tous les enseignants concernés ont soutenu avec succès.

Conclusion : l'évolution des postes entre 1997 et 2002

En cinq ans, l'UPPA a été confrontée au recrutement de 245 enseignants-chercheurs, dont 55 en création, sur les 448 dont elle dispose en 2002. Ce renouvellement de 55% de son potentiel n'a cependant pas modifié significativement la répartition (en pourcentage) des postes entre les disciplines, puisque l'on vérifie que le rapport entre ces pourcentages en 2002 et en 1997 respectivement est uniformément très proche de 1.

La politique d'affectation des postes en création a favorisé globalement les sciences pour l'ingénieur, tandis que les redéploiements effectifs, au nombre de 21 (soit 11% des postes vacants), se sont opérés essentiellement au sein des grandes disciplines, sans en modifier vraiment le poids relatif.

2 - LES PERSONNELS IATOS ET DE BIBLIOTHÈQUE

Le renforcement du taux d'encadrement

Le renforcement du taux d'encadrement en personnel IATOS est le premier objectif inscrit dans le contrat d'établissement. La détermination des responsables à obtenir satisfaction en la matière a porté ses fruits, puisque le potentiel de l'établissement s'est enrichi de 65 emplois - 19 de catégorie A, 16 de catégorie B et 30 de catégorie C - entre les rentrées 1996 et 2001. 34 de ces emplois relèvent de l'ARF, 24 de l'ASU et 7 sont destinés aux bibliothèques. Bien que le stock d'emplois ait augmenté d'un quart en six ans, le ratio potentiel/besoins ne s'établit encore qu'à 0,80 à la rentrée 2002.

La structure des emplois

Comme pour les enseignants, l'évolution de la structure des emplois ne peut résulter que des dotations en emplois nouveaux, les transformations de postes existants restant exceptionnelles. Dans les faits, la situation a

peu évolué entre 1996 et 2000 : le pourcentage des postes de catégorie A est resté à 23% ; celui des postes de catégorie B est passé de 25 à 27%, au détriment de la catégorie C (50%).

La gestion prévisionnelle des emplois

L'UPPA inscrit dans ses perspectives la promotion d'une démarche qualitative fondée sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet objectif n'est dans les faits qu'à peine esquissé, malgré l'acquisition d'un logiciel de gestion des personnels, qui devrait permettre au préalable une analyse fine de l'existant. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle pourra ensuite s'engager dans une logique de gestion prévisionnelle, en réalisant la carte budgétaire et la carte fonctionnelle des postes, conformément à son projet.

La formation des personnels

Le contrat d'établissement place la formation au cœur de la gestion des ressources humaines. Pour les élus des personnels, c'est une question sensible, qui ne semble pas donner entière satisfaction, malgré le bilan qui peut être présenté par l'université : entre les rentrées 1998 et 2001, 220 agents ont bénéficié chaque année d'une formation, d'une durée moyenne de deux jours, pour un coût global de 27 440,82 € par exercice. Dans le contexte actuel de sous-dotation du bureau de gestion en charge de ce dossier, il est difficile d'attendre mieux.

Il est recommandé de substituer à la démarche empirique actuelle l'élaboration d'une charte de la formation des personnels, de plans annuels ou pluriannuels de formation, dont la gestion serait confiée à un bureau spécifiquement créé à cet effet. Ces dispositions, très attendues par les IATOS, vont néanmoins requérir des moyens supplémentaires, tant en personnels que financiers. L'université se doit donc de focaliser ses efforts sur ce dossier prioritaire qui conditionne le succès de sa politique de GRH.

La politique de prévention

La politique de prévention complète la liste des priorités de l'UPPA en matière de GRH. Le directeur du service d'hygiène et de sécurité, en lien avec la DRH, organise les activités de médecine de prévention. Dans le cadre de conventions judicieusement négociées avec le CNRS et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, tous les personnels, titulaires et contractuels, ainsi que les doctorants sont examinés par un médecin tous les 3 ans. Un rapport annuel du médecin rend compte des multiples actions entreprises et de l'état sanitaire des personnels. La politique voulue par l'université s'incarne donc bien dans les faits.

Le dialogue social

Soucieux du dialogue social, les responsables de l'UPPA associent les personnels IATOS à leur propre gestion, dans une démarche participative qui trouve son expression la plus aboutie dans le fonctionnement de la Commission paritaire d'établissement (CPE). Celle-ci se réunit en formation plénière deux fois par an et une dizaine de fois en formation restreinte.

Les représentants élus des personnels se montrent satisfaits du mode de fonctionnement de cette instance en tant que pré-CAP. Tout au plus regrettent-ils la brièveté du temps qui leur est imparti pour la consultation des dossiers. Ils appellent également de leurs vœux la définition de critères objectifs, transparents et négociés pour mieux asseoir les propositions d'avancement ou les décisions de mouvement interne. Le fonctionnement de la CPE en tant que Comité technique paritaire suscite de nombreuses réserves. Les élus souhaiteraient être systématiquement consultés sur les questions d'organisation des services et d'allocation des moyens. Pour autant, il est clair que cette commission s'inscrit déjà dans le paysage institutionnel et contribue à l'instauration du dialogue social.

La mobilité professionnelle

Le bilan sur 5 ans, de 1997 à 2001, montre que 111 agents ont été nommés à l'UPPA, tandis que 56 ont quitté l'université. La mobilité externe s'effectue donc sur un rythme qui permet un renouvellement régulier, ce qui n'exclut pas, ici ou là, l'existence de "niches de sédentarisation".

V - LA LOGISTIQUE IMMOBILIÈRE

Le campus palois suscite une impression favorable au premier regard. La visite des autres sites confirme qu'à l'UPPA les questions architecturales et environnementales sont traitées avec un soin particulier, qui atteste de la volonté d'offrir aux étudiants et aux personnels un cadre de travail agréable.

1 - LA SITUATION PATRIMONIALE

Le patrimoine immobilier de l'UPPA se répartit sur 4 campus, 6 sites et 33 bâtiments, qui développent une superficie totale de 106 147 m² SHON : 77 396 m² à Pau, 21 175 m² sur la Côte basque, 3 443 m² à Mont-de-Marsan et 4 133 m² à Tarbes. Ce patrimoine est récent, puisque près de la moitié des surfaces date de moins de vingt ans. La dernière décennie a vu, à elle seule, la réalisation de 35 602 m², soit très exactement le tiers du parc immobilier. C'est avant tout la concrétisation des investissements du schéma U 2000 et du 11^e CPER, résumés dans le tableau suivant.

Campus	Nouvelles surfaces dans œuvre (en m ²)	Financement (en M€)					
		État	Région	Département	Union européenne	Villes ¹	TOTAL
Pau	15 956	6,83	5,93	2,88	0,61	2,76	19,01
Côte basque	10 057	4,54	3,55	1,4	-	2,62	12,11
Mont-de-Marsan	3 314	1,27	1,39	0,75	-	0,41	3,82
Tarbes	2 408	0,82	-	-	1,68	-	2,5
TOTAL	31 735	13,46	10,87	5,03	2,29	5,79 ²	37,44 ²

¹ Participation des villes sièges ou des structures intercommunales

² Dont 0,24 M€ autofinancé par l'UPPA pour la salle des sports de Pau

Au total, 18 opérations de construction ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'UPPA, à l'exception de l'une d'entre elles. Ce parti a sans doute contribué à l'homogénéité architecturale des campus et à la bonne intégration des bâtiments dans les sites, mais aussi à leur fonctionnalité interne, grâce à la prise en compte des besoins des utilisateurs.

Ce patrimoine est appelé à évoluer dans le cadre du programme U3M et du CPER 2000-2006 : 14 opérations sont projetées, dont 11 sur la Côte basque. Elles représentent une surface utile de 27 238 m² et un coût global estimé à 56,25 M€, soit une progression de 50% en termes d'investissement par rapport à U 2000. Ces projets visent essentiellement à accroître les surfaces de recherche, à accueillir deux départements d'IUT, à améliorer la vie étudiante et à restructurer le campus de la Côte basque, dont le nombre de sites devrait être ramené de 3 à 2.

2 - LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Les travaux de maintenance

La maintenance du patrimoine immobilier est convenablement effectuée. La visite des locaux révèle leur bon état général et, ce qui est particulièrement notable, leur propreté. De 1999 à 2001, l'UPPA a consacré 2,13 M€ aux travaux de maintenance, en abondant sur ses crédits propres la dotation contractuelle de 1,52 M€. Pour les deux années 2002 et 2003, un budget de l'ordre de 1,52 M€ est mobilisé à ce titre.

Les travaux de sécurité

Un programme important de travaux a été entrepris en vue de la mise aux normes de sécurité des bâtiments. Grâce aux 0,38 M€ de subvention prévus dans le contrat, il a déjà permis de lever 8 des 9 avis défavorables émis par les commissions compétentes en la matière.

L'hygiène et la sécurité

La fonction hygiène et sécurité est confiée à un directeur, qui peut s'appuyer sur le Comité local, composé de 39 membres assidus aux réunions, et sur un réseau d'une trentaine de correspondants, environ un par bâtiment. Outre l'organisation de la médecine préventive, le directeur participe à l'élaboration des programmes de travaux pour la mise en sécurité des locaux. Il organise des exercices d'évacuation au rythme de trois par an. Il veille au stockage et à l'élimination des produits dangereux et des déchets toxiques. Il impulse diverses actions de prévention et de formation.

Ce bilan, tout à fait honorable, pourrait s'enrichir si le directeur était déchargé des tâches administratives, ce qui lui permettrait de consacrer plus de temps à la dimension technique de sa fonction. Dans son contrat, l'université affirme son intention de "favoriser la sécurité et le mieux-vivre dans l'établissement". Elle met tout en œuvre en ce sens. Dans une situation de sous-encadrement manifeste, les deux directions techniques en charge des questions patrimoniales et de sécurité conduisent une action, dont on a montré plus haut qu'elle était efficace.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

LES SERVICES
ET
LA VIE ÉTUDIANTE

I - LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

Déjà évoquées lors de la présentation de l'université, on rappellera ici les principales caractéristiques de la population étudiante de l'UPPA :

- près de 75% des étudiants de l'UPPA étudient à Pau, un peu moins de 20% à Bayonne, et les quelque 850 étudiants restants se répartissent entre Tarbes (environ 600 inscrits) et Mont-de-Marsan ;
- toutes composantes et sites confondus, plus d'un tiers des étudiants sont engagés dans des études de lettres, langues ou sciences humaines ; à peu près autant suivent un cursus scientifique ou technologique, le petit tiers restant étudiant le droit, l'économie ou la gestion ;
- la population étudiante de l'UPPA est à 55% féminine ;
- elle est majoritairement issue de l'Académie de Bordeaux (72%), même si certaines formations bien ciblées, tels l'IUP Aménagement, les IUP scientifiques ou l'ENS-GTI ont un recrutement national. Les étudiants étrangers ne représentent que 6% environ des effectifs ;
- les étudiants de l'UPPA sont en moyenne d'origine plus modeste que ceux de l'ensemble des universités françaises. Presque un tiers d'entre eux sont boursiers et, de façon très atypique, cette proportion atteint 36% à l'UFR de Sciences.

II - LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS

La qualité et la propreté des locaux de l'UPPA et de leur environnement ont déjà été soulignées à plusieurs reprises. À Pau, la restauration, bien présente sur le campus (1 restaurant universitaire et 2 cafétérias), gérée, comme l'hébergement, par le Centre local des œuvres universitaires et scolaires (CLOUS), avec lequel l'université entretient des relations très constructives, est à la hauteur du cadre. Le site de la Côte basque dispose également, à Saint-Crouts, d'un restaurant universitaire géré dans les mêmes conditions.

L'université juge prioritaire la construction d'une "Maison de l'étudiant", à Pau comme à Bayonne : celle de Pau est programmée et imminente, celle de Bayonne est en cours. Le bâtiment devrait abriter notamment le service de restauration du CLOUS, une salle de spectacle ainsi que des bureaux pour les associations étudiantes.

1 - LE SERVICE CULTUREL

La vie culturelle à l'Université de Pau est le fruit d'un véritable projet culturel, mis en œuvre par une équipe motivée et compétente. Créé en 1993, le Service culturel est placé sous la tutelle directe de la présidence. Il est aujourd'hui composé d'un chargé de mission, de deux emplois-jeunes - l'un avec la fonction d'administrateur, l'autre, à mi-temps, chargé de la communication - et d'un adjoint administratif à temps partiel chargé de la comptabilité.

La persévérance de huit années d'un travail de qualité et le sérieux de ses acteurs sont pour beaucoup dans la réussite de la politique culturelle de l'établissement. En dépit de la précarité et de l'exiguïté des locaux, malgré la fragilité statutaire des permanents entourant le chargé de mission, et bien qu'aucune pérennité des moyens ne lui ait jamais été assurée, le Service culturel jouit aujourd'hui d'une reconnaissance telle que toutes les conditions de sa légitimité institutionnelle sont désormais réunies.

En effet, sans être doté du statut de service commun, il bénéficie d'une assiduité à ses réunions que chacun, et au premier chef le président, se plaît à souligner. Le succès de la fréquentation d'une soixantaine de manifestations annuelles par les étudiants, les enseignants et les personnels IATOS témoigne également de la reconnaissance des publics. Enfin, le soutien financier de la part de la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine est une garantie supplémentaire de la qualité d'un projet artistique et culturel, remarquable par la variété de ses actions et son souci de favoriser la création.

Le Service culturel de l'UPPA est un atout important pour l'attractivité de l'université et doit être consolidé. Les surfaces prévues dans la future Maison de l'étudiant sont un premier gage en ce sens. Il reste à lever les hypothèques qui pèsent encore sur l'espace d'exposition, et à assurer au service des ressources financières régulières, par le biais du contrat quadriennal par exemple : l'accroissement des soutiens extérieurs passe inévitablement, en effet, par un engagement au moins équivalent de l'université. Grâce au professionnalisme de ce service et à la qualité de son bilan, l'UPPA dispose d'un socle solide pour entamer un processus conventionnel avec la DRAC, cohérent avec l'action conjointe du ministère de la Culture et de la Communication et celui de l'Éducation nationale.

Ces perspectives donnent à l'université l'opportunité de définir un nouveau projet culturel, qui devra intégrer les délocalisations. L'établissement devra également s'engager à donner un statut convenable, dans la forme et sur le fond, aux personnels chargés au quotidien de la mise en œuvre du projet. Il serait regrettable qu'après n'avoir pas su retenir le fondateur du service, l'université se limite à un rôle de "pépinière" formant des cadres pour ses partenaires.

2 - LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

"La situation du sport à l'Université de Pau n'est guère brillante et son avenir hypothétique". Cette phrase lapidaire et sans indulgence, extraite de l'évaluation nationale effectuée par le CNE en 1999, était tempérée par une appréciation de portée générale sur le sport universitaire en France.

Le manque de reconnaissance du sport, y compris de haut niveau, de la part des UFR, dans la vie étudiante, demeure sa principale faiblesse. Le maintien de la concentration des enseignements du mardi au jeudi soir, sans respect d'une demi-journée libre, en porte témoignage. Ce constat rend inopérants les atouts du SUAPS et les efforts qu'il fait pour accroître son attractivité.

Pourtant, bien installé dans des locaux neufs et fonctionnels, situés à l'entrée du campus, le SUAPS dispose d'une bonne équipe d'encadrement, à la fois motivée et très lucide. 4,5 postes pour près de 13 000 étudiants placent, en effet, l'université dans une situation d'autant plus précaire qu'elle doit avoir massivement recours à des vacataires (environ 40) pour assurer les enseignements optionnels et les animations. Pénalisé sans doute de façon plus significative que les autres composantes par l'effort de réduction des dépenses d'heures complémentaires, le SUAPS tente néanmoins de multiplier les initiatives pour accroître son offre à des tarifs attractifs. De bonnes relations avec la Ville pour l'utilisation des équipements et la construction, récente ou imminente, de trois nouvelles halles de sport à Pau, Tarbes et Bayonne, constituent incontestablement de précieux atouts. Il conviendra d'appréhender correctement les problèmes de prise en charge des coûts de fonctionnement de ces nouvelles infrastructures.

La proportion d'étudiants pratiquant une activité sportive n'atteint pas 20% des inscrits, alors que les deux tiers du budget du service proviennent du prélèvement effectué auprès de l'ensemble des étudiants. La mise en place d'une UV optionnelle en activités physiques et sportives, dans tous les cursus jusqu'à la maîtrise, pour encourager la pratique sportive, traduit une prise de conscience du CEVU en la matière, mais la bonification qu'elle est susceptible de générer est jugée insuffisamment incitative par le SUAPS. Si on dénombre 813 étudiants inscrits dans 22 options différentes, les chiffres évoluent à la baisse.

En conclusion, une réelle volonté politique de l'université et de ses partenaires des collectivités territoriales a conforté la motivation des responsables du SUAPS et permis d'enregistrer des progrès significatifs. Il reste que l'avenir du service demeure tributaire d'une prise de conscience par l'ensemble de l'établissement qu'au-delà de l'intérêt de la pratique sportive pour l'équilibre de l'étudiant, le redressement du nombre des inscrits à l'UPPA passe par le renforcement de son attractivité. De ce point de vue, la qualité du SUAPS est un enjeu important.

3 - LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)

La démission du directeur et les difficultés rencontrées par l'université pour assurer sa succession depuis le début de l'année 2002 ont encore accru le désarroi d'un service, dont tous les responsables déplorent l'isolement et l'absence de reconnaissance. Le malaise du personnel est fondé sur le statut de vacataire auquel tous les praticiens du service - trois médecins et un psychologue - regrettent d'être astreints.

Sans responsable susceptible de définir une politique de prévention adaptée à l'établissement, le personnel s'est contenté, en 2002, d'assurer les visites médicales obligatoires pour les étudiants de 1^{ère} année et de répondre aux demandes spontanées des étudiants. Les actions de prévention spécifiques habituellement développées pour lutter contre le tabagisme, l'alcoolisme ou la consommation de drogues ainsi que la campagne diététique ont été annulées. Pourtant, le personnel reste motivé, conscient de l'importance de ses missions et soucieux de les assumer au mieux de l'intérêt des étudiants dans le domaine médical, social ou dans l'assistance psychologique. L'isolement dans lequel chacun dit se trouver, géographiquement et politiquement, en raison de contacts insuffisants avec les autres services aux étudiants, est néanmoins une donnée majeure de la situation actuelle, à laquelle il convient de remédier.

Les moyens paraissent satisfaisants, à l'exception des locaux dédiés aux infirmières qui partagent le même bureau et déplorent cette situation lorsqu'elles doivent recevoir des étudiants. L'accroissement des ressources qu'a permis l'augmentation des droits versés par chaque étudiant est atténué par la baisse des effectifs et 80% des recettes sont affectés aux charges de personnel. En l'absence de stratégie de renouvellement des équipements et faute de marge de manœuvre en matière d'investissement, le personnel s'inquiète de l'usure du matériel et de la pauvreté des moyens informatiques.

L'ouverture de la Maison de l'étudiant à Bayonne permettra aux 2 500 étudiants du site de la Côte basque de bénéficier de locaux et d'équipements convenables. Les solutions transitoires mises en œuvre sur les autres sites, en particulier Tarbes, méritent toute l'attention de l'équipe présidentielle.

Compte tenu de l'importance de ses missions, ce service, dont la fragilité est préoccupante, devrait être rapidement mis en mesure de se doter de perspectives et de projets. Si cette conclusion paraît contradictoire avec celles de l'évaluation interne, elle s'impose pourtant après l'expertise menée sur le site.

4 - LE FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)

Le FSDIE est géré par le CEVU. Les projets et les demandes d'aide sont instruits par la Direction de la formation, qui sollicite l'avis des instances compétentes de l'université.

Au cours des exercices budgétaires 1998-2000, le FSDIE a représenté une somme moyenne de 108,54 K€ par an, qui a été utilisée pour le soutien aux actions collectives à hauteur de 67% (72,72 K€) et pour l'allocation d'aides individuelles (26,05 K€ ; 24%), les 9% restant (9,77 K€) ayant servi à des financements divers.

Les actions collectives concernent les domaines classiques : culture, sports, prévention médicale... Au cours des trois années considérées, 122 aides individuelles, variant de 152,45 € à 762,25 €, ont été octroyées, le montant moyen s'établissant à 614,37 €.

III - LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS

1 - L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS DURANT LEUR SCOLARITÉ

Le Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO)

Des quatre services communs statutaires tournés vers la vie étudiante, le SCUIO paraît le plus équilibré, le plus homogène et, en conséquence, le plus efficace.

Situé à l'entrée du campus, dans le bâtiment de la présidence, il dispose de locaux agréables, d'équipements performants et de moyens matériels et humains jugés satisfaisants. Mais sa force réside surtout dans la qualité de ses personnels et l'ambition nourrie depuis dix ans par son directeur : mettre à la disposition des étudiants une information fiable et pertinente. L'équipe du SCUIO, soudée et disponible, est composée de 4 personnels IATOS (1 A, 1 B et 2 C), et de 2 conseillers d'orientation psychologues à mi-temps. Cette équipe se signale par la qualité d'écoute qui l'anime et le souci de réserver un accueil personnalisé à l'étudiant, dont l'intérêt personnel est privilégié par rapport à toute autre considération.

Les difficultés auxquelles se heurte le service sont de deux ordres :

- ses missions sont mal comprises des UFR, qui considèrent que, dans un contexte de baisse des effectifs, il devrait donner la primauté à la "bonne santé" des 3^{es} cycles ;
- les étudiants exploitent insuffisamment et de manière désordonnée le potentiel qu'il leur offre.

Enfin, il convient de s'interroger sur les conséquences du futur transfert de l'antenne de Bayonne de sa localisation actuelle, en synergie avec le CIO, vers sa nouvelle implantation dans la Maison de l'étudiant qui va s'ouvrir. Outre son éloignement des différents sites bayonnais, qui est déjà un problème en soi, le fait de ne disposer pour l'heure que d'une personne à mi-temps nécessitera impérativement un renforcement des moyens humains.

Soucieux de s'adapter au contexte de ses missions, le SCUIO s'est fixé deux objectifs dans le cadre du contrat quadriennal :

- la mise en place de "modules d'approche des réalités professionnelles", dont seule l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne devrait pouvoir bientôt bénéficier dans un premier temps ;
- le développement d'un "service emploi-stages" avec l'APEC, qui renforcera encore la richesse d'un dispositif contractuel jugé satisfaisant par l'université, engagée parmi les premières dans ce type de coopération.

L'Observatoire des étudiants

Sa création, déjà évoquée en 1986, s'est concrétisée en septembre 2001. Placé directement auprès du président, mais rattaché administrativement à la Direction des formations et de la vie étudiante, indépendant du SCUIO, il bénéficie aujourd'hui des compétences, acquises à l'INSEE, de l'enseignante en charge de l'aspect politique de la mission et de l'expérience de la responsable permanente du service.

Bien que récente et légère, cette nouvelle structure affiche un dynamisme et des résultats déjà très prometteurs. Son activité s'organise autour de cinq grands objectifs :

- réaliser un tableau de bord synthétisant les données de la démographie étudiante, amorce d'un tableau de bord plus complet, instrument de pilotage à la disposition de l'équipe dirigeante ;
- analyser l'attractivité de l'université ;
- réaliser des suivis de cohortes ;
- mener des enquêtes sur l'insertion professionnelle des étudiants ;
- répondre aux demandes spécifiques des UFR, notamment en matière d'évaluation des enseignements et des formations.

Quelles que soient les compétences et les motivations de ses responsables, la réussite de l'Observatoire passera par sa parfaite intégration dans l'établissement et la reconnaissance, par l'ensemble des directeurs d'UFR, de son utilité. Il conviendra, en particulier, après la première réunion du comité de suivi qui reste à programmer, de veiller régulièrement à ce qu'il puisse exercer son rôle. Les attributions respectives et l'activité, à ses côtés, de la Direction des formations et de la vie étudiante, du SCUIO et de la Direction des systèmes d'information, devront donc être parfaitement précisées, sous la coordination du secrétaire général.

L'accueil des étudiants handicapés

Dès 1992, l'UPPA créait une Commission des étudiants handicapés, présidée par le vice-président du CEVU. Un chargé de mission prépare, en liaison avec le Service de médecine préventive et la composante concernée, les modalités d'accueil et de formation de chaque étudiant handicapé, avant qu'elles ne soient officialisées par décision du président.

Depuis une dizaine d'années, l'UPPA accueille une cinquantaine de jeunes handicapés à chaque rentrée, 68 à la rentrée 2001, dont 14 handicapés moteurs. Le problème le plus épineux reste celui de l'accessibilité des locaux et de leur intégration dans les activités culturelles et, *a fortiori*, sportives.

2 - LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Créé en mars 1989, le Service commun de documentation (SCD) se compose des trois sections de Droit, économie, gestion, Lettres, langues et sciences humaines, et Sciences, auxquelles s'ajoutent une section pluridisciplinaire à Bayonne, les bibliothèques spécialisées de l'UFR de Lettres et du CURS, ainsi que les salles de documentation de l'UFR de Droit et de l'IAE. Il est regrettable que les centres de documentation spécialisés situés sur les campus de la Côte basque ne participent pas au catalogue collectif de l'université.

À l'exception de la section Sciences, placée sous la responsabilité d'une bibliothécaire, les autres sections sont dirigées par une conservatrice en chef. 5,60 ETP (2 de catégorie A, 0,60 de catégorie B et 3 de catégorie C) constituent le Service des affaires générales. L'ensemble est dirigé par une conservatrice générale.

Conformément aux statuts, le Conseil du service se réunit deux à trois fois par an, sous l'autorité du président ou du vice-président du CA. Si la directrice se déclare satisfaite des rapports entretenus avec les services centraux, il semble que l'intégration du SCD au sein de l'établissement ne soit pas assez forte. En témoignent l'absentéisme aux conseils et l'absence de volet documentaire spécifique au titre du contrat quadriennal.

Le service est également fragilisé par le choix, pour son informatisation, du système Aleph 500, dont la maintenance est aujourd'hui totalement aléatoire en raison de problèmes commerciaux. Il est à souhaiter que le Ministère prenne conscience des difficultés de l'université en la matière et lui fournisse l'appui politique et financier dont elle a besoin, comme tous les autres utilisateurs de ce système. Dans ce contexte et malgré le soutien apporté par le Centre informatique de l'UPPA, le renforcement en moyens humains que revendique la direction du service paraît d'autant plus justifié que le SCD s'est engagé dans un plan de numérisation à cinq ans, dont l'échéance est fixée à la fin 2004.

En termes de gestion des personnels, rien ne peut justifier la disparité des heures d'ouverture dans les différentes bibliothèques, qu'il s'agisse de la disparité qui existe entre les sections du SCD (55h en droit et lettres, 51h en sciences et à Bayonne) ou de celle constatée entre ces sections et les bibliothèques spécialisées, ouvertes entre 34 et 45h. En outre, le règlement du conflit, ouvert dans le cadre de la mise en place de l'ARTT pour obtenir un régime dérogatoire de 36 heures hebdomadaires pour la totalité des personnels du SCD, contre 37h 30 pour les autres catégories de personnel de l'université, constitue évidemment un précédent.

La bibliothèque pluridisciplinaire de Bayonne

Ouverte en 1994 pour les étudiants de lettres, de droit, de sciences et de l'IUT de Bayonne, cette bibliothèque, qui dispose de 8 ETP, fonctionne dans des conditions matérielles satisfaisantes.

Bien dotée en crédits d'acquisition annuels et riche de 34 443 volumes, dont plus de la moitié sont récents, elle n'est pourtant fréquentée que par 54% de ses lecteurs potentiels. Elle est ouverte 50h 30 par semaine et 2 076h par an, 1h 30 en dessous de la moyenne des autres sections du SCD, et en dessous de l'objectif de 54h fixé dans le cadre du contrat quadriennal à partir d'avril 2001. Des progrès restent donc à faire.

À terme, il conviendra également de veiller à ce que les évolutions immobilières, envisagées à Montauray et surtout à la Nive, ne portent pas préjudice à la qualité des services offerts aujourd'hui en matière documentaire aux personnels et aux étudiants.

La section Sciences

Située dans un bâtiment datant de 1965, cette bibliothèque est aujourd'hui obsolète et sa nécessaire modernisation pose de nombreux problèmes techniques : salle de lecture très sonore, mobilier à renouveler, magasins en mauvais état, malgré les soins attentifs des personnels techniques. Elle est dotée de 8,68 ETP, dont 1,75 seulement de catégorie B.

Le bilan de la politique documentaire est encore plus préoccupant : la section dispose de près de 21 000 volumes, parmi lesquels seulement 22% sont récents. 436 périodiques sont inventoriés sans que, depuis l'origine, aucun n'ait été éliminé. Cette caractéristique est d'ailleurs commune à toutes les sections. La documentation électronique fait, en outre, cruellement défaut. Aucune politique de rattrapage ne semble avoir été entreprise au profit des sciences, puisque l'examen des dépenses d'acquisition et de conservation des livres montre qu'elles sont dans un rapport de 1 à 3, voire 1 à 4, avec celles des autres sections, bien que le nombre de lecteurs inscrits ne soit pas trois ou quatre fois moins élevé. Le budget d'acquisition de périodiques sur support papier ou électronique, très élevé en sciences (60,98 K€), contribue à rétablir l'équilibre, mais la nécessité, dans ces disciplines, de faire face à l'obsolescence rapide des informations et l'importante inflation des coûts de la documentation électronique sont des paramètres qui doivent être pris en compte.

Dans ce contexte, des éléments positifs doivent cependant être soulignés : l'abonnement, en 2001, à l'annuaire électronique des *Chemical Abstracts*, l'adhésion au consortium Couperin et l'intégration réussie de la bibliothèque de mathématiques-géologie.

Les sections Lettres et Droit

Elles sont placées sous la responsabilité du même conservateur et le même bâtiment, agrandi en 1999, les abrite, ainsi que six bibliothèques spécialisées de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines du campus palois. La collaboration avec les UFR, facile et efficace en lettres, est inexistante en droit.

Les moyens en personnels sont satisfaisants, permettent d'assurer 55 heures hebdomadaires et autorisent une ouverture jusqu'à 19h du lundi au jeudi, 18h le vendredi, et le samedi matin. En revanche, le nombre de places est insuffisant en octobre et en novembre, les deux UFR concernées rassemblant plus de la moitié des effectifs palois.

Face aux besoins documentaires, les crédits sont jugés insuffisants, puisqu'ils ne permettent pas d'acquérir un ouvrage par an et par étudiant. L'irrégularité observée dans la mise à disposition des crédits compromet toute politique d'acquisition prospective, le retard pris dans la signature du contrat ayant repoussé à fin 2001 le versement des crédits des trois premières années, sans que l'université ne recherche de palliatif.

La section Lettres. Elle compte 76 435 volumes, dont 35,5% sont récents, 325 places assises et 9 postes informatiques, manifestement insuffisants pour permettre aux étudiants d'accéder aux sites recommandés. Seuls 48% des effectifs de l'UFR Lettres y étant inscrits, une campagne d'incitation à l'utilisation des ressources documentaires du SCD devrait être menée. L'intégration des 5 bibliothèques associées du secteur Lettres et une politique concertée des acquisitions sont en voie de mise en œuvre, mais sans qu'on aille au-delà de prescriptions individuelles et sans coopération organisée des enseignants au sein du conseil prévu à cet effet. L'accès à certaines bibliothèques spécialisées a été autorisé aux étudiants de 1^{er} cycle.

Le handicap le plus visible de la section Lettres concerne l'antenne de Tarbes, qui accueillait 672 étudiants en 2001-2002. Si le mouvement de protestation de 1998 a eu pour effet d'amorcer la constitution d'un premier fonds documentaire, les conditions de l'accueil, assuré par un emploi-jeune mis à disposition par la Ville de Tarbes, dans des locaux de 30 m², restent très précaires. Faute du bibliothécaire attendu, l'arrivée d'un magasinier à la rentrée 2002 et l'agrandissement des locaux prévu pour 2003 devraient permettre néanmoins d'améliorer la situation.

La section Droit et Sciences économiques. Elle possède 20 000 ouvrages, représentant un peu plus de 9 000 titres, et elle est abonnée à 236 périodiques. Ces données, jointes à la visite des lieux, révèlent un fonds satisfaisant, bien qu'en économie les étudiants de 2nd cycle disent ne pas disposer de tous les ouvrages nécessaires. L'essentiel des ouvrages est en accès libre et il importe de souligner qu'après la maîtrise, en droit comme en économie, les étudiants ont accès à des salles de documentation spécialisées absolument remarquables.

Afin de connaître les besoins, les bibliothécaires réunissent chaque année les enseignants, mais déplorent leur très faible participation, particulièrement en droit. Ils regrettent également que les étudiants ne soient pas mieux préparés à la consultation documentaire en début d'année, grâce à des séances d'initiation qui pourraient être conçues et organisées conjointement.

La documentation électronique est, du moins en droit, manifestement insuffisante (elle ne comprend, par exemple, qu'une demi-douzaine de CD-Roms Dalloz), et le nombre de postes informatiques l'est également (moins de 10, dont seuls 4 sont reliés à Internet). Malgré les dispositions prises par l'équipe de la bibliothèque pour pallier cette pénurie, les étudiants n'ont pas accès aux bases de données juridiques. Certes, cet accès est fort onéreux, mais il s'agit là d'un outil utile, rapide, puissant, et qui nécessite une technique de recherche très particulière, qui constituera le quotidien des futurs juristes. Enfin, la bibliothèque ne bénéficie que d'un demi-poste de technicien et d'aucun ingénieur. Aussi, serait-il souhaitable d'ouvrir beaucoup plus largement l'accès à Internet, d'instituer un accès aux banques de données juridiques et de prévoir, au moins, un accompagnement des nouveaux utilisateurs pour les aider à se former à ce mode de recherche, dans une étroite collaboration entre documentalistes et enseignants.

3 - L'ACCÈS AU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Le Centre informatique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (CIUPPA)

Créé en 1973 pour l'enseignement de l'informatique en 1^{er} cycle, sa mission consiste actuellement à mettre les ressources informatiques de l'université à la disposition des usagers, à informer ces derniers, à les former ou à les assister ainsi qu'à assurer la maintenance des matériels. Il propose des services dans plusieurs domaines d'activité : les réseaux, le calcul scientifique et l'enseignement, la micro-informatique et la bureautique.

Le CIUPPA a la charge des matériels sensibles, notamment des serveurs, héberge le serveur du nouveau système intégré de gestion de bibliothèque et tient à jour la base bibliographique de l'université pour le compte du SCD, gère une centrale d'achats de logiciels et de fournitures en micro-informatique. En revanche, l'informatique de gestion ne fait pas partie de ses attributions.

Le CIUPPA est dirigé par un enseignant-chercheur, assisté de 7 personnes. Quinze emplois sont, en outre, répartis dans l'ensemble des composantes. Il convient de veiller à respecter un équilibre entre l'éclatement des moyens entre les différentes structures de l'université, propice à une meilleure proximité, et la nécessaire mutualisation, permettant de réaliser des économies d'échelle et de partager les compétences. Le CIUPPA est de plus en plus sollicité : ouverture de salles informatiques en libre accès pour les étudiants, mise en service d'outils de visioconférence sur l'ensemble du campus, renouvellement des matériels... Situé dans un bâtiment très excentré, il apparaît trop confiné aujourd'hui dans un rôle de prestataire de services.

On ne peut que recommander à l'UPPA de veiller à que le service, face à l'étendue de son champ d'action, puisse être mieux associé à la politique de l'établissement dans les domaines qui relèvent de son activité. La réactivation de son conseil constituerait une première étape, qui pourrait conduire, à terme, à restructurer l'ensemble des ressources informatiques de l'université et à élargir les missions du CIUPPA à l'informatique de gestion et à l'audiovisuel, actuellement confié au Centre audiovisuel.

Le Centre audiovisuel de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (CAUPPA)

De service commun, le CAUPPA n'a aujourd'hui plus que le nom. Comme celle des Presses universitaires de Pau (PUP), sa création repose sur une initiative individuelle et son rôle actuel n'a désormais qu'un très lointain rapport avec sa vocation initiale orientée vers l'enseignement des langues et en audiovisuel.

Doté de deux emplois de technicien et d'un budget annuel de 45 000 €, le CAUPPA n'est plus qu'un centre de ressources, à la disposition des étudiants et des personnels, pour le prêt de matériel, l'enregistrement et la production de documents. Il est aussi une centrale d'achats et remplit le rôle de conseil pour l'acquisition de matériel. Il est, en outre, chargé de l'exploitation technique et de l'entretien des laboratoires de langues de la faculté des Lettres.

La nécessité de mettre fin à cette situation fait l'unanimité : le CAUPPA pourrait, par exemple, être intégré dans un vaste service de ressources informatiques.

L'utilisation des TICE

L'accès des étudiants aux ressources informatiques varie d'une composante à l'autre. On peut ainsi regretter que l'UFR de Droit n'ait pas participé au programme TICE de l'université. L'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines dispose d'un parc informatique qui, sans être négligeable, n'est pas très important par rapport au nombre d'étudiants concernés : deux salles multimédia, une soixantaine de postes de travail répartis dans six salles d'informatique, dont trois en libre accès. L'absence de technicien informatique pose de réels problèmes d'utilisation du matériel. La plupart des enseignants peuvent être contactés électroniquement, mais ils ne se sont pas encore approprié la visioconférence. Par ailleurs, l'Unité régionale de formation à l'informatique scientifique et technique (URFIST), implantée à Bordeaux, n'est guère connue ou paraît trop lointaine.

Malgré les retards pris en matière d'investissements, l'université devrait à terme être correctement équipée, la maintenance des outils restant problématique. La production d'outils multimédia et leur utilisation par les enseignants sont encore peu développées et l'usage des TICE demeure "artisanal", sans recherche explicite sur leur incidence pédagogique. La demande informatique reste faible dans l'ensemble, à l'exception des formations professionnalisées.

IV - LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS À LA VIE DE L'UNIVERSITÉ

1 - LA PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS

La participation des étudiants

Entre 1996 et 2000, le taux de participation des étudiants aux élections destinées à renouveler les trois conseils de l'université a été de l'ordre de 10%. La faiblesse de cette mobilisation se retrouve dans les élections des représentants étudiants dans les conseils des différentes composantes (entre 6 et 10%). Ces moyennes masquent néanmoins de fortes disparités. Ainsi, on enregistre une participation de 32,4% à l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne, de 45,8% à l'IUT des Pays de l'Adour et de 43,6% à l'ENS-GTI.

Il serait utile d'analyser les raisons de cette forte abstention pour tenter, lors des futurs scrutins, de susciter la mobilisation des étudiants grâce à des dispositions appropriées.

La participation des élus

Le manque d'assiduité des élus étudiants dans les conseils est plus préoccupant encore. À titre d'exemple, seulement 20% en moyenne des élus du CEVU et 4% de ceux du CA ont siégé en 2000-2001. Ce désengagement massif s'est également traduit par le fait qu'aucun étudiant n'a jugé utile de rencontrer les experts du CNE.

L'abstentionnisme et la non-participation des élus aux conseils se rencontrent dans tous les établissements, mais ils ont pris à l'UPPA une ampleur particulièrement alarmante, qui doit inciter l'équipe dirigeante à renouer le dialogue, malgré la difficulté à trouver les arguments d'une plus grande "citoyenneté" des étudiants.

2 - LES RELATIONS AVEC LES ÉTUDIANTS DANS LES COMPOSANTES

D'une façon générale, on note la difficulté d'une bonne communication entre enseignants et étudiants, sauf lorsque la taille des groupes de formation est suffisamment réduite pour permettre des relations plus individuelles.

L'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements par les étudiants, pourtant inscrite dans la réforme Bayrou, n'est, dans la grande majorité des formations, pas pratiquée. Elle existe, ici ou là, dans certaines filières professionnelles, comme l'IUP Sports, Loisirs, Tourisme, ou en FLE, à l'IEFEE par exemple.

Les commissions paritaires enseignants-étudiants

Chaque composante est dotée d'une commission paritaire, qui associe des étudiants élus aux enseignants et vise à régler les questions qui n'ont pu l'être par d'autres voies de dialogue. Elle se réunit trois fois par an à l'UFR de Droit. À l'UFR de Lettres, en revanche, son rôle, voire son existence, semblent méconnus. Pourtant, le besoin de concertation est manifeste et, là où elles ne fonctionnent pas, il y a lieu de faire vivre ces instances en s'employant à mieux préparer leurs réunions.

Les documents d'information

Un *Guide* informe les étudiants de l'organisation et du contenu des formations. Si les pages relatives au droit et à l'économie sont un modèle du genre, celles consacrées aux lettres, en revanche, sont insuffisamment explicites pour permettre aux étudiants de se déterminer pour le choix d'une option ou d'une filière. La participation des étudiants à la conception de ces outils d'information lèverait sans doute ces difficultés.

3 - LA VIE ASSOCIATIVE

Si l'on se réfère au nombre (70) des associations déclarées, ayant leur siège à l'université, on serait tenté de conclure au dynamisme de la vie associative étudiante à l'UPPA. La plupart d'entre elles (25) entendent promouvoir une formation ou une filière, tandis que d'autres visent à faciliter l'insertion professionnelle des diplômés (une dizaine) ou les relations avec les milieux économiques. Certaines ont pour objet l'organisation d'activités culturelles et sportives. D'autres, enfin, souhaitent favoriser les échanges internationaux ou établir des liens entre les promotions successives d'étudiants. Une multitude de structures associatives très diverses gravitent donc autour de l'UPPA, sans qu'il soit possible d'apprécier la réalité et l'impact de leur action, la rencontre avec les élus et représentants étudiants n'ayant pas eu lieu.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

LA FORMATION

De l'intérêt d'un tableau de bord

L'évaluation d'un établissement, quel que soit le domaine d'activité auquel elle se rapporte, est d'autant plus pertinente qu'elle se fonde sur un ensemble de données factuelles précises et cohérentes.

L'abondante documentation fournie par l'UPPA dans la phase d'évaluation interne témoigne d'un réel effort de transparence. On regrettera cependant qu'il n'ait pas été parachevé par une approche plus synthétique des données disponibles et une analyse argumentée de la situation. Cette démarche aurait sans doute permis d'éviter les contradictions et, à l'université, de disposer d'éléments quantitatifs cohérents pour asseoir sa politique.

Il est recommandé à l'UPPA d'améliorer un tel outil en le fondant sur des indicateurs rigoureusement définis et régulièrement suivis. La mise en place, fin 2001, d'un Observatoire de la vie étudiante traduit la volonté de l'UPPA de se doter d'éléments d'analyse de sa politique ; ses missions pourraient être élargies aux différents domaines d'activité de l'université.

Une offre de formation très diversifiée

Lorsque l'on examine globalement les formations offertes à l'UPPA dans chacun des grands secteurs disciplinaires, on constate une grande diversité des filières du 1^{er} au 3^e cycle, dont certaines coexistent sur deux sites différents.

Rapportée au nombre d'étudiants et aux modalités de calcul des dotations ministérielles, cette situation explique un certain nombre de constats concernant la faiblesse du nombre des inscrits à certains diplômes ou modules et, d'un point de vue gestionnaire, le volume important des heures complémentaires, malgré des moyens d'encadrement non négligeables.

I - LE SECTEUR DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

En droit, l'UPPA (hors IUT) dispose à la rentrée 2001 de 48 emplois d'enseignant-chercheur (dont 9 professeurs), et de 6 moniteurs, pour environ 1 800 étudiants. On notera les difficultés de recrutement qui affectent la section de droit privé et laissent vacants 3 postes de professeur. Cette situation contraste avec celle du droit public, auquel la réputation et la lisibilité des équipes de recherche confèrent une attractivité dont on peut espérer qu'elle ne souffrira pas du prochain départ à la retraite de certains professeurs.

Quant au département d'Économie et de Gestion, il compte, à la même date, 29 enseignants-chercheurs (dont 8 professeurs), 3 PRAG et 2 moniteurs. Il accueille 1 800 étudiants. Les effectifs réduits en 2nd cycle permettent des conditions de travail très satisfaisantes pour les étudiants.

1 - LES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION SUR LE SITE DE PAU

Le droit

L'offre de formation. Elle s'étend du 1^{er} au 3^e cycle :

- DEUG et licence de Droit ;
- licence d'Administration publique (2 options) ;
- maîtrise de Droit privé (4 mentions) ;
- maîtrise de Droit public ;
- DEA de Droit public ;
- DEA de Droit privé et Sciences criminelles ;
- DESS d'Administration locale ;
- DESS de Droit de l'exécution des peines et Droits de l'homme ;
- DESS de Droit notarial ;
- DESS de Droit des victimes ;
- DESS Juriste d'affaires.

À cette liste de diplômes nationaux, il convient d'ajouter l'année préparatoire à l'insertion dans les DEUG (APID), qui, en 2001-2002, a accueilli 22 étudiants pour l'option Droit. L'intention louable qui inspire cette année de mise à niveau, permettant ensuite l'intégration en droit (ou en AES, puisqu'il existe, on le verra, une option AES), ne dispense pas de s'interroger et, plus précisément, de mettre en balance les moyens en encadrement qu'elle absorbe et l'orientation ultérieure des étudiants qui l'empruntent. En effet, et bien qu'il n'existe apparemment pas d'instrument de suivi de ces étudiants, malgré leur petit nombre, on constate qu'une proportion importante d'entre eux s'oriente finalement vers des BTS, à la préparation desquels l'université n'a pas vocation à contribuer. Enfin, pour les non-bacheliers, la capacité en Droit, qui existe à Pau, Bayonne et Mont-de-Marsan, remplit déjà le même office que l'APID.

C'est donc un ensemble de formations très complet, propre à satisfaire la majorité des besoins des étudiants, qui est offert sur le campus de Pau.

Le souci de diversification en droit privé se traduit par la mise en place de 4 options de maîtrise. Deux d'entre elles, Droit notarial et Droit international, souffrent d'un décalage entre l'intitulé et le contenu de la formation, où la spécialité annoncée ne représente qu'une part insuffisante des enseignements obligatoires (entre 30 et 40 heures). La disparition de l'option Droit international est prévue pour la rentrée 2002. Pour autant, il serait regrettable que certaines matières qui la composent ne soient plus enseignées.

On constate également un effort significatif en termes de professionnalisation, qui se traduit par l'existence de 7 DESS. Le DESS Droit de l'exécution des peines et Droits de l'homme, cohabilité avec l'Université de Bordeaux et en coopération avec l'École nationale d'administration pénitentiaire d'Agen, fonctionne davantage en formation continue qu'en formation initiale, l'apparition progressive du droit pénitentiaire s'accompagnant logiquement d'une demande de formation. Le DESS de Droit des victimes, ouvert en 1998, s'inscrit dans le constat de la place grandissante faite aux victimes, illustré par un certain nombre de procès, à caractère pénal notamment. Il n'est pas certain, cependant, que ce diplôme puisse être valorisé facilement sur le marché du travail : un suivi du devenir de ses titulaires serait utile pour répondre à cette interrogation. Le DESS de Droit notarial bénéficie de liens étroits avec le notariat local, qui méritent d'être soulignés. Un DESS de Droit sanitaire et social s'est ajouté à la liste à la rentrée 2002. Il est difficile de savoir s'il comportera des débouchés locaux, mais il est certain qu'il correspond à un créneau en développement.

L'Institut d'études judiciaires et les partenariats. Il est relativement difficile d'apprécier la qualité du partenariat avec le milieu judiciaire, le barreau local et la magistrature, malgré l'existence d'un Institut d'études judiciaires (IEJ) et les préparations aux épreuves d'entrée au Centre de formation professionnelle des avocats et à l'École de la magistrature offertes à l'UPPA. L'ensemble implique, en effet, nécessairement le concours des magistrats et des avocats, et les relations avec les milieux professionnels sont déterminantes pour les étudiants. Très concrètement, on constate cependant que le barreau n'apporte aucun soutien financier à l'IEJ, ce qui est rare. Pour autant, l'IEJ est un élément indispensable de fixation à Pau des étudiants de maîtrise et de certains étudiants de 3^e cycle. La préparation des épreuves d'accès au barreau ou à la magistrature est, en effet, un point de passage obligé pour les nombreux étudiants désireux de devenir juges ou avocats. L'absence d'un tel institut conduirait inéluctablement les étudiants à se tourner vers d'autres universités, au plus tard après la licence.

L'organisation pédagogique. En application de la réforme Bayrou, les étudiants de droit, (comme ceux d'économie et d'AES), suivent un premier semestre de DEUG commun, à l'issue duquel 10% seulement environ se réorientent. La semestrialisation est jugée lourde et inadaptée par la majorité des étudiants et certains enseignants, qui observent que cette organisation pénalise les étudiants qui ont besoin d'une année complète pour s'adapter au système universitaire.

Le taux d'échec en 1^{er} cycle reste important, quoique plus modéré que pour la moyenne des autres facultés de Droit. Malgré des dispositions, conformes aux textes réglementaires, introduisant des TD de méthodologie en 1^{ère} année, il semble que les efforts déjà consentis sur l'organisation des TD pourraient être renforcés par une diminution de la taille des groupes jusqu'à 25 étudiants environ, sous réserve que l'université soit capable de dégager les moyens nécessaires à l'encadrement.

Le tutorat prévu par la réforme s'est peu à peu "effrité", faute d'un engagement soutenu, en termes de moyens notamment, en dépit de l'intérêt que peut représenter un tel accompagnement pour des étudiants souvent très scolaires et démunis face aux méthodes de travail universitaires.

L'économie et la gestion

L'offre de formation. Le site de Pau propose le DEUG d'Économie et Gestion, auquel font suite une licence et une maîtrise de Sciences économiques, ainsi qu'une licence d'Administration économique et sociale, mention Administration générale et territoriale. En gestion, un Institut d'administration des entreprises dynamique assure ses enseignements dans de très bonnes conditions d'encadrement et de suivi de ses étudiants après leur sortie. Il délivre une formation pour le Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (CAAE) à une cinquantaine d'étudiants, et un magistère de Gestion.

Un ensemble très riche de formations à finalité professionnelle est proposé aux étudiants issus des filières généralistes, à différents niveaux :

- MST Comptabilité et Finance ;
- MST Commercialisation des produits bancaires et financiers ;
- MSG Administration des systèmes d'information ;
- DESS Audit et Conseils aux entreprises ;
- DESS Économie et Gestion des systèmes agro-alimentaires ;
- DESS Chargé d'études économiques.

Les sciences économiques offrent un seul DEA d'Économie internationale, qui est à Pau.

L'organisation pédagogique. D'une manière générale, les membres des équipes enseignantes donnent le sentiment d'un engagement fort et témoignent d'un réel souci pédagogique. Parmi les initiatives en la matière, on note la mise en ligne sur Internet de documents et l'organisation d'un suivi à distance en réponse aux questions posées par les étudiants, initiative à porter au crédit d'un jeune enseignant.

Si les étudiants estiment que les enseignements sont de qualité, ils émettent, en revanche, comme en droit, des réserves sur l'organisation des TD, dont le nombre est jugé insuffisant et les effectifs trop importants. Ceux-ci pourtant varient d'un groupe à l'autre, pouvant aller de 10 à plus de 30 étudiants. Comme en droit, le tutorat d'accompagnement a été abandonné faute de moyens.

L'ouverture sur l'environnement socio-économique. Le département a instauré cette année, pour tous les étudiants de maîtrise d'Économie, un stage de 8 semaines en entreprise. Quatre postes d'enseignant associé à mi-temps (PAST) sont occupés par des professionnels (expert-comptable, cadres d'entreprise...). Un partenariat s'est plus particulièrement installé avec le Crédit agricole, grâce à son directeur, ancien universitaire, qui assure des cours en maîtrise et soutient l'école doctorale par l'allocation d'au moins 2 conventions CIFRE.

Les professionnels sont très présents au sein de l'Institut d'administration des entreprises, où ils assurent environ le tiers des enseignements des MST (MST CF et MST CI sur le site de Bayonne) et des DESS. On enregistre également une volonté d'ouverture internationale de cet institut, qui se traduit par 10 conventions avec des universités étrangères (Espagne, Argentine, Chili, Mexique, Canada) et une quarantaine de stages et séjours d'étudiants de l'UPPA dans ces différents pays.

L'administration économique et sociale (AES)

L'offre de formation. La filière AES a accueilli, en 2000-2001, 752 étudiants, en 1^{er} (DEUG AES) et en 2nd cycle (licence et maîtrise AES, mentions Administration et Gestion des entreprises et Administration générale et territoriale). Il existe également une option AES à l'année préparatoire à l'insertion dans les DEUG (APID), qui a concerné 45 étudiants en 2001-2002.

Le souhait formulé de création d'un DESS ou d'un master spécifique met en lumière un problème propre à la filière AES en général : les étudiants sortant d'une maîtrise AES éprouvent davantage de difficultés à intégrer une formation de 3^e cycle de droit ou d'économie, ce qui est en passe de devenir un handicap dans le contexte actuel où la norme tend vers une sortie des étudiants à bac +5. S'agissant plus spécifiquement de l'UPPA, il serait opportun de pouvoir apprécier les débouchés effectifs des étudiants issus de cette filière, moins aisés à cerner que pour les sortants des filières de droit, sciences économiques et gestion, même si l'on sait qu'une partie, non quantifiée, de ces étudiants tente les concours administratifs.

Il est donc là aussi souhaitable que soit mis en place un instrument de suivi du devenir des sortants de l'université, permettant d'acquérir une information qui fait défaut et d'adapter au besoin la formation en conséquence.

L'organisation pédagogique. Les étudiants se répartissent à peu près également entre les deux mentions et il est prévu d'ouvrir à la rentrée 2002 une troisième mention, Développement social, en collaboration avec l'Institut du travail social, organisme privé qui forme des assistantes sociales.

Les enseignants de la filière sont impliqués et soucieux de leurs étudiants. Comme en droit, une APID AES est offerte aux étudiants les plus faibles souhaitant s'orienter vers la filière AES. On note l'existence d'enseignements de français dans les deux premières années.

2 - LES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION SUR LE SITE DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ

L'UFR pluridisciplinaire de BAB

80% de ses effectifs étudiants étant engagés dans des études de droit, d'économie ou de gestion, il convient de porter ici une attention toute particulière à cette UFR. Expression d'une situation assez particulière, elle représente un atout pour l'UPPA, en dépit des relations complexes qu'elle entretient, dans les disciplines considérées, avec la "maison mère" de Pau. En permettant la fixation, au sein de l'UPPA, d'étudiants qui pourraient être tentés de se tourner d'emblée vers Bordeaux, elle consolide l'implantation de l'université sur la côte basque. L'attention et les moyens matériels investis par la collectivité bayonnaise - qui n'auraient sans doute pas été obtenus pour le campus de Pau - et la forte implication de son directeur, ne peuvent que bénéficier aux étudiants, d'autant qu'un discours ouvertement non séparatiste, mais revendicatif, conduit également l'UFR à obtenir des moyens de l'université. Au total, les conditions d'études, confortées par une bibliothèque sur place, y sont vraiment satisfaisantes et le souci de qualité indiscutable.

Le site de Bayonne offre le cursus en droit du DEUG à la maîtrise, et affiche une spécialité en droit européen à travers la maîtrise, un DESS Juristes et Cadres européens, et, depuis 2001, un DESS Coopération transfrontalière et interrégionale. Il propose aussi le DEUG d'Économie-Gestion et, à l'IAE, une MST Commerce international et un DESS Management international franco-latino-américain.

Si l'on peut comprendre le regret exprimé de ne pas disposer sur le site de l'ensemble des filières ouvertes à Pau avec, sous-jacente, la crainte d'une migration, difficile à quantifier, des étudiants vers Bordeaux, il est judicieux de s'interroger rationnellement sur le bien-fondé de cette plainte, qui incite à une dispersion des moyens d'encadrement qu'il faut mettre en balance avec le nombre d'étudiants concernés. En outre, un tel éclatement présente le risque que, dans les spécialités relativement pointues, les enseignants en poste à Pau ne puissent assurer les enseignements, et que les difficultés de recrutement d'intervenants qualifiés n'entament la qualité des enseignements.

Le DESS Juristes et Cadres européens répond au légitime besoin de sortie à bac +5 sur le marché du travail. Si la dimension européenne est indiscutablement présente, la dimension juridique, moins prégnante, pourrait être plus marquée, ou bien le choix pourrait être fait d'offrir des formations ouvertement adaptées aux besoins en personnel et à la politique de recrutement des instances européennes ou des entreprises qui les côtoient.

L'IUT de Bayonne

L'IUT de Bayonne, dont la moitié du corps enseignant est composée d'enseignants-chercheurs, abrite 3 départements, dont deux dispensent des enseignements de gestion :

- le département Gestion des entreprises et des administrations (GEA) : 110 candidats ont été retenus sur les 360 dossiers déposés (nombre en baisse par rapport à l'année précédente). Les conditions de recrutement garantissent quasiment l'accès de l'IUT aux titulaires de certains baccalauréats ;
- le département Techniques de commercialisation (TC) : 480 dossiers ont été déposés pour 90 places. 20% des candidats ont déjà tenté d'autres études. Deux problèmes spécifiques à ce département méritent d'être soulignés. Le premier tient au fait que les enseignants se plaignent d'une charge de travail qui ne leur laisserait pas le temps de s'adapter aux évolutions de la discipline, au détriment de la qualité de la formation dispensée. Le second réside dans le fait que les techniques informatiques et Internet de commercialisation sont totalement absentes de la formation, ce qui appelle une évolution à brève échéance.

L'organisation pédagogique. La sélection à l'entrée a pour corollaire, dans ces deux départements, un taux de réussite de 85 à 90%. L'ensemble du fonctionnement paraît mené avec le souci d'un encadrement au plus près des étudiants, un système de tutorat au 1^{er} semestre, assuré par les enseignants, et une vigilance vis-à-vis de l'absentéisme. Les étudiants cherchent eux-mêmes leurs stages et le maître de stage fait partie du jury d'évaluation du stage et du mémoire. Ils disposent de cinq salles informatiques accessibles toute la journée en libre service.

L'enseignement à l'IUT comprend environ 25% de cours magistraux, proportion fluctuante laissée à l'appréciation des chefs de département, qui procèdent aux arbitrages à l'intérieur du volume horaire qu'ils ont à gérer. Cette pratique, qui n'est pas en soi critiquable d'un point de vue pédagogique, sous réserve d'un certain équilibre, s'explique en grande partie par le sous-encadrement notable de l'IUT et par son recours aux vacataires, dont le nombre est largement supérieur à celui des enseignants titulaires.

Les diplômés poursuivent en majorité des études, à 68% en GEA et 56% en TC. Il serait intéressant d'étudier plus finement les motivations de ces étudiants et l'appréciation qu'ils portent sur leur passage à l'IUT, dans le contexte de leur poursuite d'études, et d'effectuer une étude comparative des taux de réussite selon le cursus d'origine.

II - LE SECTEUR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

L'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines est, comme les autres UFR, structurée en départements, et c'est à ce niveau que s'exprime l'investissement des enseignants, plus qu'au plan de la composante et, a fortiori, de l'université, critiquée pour ses approches "technico-administratives". On observe aussi une tendance à la personnalisation des initiatives ou des structures, source de fragilité, lorsque le responsable cesse de s'investir ou quitte l'établissement.

Dans la plupart des départements, la préoccupation majeure est la baisse des effectifs étudiants, vécue comme une menace pour le devenir des enseignants-chercheurs ; le site de Bayonne est, à cet égard, ressenti comme concurrent et non comme complémentaire. Les solutions pour attirer des étudiants au-delà du vivier local de recrutement de l'université passent par le développement de nouvelles filières, notamment des filières professionnalisées.

1 - LA FILIÈRE LETTRES

Les lettres modernes et classiques

L'offre de formation. Le département de Lettres accueille plus de 400 étudiants et compte 18 enseignants-chercheurs, dont 6 professeurs.

La filière Lettres propose à la fois à Pau et à Bayonne le DEUG de Lettres et Langues, mention Lettres modernes, et la licence de Lettres modernes. La maîtrise de Lettres modernes n'est ouverte qu'à Pau, où sont également dispensés le DEUG de Lettres et Langues, mention Lettres classiques, les licence et maîtrise de Lettres modernes, mention Littérature générale et comparée, le DEA Histoire, Langue, Littérature françaises et romanes.

L'organisation pédagogique. La duplication de la filière de Lettres modernes entre Pau et Bayonne a abouti à un fonctionnement complètement distinct. Même si les enseignants de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines de Pau et ceux de l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne se réunissent une fois par an, les enseignements, les programmes et les jurys sont séparés. Les enseignements donnent lieu aujourd'hui à peu d'échanges de services, ce qui fait craindre à Bayonne une forme de secondarisation de la licence, faute de spécialistes dans certaines matières. Malgré leur appartenance au centre de recherche Poétiques et histoire littéraire, certains enseignants se sentent isolés dans le domaine scientifique. Quelques mouvements d'étudiants de Bayonne vers Pau sont observés après le DEUG. Il est envisagé d'ouvrir un enseignement de maîtrise à Bayonne, la pratique de la visioconférence devant permettre de résoudre les problèmes posés par la duplication des enseignements entre les deux sites.

La formation en lettres à Pau est essentiellement orientée vers la préparation aux concours de recrutement d'enseignants, assurée par des enseignants bien décidés à défendre une conception disciplinaire de la formation. La préparation volontariste, élargie à des étudiants "grands commençants", aux concours de lettres classiques, a fait preuve de son efficacité et elle est désormais reconnue par l'IUFM. Un enseignant est chargé des relations avec l'IUFM d'Aquitaine, mais le département de Lettres n'apparaît pas impliqué au-delà de la première année de formation : la participation au Plan académique de formation des maîtres ne semble pas le concerner.

Face à la baisse régulière des effectifs, l'UFR envisage la création d'une licence pluridisciplinaire et d'une licence professionnelle, axée notamment sur une initiation aux métiers de la culture, pour accueillir les étudiants qui ne sont pas admis à l'IUFM. Mais il est bien évident que la création de nouveaux enseignements ne saurait être, en aucun cas, une solution au problème de la diminution des effectifs, sauf si elle s'accompagne de la fermeture de formations moins attractives.

Le département de Lettres offre également des "prestations de service" à d'autres départements, qui disposent par ailleurs de leurs propres enseignants de français, sans coordination globale entre les uns et les autres.

Le Français langue étrangère (FLE)

L'offre de formation. La filière FLE, qui accueille des effectifs stables d'une trentaine d'étudiants, propose 3 licences, qui sont en fait des mentions de licences existant par ailleurs, et une maîtrise : la licence de Langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE), spécialité Anglais, mention FLE ; la licence LLCE, spécialité Espagnol, mention FLE ; la licence de Lettres modernes, mention FLE ; la maîtrise de Français langue étrangère.

L'enseignement du français aux étudiants étrangers. Placé sous la responsabilité pédagogique de l'Institut d'études françaises pour étudiants étrangers (IEFEE), où sont affectés 2 MCF et 7 enseignants de statut second degré (PRCE), il s'effectue dans le cadre de diplômes d'université : le Diplôme supérieur d'études françaises (173 inscrits en 2001-2002) et le DU Propédeutique aux études de français de gestion, récemment créé. Des cours d'été à Pau et à Bayonne et des stages "à la carte" sont également proposés, ainsi que des stages de formation continue pour des professeurs de français américains.

L'IEFEE organise les examens de niveau en langue française pour les étudiants étrangers souhaitant s'inscrire dans une université française et participe aux enseignements de la filière FLE à raison de 340 heures.

L'institut conteste, dans le cadre d'une nouvelle organisation de la gestion des étudiants étrangers, le rôle uniquement pédagogique qui lui est réservé.

2 - LA FILIÈRE LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES

L'enseignement de l'occitan

Il s'inscrit dans une logique historique ancienne à Pau. Le département compte 3 MCF, auxquels sont associés 9 chargés de cours, pour près de 1 100 heures d'enseignement annuelles.

Un cursus autonome et bien identifié n'existe cependant que depuis 1999. Depuis 2001, il comporte le DEUG Lettres et Langues, mention Langues et Cultures régionales, spécialité Occitan, et les licence et maîtrise de Langues et Cultures régionales, spécialité Occitan.

Le département entretient avec d'autres filières des relations complémentaires en termes de formation mutualisée à tous les niveaux, y compris en DEA. Il envisage d'élargir son offre aux étudiants de LEA ainsi qu'aux non-spécialistes. Le département a saisi l'IUFM pour que sa préparation "officieuse" au CAPES d'Occitan, qui a fait ses preuves, soit reconnue.

L'enseignement du basque

L'enseignement du basque est délivré dans le cadre de l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne. La filière, héritière d'initiatives prises dans le cadre du département interuniversitaire d'Études basques qui liait l'UPPA et l'Université Bordeaux III dès 1986, est complète avec le DEUG Lettres et Langues, mention Langues et Cultures régionales, spécialité Basque, les licence et maîtrise de Langues et Cultures régionales, spécialité Basque et le DEA d'Études basques.

On observe une baisse du nombre des inscrits, avec seulement 15 étudiants en 1^{ère} année, en 2001-2002. On note qu'actuellement l'enseignement du basque aux grands débutants et celui de la culture basque pour les non-bascophones ne sont pas assurés par l'université. La formation initiale des enseignants chargés du basque dans les établissements scolaires devrait faire également l'objet d'une réflexion particulière.

Pour le basque comme pour l'occitan, les établissements d'enseignement privé où ces langues régionales sont enseignées, mais aussi l'enseignement public, le milieu associatif et les médias offrent pour l'instant un débouché aux diplômés de l'UPPA.

3 - LA FILIÈRE LANGUES

Les langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE)

L'anglais. L'UPPA dispose à Pau d'une filière complète en anglais, du 1^{er} au 3^e cycle, avec le DEUG, la licence et la maîtrise de Lettres et Langues, mention LLCE, spécialité Anglais, et le DEA d'Études anglophones.

L'essentiel de la formation est orienté vers la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement, comme en témoigne le nombre des inscrits aux préparations au CAPES et à l'agrégation, 78 et 13 respectivement en 2001-2002. Le département publie, d'ailleurs, aux PUP, une revue annuelle, *Q/W/E/R/T/Y*, consacrée aux auteurs figurant au programme. Une enseignante est chargée des relations avec l'IUFM. Il est probable, mais non certain, en l'absence de suivi organisé des étudiants, que quelques-uns passent d'autres concours de la fonction publique.

Presque tous les étudiants de 2^e cycle sont amenés à faire un stage comme lecteurs dans les pays anglophones.

La baisse des effectifs conduit les enseignants à envisager l'ouverture de nouvelles formations "pour préserver les emplois". Ainsi, en 2001-2002, des enseignants se sont impliqués dans la préparation de l'agrégation interne ou en formation continue. Mais les professeurs enseignent exclusivement en 2nd cycle et dans la préparation aux concours, laissant les enseignements aux non-spécialistes à des chargés de cours. Les PRAG peuvent bénéficier d'allègements de service, s'ils préparent une thèse. Il existe, par ailleurs, une certaine perméabilité entre les filières LLCE et LEA, qu'il faut encourager.

L'espagnol. Comme en anglais, l'UPPA offre une filière complète (DEUG, licence et maîtrise de Lettres et Langues, mention LLCE, spécialité Espagnol).

L'essentiel de la formation est également axé sur la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire (CAPES, agrégation externe). Malgré des relations épisodiques avec l'IUFM, les résultats au CAPES sont bons : depuis la session 1998, près du tiers des présents au concours sont admis, et le taux de réussite a même atteint 40% en 2001. L'enseignement aux non-spécialistes est assuré par des PRAG.

Le département d'Espagnol enregistre une baisse importante de ses effectifs par abandon à la fin du 1^{er} semestre et diminution du redoublement ; il subit également la concurrence d'autres formations. Il ne se signale ni par des dysfonctionnements notables, ni par des pratiques particulièrement innovantes.

Les langues étrangères appliquées (LEA)

La filière LEA offre deux cursus complets du DEUG à la maîtrise, auxquels s'ajoute un DESS :

- DEUG Lettres et Langues, mention LEA, spécialité Anglais-Allemand ;
- DEUG Lettres et Langues, mention LEA, spécialité Anglais-Espagnol ;
- licence et maîtrise LEA, spécialité Anglais-Allemand ;
- licence et maîtrise LEA, spécialité Anglais-Espagnol ;
- DESS Traduction et Documentation scientifique et technique.

La formation inclut des stages obligatoires à l'étranger ou en entreprise, l'appropriation de l'outil informatique, et fait intervenir des professionnels. Elle accueille en licence des étudiants d'autres universités. Le suivi des étudiants, jugé difficile, montre néanmoins des sorties à bac+2, vers des écoles de commerce, à bac+3 (secrétariat trilingue) et à bac+4, vers divers DESS. Le DESS Traduction et Documentation scientifique et technique, en particulier, accueille une vingtaine d'étudiants sélectionnés parmi des candidats issus de la filière LEA ou de filières scientifiques. Il comporte trois options associant à l'anglais l'espagnol, l'allemand et le russe, et son fonctionnement donne entière satisfaction.

L'équipe responsable du cursus souffre d'un réel sous-encadrement. Le dynamisme et l'engagement fort dans la formation des enseignants-chercheurs, parmi lesquels on ne trouve aucun professeur, ne sont pas sans répercussion sur leur activité de recherche.

L'enseignement des langues aux non-spécialistes

La création d'un service commun des langues pour faire face à l'inadaptation ou à l'insuffisance de l'enseignement des langues aux non-spécialistes n'a pas encore trouvé de concrétisation malgré les réflexions en cours. On peut douter, dans le contexte actuel, de la capacité de l'université à atteindre dans un proche avenir l'objectif qu'elle s'est fixé : rendre tous ses étudiants "trilingues".

4 - LA FILIÈRE HISTOIRE ET HISTOIRE DE L'ART

L'histoire

L'offre de formation. La filière Histoire a accueilli 463 étudiants en 2001-2002, dont 56% en DEUG. Ses effectifs sont en baisse depuis 1996, en particulier en 1^{er} cycle. Elle s'appuie sur un corps enseignant plutôt nombreux, avec 11 historiens (dont 6 professeurs), auxquels s'ajoutent 6 historiens archéologues (1 PR et 5 MCF), qui apportent également leur concours à l'option Archéologie de la filière Histoire de l'art. Outre le DEUG, elle comprend trois licences et une maîtrise :

- DEUG Sciences humaines et sociales, mention Histoire ;
- licence et maîtrise d'Histoire ;
- licence d'Histoire, mention Documentation ;
- licence d'Histoire, mention Géographie.

L'organisation pédagogique. Les trois licences se différencient essentiellement par la seconde UV optionnelle, qui représente 50h d'archéologie et patrimoine dans la licence d'Histoire, tandis qu'elle est consacrée, dans les deux autres mentions, respectivement à la documentation (130 heures) et à la géographie (110 heures). La place, prépondérante en termes d'effectifs, de la licence d'Histoire s'explique par le fait que les étudiants désireux de préparer le concours de recrutement au professorat des écoles la choisissent, les étudiants candidats au CAPES, moins nombreux, s'inscrivant à la mention Géographie.

Le nombre des inscrits en 2^e année représente environ 70% des effectifs de 1^{ère} année. Entre 60 et 80% des étudiants de DEUG 2 obtiennent leur diplôme ; en licence, le taux de succès varie entre 70 et 90% selon les mentions et les années, contre 55% en maîtrise.

Malgré l'existence d'une salle spécialisée multimédia de 8 postes, ouverte 20 heures par semaine, l'utilisation de l'informatique en histoire est réduite (sauf en licence, mention Documentation).

L'histoire de l'art

L'histoire de l'art et l'archéologie sont associées au sein d'une filière qui comprend le DEUG Sciences humaines et sociales, mention Histoire de l'art et Archéologie, et les licence et maîtrise d'Histoire de l'art.

En DEUG et en licence, l'accent est mis sur l'archéologie et sur l'histoire, et la maîtrise offre le choix entre patrimoine et archéologie. Cette situation est le reflet de la supériorité numérique des historiens archéologues sur les historiens de l'art, au sens strict : ceux-ci ne sont, en effet, représentés que par 4 enseignants-chercheurs (1 PR et 3 MCF), dont un seul est résident. Elle fragilise l'image de la filière, dont le nombre d'étudiants reste cependant stable (entre 260 et 280 étudiants, dont 65% en DEUG).

Le nombre des inscrits en 2^e année représente environ 70% des effectifs de 1^{ère} année. De 50 à 55% des étudiants de DEUG 2, mais seulement 35% des entrants en DEUG 1, obtiennent leur diplôme ; ce résultat préoccupant est attribué à l'hétérogénéité des inscrits. Le taux de réussite en licence a régulièrement augmenté pour atteindre près de 90% en 2000, mais il reste faible en maîtrise, où il est passé de 30% environ à 43% en 2000. L'ensemble de ces constats participe à la mauvaise réputation, à l'extérieur de l'université, d'une filière dont la fragilité est renforcée par des débouchés incertains, et qui, à ce titre, mérite une attention suivie.

Une licence professionnelle, Promoteurs du patrimoine et du tourisme, destinée à élargir l'éventail des débouchés, est en projet. Fruit de la collaboration entre les différentes disciplines, il faut être conscient qu'elle nécessitera un soutien conséquent en heures complémentaires pour l'histoire de l'art. Il est prévu également de renforcer l'enseignement en informatique, aujourd'hui limité à la familiarisation avec l'outil, et d'introduire une formation plus poussée sur les techniques d'acquisition et de traitement des images.

5 - LA FILIÈRE MUSIQUE

L'UPPA ne dispose pas de la mention Musique du DEUG. Il n'existe pas de 1^{er} cycle pour cette filière, qui relève du domaine des arts. La licence et la maîtrise de Pau sont moins axées sur la formation d'enseignants que sur la création et la composition ou la technique. Une dizaine d'étudiants aux motivations très diverses sont recrutés chaque année sur la base de dossiers et de tests, dont quelques-uns en formation continue. Le département développe une pédagogie originale, marquée par la personnalité de sa responsable. Certains étudiants poursuivent leurs études dans d'autres établissements (Paris IV, Paris VIII, le Conservatoire).

6 - LA FILIÈRE GÉOGRAPHIE

L'offre de formation

Le département de Géographie compte 17 géographes et 1 sociologue (dont 4 professeurs), qui non seulement sont impliqués dans la filière, mais interviennent aussi dans d'autres formations, dont la préparation au CAPES. La filière inclut le DEUG, 3 licences et une maîtrise, auxquels s'ajoutent un DEA et, pour les filières professionnalisées, un DESS et un IUP :

- DEUG Sciences humaines et sociales, mention Géographie ;
- licence de Géographie, mention Histoire ;
- licence de Géographie, mention Documentation ;
- licence de Géographie, mention Environnement ;
- maîtrise de Géographie ;
- DEA Sociétés, Aménagement et Développement local.

L'organisation pédagogique

Outre les disciplines imposées par les textes, la formation accorde une place importante à la géographie sociale et culturelle à l'échelle régionale ainsi qu'aux fondements théoriques et méthodologiques de l'analyse spatiale.

La licence comprend 3 mentions, qui partagent les deux tiers de leurs unités d'enseignement. Les mentions Histoire et Documentation sont plus spécialement orientées vers la préparation aux CAPES correspondants.

À la rentrée 2001, la filière regroupait 250 inscrits, dont une centaine en 1^{ère} année. On enregistre cependant une baisse des effectifs de l'ordre de 15% depuis 1996, dès la 2^e année, que les enseignants s'efforcent de juguler en limitant "l'évaporation" en cours de 1^{ère} année. C'est la raison pour laquelle ils participent activement aux journées d'information organisées sur les différents sites, au cours desquelles ils tentent de rendre la filière attractive, y compris pour les titulaires de BTS agricoles. Le nombre des inscrits en licence est de l'ordre d'une soixantaine et, avec un tel effectif, la division en 3 mentions ne se justifie que grâce à un large tronc commun. Le taux de réussite est élevé : autour de 90%. L'effectif en maîtrise est en moyenne d'une cinquantaine d'étudiants.

Le département inscrit l'apprentissage de l'informatique dans la formation des étudiants dès le DEUG et sur l'ensemble du cursus. Certains enseignants ont mis leurs cours et TD en ligne, pratique appelée à se répandre, malgré un déficit de personnel spécialisé pour la mise en œuvre.

La géographie offre donc une filière très cohérente, aux choix scientifiques clairs, reliés aux thèmes de recherche dont la qualité est reconnue. Les enseignants, fortement impliqués dans l'encadrement des étudiants, sont animés de la volonté de les faire réussir, comme en témoigne aussi la création de filières professionnalisées, alternative au CAPES pour plus de 50% des étudiants.

Les formations professionnelles

L'IUP Aménagement et Développement territorial. Habilité en 1993, il recrute dans la France entière des étudiants d'origines disciplinaires très variées. Il dispense une formation en aménagement qui associe concepts, méthodes et stratégie, et trouve son aboutissement dans l'apprentissage de la conduite de projet et un stage de 5 mois en entreprise.

Les enseignants y sont nombreux : 69 intervenants, dont 60% sont extérieurs à l'université. Le nombre d'heures complémentaires nécessaires représente de 40 à 50% des 3 300 heures d'intervention. L'IUP dispose de moyens et de crédits clairement affectés à son fonctionnement, auxquels s'ajoutent les produits de la taxe d'apprentissage, diverses subventions et des crédits provenant de la formation continue.

La capacité d'accueil est respectivement de 22 et 32 en 1^{ère} et 2^e années. Sur les 400 candidats, attirés par une formation fortement insérée dans son environnement et peu concurrencée au niveau national, 60% environ viennent du Grand Ouest. On enregistre peu d'échecs en cours d'études et les deux tiers des étudiants se voient délivrer le titre d'ingénieur-maître. Les sortants poursuivent en général dans divers DESS.

L'IUP dispense également ses enseignements en formation continue à une vingtaine de stagiaires de niveau bac+2 ou équivalent, recrutés parmi les personnels d'associations, des animateurs... et certains enseignants du ministère de l'Agriculture. Le taux de réussite, proche de 100% en licence, se dégrade en maîtrise (50%) et le titre d'ingénieur-maître n'est délivré que sous certaines conditions. L'ensemble du dispositif bénéficie de l'insertion de l'IUP dans le milieu local et contribue à son renforcement.

Le DESS Aménagement et Développement territorial. Créé en 2001, il est beaucoup plus spécialisé que l'IUP de même intitulé, dont il ne constitue pas le prolongement naturel. Ses enseignements se situent, en effet, à l'interface entre les problèmes environnementaux et le développement durable, et semblent prometteurs, si l'on en juge par les stages qu'ont réalisés les 16 étudiants de la première promotion. La récente décision ministérielle d'annuler l'équivalence obtenue auparavant pour les formations à bac+5 en sciences sociales pour passer le concours d'ingénieur subdivisionnaire de la fonction publique assombrit cependant son avenir, en fermant sans raison un débouché potentiel pour ses diplômés.

7 - LA FILIÈRE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS)

L'offre de formation

L'enseignement de STAPS a été créé à Tarbes en 1996 pour répondre à une situation d'urgence. Malgré un départ problématique, la filière, rattachée à l'UFR de Lettres de Pau, est aujourd'hui considérée comme une heureuse initiative.

Malgré un sous-encadrement évident, qui impose de recourir pour 50% des heures d'enseignement à des chargés de cours ou à des vacataires et à des enseignants d'autres composantes, cette filière a assumé la montée en puissance de ses formations du DEUG à la maîtrise, auxquelles s'ajoute la préparation au CAPEPS :

- DEUG STAPS ;
- licence et maîtrise STAPS, mention Éducation et Motricité ;
- licence et maîtrise STAPS, mention Entraînement sportif.

Les conditions d'accueil pour les quelque 600 étudiants sont également rendues précaires par l'actuelle dispersion de locaux plus ou moins adaptés et éloignés du siège du département, et malgré la livraison d'une halle de sport à la rentrée 2001. En dépit de ses difficultés, le département envisage d'ouvrir de nouvelles options et de structurer son activité de recherche autour d'axes tenant compte de son environnement.

L'IUP Sports, Loisirs, Tourisme

Ouvert sur le campus de Pau, à la rentrée 2000, à partir d'un DEUST et d'un DU, il recrute annuellement, sur l'ensemble du territoire national, certains en formation continue, une trentaine d'étudiants issus des STAPS ou titulaires de DUT Carrières sociales.

Officiellement dénommé "Métiers du transport, de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs, spécialité Animation des PME et des organisations de sports, loisirs, tourisme", l'IUP répond mieux à l'intitulé "Métiers des sports". Avec 3 enseignants et demi en poste à l'université, dans une équipe de 40 intervenants, dont la moitié de professionnels, le noyau des responsables pédagogiques semble assez fragile. L'IUP partage des enseignements avec l'IUP Sports de l'Université Bordeaux II, implanté à Bayonne, et dispose du même conseil de perfectionnement. La réorganisation des formations, avec l'introduction du système LMD, devrait inciter à une réflexion commune, pour limiter les surcoûts qu'entraîne notamment la multiplication des sites.

L'insertion professionnelle des étudiants devrait bénéficier de l'expérience, acquise antérieurement avec le DEUST et le DU, et conforte les responsables dans leurs projets de développement dans d'autres créneaux.

8 - LES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Les formations initiales en sciences de l'éducation sont peu présentes à l'UPPA. Il existe néanmoins une licence professionnelle Métiers de la formation des jeunes et des adultes, ouverte en 2000, qui concerne 56 étudiants, dont 50 en formation continue, ainsi qu'un DESS Formateur consultant en sciences et techniques. Ce dernier s'appuie sur le Laboratoire de processus d'accompagnement et de formation et sur des compétences individuelles ; il connaît un taux d'échec important, lié à la nature de son recrutement, en grande partie en formation continue et par validation d'acquis : beaucoup d'étudiants ne vont pas jusqu'à la rédaction du mémoire de fin de stage.

9 - CONCLUSION SUR L'UFR DE LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

La politique de l'UFR qui vise à décloisonner les départements, tant au plan de l'organisation pédagogique qu'à celui de l'utilisation des emplois enseignants ou administratifs, commence à porter ses fruits. On a noté ou suggéré, à plusieurs reprises, la perméabilité qui existe entre les différents départements : FLE, Lettres et Langues ; Occitan et Lettres, Histoire et Histoire de l'art ; LLCE Anglais et LEA ; Histoire et Histoire de l'art ; Histoire et Géographie. On pourrait ajouter les mutualisations (PAST) entre les deux IUP, les synergies entre l'IUP Sports et le département de STAPS, entre l'IUP Aménagement et le département de Géographie, mais aussi la mise en place d'enseignements transversaux préprofessionnalisants à l'adresse toute particulière des étudiants se destinant aux concours de l'enseignement, ce qui concerne la majorité des départements.

L'effort d'ouverture se manifeste aussi dans les relations de l'UFR avec les autres composantes de l'UPPA, comme en témoignent les rapprochements entre les STAPS et l'UFR Sciences, la participation des géographes à la fondation et au fonctionnement de la filière MASS, ou celle du département des Sciences de l'éducation au DESS Consultant en sciences et techniques et à la licence professionnelle Métiers de la formation des jeunes et des adultes. De même, l'UFR a su tisser un réseau dense de relations internationales, puisqu'en 2000-2001, elle a accueilli plus des trois quarts des étudiants européens reçus par l'UPPA, et que 60% des étudiants de l'université en séjour d'études ou de formation professionnelle à l'étranger étaient issus de ses départements.

Enfin, il faut saluer le travail accompli en matière de professionnalisation des filières et l'inflexion de certains thèmes de recherche vers la recherche-action, en sciences humaines et en STAPS notamment, qui a justifié la désignation, par le directeur de l'UFR, d'une chargée de mission aux relations extérieures et à la valorisation.

III - LE SECTEUR DES SCIENCES ET TECHNIQUES

1 - LES FILIÈRES UNIVERSITAIRES

L'UFR de Sciences et Techniques de l'UPPA se décrit dans le *Rapport d'évaluation interne* comme pluridisciplinaire et multisite. Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des effectifs et des conditions d'accueil des étudiants, qui traduit d'assez grandes disparités entre les sites.

L'UFR des Sciences et Techniques : principaux indicateurs en 2001

	Tarbes	Anglet	Pau	Total	Ratios SANREMO
Effectifs étudiants	43	262	2 044	2349	-
Effectifs enseignants	4	25	242	271	-
Effectifs IATOS	3	7,6	40,4	51	-
Superficie (m2)	60	3 000	14 000	17 060	-
Nombre de m2 / étudiant	1,4	11,45	6,85	7,26	11,4
Étudiants / IATOS	14,33	34,47	50,59	46,06	17,32
Étudiants / enseignant	10,75	10,48	8,45	8,67	12,09

Source : UPPA

La grande majorité des étudiants en sciences sont à Pau (près de 90% des 2 349 inscrits en 2001-2002). Ce constat conduit à s'interroger sur le bien-fondé de la récente scission de cette composante en deux UFR de plein exercice en Sciences et Techniques, l'une à Pau, l'autre à Anglet. Celle-ci, l'UFR de Sciences et Techniques de la Côte basque, accueille, en effet, moins de 300 étudiants et s'inscrit à l'encontre de la cohésion de l'université.

Le secteur scientifique que couvrent ces UFR apparaît morcelé en un certain nombre d'entités presque indépendantes. Ainsi, à Pau, on compte 6 départements disciplinaires - Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Biologie, Géologie -, 3 IUP, une MST, les DESS et les DEA étant gérés au sein du Centre universitaire de recherche scientifique, le CURS.

L'offre de formation

Sur le site de Pau, l'offre de formation est la suivante :

- DEUG Sciences et Technologies, mentions MIAS, Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS), Sciences de la matière, Sciences de la terre et de l'univers, Sciences de la vie ;
- DEUG (IUP) Génie des procédés, mentions Génie des matériaux et Génie des systèmes industriels ;
- licence et maîtrise de Mathématiques ;
- licence et maîtrise d'Informatique ;
- licence et maîtrise de MASS ;
- licence et maîtrise de Physique ;
- licence et maîtrise de Sciences physiques ;
- licence et maîtrise de Chimie physique ;
- licence et maîtrise de Biochimie ;
- licence et maîtrise de Sciences sanitaires et sociales ;
- licence et maîtrise de Sciences de la terre et de l'univers ;
- licence de Biologie, mention Biologie générale et Sciences de la terre ;

- MST Mesures et Traitement des pollutions et nuisances ;
- IUP Génie des systèmes industriels, option Génie des systèmes thermiques ;
- IUP Génie électrique et Informatique industrielle ;
- IUP Génie des matériaux ;
- DESS Ingénierie mathématique et Outils informatiques ;
- DESS Ingénierie des projets - intégration technologique informatique et organisationnelle des systèmes ;
- DESS Techniques physico-chimiques appliquées à l'ingénierie de l'environnement et des matériaux ;
- DESS Protection et Valorisation du végétal ;
- DEA Mathématiques appliquées à la résolution de problèmes de la physique et de la mécanique ;
- DEA Génie des procédés et de l'environnement ;
- DEA Énergétique, Transferts, Systèmes dispersés ;
- DEA Environnement et Matériaux : concepts fondamentaux en physico-chimie ;
- DEA Sciences de la terre et Environnement.

Les formations dispensées sur le site de la Côte basque sont :

- DEUG Sciences et Technologies, mention Sciences de la matière ;
- licence de Biologie, mention Biologie des organismes ;
- maîtrise de Biologie des populations et des écosystèmes ;
- MST Systèmes de production informatisés ;
- DESS Dynamique des écosystèmes aquatiques.

Sur le site de Tarbes, la carte des formations est la suivante :

- licence et maîtrise de Génie des procédés, mention Génie chimique ;
- MST Mesures et Traitement des pollutions et nuisances ;
- DESS Conception et Fabrication assistées par ordinateur.

Cette longue liste montre que chaque discipline relevant du secteur scientifique dispose au minimum de l'ensemble DEUG-licence-maîtrise, à l'exception du DEUG Sciences et Techniques pour l'ingénieur. 6 DESS et 5 DEA, gérés par le CURS (*cf.* le chapitre sur la recherche), leur font suite. Un certain nombre de DU la complètent, en particulier l'Année préparatoire à l'insertion en DEUG Sciences (APIDS) et le Diplôme universitaire de préparation aux carrières sanitaires et sociales (DUCSS).

Les effectifs étudiants

Dans un contexte de baisse des effectifs étudiants dans les filières scientifiques et technologiques, ce constat pose la question de la viabilité de toutes ces filières nées de la volonté de l'UPPA de se doter d'une offre de proximité aussi complète que possible. On peut s'étonner, en particulier, d'une répartition entre les sites qui conduit à offrir, sur la Côte basque, un DEUG mention Sciences de la matière sans second cycle en aval, alors qu'y sont proposées une licence et une maîtrise de Biologie sans DEUG en amont.

Comme l'analyse en sera faite par ailleurs, la dispersion des sites et l'existence de filières à faibles effectifs sont génératrices de surcoûts notables en personnels - enseignants et IATOS - et en équipements, parfois sous-utilisés, qu'il faut dupliquer. Il en résulte un sentiment d'insuffisance des moyens alloués, aggravé par la vétusté des bâtiments. L'UPPA bénéficie cependant d'une architecture beaucoup plus agréable que la majorité des établissements construits dans les années 60 et le projet de l'IPREM ouvre des perspectives en matière de constructions.

La baisse des effectifs, très sensible à l'UPPA, atteint particulièrement le secteur Sciences, ainsi que le montre le tableau suivant. On constate, entre 1995 et 2001, une diminution de 28,7% des effectifs des filières scientifiques, contre 13,2% au plan national, hors les formations de 3^e cycle, moins touchées (-20%) que les 1^{er} et 2nd cycles.

L'évolution des effectifs étudiants dans les filières scientifiques entre 1995 et 2001 en France et à l'UPPA

		1995	2001	Évolution (%)
France Universités scientifiques	Sciences fondamentales	243 766	180 520	-25,9
	Sciences appliquées	76 580	97 460	+27,3
	Total	320 346	277 980	-13,2
UPPA UFR Sciences	1 ^{er} cycle	2 414	1 560	-35,4
	2 ^e cycle	1 305	1 091	-16,4
	Total	3 719	2 651	-28,7

Sources : UPPA et Note d'information n° 02.58 du MJENR

Certains secteurs sont particulièrement concernés par la désaffection des étudiants : celui des sciences de la matière, où l'on enregistre une baisse de l'ordre de 60% en DEUG, et plus de 70% en chimie physique ; celui des maths-MIM, qui a perdu deux tiers de ses étudiants. D'une manière générale, la baisse est très marquée dans les disciplines fondamentales qui se situent en amont de la formation doctorale ouvrant sur des laboratoires reconnus et de bonne qualité, ce qui ne va pas sans poser le problème du recrutement dans ces laboratoires. Les filières professionnalisées résistent mieux, mais, au total, le secteur Sciences à l'UPPA a perdu environ un millier d'étudiants en quelques années pour compter moins de 2 600 inscrits à la rentrée 2001.

Pour tenter d'enrayer la chute des effectifs, l'université a mis en place plusieurs stratégies :

- le renforcement de la politique de développement des filières professionnalisantes, qui se traduit par l'existence de 2 MST, 3 IUP, 6 DESS, une école d'ingénieurs (l'ENS-GTI) et une filière Nouvelles formations d'ingénieurs (NFI), l'ISA-BTP, à Anglet ;
- la mise en place d'enseignements en petits groupes au 1^{er} semestre du DEUG Sciences, d'un tutorat d'accueil et d'un tutorat pédagogique ; l'organisation de la 2^e session d'examens en juin ;
- un effort de communication accru en direction des lycées de la région et des associations de parents d'élèves, et la rénovation des pages de l'UFR Sciences sur le site Internet de l'UPPA.

La baisse des effectifs n'est pas sans conséquence sur les conditions d'encadrement des étudiants. Le secteur Sciences paraît globalement "surencadré" et consomme, cependant, un nombre d'heures complémentaires qui représente environ 25% de son potentiel d'enseignement statutaire. Cette observation et la question des moyens de fonctionnement rejoignent les constats faits sur l'ensemble de l'université et feront l'objet, par ailleurs, d'une analyse globale.

2 - LES FORMATIONS D'INGÉNIEURS

L'UPPA comprend deux filières d'ingénieurs : l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics (ISA-BTP) et l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles (ENS-GTI).

L'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles

Il s'agit d'une école interne à l'UPPA, créée en 1991, sous le régime de l'article 33 ; elle fait partie du groupe des ENSI.

Le recrutement. Avec 123 étudiants en 2001-2002, l'ENS-GTI est une petite école qui souffre d'un problème de visibilité. Sa capacité d'accueil théorique de 50 étudiants en 1^{ère} année, déjà faible, ne peut être atteinte en raison de difficultés de recrutement. Cela se traduit concrètement par l'entrée en 1^{ère} année d'environ 25 étudiants issus du concours commun polytechnique des ENSI et d'une douzaine sur titre (DUT ou licence) ; entre 2 et 5 étudiants de maîtrise sont admis directement en 2^e année. Le recrutement est essentiellement national, avec 30% environ provenant respectivement des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, et 70% d'autres régions.

Le classement de l'école parmi les autres ENSI la place, sur l'ensemble des indices classiquement pris en compte (valeur de l'école et valeur du dernier intégré), au mieux au 28^e rang et, plus généralement, entre les 30^e et 35^e rangs, sur les 36 à 38 écoles concernées par ces concours.

Face à ce constat, l'école envisage de créer une classe préparatoire intégrée commune aux trois écoles d'ingénieurs, ENS-GTI, ISA-BTP et ESTIA, de diversifier son recrutement, auprès des IUT en particulier, et de développer une politique de communication plus offensive au plan régional.

Elle participe à divers réseaux nationaux (Fédération Gay-Lussac) ou régionaux (CREDIGE, en Midi-Pyrénées, et Club des grandes écoles de Bordeaux et d'Aquitaine). Cela lui permet, par exemple, de participer à la production de "modules TICE" dans le cadre du projet France Chemical Engineering.

La formation. L'ENS-GTI offre une formation, en trois ans, d'ingénieur généraliste en génie des procédés (génie industriel, agro-alimentaire et environnement) et génie chimique (génie chimique avancé et mécanique des fluides). Les deux premières années sont en tronc commun, le choix entre les deux options se faisant en 3^e année. Cette formation s'appuie sur une activité de recherche menée par le Groupe de transferts thermiques et génie des procédés (EA 1932), pour partie au sein de l'école, sans soutien spécifique de la part de l'université (IATOS, BQR).

L'investissement de l'école dans les échanges internationaux constitue un de ses points forts : une dizaine d'élèves effectuent leur 3^e année dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

On constate qu'un petit nombre d'étudiants poursuivent en thèse et que la quasi-totalité des diplômés 1999 et 2000 de l'ENS-GTI ont trouvé un emploi en moins de trois mois, sous forme de contrat à durée indéterminée pour l'essentiel. Ces emplois se partagent équitablement entre des secteurs variés, allant de l'industrie chimique, pétrolière ou nucléaire à l'environnement, la métallurgie, l'électronique, ou au secteur de l'énergie. Les fonctions exercées le sont dans l'ingénierie et les bureaux d'études, les procédés, l'informatique et, dans une moindre mesure, dans la fabrication et la recherche & développement.

Avec 12,5 enseignants-chercheurs (dont 3 PR) et 2 PAST, l'ENS-GTI offre le taux d'encadrement tout à fait satisfaisant de 9 étudiants par enseignant, légèrement plus élevé que la moyenne nationale. L'école dispose, en outre, de 5 postes d'IATOS. Depuis 2000, elle souffre d'une baisse de crédits importante, de l'ordre de 40%, la plaçant apparemment en dessous des normes ministérielles de répartition des crédits.

L'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics

Créé en 1996, l'ISA-BTP s'inscrit dans le cadre des Nouvelles formations d'ingénieurs et constitue actuellement un département de l'UFR des Sciences et Techniques de la Côte basque. Il bénéficie de différents partenariats académiques (CNAM, lycée technologique de Cantau à Anglet) et professionnels (fédérations du BTP).

Le recrutement. Avec un flux de l'ordre de 25 étudiants, recrutés parmi les titulaires d'un baccalauréat scientifique ou technologique en génie civil, l'institut comptait 125 étudiants à la rentrée 2000, sur l'ensemble des 5 années de scolarité qui conduisent au diplôme d'ingénieur, soit un peu plus du tiers des effectifs de l'UFR.

Le diplôme peut être également délivré à l'issue d'une formation en alternance de 2 ans, précédée d'une remise à niveau, à des titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 en génie civil, ayant de 3 à 5 ans d'expérience professionnelle.

La formation. L'ISA-BTP forme des ingénieurs dont l'activité est centrée sur les chantiers de gros œuvre de bâtiment et de génie civil. La formation s'appuie sur la recherche menée dans le Laboratoire de sciences appliquées en génie civil, non reconnu au niveau national.

Les trois premières années constituent un tronc commun, tandis qu'en 4^e année, les étudiants ont le choix entre deux options : Bâtiment-Gros-œuvre et Génie civil-Travaux publics. Il est prévu d'ouvrir une 3^e option qui concerne le second œuvre et les corps d'État techniques.

La formation se déroule intégralement en alternance, entre stages en entreprise et formation à l'institut, de sorte que, sur les cinq années de formation, les élèves passent environ 2 ans en entreprise. Les stages terminaux durent de 22 à 25 semaines.

L'originalité de l'ISA-BTP réside aussi dans le caractère transfrontalier de la formation : durant les trois premières années, les enseignements sont, 5 semaines par an (soit 15% de la formation académique totale), dispensés en espagnol par des professeurs de l'Université du Pays basque et de l'École d'architecture de Saint-Sébastien, et la moitié des périodes en entreprise est effectuée dans des entreprises espagnoles.

Les 27 étudiants de la 1^{ère} promotion, sortie en 2001, ont rapidement trouvé un emploi en CDI, essentiellement dans la région, avec un salaire d'embauche de l'ordre de 28 k€ bruts par an.

L'ISA-BTP dispose de 7 enseignants-chercheurs (dont 1 PR), 2,5 PRAG et 1 ATER, soit un taux d'encadrement de 12 étudiants par enseignant. Ce potentiel statutaire couvre moins de 50% de la charge d'enseignement et l'institut a recours à une trentaine de vacataires parmi lesquels il est difficile de recruter des professionnels, peu disponibles. L'encadrement en IATOS est très faible : l'institut est dépourvu de personnel technique pour assurer l'entretien du parc de machines et le secrétariat pédagogique. La baisse des crédits de fonctionnement alloués par l'université est en partie compensée par un effort supplémentaire de perception de la taxe d'apprentissage. L'ISA-BTP attribue cette situation au fait d'être intégré au sein d'une UFR et privilégie l'évolution de son statut vers une structure "article 33". Le CNE suggère que l'hypothèse d'une co-tutelle du ministère de l'Équipement soit examinée. Au-delà de nouveaux partenariats, ce statut lui donnerait accès à d'autres sources de financement et pourrait lui permettre de résoudre ses problèmes de façon correcte.

IV - LES FILIÈRES PROFESSIONNALISANTES À BAC+4 ET BAC+5

1 - LE CONSTAT

Les formations professionnelles s'inscrivent dans les priorités politiques de l'UPPA. On peut y voir une réponse au retard important pris en Aquitaine en matière de formation d'ingénieurs. Cette préoccupation situe le contexte dans lequel se place le rapport produit à la demande du Conseil régional par le recteur Métras, ancien président de l'UPPA : la région ne possède que 11 écoles d'ingénieurs, n'accueillant que 2 338 étudiants en 2000-2001, ce qui la place au 13^e rang national.

Le CNE a donc choisi de porter un regard plus particulier sur la politique de l'université en la matière (hors IUT), et d'examiner l'offre de formation à bac+4 (IUP) et à bac+5 (DESS, écoles d'ingénieurs) au regard du contexte régional et national.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre des entrants chaque année dans ces filières, entre les rentrées 1996 et 2000, tous niveaux d'entrée confondus : le flux de ces étudiants a globalement augmenté de 42% en 5 ans, mais, tandis que le nombre des inscriptions dans les 2 filières d'ingénieurs (ENS-GTI, ISA-BTP) a stagné, celui des inscriptions dans les IUP et les DESS, dont le nombre est passé de 11 à 15, a augmenté d'environ 50%.

Flux des entrants dans les filières débouchant à bac+4 et bac+5 à l'UPPA

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2000-2001/1996-1997 (%)
ENS-GTI	44	36	48	38	43	-2,3
ISA-BTP	23	21	17	25	23	+0
DESS	254	283	297	277	367	+44,5
IUP	221	265	195	238	337	+52,5
Total	542	605	557	578	770	+42,1

Source : UPPA (ODE)

Parallèlement, le tableau ci-après donne l'évolution du nombre des diplômés, qui n'a de sens statistique que pour des effectifs suffisamment importants. On observe, en particulier, un décalage entre le nombre des inscrits en DESS, qui croît de 44,5%, et le nombre des diplômés, qui n'augmente que de 17,9%, le pourcentage des admis passant de 92% en 1997 à 75% en 2001. De même, le pourcentage d'ingénieurs-maîtres parmi les titulaires d'une maîtrise d'IUP décroît de 65 à 54%.

Flux des sortants : les diplômés des écoles d'ingénieurs, des IUP ou des DESS

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2000-2001/1996-1997 (%)
ENS-GTI	42	38	44	39	48	+14,3
ISA-BTP	0	0	0	0	27	-
DESS	234	235	243	220	276	+17,9
Maîtrise IUP	80	83	80	89	132	+65
Total	356	356	367	348	483	+35,7
<i>dont ingénieurs-maîtres IUP</i>	52	49	43	47	71	+36,5

Source : UPPA (ODE)

Finalement, en examinant le nombre global des inscrits sur l'ensemble de ces filières, hors l'ouverture progressive des 5 années de l'ISA-BTP, on enregistre une stagnation du nombre des élèves ingénieurs de l'ENS-GTI et une très nette augmentation des inscrits en IUP et DESS. La comparaison avec l'évolution des effectifs sur l'ensemble de la région Aquitaine est en faveur de l'UPPA : +71% contre 31% pour les élèves ingénieurs ; +43,7% contre +13% pour les étudiants d'IUP et de DESS. Ce constat ne doit pas masquer, cependant, le fait que les deux écoles d'ingénieurs de l'UPPA ont des effectifs nettement inférieurs à l'effectif moyen, déjà bien faible, de 212 élèves pour les écoles d'ingénieurs d'Aquitaine.

2 - LE CAS PARTICULIER DES DESS

Le tableau suivant indique le nombre des inscrits, de 1996 à 2000, dans les 15 DESS de l'UPPA, ainsi que le taux moyen de redoublement et le taux moyen d'admis.

Les DESS de l'UPPA de 1996 à 2000 : effectifs, taux moyen de redoublement et taux moyen d'admis

Discipline	Composante	Intitulé du DESS	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	% redoublement	% admis
Droit	UFR Droit (Pau)	Administration locale	27	35	26	29	31	26,4	43,9
Droit	UFR Droit (Pau)	Droit de l'exécution des peines et Droits de l'homme	-	-	-	-	27	0	48,1
Droit	UFR Droit (Pau)	Droit des victimes	-	-	-	19	29	4,2	70,8
Droit	UFR Droit (Pau)	Droit notarial	-	-	-	-	15	0	93,3
Droit	UFR Droit (Pau)	Juriste d'affaires	45	45	49	23	37	2,5	84,9
Droit	UFR BAB	Juristes et Cadres européens	27	26	29	35	34	12,6	60,9
Gestion	IAE (Pau)	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises	56	74	79	68	77	35,3	57,9
Gestion	IAE (Pau)	Économie et Gestion du système agro-alimentaire	20	29	27	22	24	20,5	71,3
Gestion	IAE (Bayonne)	Management international franco-latino-américain	-	-	19	40	43	39,2	0
Langues	CURS (Pau)	Traduction et Documentation scientifique et technique	16	11	18	18	20	1,2	89,2
SHS	CURS (Pau)	Formateur consultant en sciences et techniques	31	27	26	21	20	20	64
SSM	CURS (Pau)	Ingénierie mathématique et Outils informatiques	25	26	21	19	26	0	99,1
SSM	CURS (Pau)	Protection et Valorisation du végétal	20	20	21	22	21	3,8	91,3
SPI	CURS (Tarbes)	Conception et Fabrication assistées par ordinateur	16	19	17	19	11	0	96,3
Sciences de la vie	CURS (Anglet)	Dynamique des écosystèmes aquatiques	18	16	19	16	18	1,1	97,7

Source : UPPA (ODE)

On constate qu'à l'exception du DESS de Droit notarial, dont l'intérêt a été signalé par ailleurs et qui accueille 15 étudiants, tous ces DESS comptent au minimum 20 étudiants, ce qui est un point positif. En principe, les taux de réussite en DESS sont élevés, car il s'agit d'étudiants sélectionnés sur la base de leurs résultats de maîtrise. Or, le pourcentage des admis est, ici, en moyenne inférieur à 75% pour la moitié de ces diplômes, allant jusqu'à 43% pour le DESS d'Administration locale. Cette situation peut s'expliquer notamment par un taux d'abandon significatif en cours d'études ou par une sélection inadaptée aux exigences de la formation. Elle mériterait certainement une analyse plus fine de résultats qui, en l'état, renvoient une image dévaluée de certains de ces DESS.

On peut rapprocher ces résultats de ceux des 8 diplômes d'université de niveau bac+5, dont la liste figure dans le tableau ci-après. On constate tout d'abord le faible nombre des inscrits (inférieur à 10), en 2000-2001, dans 4 de ces DU, et un taux de réussite moyen inférieur à 60% pour la plupart et apparemment nul pour deux d'entre eux, où sont inscrits des étudiants préparant des concours. Il serait intéressant de connaître le nombre des admis aux concours concernés.

Les diplômes d'université de l'UPPA à bac + 5 : effectifs et taux moyen d'admis sur 5 ans

Discipline	Composante	Diplôme	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	% admis
Droit	UFR Droit (Pau)	DU Préparation à l'examen d'entrée à l'École nationale de la magistrature	60	72	46	75	39	0
Gestion	IAE (Pau)	DU Économie et Gestion du système agro-alimentaire	5	4	3	4	6	54,5
Sciences économiques	IAE (Pau)	DU Études supérieures spécialisées en finance et comptabilité	18	10	10	6	6	0
Gestion	IAE (Pau)	DU Magistère de gestion	-	-	-	5	8	53,8
Gestion	IAE (Pau)	DU Techniques de gestion	-	-	-	6	23	3,4
SHS	CURS (Pau)	DU Certificat international d'écologie humaine	12	22	20	19	18	14,3
SSM	CURS (Pau)	DU Technologie des polymères	18	18	-	10	14	88,3
Sciences de la vie	CURS (Pau)	DU Études internationales 3 ^e cycle	2	5	10	6	8	80,6

Source : UPPA (ODE)

Si tant est que ces DU mobilisent des moyens spécifiques pour leur encadrement, l'université doit s'interroger sur le maintien de telles formations, consommatrices de moyens sans résultats notables, à l'exception de l'une ou l'autre d'entre elles.

3 - LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Elles ont été recensées dans le rapport Métras :

- ENS-GTI :

- . création d'une nouvelle option, Calculs et Simulation des procédés industriels : la priorité de l'école est cependant, avant de créer une nouvelle option, de démontrer sa capacité à faire le plein des effectifs ;
- . création d'une classe préparatoire intégrée, commune aux trois écoles du sud de l'Aquitaine (avec l'ISA-BTP et l'ESTIA) : le CNE ne considère pas que la multiplication des filières de 1^{er} cycle à *numerus clausus* soit une solution à retenir. Il vaudrait mieux privilégier le recrutement sur dossier au niveau DEUG ;

- ISA-BTP : création d'une nouvelle option Second œuvre-Corps d'État techniques, en 2^e et 3^e années ;

- ESTIA (École supérieure des technologies industrielles avancées) : la logique voudrait que cette école consulaire de Bayonne soit rattachée à l'UPPA dans le cadre d'une école polytechnique d'université (EPU) avec l'ENS-GTI et l'ISA-BTP. Cette restructuration aurait le mérite de renforcer de façon visible le dispositif de l'UPPA en formations d'ingénieurs. L'ESTIA envisage, par ailleurs, d'ouvrir en formation continue une nouvelle option, Logistique des systèmes physiques ;

- DESS : l'UPPA poursuit une politique volontariste en matière de DESS, portant à 20 leur nombre à la rentrée 2001, à 3 les ouvertures à la rentrée 2002 (Droit sanitaire et social, Audit et Conseil aux entreprises et organisations, DESS franco-espagnol de Conception et Fabrication de matières plastiques). Un DESS Froid et Régulation est envisagé ;
- IUP : l'UPPA envisage la création de 2 IUP : Génie de l'environnement, spécialité Mesure et traitement des pollutions de l'air et de l'eau, par transformation de la MST existant actuellement dans ce domaine ; Génie mathématique et Informatique, spécialité Mathématiques appliquées et industrielles.

4 - LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE GLOBALE

Le développement envisagé des filières technologiques soulève, entre autres, deux questions :

- est-il raisonnable d'ouvrir de nouvelles filières ou de diversifier les filières existantes, alors que la baisse des effectifs n'est pas porteuse de créations d'emplois dans une université déjà réputée bien encadrée au regard des normes nationales, mais cependant en difficulté pour encadrer ses étudiants dans certains secteurs ?
- la création de nouvelles filières n'est-elle pas, pourtant, une des réponses possibles à la désaffection des étudiants, qui puisse enrayer la baisse des effectifs ?

Ces deux questions posent le problème crucial des choix stratégiques de l'université. L'expérience passée de l'UPPA montre, à l'évidence, que le développement pléthorique des filières et des enseignements n'est plus une garantie d'attractivité et finit par pénaliser l'ensemble du fonctionnement en raison de surcoûts de plus en plus lourds, liés à une trop grande dispersion de l'offre de formation.

La conviction du CNE est que, contrairement aux apparences, des réponses positives à ces deux questions ne sont, en fait, pas contradictoires, à condition toutefois de ne pas créer ou développer ces filières en plus de filières existantes, mais à leur place : c'est le choix qui a été fait, par exemple, avec la suppression de la filière licence-maîtrise EEA classique et son remplacement par un IUP GEII. Le problème est de savoir où se situe le point d'équilibre entre filières fondamentales, dont les étudiants se détournent, mais qui alimentent les laboratoires de recherche, et filières professionnalisantes, qui, à juste titre, attirent les étudiants, mais ne mènent théoriquement pas à la recherche. Ici encore, il s'agit d'un faux dilemme : il est tout à fait possible de développer des filières professionnalisantes qui débouchent sur la recherche. L'UPPA est d'ailleurs bien placée sur ce terrain, puisqu'elle développe fortement la valorisation de la recherche à partir de certains de ses laboratoires parmi les meilleurs, sans que ceux-ci ne souffrent de la dichotomie artificielle qui oppose recherche fondamentale et recherche appliquée, formations professionnalisantes et formations fondamentales.

Dans l'hypothèse de la création de formations professionnalisantes, il faut, en outre, garder à l'esprit qu'il ne suffit pas d'obtenir l'habilitation. Il faut aussi se donner la capacité de les faire fonctionner de manière efficace tant en termes d'encadrement que d'équipement technique, et savoir évaluer les répercussions sur le budget global de l'établissement. On a déjà noté à plusieurs reprises l'insuffisance des moyens accordés à certains cursus, en particulier certaines filières professionnelles. Se pose ainsi le problème du choix entre une approche quantitative, qui vise à multiplier les enseignements, et une approche plus complexe, qui met en question la qualité des formations, quelles qu'elles soient. Toute création doit donc s'intégrer dans une stratégie globale d'établissement, à moyen ou long terme, et non répondre, au coup par coup, à une démarche menée indépendamment dans chaque composante.

On a déjà souligné la nécessité pour l'université de disposer d'un tableau de bord permettant d'assurer le suivi des indicateurs quantitatifs de son fonctionnement. Il pourrait être complété par un suivi de la qualité des formations et du devenir des étudiants quittant l'université, démarche décisive dans un contexte concurrentiel aux plans national et européen.

V - LA FORMATION DES MAÎTRES

1 - LA PRÉPARATION AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS ET LES RELATIONS AVEC L'IUFM

Par convention avec l'IUFM d'Aquitaine, la préparation aux CAPES est assurée par l'université, avec, au besoin, l'intervention ponctuelle de formateurs de l'IUFM. La préparation au CAPEPS est, en revanche, entièrement sous la responsabilité de l'IUFM. À l'inverse, l'intervention des enseignants de l'UPPA dans la formation des PLC2 est particulièrement limitée, sauf en STAPS, en anglais et en basque.

Au total, et malgré la proximité physique de l'antenne de Pau, l'IUFM et l'UPPA ne semblent pas avoir développé de relations concertées, au-delà des relations formelles avec le siège de Bordeaux, ou individuelles selon les disciplines. Ainsi, l'UPPA est peu impliquée dans la préparation des concours internes et n'apparaît pas associée à la vie des "unités de concertation disciplinaires" de l'IUFM. Une collaboration contractuelle plus étroite entre l'université et l'IUFM pourrait concerner en priorité la formation continue des enseignants dans le cadre du PAF, et, dans le plan de formation des PE, la participation à l'apprentissage des langues, en relation avec la mise en place des "dominantes".

La préprofessionalisation, peu lisible et mal organisée, est placée sous la responsabilité des départements disciplinaires, tandis que pour les futurs professeurs des écoles, elle dépend d'enseignants en sciences de l'éducation.

2 - LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION DE FORMATEURS (SUFFO)

Créé en 1986, il est aujourd'hui jugé peu efficace, dans l'attente, depuis trois ans, de la redéfinition de ses missions et de sa possible évolution vers un "Service universitaire de pédagogie". Il devrait normalement coordonner les interventions de l'UPPA dans le domaine de la formation initiale et continue des maîtres de l'Éducation nationale, et favoriser la recherche en éducation. En réalité, ni son rôle de coordination au sein de l'université, ni celui d'interface avec l'IUFM ne sont assurés. Avec un budget annuel de 2 300 €, il n'exerce plus que des activités symboliques, comme la gestion administrative des stages de préprofessionalisation. Il paraît donc urgent de redéfinir ses missions.

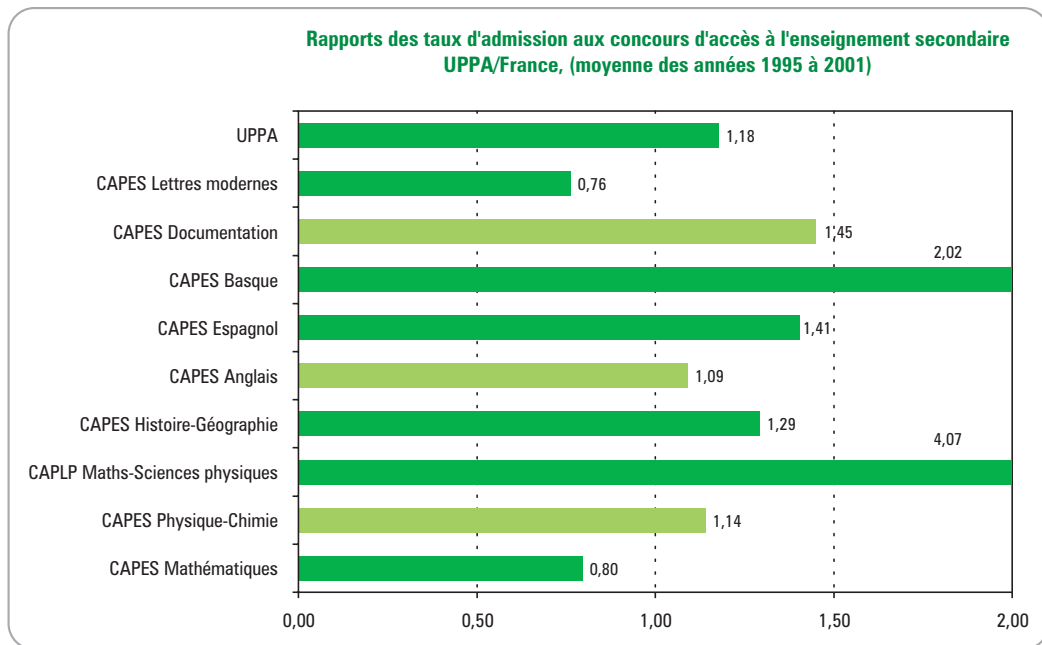
3 - LES RÉSULTATS AUX CAPES

Le tableau ci-après donne les résultats obtenus aux différents CAPES par les étudiants de l'antenne paloise de l'IUFM d'Aquitaine, sur la période 1995-2001, comparés à la moyenne nationale. La dernière colonne montre, notamment, qu'en moyenne, chaque année, près de 70 étudiants de l'UPPA sont admis à ces concours et y trouvent donc un débouché. La figure suivante, construite à partir de ce tableau, montre, pour les différents concours, le rapport entre le taux d'admission annuel moyen des étudiants de l'UPPA et celui de l'ensemble des étudiants français. Un rapport inférieur à 1 signifie que les résultats de l'université sont moins bons que la moyenne nationale ; un rapport supérieur à 1 signifie, au contraire, que ses résultats sont meilleurs. On a fait figurer en vert foncé les résultats significatifs sur le plan statistique, c'est-à-dire ceux qui concernent, sur les 7 sessions, un nombre d'étudiants suffisamment important et qui sont nettement différents de 1.

Les résultats aux concours d'accès à l'enseignement secondaire
(moyenne annuelle, sur la période 1995 à 2001, des inscrits et admis UPPA et France)

	CAPES Maths	CAPES Physique-Chimie	CAPLP Maths-Sciences physiques	CAPES Histoire-Géographie	CAPES Anglais	CAPES Espagnol	CAPES Basque	CAPES Documentation	CAPES Lettres modernes	Total
Inscrits IUFM Pau	77,7	49,3	15,3	80,7	68	58	3,4	24,9	55,6	433
Présents UPPA	73,9	47	11,3	70,6	59,4	53,7	1,6	20	47,3	384
Admis UPPA	9,6	7,9	5	9,7	11,6	13,9	1	2,1	7,3	68
Succès UPPA (%)	13	16,7	44,4	13,8	19,5	25,8	63,6	10,7	15,4	17,7
Présents France	7150	4498	3307	8534	6087	2838	5	1912	6211	40542
Admis France	1163	659	361	908	1085	520	2	141	1252	6091
Succès France (%)	16,3	14,6	10,9	10,6	17,8	18,3	31,6	7,4	20,2	15
Succès UPPA/France	0,8	1,14	4,07	1,29	1,09	1,41	2,02	1,45	0,76	1,18

Sources : IUFM Aquitaine et résultats nationaux



On constate ainsi :

- que l'UPPA enregistre, tous concours confondus, de meilleurs résultats que la moyenne nationale, puisque, dans les disciplines concernées, son taux de réussite global (qui est de 17,7%) est supérieur de 1,18% au taux de réussite global de la France (qui est de 15%). Il est dommage que, dans son Rapport d'évaluation interne, l'université n'ait pas fait état de ce résultat valorisant ;
- qu'en lettres modernes et en mathématiques, les résultats de l'UPPA sont significativement moins bons qu'au niveau national : sur les 7 sessions considérées, les taux de réussite y sont inférieurs, respectivement, de 24 et de 20% aux taux nationaux ;
- que pour les CAPES de Basque, d'Espagnol et d'Histoire-Géographie, et pour le CAPLP2 de Mathématiques-Sciences physiques, en revanche, les résultats de l'UPPA sont significativement meilleurs qu'au niveau national : les taux de succès y sont supérieurs (de 29% en histoire-géographie et de 41% en espagnol), voire très supérieurs (de plus de 200% en basque et de 400% en maths-sciences physiques) aux taux nationaux.

On a délibérément écarté du tableau et de la figure ci-dessus les résultats au CAPET d'Économie et Gestion, option comptable, et au CAPEPS : les préparations à ces deux concours n'étant, en effet, ouvertes que depuis la rentrée 1999, les résultats disponibles ne sont guère significatifs. On se contentera de relever qu'au CAPET d'Économie et Gestion, les taux de réussite de l'UPPA ont été, en 2000 et 2001, de 0 et 12,5%, contre 8,4 et 10,8% au niveau national, tandis qu'au CAPEPS, ces mêmes taux s'élevaient à 29,7¹ et 15,6%, contre 16,2 et 15,9% dans l'ensemble de la France.

4 - LA PRÉPARATION AUX AGRÉGATIONS EXTERNES

L'université continue d'assurer, en 2001-2002, la préparation aux agrégations externes de Lettres, d'Anglais et d'Espagnol (35 étudiants), d'Histoire (19 étudiants) et de Géographie (6 étudiants). On peut regretter de ne pas avoir eu connaissance des résultats à ces différents concours, ni dans le *Rapport d'évaluation interne*, ni lors des expertises.

VI - LE FONCTIONNEMENT DES FILIÈRES DE FORMATION

1 - L'ATTRACTIVITÉ DES FORMATIONS

La diminution du nombre des étudiants, mentionnée à plusieurs reprises dans l'approche par secteur disciplinaire de l'offre de formation, place l'UPPA devant un choix stratégique entre un grand nombre de filières et d'options, dont certaines à très faibles effectifs, et un nombre plus restreint de formations plus spécialisées et plus ciblées sur les points forts de l'établissement, visant, par leur lisibilité et leur qualité, à attirer un plus grand nombre d'étudiants.

Les critères de l'attractivité d'une filière sont difficiles à cerner et éminemment fluctuants en fonction de facteurs qui échappent pour partie aux établissements. Une première approche peut, néanmoins, s'appuyer sur l'évolution des effectifs comparée aux tendances nationales, sur l'origine des étudiants, en particulier des étudiants étrangers, et sur la dynamique des inscriptions.

Les effectifs

En période de stagnation, voire de récession des effectifs étudiants, il est intéressant de situer l'UPPA par rapport au contexte national, et de voir si l'université ou certaines disciplines résistent mieux que d'autres à cette récession. Entre 1998-1999 et 2001-2002, les effectifs de l'ensemble des universités, hors IUT et écoles d'ingénieurs, ont diminué de 2%, ceux des universités pluridisciplinaires hors santé, comparables à l'UPPA, ont augmenté de 1%, tandis que ceux de l'UPPA ont baissé de 6%.

L'examen de l'évolution relative des effectifs de l'UPPA par rapport à ceux de la France, discipline par discipline, entre 1998-1999 et 2001-2002, montre que seules les STAPS ont un score nettement meilleur que l'ensemble des formations STAPS de France, tandis que le droit et les sciences politiques, les lettres et les arts, les sciences et les technologies résistent bien. Les autres disciplines perdent davantage d'étudiants, en particulier l'AES.

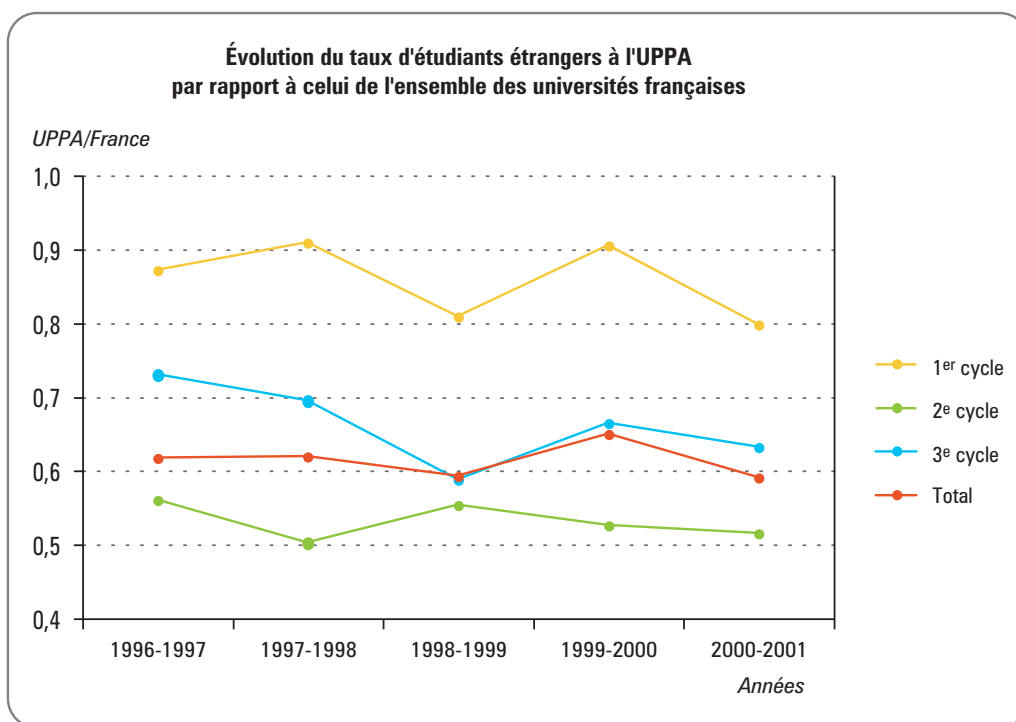
¹ Le nombre des étudiants de l'UPPA présents aux épreuves du CAPEPS n'étant pas connu pour 2000, ce taux de réussite a été calculé à partir du nombre d'inscrits à l'IUFM (11 admis sur 37 inscrits), ce qui défavorise sans doute légèrement l'université.

Les étudiants étrangers

Compte tenu de la complexité du paysage universitaire de la région, il est difficile de cerner avec précision le bassin de recrutement naturel de l'UPPA et d'établir dans quelles proportions elle attire des étudiants français qui n'avaient pas vocation à s'y inscrire pour des raisons de proximité.

Le taux des étudiants étrangers constitue un indicateur plus fiable du rayonnement de l'université, sous réserve que leur venue s'inscrive dans un cadre contractuel ou qu'ils soient originaires de pays développés, en particulier de l'Union européenne.

Entre 1996 et 2000, le taux des étudiants étrangers à l'UPPA a augmenté, passant de 5,3 à 5,9%, mais de façon moins sensible que dans l'ensemble des universités françaises (où il est passé de 8,6 à 10,1%). La figure ci-après représente l'évolution, sur cette même période, du rapport entre les taux d'étudiants étrangers à l'UPPA et en France, par cycle : la proportion d'étrangers à l'UPPA est significativement plus faible que la moyenne nationale (au total, de l'ordre de 60% du taux national).



On observe, par ailleurs, que la répartition des étudiants étrangers selon leur pays d'origine est significativement différente de la répartition nationale moyenne : en particulier, les étudiants de l'UE et ceux du continent américain sont proportionnellement plus nombreux à l'UPPA que dans l'ensemble des universités françaises : 33,1% contre 16,4 ; 12,7% contre 7,1.

L'origine géographique des étudiants étrangers

	Nombre	UE (en %)	Europe (hors UE) (en %)	Asie (en %)	Afrique (en %)	Amériques (en %)	Océanie (en %)	Total (en %)
UPPA	887	33,1	5,4	8,7	39,2	12,7	0,8	100
France	41 907	16,4	9,8	14,9	51,4	7,1	0,2	100

Sources : UPPA (ODE) et MEN (note d'information n° 02.59)

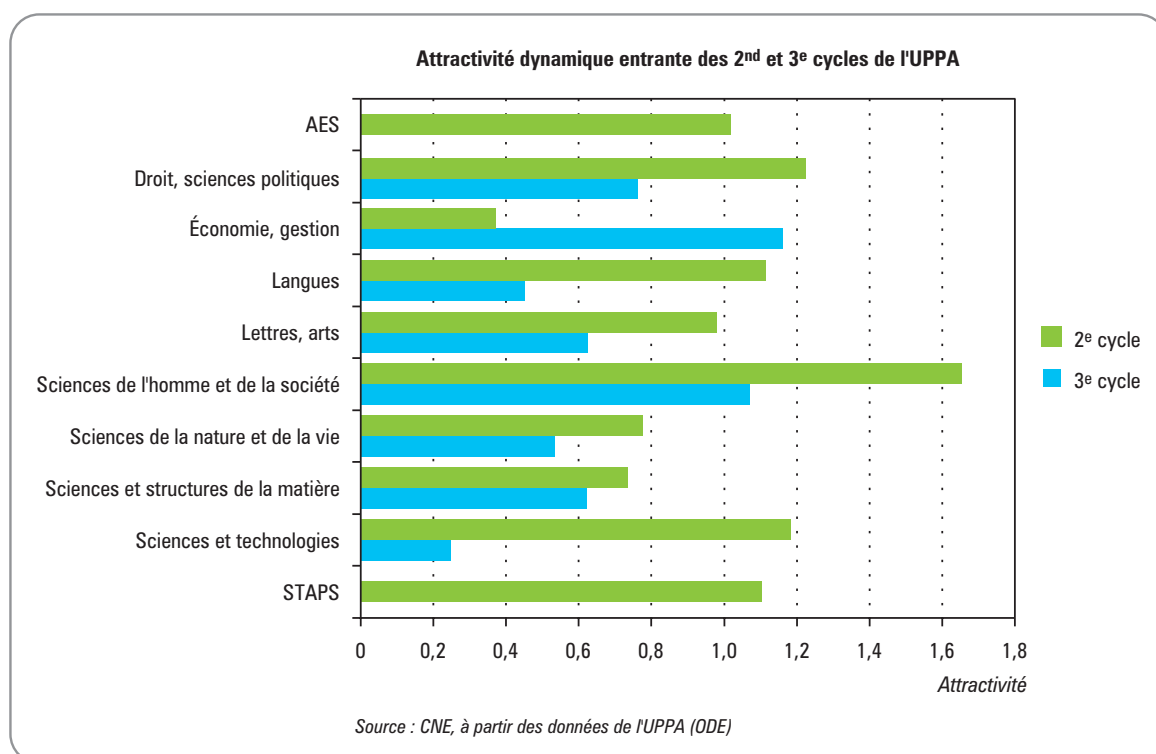
On notera, en particulier, l'attractivité qu'exerce l'UPPA auprès des étudiants espagnols (14% des étudiants étrangers contre 2,1% en moyenne nationale) grâce aux UFR de Lettres et de Droit, à l'UFR de BAB et au CURS, ainsi qu'auprès des étudiants anglais (7% contre 1,7%), grâce à l'UFR de Lettres.

Ces éléments favorables se conjuguent avec de bons résultats dans le taux de réalisation des bourses Leonardo : c'est ainsi que le taux de participation des étudiants français à ce programme de placement dans des entreprises étrangères est, en région Aquitaine, le 4^e de France (1,36%), l'UPPA bénéficiant à elle seule de 37,7 à 48,3% des bourses attribuées en Aquitaine (40 sur 106 en 2000, 44 sur 91 en 2001)¹.

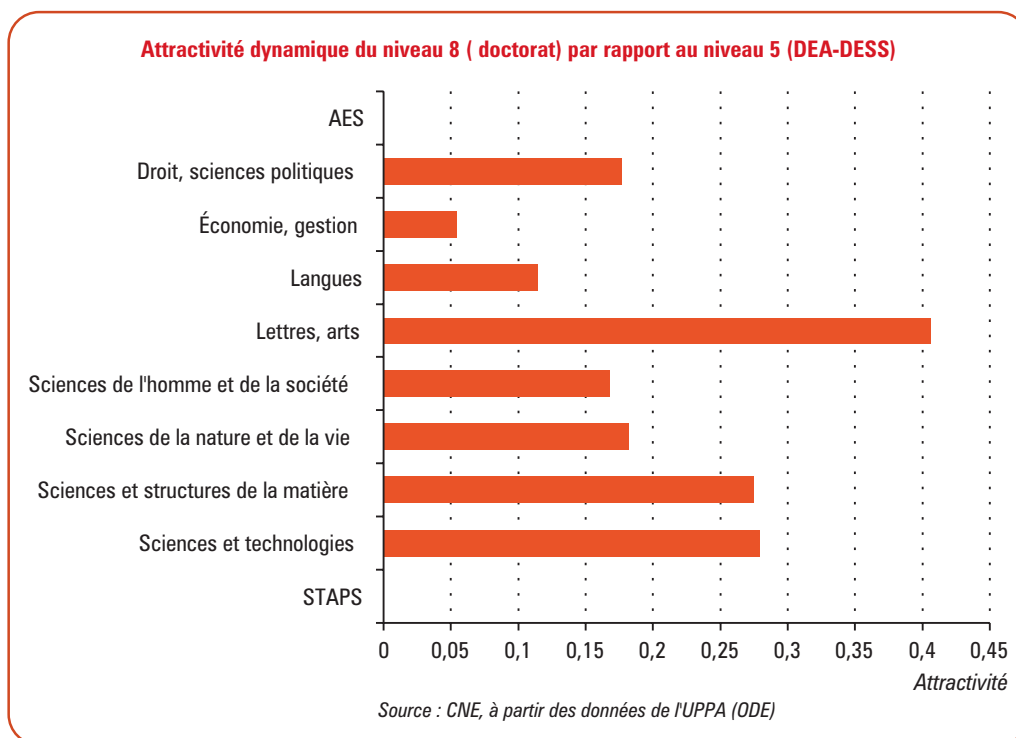
Les flux d'étudiants

Seuls les suivis de cohorte, ainsi que la connaissance du nombre et de l'origine des nouveaux entrants à l'université, à tous les niveaux d'études, permettent d'évaluer la capacité d'un établissement à attirer les étudiants et à fidéliser ceux qui s'y sont inscrits, et de mesurer "l'attractivité" exercée sur des étudiants venus, après le bac ou en cours d'études, d'autres académies ou d'autres établissements.

Les suivis de cohorte faisant défaut, seuls le nombre des inscrits et celui des admis aux diplômes ont pu être collectés sur les cinq dernières années, par cycle et par secteur disciplinaire. À partir de ces données, qui ont conduit à définir un indicateur "d'attractivité dynamique" (cf. annexe), il a été possible d'approcher l'attractivité des 2nd et 3^e cycles de l'UPPA. Les figures suivantes représentent les résultats obtenus.



¹ Sources : *Observatoire de la mobilité dans l'éducation et la formation professionnelle*, Agence Socrates - Leonardo da Vinci, édition 2002, et ADERA / Stages internationaux.



On constate :

- qu'en 2^e cycle, l'attractivité des sciences de l'homme et de la société (SHS) est très bonne, qu'elle est satisfaisante également en droit, AES, langues, sciences et technologies, STAPS, mais qu'elle est faible en sciences de la vie et en sciences et structures de la matière, et alarmante en économie et gestion. Il appartient à l'UPPA d'analyser les causes de ce déficit d'attractivité, et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates pour y remédier. Ainsi, en sciences économiques et gestion, il peut s'expliquer en partie par le pourcentage important d'étudiants d'IUT par rapport aux étudiants de DEUG, et par le fait que la plupart des formations de 2^e cycle sont professionnalisées et comportent un *numerus clausus*. On remarquera toutefois que l'essentiel des étudiants de 1^{er} cycle en sciences et technologies pour l'ingénieur (STPI) sont aussi des étudiants d'IUT qui ne poursuivent en 2^e cycle qu'en nombre limité, et que l'attractivité des STPI en 2^e cycle n'en est pas moins très bonne. De même, la faible attractivité en sciences et structures de la matière (SSM) peut en partie s'expliquer par le fait que plus de la moitié des étudiants du DEUG MIAS poursuivent en licence d'Informatique, ce qui augmente l'attractivité des STPI au détriment des SSM, qui pâtissent d'une certaine manière du mauvais recouvrement entre parcours et discipline. Enfin, on regrettera l'absence de données comparatives avec la moyenne nationale dans chaque discipline ;
- qu'en 3^e cycle, au contraire, les sciences économiques se révèlent particulièrement attractives, notamment grâce aux DESS ; il en va de même pour les SHS, tandis que les sciences et technologies paraissent victimes de la désaffection des étudiants ;
- enfin, une approche similaire pour les doctorats montre qu'en droit, en SHS et surtout en langues et en économie, très peu d'étudiants sortant d'un DEA ou d'un DESS poursuivent en doctorat (donc, dans ces disciplines, l'attractivité du doctorat par rapport aux DEA-DESS est faible).

2 - L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS : DES MOYENS NON NÉGLIGEABLES

Des conditions d'encadrement globalement correctes

Une offre de formation très diversifiée pose la question des ressources dont dispose l'établissement pour l'encadrement des étudiants, tant en personnels enseignants qu'en moyens financiers susceptibles d'être consacrés à la rémunération d'autres intervenants.

Au regard de la dotation ministérielle en emplois et en crédits, et des normes SANREMO qui la déterminent, l'UPPA apparaît (tableau ci-après) mieux dotée que la moyenne des universités françaises, avec un taux, pour le potentiel enseignant, de 97% de la dotation théorique, contre une moyenne nationale de 88%, ce qui la place au 12^e rang, et, pour la DGF, de 91%, contre une moyenne de 86%, ce qui la place au 22^e rang. En revanche, l'université est plutôt moins bien dotée en IATOS (82% contre 87%, 48^e rang).

**Taux d'affectation des moyens de l'UPPA
par rapport à la moyenne française, selon les normes SANREMO, en 2003**

	Enseignants	IATOS	DGF
UPPA	0,97	0,82	0,91
Moyenne des 82 universités	0,88	0,87	0,86
Rang de l'UPPA (/82 universités françaises)	12 ^e	48 ^e	22 ^e

Source : DES

Le tableau suivant permet de rapporter le nombre des inscrits au nombre des enseignants et des IATOS selon différentes approches, et de comparer ces indicateurs aux moyennes nationales. La comparaison avec des établissements similaires confirme un taux d'encadrement par les enseignants équivalent ou supérieur à la moyenne nationale, à l'exception de l'IUT de Bayonne, qui souffre d'un déficit, alors que celui des Pays de l'Adour, plus riche en formations secondaires, est largement mieux doté (+30% par rapport à la moyenne nationale).

Effectifs et encadrements à l'UPPA

	Étudiants	Enseignants	IATOS	Étudiants/enseignants	Étudiants/IATOS
UPPA totale	12 233	631	307	19,4	39,8
France	1 399 431	70 628	41 062	19,8	34,1
UPPA hors IUT et écoles d'ingénieurs	10 997	539	267	20,4	41,2
Universités similaires	230 046	9 839,5	5 723	23,4	40,2
IUT Bayonne	788	46	20	17,1	39,4
IUT Adour	448	46	20	9,7	22,4
IUT France	126 263	9 930	4 324	12,7	29,2

N.B. : les universités similaires sont les universités pluridisciplinaires hors santé.

Source : *Annuaire des établissements d'enseignement supérieur (ANETES) 2001-2002*

Des heures complémentaires en proportion importante

Pourtant, dans ce contexte plutôt favorable, l'une des préoccupations de l'UPPA, y compris dans les IUT, est l'importance du budget des heures complémentaires utilisé pour rémunérer les intervenants extérieurs, les enseignants vacataires et les enseignants dont la charge dépasse les obligations statutaires.

Le bilan sur plusieurs années, de 1996-1997 à 2001-2002, fait apparaître une diminution du nombre des inscrits de l'ordre de 2 000 étudiants, une augmentation du potentiel d'enseignement de 130 000 à 147 000 HTD environ (+13%), due à la création de 55 postes d'enseignant-chercheur et 18 postes d'enseignant de statut second degré, et une diminution du volume des heures complémentaires de 65 000 à 60 000, soit près de 8%. Cette évolution porte de 9,1 à 11,9 le nombre moyen d'heures d'enseignement sur potentiel statutaire, soit +30%, et de 13,7 à 16,7 le nombre moyen total d'heures d'enseignement par étudiant sur cette période (+22%).

Il faut souligner encore que le volume des heures complémentaires équivaut à plus de 40% du potentiel statutaire et représente 29% de l'ensemble des enseignements dispensés à l'UPPA.

L'apparente contradiction entre une dotation en emplois d'enseignant estimée confortable selon les normes nationales de répartition et le besoin en heures complémentaires peut s'expliquer par plusieurs facteurs liés à la politique pédagogique propre à l'établissement, au-delà de l'évolution des effectifs. Différents facteurs prévalent en général, au regard desquels on peut examiner la situation de l'UPPA :

- la multiplicité des filières et des modules à faibles effectifs ;
- la taille des groupes dans les enseignements pratiques (TD ou TP) ;
- la mise place d'enseignements de soutien, d'accompagnements spécifiques pour les étudiants ;
- la création de diplômes d'université (non pris en compte dans la dotation ministérielle), dont les droits d'inscription ne couvrent pas le coût d'encadrement ;
- l'inadéquation de la répartition des emplois entre les disciplines au regard des besoins de formation dans chacune d'elles, entraînant le recours à des vacataires.

L'offre de formation : des filières et des modules à très faibles effectifs

Il suffit de se reporter à la description de l'offre de formation qui précède pour comprendre l'importance des besoins en encadrement de l'UPPA : multiplicité des filières, des mentions et des options ; effectifs très réduits dans certaines d'entre elles. À ce titre, le tableau ci-après est éclairant : il donne, par composante, la proportion des formations (annuelles) selon leur nombre d'inscrits. On constate que plus de la moitié ont moins de 30 inscrits et près de 20% moins de 10. En outre, ces données n'incluent pas les doctorats, ni ne tiennent compte des options. Les enseignements sont donc encore plus atomisés que ne l'indique le tableau.

Proportion d'années de formation dont les effectifs étudiants sont indiqués en tête de colonne

	1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 30	31 à 100	> 100	% Total	Nombre total d'étapes
UFR Lettres Pau	4,9	16,4	11,5	16,4	36,1	14,8	100	61
STAPS Tarbes	0	0	0	16,7	33,3	50	100	6
Tous IUP confondus	0	6,3	6,3	43,8	43,8	0	100	16
UFR Sciences et Techniques	9,6	3,8	9,6	21,2	34,6	21,2	100	52
CURS	21,7	26,1	13	34,8	4,3	0	100	23
UFR Droit	7,3	7,3	14,6	19,5	36,6	14,6	100	41
UFR pluridisciplinaire de BAB	0	12,5	16,7	29,2	33,3	8,3	100	24
IAE	16,7	8,3	8,3	41,7	25	0	100	12
ENS-GTI	0	0	0	0	100	0	100	3
Tous IUT confondus	0	0	0	15	70	15	100	20
FORCO	0	0	20	60	0	20	100	5
Ensemble UPPA	6,8	9,9	10,6	24	35,4	13,3	100	263

Source : UPPA (ODE)

L'organisation pédagogique

Une approche globale des observations faites dans chaque secteur disciplinaire met en évidence le souci d'aider les étudiants les plus faibles par l'organisation d'une mise à niveau spécifique en droit, AES et sciences (APID). Il a déjà été suggéré d'évaluer l'intérêt de maintenir de telles formations par un suivi précis du devenir des étudiants sortant de ces années préparatoires.

En revanche, la taille des groupes de TD est jugée trop importante, en particulier en 1^{ère} année de droit et de sciences économiques, et le tutorat d'accompagnement, très inégalement mis en place selon les secteurs disciplinaires, a souvent cessé faute de moyens.

La répartition des emplois d'enseignant-chercheur : la politique de redéploiement

La répartition des emplois d'enseignant entre les disciplines est l'un des axes forts de la stratégie d'un établissement. Elle doit, à la fois, répondre aux besoins d'encadrement des étudiants dans les différentes filières et permettre de mener une politique de soutien au développement cohérent des équipes de recherche. La difficulté en matière d'encadrement tient à la diversité et à l'évolution des besoins d'enseignement en fonction des effectifs, des choix des étudiants et de l'émergence de nouvelles disciplines.

Il est difficile d'évaluer finement l'adéquation entre charges et potentiel d'enseignement, et, en conséquence, les besoins en vacataires imputables au sous-encadrement, si l'on ne dispose pas des besoins d'encadrement dans chaque discipline.

On rappellera qu'entre 1997 et 2001, 190 postes d'enseignant-chercheur ont été déclarés vacants et publiés à l'UPPA. La création de 55 postes d'enseignant-chercheur et de 18 postes du second degré a porté à 263 le nombre des recrutements possibles sur cette période. Sans revenir sur le détail des constats qui ont été faits par ailleurs, on relèvera ici que les recrutements par création ont conduit l'UPPA à renforcer les sciences pour l'ingénieur, notamment la mécanique et le génie des procédés, les mathématiques et l'informatique, en cohérence avec la volonté affichée de développer les filières professionnelles et les formations d'ingénieurs. Parallèlement, les redéploiements ont conforté cette politique pour les mathématiques et l'informatique. Pour autant, la répartition des emplois entre les disciplines est sensiblement la même en 2001-2002 qu'en 1996-1997.

Dans le domaine des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, comme dans le domaine des sciences humaines et sociales, on enregistre quelques redéploiements et des créations qui ont permis globalement une augmentation du nombre des emplois d'enseignant-chercheur de l'ordre de 10%. Seuls les lettres, les langues et les arts ont bénéficié d'un nombre significatif de créations entraînant un accroissement plus important, de 15%.

Le cas particulier du secteur scientifique

Le secteur des sciences est particulièrement significatif de la situation à laquelle est confrontée l'UPPA.

En effet, la baisse des effectifs, importante dans les filières scientifiques (-1 100 étudiants, soit -30%) entre les rentrées 1996 et 2001, place ce secteur au cœur de la réflexion sur les questions d'encadrement. Sur la même période, le potentiel statutaire de l'UFR des Sciences et Techniques a augmenté de 15% et le volume des heures complémentaires nécessaires à l'encadrement est resté important, représentant 25% du potentiel statutaire, ce qui explique que le nombre d'heures d'enseignement par étudiant soit passé de 15,9 à 22,8, soit +43% (tableau ci-après).

Évolution des moyens d'enseignement de l'UFR Sciences

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
(1) Effectifs étudiants	3 643	3 307	3 064	2 989	2 758	2 593
(2) Potentiel statutaire	41 344	44 224	47 104	47 680	47 808	47 552
(3) Total des HC dont :	16 398	16 853	14 740	13 638	12 873	11 635
(4) - HC des permanents	?	?	?	5 655	4 794	5 786
(5) - HC des vacataires	?	?	?	7 983	8 079	5 849
(6) Total des heures d'enseignement	57 742	61 077	61 844	61 318	60 681	59 187

(6) = (2) + (3) et (3) = (4) + (5)

Source : UPPA

Enfin, si l'on compare la charge d'enseignement calculée selon les normes ministérielles SANREMO pour l'année 2000-2001 (45 879 HTD) au potentiel disponible (47 708 HTD), on met en évidence l'écart entre la dotation théorique et la situation réelle au sein de l'UPPA, et la difficulté à gérer sur le terrain un tel écart.

L'explication est à chercher parmi les différentes situations évoquées ci-dessus : plus de 20% des formations ont des effectifs inférieurs à 15 étudiants. C'est le cas de certains DU, mais aussi de la filière des Sciences de la terre (8 étudiants en licence, 2 en maîtrise en 2000-2001), de la maîtrise Sciences sanitaires et sociales (11 inscrits), de la maîtrise de Génie des procédés (13 étudiants), pour ne citer que quelques exemples.

La création récente de filières technologiques explique probablement, en partie, le taux élevé d'heures complémentaires nécessaires au secteur sciences. Ce constat remet en cause une politique de multiplication des diplômes qui ne serait pas accompagnée d'une étude de faisabilité. Il conduit à privilégier autant que possible l'évolution de l'existant, comme ce fut le cas de la filière EEA, transformée en IUP GEII.

La gestion des heures complémentaires : vers une analyse plus fine

Le bilan des heures complémentaires, tel qu'il est donné dans le tableau suivant, ne suffit pas à décrire une situation complexe, où interviennent plusieurs catégories de personnels ainsi que des échanges entre composantes.

Évolution par composante des effectifs étudiants et des heures complémentaires

	Effectifs étudiants			HC permanents			HC vacataires		
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	1999-2000	2000-2001	2001-2002	1999-2000	2000-2001	2001-2002
UFR Droit	2654	2630	2419	2264	2172	2624	5815	6086	4366
UFR Lettres	4043	4051	3847	2919	2111	3618	7778	8311	6510
CURS	468	452	500	-	-	1616	3136	2998	1694
UFR Sciences	2989	2758	2593	5655	4794	5786	7983	8079	5849
UFR pluridisciplinaire de BAB	1175	1285	1092	1754	1966	2117	4970	4524	4146
IAE	231	267	294	-	678	2359	3591	3274	2985
ENS-GTI	128	140	123	531	284	461	1011	846	573
FORCO	292	287	262	-	-	-	-	-	-
SUAPS	-	-	-	570	293	301	-	-	-
IUT de Bayonne	768	800	788	4676	4985	4595	4022	4437	3765
IUT Pays de l'Adour	449	458	448	1925	2448	2893	4200	4025	3650
Total UPPA	13 197	13 128	12 366	20 295	19 729	26 370	42 505	42 579	33 539

Source : UPPA

On peut cependant noter quelques faits marquants :

- le nombre total d'heures complémentaires à l'UPPA est passé de 50% de l'horaire statutaire en 1996-1997 à 40,7% en 2001-2002, ce qui reste considérable : cette évolution, qui peut néanmoins sembler positive, est en réalité essentiellement due à l'accroissement du potentiel statutaire pendant cette période, le nombre d'heures complémentaires par étudiant ayant, quant à lui, augmenté de 6,3% ;
- au cours des trois années 1999-2000 à 2001-2002, le nombre d'heures complémentaires par étudiant versées aux enseignants statutaires a augmenté de 42,6%, alors que celles versées aux vacataires a diminué de 16% : une analyse plus fine permettrait d'apprécier dans quelles proportions les vacataires en question sont des professionnels venus du monde socio-économique, indispensables aux formations professionnelles. En l'absence de ces précisions, on peut cependant souligner qu'une baisse avérée de la participation de ce type d'intervenants s'inscrirait en contradiction avec la volonté affichée de professionnalisation des formations ;

- les heures complémentaires versées aux permanents représentent globalement 18% du volume du potentiel d'heures statutaires de l'université : cette proportion est raisonnable si on la compare, par exemple, à l'autorisation donnée aux titulaires d'une prime d'encadrement doctoral et de recherche d'effectuer un quart de leur service en heures complémentaires, mais elle recouvre probablement de grandes disparités qu'il serait nécessaire d'étudier plus en détail.

Il convient, enfin, de signaler par ailleurs certaines anomalies, liées à une décentralisation mal comprise de la gestion des heures complémentaires : lorsqu'un enseignant d'une UFR donnée effectue, y compris dans le cadre de ses obligations statutaires, une partie de son service dans une autre composante de l'université, celle-ci reverse à l'UFR de rattachement de cet enseignant un volume d'heures complémentaires équivalent au service effectué. Ainsi, cette UFR bénéficie une seconde fois de l'avantage d'un éventuel surencadrement, par l'encaissement des sommes correspondantes. Le CURS, UFR sans personnel affecté, est particulièrement concerné par ce type d'échanges, dont la gestion est apparue peu claire et mérite d'être explicitée.

La structure des dépenses des établissements constitue également un autre indicateur intéressant. Elle est donnée dans le tableau ci-après, tiré de l'ANETES 2001-2002.

Structure des dépenses et masse salariale en 2000		UPPA	Universités similaires	Universités françaises
Structure des dépenses (en %)	Personnel	25	28	26,9
	Fonctionnement	52,4	44,8	48,3
	Équipement	22,6	27,2	24,8
	Total	100	100	100
Masse salariale	Établissement :			
	. en %	9,6	12,8	11
	. en M€	4,53	122,78	593,91
	État :			
	. en %	90,4	87,2	89
	. en M€	42,84	834,12	4 822,91
	<i>dont IATOS</i>	<i>10,03</i>	<i>209,77</i>	<i>1 256,88</i>
<i>dont enseignants</i>	<i>32,81</i>	<i>624,35</i>	<i>3 566,03</i>	

Source : ANETES 2001-2002

Les dépenses de personnel comportent essentiellement les salaires et charges salariales des personnels directement payés sur le budget de l'établissement, les heures complémentaires versées aux enseignants titulaires et les vacances réglées à des intervenants extérieurs. Malgré les constats précédents, on voit que ces dépenses restent, pour l'UPPA, inférieures à celles des autres universités pluridisciplinaires ne comportant pas de secteur santé, et à celles de l'ensemble des universités françaises. On observe, en outre, que la masse salariale payée par l'UPPA représente 9,6% de la masse salariale totale, contre 12,8% pour les universités similaires et 11% en moyenne nationale.

Ainsi donc, dans l'état actuel des choses, si l'on dispose d'indications claires permettant de conclure à une augmentation jugée excessive des heures complémentaires, dans certaines composantes tout au moins, la masse salariale totale, rétribuée sur fonds propres, ne grève pas le budget de l'établissement de façon insupportable.

3 - LES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES COMPOSANTES

L'analyse de la dotation budgétaire accordée aux différentes composantes et de son évolution entre 1998 et 2002 (tableau ci-après) fait apparaître, à quelques exceptions près, la baisse des crédits de fonctionnement, particulièrement sensible pour l'UFR de Sciences et Techniques et l'ENS-GTI, dont les dotations ont diminué de plus de 20%.

L'évolution des dotations et des effectifs des composantes de l'UPPA, entre 1998 et 2002

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Dotation 2002 (en €)	Dotation 2002 / dotation 1998	Étudiants 2001-2002	Dotation par étudiant en 2002 (en €)	Dotation/étudiant : rapport 2002/1998
Droit	670 727,5	0,85	2 419	277,3	0,95
IAE	260 428,05	1,41	294	885,88	0,99
Présidence, services centraux	2 492 998,2	1,28	-	-	-
Lettres	936 955,01	0,96	3 847	243,61	1,08
Sciences	1 103 278,9	0,77	2 593	425,49	0,99
CURS	345 545,21	1,11	500	691,05	0,99
UFR BAB	535 513	0,86	1 092	490,43	0,96
ENS-GTI	145 797,82	0,76	123	1 185,29	0,79

Source : UPPA

Certes, il est normal d'ajuster la dotation aux évolutions d'effectifs, et l'on observe que la dotation par étudiant varie peu sur cette période, sauf dans le secteur Lettres, qui bénéficie d'une revalorisation de 8%. Pour autant, il est surprenant que les composantes les plus pénalisées (l'ENS-GTI, l'UFR Sciences) soient celles où la dimension professionnalisante est la plus marquée, ce qui contredit la volonté politique affichée par l'université.

La comparaison des dotations par étudiant et par discipline montre, en outre, que la dotation par étudiant en sciences est seulement 1,5 fois celle d'un étudiant en droit et 1,75 fois celle d'un étudiant en lettres. Cependant, si on enlève les heures complémentaires, la dotation de fonctionnement par étudiant en sciences représente 1,8 fois celle d'un étudiant en droit et presque deux fois celle d'un étudiant en lettres. Ceci se rapproche, sans l'atteindre, du ratio, de l'ordre de 2,6, entre le coût de formation d'un étudiant en sciences et celui d'un étudiant en lettres ou en droit, établi par le système SANREMO, qui reconnaît ainsi le coût spécifique de l'enseignement scientifique, nécessitant des matériels coûteux et consommateur de substances onéreuses.

L'ensemble de ces données peut être vu comme la conséquence du poids trop important pris par les rémunérations complémentaires des personnels enseignants et vacataires, au détriment du fonctionnement, dans la dotation globale de fonctionnement de l'université. Il résulte aussi d'un mode de répartition des crédits restants inadapté à la prise en compte de certaines réalités "de terrain", notamment dans le domaine des sciences et techniques. On ne saurait trop encourager l'UPPA à aborder ces questions, dont les aspects gestionnaires ne doivent masquer ni l'importance des choix politiques qu'ils sous-tendent, ni les conséquences en termes de fonctionnement et de qualité des formations.

VII - LA FORMATION CONTINUE

Le Service de la formation continue (FOR-CO), dirigé depuis 9 ans par un maître de conférences de biologie (sans décharge) s'est, après des années d'isolement, progressivement intégré à l'université. Il ne montre pas cependant une volonté offensive de développement.

La mise en place du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) s'est pourtant révélée efficace, avec plus de 230 inscrits par an ; de même, le dispositif de validation des acquis (140 dossiers en 2001) témoigne d'une volonté d'accompagner les évolutions réglementaires nationales. Le service participe également à la gestion des aspects financiers et sociaux des diplômés d'université et des formations professionnalisées.

Pour autant, dans un secteur fortement concurrentiel, où les exigences des financeurs et les lourdeurs administratives représentent un handicap au développement, le service, s'il veut vraiment jouer son rôle, doit s'employer à susciter les demandes de prestations encore trop limitées, et inciter les enseignants à s'impliquer dans la formation continue en leur facilitant la tâche au maximum.

Dans ce contexte, les sciences de l'éducation sont présentes à différents niveaux de l'université : pré-professionalisation aux métiers de l'enseignement, DESS Formateur consultant en sciences et techniques ; projet de construction d'une licence professionnelle et d'une licence pluridisciplinaire, d'un master Sport, Santé, Éducation avec l'Université d'Orléans-Tours... Dans la mesure où une grande partie des publics auxquels s'adressent les sciences de l'éducation relève du dispositif de formation continue, les relations avec l'IUFM et la FOR-CO semblent devoir être clarifiées. Le recrutement d'un professeur est pour beaucoup dans ce dynamisme : il devrait donc être épaulé. Les objectifs et le calendrier de mise en œuvre des différents projets devraient être clairement fixés.

VIII - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'importance des moyens consacrés à l'encadrement des étudiants, incluant les emplois d'enseignant et les heures complémentaires, apparaît essentiellement comme la conséquence d'une volonté constante de l'UPPA de répondre à une demande de formation de proximité, qui a contribué à sa naissance et à son développement. Il s'y ajoute quelques choix pédagogiques qu'il conviendrait certainement d'évaluer en interne pour s'assurer de l'utilité de leur maintien. Ces choix peuvent trouver dans l'absolu leur justification, mais ils conduisent à amputer le budget global d'une somme considérable que l'université pourrait utiliser pour soutenir d'autres aspects de son fonctionnement, et les baisses d'effectifs significatives laissent prévoir à terme une aggravation de ces difficultés.

Il convient donc que l'UPPA s'interroge :

- sur la pertinence de maintenir certaines filières ou certains enseignements dont les effectifs sont faibles ou en diminution depuis plusieurs années : l'offre de formation est trop morcelée et il semble plus judicieux de privilégier la qualité de formations s'appuyant sur les domaines d'excellence de la recherche, plutôt qu'une offre pléthorique à la crédibilité parfois incertaine. La mise en place du LMD est, de ce point de vue, l'occasion d'une réflexion en profondeur que l'université se doit de saisir ;
- sur les risques d'une trop grande dispersion géographique et disciplinaire de ses forces en termes de lisibilité de sa politique scientifique, de capacité à développer des pôles d'excellence permettant d'accueillir les enseignants-chercheurs nouvellement recrutés et d'assurer une certaine pérennité des thématiques de recherche ;
- sur le bien-fondé de l'ouverture de nouveaux diplômes et de nouvelles options en réaction à la baisse des effectifs, sans réflexion sérieuse sur les fermetures possibles ou les nécessaires évolutions de l'existant, et sur sa capacité à faire face, en termes d'équipement, de fonctionnement et d'encadrement, dans un contexte où les perspectives de création d'emplois et de croissance des crédits sont extrêmement réduites. Les projets de création de filière ou d'option, évoqués régulièrement dans chaque secteur disciplinaire, demanderont une approche globale et concertée au sein de l'établissement, ainsi qu'une volonté sans faille des instances de décision pour maîtriser une certaine "fuite en avant" des composantes, préserver l'essentiel et renforcer l'attractivité de l'existant ;
- sur l'équilibre à préserver entre les formations dites "généralistes" et les formations "professionnalisantes", en s'efforçant pour celles-ci d'améliorer le recrutement dans les filières existantes, notamment dans les écoles d'ingénieurs.

Il est enfin recommandé à l'UPPA, dans ce domaine comme dans d'autres, de se doter d'outils de suivi :

- du devenir des étudiants sortant de ses formations, en termes de poursuite d'études, d'admission aux différents concours auxquels elle prépare, y compris les concours d'accès aux métiers de l'enseignement, ou d'insertion professionnelle ;
- de l'utilisation des heures complémentaires, ce qui, au-delà des aspects purement gestionnaires, lui permettrait de faire une analyse plus fine de son potentiel par discipline, et d'avoir une approche globale de ses besoins et de la définition des services des enseignants, ainsi que de la qualité des vacataires auxquels elle fait appel.

Cette réflexion et ces outils paraissent indispensables pour assurer une offre de formation maîtrisée, inciter au décloisonnement entre les structures et les sous-structures, et à la mutualisation, pour poursuivre, en conséquence, une politique de répartition des moyens et de recrutement, par création ou redéploiement d'emplois, cohérente avec les stratégies retenues en matière de politique scientifique.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

LA RECHERCHE

I - LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE

La structuration de la recherche à l'UPPA s'appuie prioritairement sur quatre axes thématiques traditionnels, dont l'excellence est reconnue :

- les mathématiques, en particulier les mathématiques appliquées ;
- la chimie, en particulier la chimie et la physico-chimie de la matière condensée et des polymères ;
- la géographie, notamment les questions d'environnement et d'aménagement des territoires ;
- le droit, en particulier le droit public et des collectivités locales.

Au-delà de l'approche disciplinaire, l'UPPA dispose de structures et d'instances favorisant les rapprochements entre les équipes dans un esprit pluridisciplinaire. Tel le Centre universitaire de recherche scientifique, ces structures visent à faciliter les échanges et le "métissage" entre les cultures propres à chaque secteur disciplinaire, à encourager la mutualisation et à faire naître des projets structurants.

1 - LE CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CURS)

Créé dès 1970, le CURS regroupe les équipes de recherche de la faculté des Sciences et celles de la faculté des Lettres. Il est structuré en départements et regroupe 6 unités mixtes de recherche (UMR) associées au CNRS, dont l'une, tripartite, inclut également la société Elf Aquitaine, 11 équipes associées (EA) et une jeune équipe (JE) reconnues par la Direction de la recherche, ainsi que 10 laboratoires universitaires soutenus par le Conseil scientifique de l'université.

Le CURS, constitué en UFR, a vocation à rassembler tous les acteurs de la recherche, au-delà de leur appartenance à l'une des autres composantes de l'université. Instance de débat, de concertation et de proposition, il a, en particulier, révélé son utilité dans la mise en place de nouvelles structures fédératives qui regroupent plusieurs équipes et réunissent des moyens autour de projets pluridisciplinaires. Ainsi ont été conçus :

- l'Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée (IPRA), qui regroupe au sein d'un même bâtiment les laboratoires de mathématiques appliquées, de géologie, de chimie et de physique. Mais ce rapprochement spatial n'a pas induit la synergie attendue entre les équipes de recherche concernées ;
- l'Institut de recherche sur les sociétés et l'aménagement (IRSAM), qui réunit des équipes de géographie, d'histoire, d'archéologie, d'anthropologie et d'économie.

L'Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux (IPREM) viendra compléter une organisation qui répond à une volonté politique forte de jouer la carte de la pluridisciplinarité. La construction, inscrite au CPER 2000-2006, permettra notamment l'accueil du Laboratoire d'électronique, des gaz et des plasmas (EA 750) et la réunion de différents laboratoires de chimie (UMR 5034, 5067 et 5624), actuellement disséminés, dans des conditions peu satisfaisantes, dans divers locaux de la faculté des Sciences ou du technopôle HélioParc. Elle permettra aussi de mutualiser et de gérer les équipements lourds d'un plateau technique commun.

2 - LE CONSEIL DE LA RECHERCHE EN SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION (COREJE)

La création du COREJE, en 1995, résulte de la volonté de fédérer au sein d'une même instance les équipes de recherche de la faculté de Droit, d'Économie et de Gestion, celles de la faculté pluridisciplinaire de Bayonne et de l'IAE.

Ce Conseil est composé de tous les directeurs des centres ou instituts de recherche des trois composantes, de représentants des doctorants et des étudiants des trois DEA, ainsi que de personnels IATOS impliqués dans la recherche. Il concerne 1 UMR et 6 EA.

Au regard de ces constats, les aspects positifs d'une politique cohérente en matière de structuration de la recherche apparaissent clairement :

- encouragement à la concertation, à la mutualisation et à la construction de projets pluridisciplinaires ;
- création d'instituts fédérant des laboratoires sur une base thématique et leur conférant une lisibilité nationale, difficile à acquérir pour chacun pris séparément.

Les choix retenus en termes statutaires suscitent, cependant, plusieurs interrogations :

- pourquoi avoir créé deux structures de recherche différentes, le CURS et le COREJE, alors que la logique de pluridisciplinarité inciterait plutôt à une seule entité ?
- pourquoi des statuts différents pour le COREJE et le CURS, alors qu'ils affichent une vocation identique d'animation et de coordination de la recherche dans leurs domaines de compétence respectifs ?

Le CURS est, en effet, une UFR à laquelle n'est rattaché aucun enseignant-chercheur, puisqu'afin d'éviter une double appartenance, ceux-ci sont répartis entre les autres composantes de l'université. Il s'agit donc d'une UFR responsable de la formation doctorale et, comme telle, dispensant des enseignements sans enseignants-chercheurs affectés, ce qui ne va pas sans quelques problèmes purement gestionnaires, en matière d'heures complémentaires notamment.

Plus fondamentalement, cette situation prive les autres UFR d'une partie de leurs prérogatives en matière de recherche et pose la question de l'articulation entre les écoles doctorales et l'offre de formation développée par les UFR dans leurs champs disciplinaires respectifs. Ce dernier point est d'autant plus crucial que se met en place l'organisation licence-master-doctorat (LMD) et que le master réunit les actuelles maîtrises relevant de chaque composante et les formations de 3^e cycle dépendant du CURS.

3 - RECOMMANDATIONS

Le CNE encourage l'approche pluridisciplinaire qui prévaut à l'UPPA pour la structuration de la recherche. Il suggère cependant à l'université de s'interroger sur le statut d'UFR du CURS. Ce statut n'incite pas les composantes à se sentir parties prenantes de la politique de recherche de l'établissement et contribue à leur donner l'impression d'être dépossédées de cette dimension, pourtant essentielle, de leur activité. Il n'est pas non plus le mieux à même d'assurer la meilleure articulation possible entre les différents niveaux de formation, sur l'ensemble des filières.

Le CNE recommande, en outre, au Conseil scientifique de jouer pleinement son rôle de concertation, et éventuellement d'arbitrage, entre le CURS et le COREJE.

II - LA FORMATION DOCTORALE ET LES LABORATOIRES D'ACCUEIL

Un travail de structuration approfondi conduit, en 2001-2002, à l'existence de trois écoles doctorales, qui couvrent respectivement le secteur des sciences exactes et celui des lettres, sciences humaines et sociales, rattachés au CURS, et le secteur des sciences juridiques et économiques relevant du COREJE.

Avant d'aborder les aspects stratégiques de la politique de recherche de l'UPPA et d'énoncer les principaux constats, on présentera successivement l'état des lieux pour chaque école doctorale et les laboratoires qui s'y rattachent, en replaçant la situation présente dans son contexte historique.

1 - LES SCIENCES EXACTES ET LEURS APPLICATIONS

L'école doctorale des sciences exactes associe 10 équipes de recherche reconnues, qui sont équipes d'accueil pour les doctorants des disciplines scientifiques et pour les étudiants des 5 DEA actuellement habilités à l'UPPA ou cohabilités avec des universités voisines.

Les DEA

Dans ce secteur, l'UPPA délivre les DEA suivants (par direction scientifique) :

- DS1 : DEA Mathématiques appliquées à la résolution de problèmes de la physique et de la mécanique, et de l'industrie pétrolière (8 inscrits en 2001-2002) ;

- DS2 : DEA Énergétique, Transferts, Systèmes dispersés (13 inscrits) ;
- DS2 : DEA Génie des procédés et de l'environnement, cohabilité avec l'INP, l'INSA de Toulouse et l'Université Toulouse III (5 inscrits) ;
- DS3 : DEA Sciences de la terre et de l'environnement, cohabilité avec l'INP de Toulouse et l'Université Toulouse III (1 inscrit) ;
- DS4 : DEA Environnement et Matériaux : concepts fondamentaux en physico-chimie (13 inscrits).

L'école doctorale

Relevant des directions scientifiques (DS) 1 à 5, l'école doctorale des sciences exactes a, en 4 ans, de 1998 à 2001, inscrit 257 étudiants en DEA et délivré 231 diplômes, soit un taux de réussite moyen de 90%. Parallèlement, on enregistre entre 140 et 150 inscrits en thèse sur la même période et la délivrance d'une moyenne de 33 doctorats par an, soit, globalement, 131.

En 2001-2002, l'école doctorale accueille toujours 150 doctorants environ, mais l'on observe une décroissance progressive du nombre des inscrits en DEA, qui passe de 76, en 1998, à 40, en 2002. S'il n'est pas spécifique à l'UPPA, ce constat est à mettre en relation avec la faiblesse des effectifs de 2nd cycle et doit conduire à ouvrir la réflexion sur les restructurations à envisager, en particulier dans les sciences de la matière, spécialement touchées par cette baisse.

Les laboratoires d'accueil

L'examen des laboratoires du CURS relevant des sciences exactes (tableau ci-après) met en évidence le point fort de la recherche dans ce secteur, constitué par les 3 UMR (CNRS) de chimie, qui regroupent 60 enseignants-chercheurs et chercheurs statutaires, soit 27% du potentiel affecté aux sciences. Elles bénéficient de 15 allocations de recherche (60%) et de 25 personnels administratifs et techniques (ATOS ou ITA) représentant 62% des postes répartis dans l'ensemble des laboratoires.

Le Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire (LCTPCM, UMR CNRS 5624). Il sera reconduit en tant qu'UMR, avec 17 enseignants-chercheurs et 7 chercheurs du CNRS répertoriés, et une bonne synergie entre la physico-chimie théorique et expérimentale (spectroscopie). Ses axes de recherche sont multiples : surfaces de potentiel, propriétés électromagnétiques, approches méthodologiques ; réactivité, photoréactivité, modélisation ; caractérisation en phase vapeur de molécules hautement réactives, étude de leur comportement réactionnel ; chimie et physico-chimie à l'état condensé ; photoréactivité aux interfaces.

Le Laboratoire de physico-chimie des polymères (LPCP, UMR CNRS 5067). Il sera reconduit en tant qu'UMR, avec 15 enseignants-chercheurs et 3 chercheurs CNRS, travaillant sur les polymères conjugués, hydrosolubles, organosolubles et fondus, et une machine de force de surface.

Le Laboratoire de chimie analytique bio-inorganique et environnement (LCABIE, UMR CNRS 5034). Il sera reconduit en tant qu'UMR, avec 11 enseignants-chercheurs et 4 chercheurs CNRS répertoriés. Ce laboratoire, dont les points forts sont les analyses quantitatives et la spéciation des métaux traces dans l'environnement, participe à des programmes pluridisciplinaires, mais sa localisation sur plusieurs sites et les sollicitations contractuelles risquent d'entraîner une dispersion thématique.

Le Laboratoire de thermodynamique et énergétique des fluides complexes. Il compte 24 enseignants-chercheurs (11%), 6 allocataires ou ATER, 3 ATOS. Actuellement EA en sciences pour l'ingénieur, il est appelé à devenir UMR (CNRS).

Les autres EA. Le Laboratoire de mathématiques appliquées, qui dispose de 29 enseignants-chercheurs (13%), de 6 allocataires ou AMN et de 3 personnels administratifs et techniques, sera probablement promu formation de recherche en évolution (FRE), avant que ne soit envisagée la création d'une unité mixte avec le CNRS. Une équipe en informatique (EA 3000) rassemble 32 enseignants-chercheurs (15%).

Les équipes de recherche du CURS en 2000-2001

Secteur Sciences exactes et expérimentales

Intitulé	Label	Personnel						Nombre de 1 ^{ères} inscriptions en thèse de 1998-1999 à 2000-2001	Nombre de thèses depuis 5 ans
		PR	MCF	DR	CR	Autres chercheurs	ATOS/ITA (ETP)		
Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire (LCTPCM) <i>Création : 1991</i>	UMR 5624	9	12	4	2	1 + 5 allocataires	5,25 ATOS 5 ITA	4	11
Laboratoire de physico-chimie des polymères (LPCP) <i>Création : 1997</i>	UMR 5067	4	12	1	2	6 + 9 allocataires	3 ATOS 2,5 ITA	11	13
Laboratoire de chimie analytique bio-inorganique et environnement (LCABIE) <i>Création : 1998</i>	UMR 5034	5	5	2	2	7 + 1 allocataire	3,5 ATOS 4 ITA	20	35
Laboratoire d'imagerie géophysique <i>Création : 1997</i>	UMR 5831 (avec TFE)	3	3	0	2	3 + 1 allocataire	1 ATOS 1 ITA	6	13
Total UMR	4 équipes	21	32	7	8	17 + 16 allocataires	12,75 ATOS 12,5 ITA	41	72
Laboratoire de mathématiques appliquées (LMA) <i>Création : 1986</i>	EA	10	19	-	-	7 + 3 AMN + 3 allocataires	2 ATOS 1 ITA	13	31
Laboratoire d'informatique de l'UPPA (LIUPPA) <i>Création : 2001</i>	EA	7	25	-	-	5 associés	-	9	0
Laboratoire d'électronique, des gaz et des plasmas (LEGP) <i>Création : 1987</i>	EA	2	3	-	-	2 allocataires	1,5 ATOS	3	8
Laboratoire de génie électrique (LGE) <i>Création : 1998</i>	EA	2	3	-	-	-	1,3 ATOS	4	5
Laboratoire de thermodynamique et énergétique des fluides complexes (TEFC) <i>Création : 1994</i>	EA	7	17	-	-	3 ATER + 3 allocataires	3 ATOS	14	18
Groupe de transferts thermiques et génie des procédés (GTTGP), à Pau et Tarbes <i>Création : 1996</i>	EA	5	18	-	-	3	2 ATOS	17	15
Total EA	6 équipes	33	85	-	-	21 + 8 allocataires	9,8 ATOS 1 ITA	60	77
Laboratoire d'écologie moléculaire (LEM), à Pau et Anglet <i>Création : ?</i>	NR	6	8	-	-	-	3,5 ATOS	8	12
Laboratoire de sciences appliquées au génie civil (LASAGEC), à Anglet <i>Création : ?</i>	NR	1	6	-	-	1 allocataire	-	3	1
Laboratoire de biologie des populations (convention avec l'INRA) <i>Création : 2001</i>	NR	1	2	-	-	-	-	0	0
Laboratoire de nutrition et biologie appliquée, à Mont-de-Marsan <i>Création : 1995</i>	NR	1	2	-	-	-	-	0	0
Géodynamique et modélisation des bassins sédimentaires <i>Création : 1997</i>	NR	1	5	-	-	-	0,5 ATOS	2	4
Total NR	5 équipes	10	23	-	-	1 allocataire	4 ATOS	13	17
Total UMR+EA+NR Secteur Sciences	15 équipes	64	140	7	8	38 + 25 allocataires	26,55 ATOS 13,5 ITA	114	166

Source : UPPA

UMR : unité mixte de recherche
EA : équipe d'accueilNR : équipe non reconnue
AMN : allocataire moniteur normalien

ATER : attaché temporaire d'enseignement et de recherche

On constate que ces 6 structures de recherche mobilisent 66% des enseignants-chercheurs et chercheurs, 84% des allocations de recherche et 77% des personnels administratifs et techniques du secteur Sciences. Dès lors, les autres laboratoires, labellisés ou non par les instances de recherche nationales, ne peuvent avoir que des tailles modestes, voire sous-critiques, ce qui est un frein à leur reconnaissance et à leur développement. Il s'agit en particulier :

- du Laboratoire d'imagerie géophysique, actuellement UMR mixte UPPA/CNRS/Total Fina Elf, qui évoluera probablement vers le statut de formation de recherche en évolution ;
- de 2 EA, le Laboratoire de génie électrique et le Laboratoire d'électronique, des gaz et des plasmas ;
- du Laboratoire de biologie des populations, soutenu par l'université, qui pourrait se voir prochainement reconnu par l'INRA au sein d'une UMR, et contribuer à l'émergence d'une recherche en biologie au sein de l'UPPA ;
- du Laboratoire d'écologie moléculaire et du Laboratoire d'hydrogéochimie et environnement, dont on attend une probable reconnaissance au niveau national, respectivement comme EA et comme JE.

Enfin, il faut replacer dans ce contexte la création de l'IPREM, dont on a déjà souligné le rôle prometteur dans la création de synergies entre équipes de recherche (équipements communs, plateau technique...).

Les perspectives du contrat d'établissement 2003-2006

La précédente analyse trace les perspectives du prochain contrat d'établissement en matière de recherche et les stratégies qui devraient prévaloir : on devrait ainsi voir le Laboratoire d'imagerie géophysique passer du statut d'UMR à celui de FRE, le Laboratoire de mathématiques appliquées du statut d'EA à celui de FRE, se restructurer deux EA pour conduire à une nouvelle EA en génie des procédés et à une UMR, le Laboratoire de thermodynamique et énergétique des fluides complexes, enfin, se créer une UMR avec l'INRA.

La reconnaissance d'une nouvelle EA et d'une JE permettrait de porter à 13 le nombre des équipes de recherche reconnues, contre 10 actuellement : 5 UMR , 2 FRE, 5 EA et 1 JE.

Quant à l'IPREM, il devrait être reconnu par le CNRS et le Ministère comme fédération de recherche.

2 - LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

La création, en 1998, de l'école doctorale des sciences humaines et sociales a été l'occasion, à partir du socle ancien, solide et reconnu, constitué par la géographie, d'une salutaire recomposition de la recherche en sciences humaines, d'une restructuration des équipes et des DEA qui leur étaient associés, ainsi que d'un rééquilibrage au profit de l'histoire et surtout des lettres. Cette école doctorale bénéficie aujourd'hui de l'habilitation de 4 DEA, dont deux sont cohabilités avec l'Université Bordeaux III, et réunit 2 UMR et 6 équipes reconnues de recherche en lettres, sciences humaines et sciences sociales.

Les DEA

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, qui relève de la DS6, l'UPPA délivre les DEA suivants :

- DEA Sociétés, Aménagement et Développement local, comportant 3 options : Modernité, Territoire et Culture, Développement local, Environnement et Sciences de l'action, Histoire environnementale et Paysage ;
- DEA Histoire, Langue, Littérature françaises et romanes ;
- DEA Études anglophones, cohabilité avec l'Université Bordeaux III ;
- DEA Études basques, cohabilité avec Bordeaux III et dispensé sur le site de Bayonne.

L'école doctorale

En 2001-2002, 68 étudiants étaient inscrits dans ces DEA, contre 45 en 1997-1998. Les deux premiers comptaient respectivement 21 et 43 étudiants, tandis que le DEA d'Études anglophones n'avait que 4 inscrits, tous sites confondus. Par ailleurs, le DEA d'Études basques n'a enregistré aucun candidat depuis la rentrée 1997, et son maintien ne se justifie pas sur un plan strictement scientifique.

L'école doctorale des sciences humaines et sociales a, en 4 ans, de 1998 à 2001, inscrit 225 étudiants en DEA et délivré 144 diplômes, soit un taux de réussite moyen de 64%. Parallèlement, on enregistre en moyenne 65 inscrits en thèse, chaque année, sur la même période (globalement 259) et la délivrance de 35 doctorats. Il faut souligner l'effectif régulièrement supérieur à 40, depuis 1999, du DEA Histoire, Langue, Littérature françaises et romanes, porté par le rayonnement incontestable de la jeune équipe d'accueil Poétiques et histoire littéraire, et regretter que seul un nombre très faible d'étudiants poursuive en thèse.

Les laboratoires d'accueil

Bien que ce secteur ait moins évolué que celui des sciences exactes pendant la durée du contrat 1999-2002, on note la constitution de quelques pôles de recherche qui regroupent un nombre important d'enseignants-chercheurs. Ainsi, on dénombre 2 UMR avec le CNRS, 5 équipes associées et 1 jeune équipe (tableau ci-après).

Les équipes de recherche du CURS en 2000-2001

Secteur Lettres et Sciences humaines

Intitulé	Label	Personnel						Nombre de 1 ^{ères} inscriptions en thèse de 1998-1999 à 2000-2001	Nombre de thèses depuis 5 ans
		PR	MCF	DR	CR	Autres chercheurs	ATOS/ITA (ETP)		
Laboratoire Société, Environnement, Territoire (SET) <i>Création : 1998</i>	UMR 5603	5	16	2	1	1 allocataire	1 ATOS 7 ITA	14	24
Centre de recherche sur la langue et les textes basques <i>Création : 1999</i>	UMR 5478 (avec Bordeaux III)	2	1	1	1	12	-	2	2
Total UMR	2 équipes	7	17	3	2	12 + 1 allocataire	1 ATOS 7 ITA	16	26
Centre inter-critique des arts du domaine anglophone (CICADA) <i>Création : 1990</i>	EA	7	14	-	-	-	-	3	2
Poétiques et Histoire littéraire, à Pau et Bayonne <i>Création : 1997</i>	EA	9	16	-	-	36 + 5 allocataires	0,25 ATOS	17	5
Langues et Littératures romanes, Études basques, Espace Caraïbe <i>Création : 1995</i>	EA	9	13	-	-	9	0,5 ATOS	13	7
Élites du sud <i>Création : ?</i>	EA	6	8	-	-	5	-	5	2 + 2 HDR
Centre de recherches anthropologiques (CRA) (convention avec Bordeaux III) <i>Création : 1999</i>	EA	2	-	-	-	1	3 ATOS	1	0
Total EA	5 équipes	33	51	-	-	51 + 5 allocataires	3,75 ATOS	39	16 + 2 HDR
Groupe de recherche archéologique <i>Création : ?</i>	JE	1	7	-	-	-	-	1	1
Total JE	1 équipe	1	7	-	-	-	-	1	1
Groupe d'approches du langage de Pau (GrALP) <i>Création : 1996</i>	NR	2	9	-	-	6	0,25 ATOS	1	0
Laboratoire de processus d'accompagnement et de formation <i>Création : ?</i>	NR	?	?	?	?	?	?	?	?
Groupe d'études en psycholinguistique et didactique (GEPED) <i>Création : 2000 (rattachement à IUPPA)</i>	NR	1	3	-	-	18	-	1	2
Politique et Société du domaine anglophone <i>Création : 2001</i>	NR	4	16	-	-	-	-	0	0
Andinica-Groupe de recherche sur l'Amérique latine <i>Création : ?</i>	NR	1	1	-	-	-	-	0	0
Laboratoire d'analyse de la performance sportive (LAPS) <i>Création : 2000</i>	NR	0	3	-	-	-	-	0	0
Total NR	6 équipes	8	32	-	-	24	0,25 ATOS	2	2
Total UMR+EA+JE+NR Secteur LSH	14 équipes	49	107	3	2	87 + 6 allocataires	5 ATOS 7 ITA	58	35 + 2 HDR

Source : UPPA

L'UMR Société, Environnement, Territoire (SET, UMR CNRS 5603). Elle est la seule entité de recherche du secteur Sciences humaines et sociales qui bénéficie à Pau d'un soutien significatif du CNRS, sous la forme de 3 chercheurs et 7 ITA. Avec, en outre, ses 21 enseignants-chercheurs et 1 poste d'ATOS affectés par l'université, elle représente un pôle fort, bien structuré autour de thématiques porteuses - environnement, risques et normes - et mène ses recherches sur les transformations territoriales et environnementales engendrées par la modernité. Tant par la qualité et le caractère novateur de sa production scientifique que par sa capacité à valoriser son activité par le biais de contrats, le SET peut être, à juste titre, considéré comme l'un des pôles d'excellence de l'UPPA.

Dans le cadre du contrat 2003-2006, il se propose de faire évoluer son activité vers l'irruption de l'environnement dans la politique d'aménagement, en prolongeant ses travaux sur les interactions entre la pensée géographique et la pensée "aménagement" par une recherche sur la construction des savoirs et des lieux, et en créant un nouvel axe thématique intitulé "Information, connaissances et aménagement".

Le Centre de recherche sur la langue et les textes basques (IKER, UMR CNRS 5478). Unité mixte qui associe le CNRS, l'UPPA et l'Université Bordeaux III, à laquelle il est principalement rattaché, il regroupe en tout 7 chercheurs et enseignants-chercheurs, dont 5 sont affectés à l'UPPA. Parmi les 8 IATOS et 6 ITA dont dispose cette UMR, aucun ne semble exercer sur le site de Bayonne où est localisé le centre. Bien qu'il s'agisse de la seule équipe française consacrée à l'étude de la langue basque, on enregistre des effectifs étudiants très faibles, tant en DEA qu'en thèse. Pour autant, le centre a su développer des relations et partenariats avec différentes institutions ou établissements français et étrangers, qui lui confèrent une assise diversifiée et participent de sa vocation à devenir un centre de ressources et de référence scientifique dans son domaine, sous réserve de son évaluation par le CNRS dans le cadre du prochain contrat d'établissement.

Sur la durée du contrat 1999-2002, le secteur Sciences humaines et sociales comprend également 5 EA et une jeune équipe d'inégale importance, dont l'une, Poétiques et histoire littéraire, se distingue nettement par sa taille et son rayonnement scientifique, tandis que les autres paraissent plus fragiles.

Le centre de recherche Poétiques et Histoire littéraire (EA 3003). Il comprend 25 enseignants-chercheurs, productifs dans leur grande majorité. En 2000-2001, il bénéficie de 5 allocations de recherche, rassemble 28 doctorants et un nombre important (36) de chercheurs associés aux statuts divers. Ayant su développer des relations fortes avec différentes universités, en particulier celles de Saragosse, Vitoria et Valence en Espagne, il fait référence, au niveau national, dans ses domaines de compétence, structurés autour de deux axes : l'exploration des poétiques contemporaines ; littérature et sciences humaines, avec, en arrière plan, la question de l'édition critique et celle du statut de l'œuvre. Cette activité se traduit aussi par l'organisation de séminaires, colloques ou journées d'études ouvertes aux étudiants, dont les actes font l'objet de publications qui s'ajoutent aux deux revues, *Op. cit.* et *Méthode*, réalisées par le centre.

Il faut souligner que sa cohésion et son dynamisme sont largement redevables à son actuelle responsable, dont le départ annoncé ne manque pas de susciter quelques craintes.

Le laboratoire de recherche Langues et Littératures romanes, Études basques, Espace caraïbe (EA 1925). Structure composite, il regroupe actuellement la quasi-totalité des chercheurs des domaines hispanique, basque et occitan, soit 22 enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutent 9 chercheurs associés. On observe que la production scientifique est essentiellement assurée par environ la moitié de ses membres. L'autre moitié, composée de jeunes maîtres de conférences, docteurs de fraîche date, n'a qu'une production réduite. Cette situation est anormale et témoigne soit d'une défaillance dans les modalités de recrutement des jeunes maîtres de conférences, soit d'une carence dans l'encadrement de leurs recherches et dans la gestion de leur carrière. L'équipe s'appuie sur un bon réseau avec l'Espagne et, pour la dimension caraïbe, sur des collaborations avec des spécialistes français du domaine. Son activité se traduit également par l'organisation de colloques internationaux (8 en 3 ans) et la publication des actes qui leur sont associés.

Pour autant, les différents axes de recherche actuels sont appelés à évoluer pour tenir compte des départs annoncés, et, dans le cadre du prochain contrat, des restructurations envisagées.

Le Centre inter-critique des arts du domaine anglophone (CICADA, EA 1922). Il réunit officiellement 21 enseignants-chercheurs, mais il apparaît qu'au niveau local, ses forces se réduisent essentiellement à 2 professeurs. Bien qu'ouvert sur le monde extérieur et acteur national de l'animation scientifique dans son domaine de compétence, ce centre semble aujourd'hui bien fragile et la pérennité de son action dépend de la politique globale de recherche que l'UPPA sera amenée à inscrire dans son prochain contrat.

L'équipe Élités du sud (EDS, EA 3002) et le Centre de recherches anthropologiques (CRA, EA 2963). La première, qui associe en 2000-2001, 14 enseignants-chercheurs, majoritairement historiens, et le second, rattaché à Bordeaux III, qui ne compte à Pau que 2 enseignants-chercheurs et 3 IATOS, ont en commun de développer des activités de recherche trop dispersées, qui sont un frein à l'émergence de thèmes fédérateurs. La production scientifique, honorable, mais trop cantonnée à des revues locales, et l'ouverture insuffisante sur l'extérieur, constituent également un handicap à une véritable lisibilité et à une reconnaissance nationale. Le projet de restructuration associant les deux équipes autour du "grand espace pyrénéen" ouvre des perspectives qui s'inséreront dans le cadre du prochain contrat d'établissement.

Le Groupe de recherche archéologique (JE 2245). Cette équipe de taille relativement modeste, avec ses 8 enseignants-chercheurs, n'a formé qu'un seul doctorant en 5 ans. Sa thématique archéologique s'insérant principalement dans une problématique transpyrénéenne, un rapprochement avec les deux équipes précédentes paraît une possibilité pour limiter la dispersion des thématiques et des moyens humains.

Cet émiettement du potentiel de recherche de l'établissement se traduit par l'existence de 5 autres groupes de taille sous-critique, reconnus par l'université mais dont l'avenir reste à conforter par une reconnaissance nationale. Il s'agit des équipes suivantes :

- le groupe Politique et Société du domaine anglophone, qui fait valoir la participation de 20 enseignants-chercheurs, dont seulement 2 PR et 3 MCF ont été identifiés à l'UPPA ; les autres sont, en fait, des chercheurs "associés", disséminés dans des établissements plus ou moins éloignés ;
- le Groupe d'approches du langage de Pau, qui tente de regrouper des spécialistes de linguistique de l'UPPA, de l'Université Bordeaux III et de différents IUFM (Créteil, Versailles, Montpellier, Rennes). Sur ses 11 enseignants-chercheurs, 5 sont reconnus pour leur production scientifique à l'UPPA. Là aussi, l'équipe ne peut faire état que d'un nombre infime de doctorants : un seul inscrit et aucune thèse soutenue dans les quatre dernières années ;
- les groupes Études en psycholinguistique et didactique, Andicana-Groupe de recherche sur l'Amérique latine et Analyse de la performance sportive, qui ont respectivement 4, 1 et 3 enseignants-chercheurs. La simple évocation de leur potentiel souligne la dispersion des thématiques et des structures.

L'Institut de recherche sur les sociétés et l'aménagement. Déjà mentionné, l'IRSAM est, en revanche, un élément fort de la volonté de structuration de la recherche à l'UPPA. Département du CURS, il regroupe l'UMR Société, Environnement, Territoire, l'EA 3002 en cours de restructuration et le Groupe de recherche archéologique. Il accueille, en outre, un bureau de l'Institut de recherche sur l'architecture antique, UMR dont le siège est situé à Aix-en-Provence. L'IRSAM est actuellement un institut dont le programme pluri-formations a été reconnu par le Ministère en 1999. Sa localisation dans un bâtiment particulier rend possible la mutualisation d'équipements techniques, notamment informatiques. Il s'est développé en prenant appui sur un pôle géographique solide, qui y joue toujours un grand rôle et constitue un atout fondamental dans son rôle d'animation scientifique et d'aide à la valorisation de la recherche.

Les perspectives du contrat d'établissement 2003-2006

Le problème posé à l'UPPA, comme à toutes les universités pluridisciplinaires de taille moyenne, est celui de la fragilité et de la viabilité de projets multiples ne concernant qu'un nombre restreint de chercheurs. Aussi, les propositions qui seront examinées dans le cadre du contrat 2003-2006 concernent-elles différentes restructurations :

- la restructuration en cours de l'EA 3002, réunion de l'ancienne EA Élités du sud et de la composante paloise du Centre de recherches anthropologiques (EA 2963), pour former l'équipe Identités et Territoires des élites méridionales ;
- la restructuration des équipes Politique et Société du domaine anglophone et Groupe d'approches du langage de Pau, dont la reconnaissance comme jeunes équipes est en cours d'examen.

En revanche, les autres équipes non reconnues à l'UPPA ont d'ores et déjà reçu un avis défavorable à leur demande de reconnaissance en tant que jeunes équipes.

Les 2 UMR et les 3 autres EA devraient être reconduites.

3 - LES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

L'école doctorale des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion réunit les 7 équipes reconnues du secteur juridique et économique, qui servent d'équipes d'accueil aux étudiants de 3 DEA et aux doctorants.

Les DEA

Dans ce secteur, qui relève de la DS7, l'UPPA délivre les DEA suivants :

- DEA de Droit public (11 inscrits en 2001-2002) ;
- DEA de Droit privé général et Sciences criminelles (13 inscrits), qui se veut généraliste, plutôt orienté en droit civil et en droit des affaires. On peut, dans ces conditions, s'interroger sur la pertinence de son intitulé. Créé il y a huit ans, il contribue à l'image positive du droit privé à l'UPPA ; il a déjà formé 3 jeunes chercheurs devenus MCF ;
- DEA d'Économie internationale (10 inscrits).

L'école doctorale

En 2001-2002, l'école doctorale regroupait 34 étudiants de DEA et 69 doctorants, contre respectivement 32 et 86 en 1997-1998. En 4 ans, de 1998 à 2001, elle a inscrit 147 étudiants en DEA et délivré 122 diplômes, soit un taux de réussite moyen de 83%. Elle a compté chaque année entre 80 et 90 doctorants, mais seules 19 thèses ont été soutenues dans cette période, soit une moyenne de 5 par an.

En droit comme en économie et gestion, la rencontre des experts avec des doctorants laisse une impression positive quant à la qualité de la formation et de l'encadrement des jeunes chercheurs. En revanche, leur insertion professionnelle et son suivi ne sont pas pris en considération.

Les équipes d'accueil

L'UPPA se caractérise dans le domaine des sciences juridiques, économiques et de gestion par une importante activité, déjà ancienne et reconnue en droit public.

Les équipes d'accueil sont composées d'1 UMR CNRS et de 7 équipes associées, réunies au sein du COREJE. Elles regroupent globalement 63 enseignants-chercheurs et disposent seulement de 3 personnels, dont 0,5 ATOS et 2,5 ITA (tableau ci-après).

Les équipes de recherche du COREJE en 2000-2001

Intitulé	Label	Personnel						ATOS/ITA (ETP)	Nombre de 1 ^{ères} inscriptions en thèse de 1998-1999 à 2000-2001	Nombre de thèses depuis 5 ans
		PR	MCF	DR	CR	Autres chercheurs				
Équipes rattachées à l'UFR de Droit, d'Économie et de Gestion										
Institut d'études juridiques ibériques et ibéro-américaines <i>Création : 1970</i>	UMR 5058	4	2	-	-	5 +2 AMN	0,5 ATOS	5	5	
Total UMR	1 équipe	4	2	-	-	7	0,5 ATOS	5	5	
Centre de recherche et d'études sur les pays d'Afrique orientale (CREPAO) <i>Création : 1977</i>	EA	2	4	-	-	2	0,5 ITA	8	5 + 1 HDR	
Centre d'étude des collectivités locales <i>Création : 1983</i>	EA	4	7	-	-	2 allocataires	-	15	7	
Centre de recherche et d'analyse juridiques <i>Création : 1990</i>	EA	3	10	-	-	26 +2 AMN +4 allocataires	2 ITA	9	8	
Centre d'analyse théorique et de traitement des données économiques (CATT) <i>Création : 1974</i>	EA	6	9	-	-	8 +1 AMN +4 allocataires	-	10	7	
Équipes rattachées à la faculté pluridisciplinaire de BAB										
Centre de documentation et de recherche européennes (CDRE) <i>Création : ?</i>	EA	2	7	-	-	1	0,5 (CES)	5	1	
Centre d'études basques <i>Création : 1995</i>	EA	5	3	-	-	2	-	1	0	
Équipe rattachée à l'IAE										
Centre de recherche et d'études en gestion <i>Création : 1990</i>	EA	4	-	-	-	-	-	5	2	
Total EA	7 équipes	26	40	-	-	42 +10 allocataires	2,5 ITA	53	30 + 1 HDR	
Total UMR+EA Secteur Droit et Sciences économiques	8 équipes	30	42	-	-	49 +10 allocataires	0,5 ATOS 2,5 ITA	58	35 + 1 HDR	

Source : UPPA

L'Institut d'études juridiques ibériques et ibéro-américaines (UMR 5058). Seule UMR dans ce secteur à l'UPPA, il compte 7 enseignants-chercheurs et présente la particularité de ne disposer pour l'instant d'aucun personnel du CNRS. Il consacre l'essentiel de son activité au droit constitutionnel et à la vie politique comparés, pour l'Espagne, le Portugal et le monde latino-américain. S'agissant de l'Espagne, le champ d'étude est étendu au droit administratif.

L'institut entretient, dans ce contexte, des contacts réguliers avec l'Espagne : invitation d'enseignants, participation à la tenue d'une chronique de jurisprudence constitutionnelle, co-rédigée par son directeur et le président du tribunal constitutionnel espagnol. Une participation régulière à l'*Annuaire européen d'administration publique* ainsi qu'à l'étude que la Documentation française consacre aux pays d'Europe occidentale est également à porter à son actif.

UMR CNRS depuis une dizaine d'années, l'institut s'est doté progressivement d'une documentation remarquable qui en fait un pôle de grande activité intellectuelle, bien reconnu dans son domaine, avec un réel rayonnement international. Il envisage de s'associer à d'autres équipes de droit comparé (UMR 6055, à Aix-en-Provence), et, dans l'attente de cette restructuration, il devrait prendre le statut de formation de recherche en évolution (FRE).

Le Centre d'étude des collectivités locales (CECL, EA 1926). Il jouit d'une renommée nationale bien assise. Il structure l'activité de 12 enseignants-chercheurs (dont seuls 8 publient) de façon cohérente autour de plusieurs axes, tous portés par la décentralisation, l'importance prise par les collectivités locales et par le formalisme juridique croissant de leur action. Il assure, depuis 1985, la chronique annuelle de jurisprudence de l'*Annuaire des collectivités locales* et, depuis 1997, la rédaction du *Code général des collectivités locales Dalloz*. Son financement est en partie assuré par les collectivités locales.

Le CECL dispose de 2 allocations de recherche, alors qu'il annonce 5 premières inscriptions en thèse et la délivrance de 1,4 doctorat, en moyenne, par an. Il faut porter à son crédit la création déjà ancienne d'un DESS d'Administration locale, qui accueille une vingtaine d'étudiants par an, et dont 80% des diplômés s'orientent vers la fonction publique territoriale.

Le Centre de recherche et d'études sur les pays d'Afrique orientale (CREPAO, EA 1927). Créé en 1977, il affiche une spécialisation dans un domaine d'étude qui a plutôt tendance à se restreindre au niveau national. En sciences politiques, il étudie le mouvement des sociétés est-africaines et des Grands lacs (hors Afrique du Sud), entretient des liens avec les ministères français des Affaires étrangères et de la Défense, avec divers centres de recherche parisiens, en relation avec différentes problématiques politiques, sociales, religieuses ou environnementales, ainsi qu'avec des universités étrangères (Burundi, Zimbabwe). Il réunit 6 enseignants-chercheurs de disciplines variées : sciences politiques, droit public, économie, histoire et géographie. Il fait état actuellement de 8 doctorants, en bonne partie d'origine africaine.

Le Centre de recherche et d'analyse juridiques (CRAJ, EA 1929). Cette structure à caractère fédératif développe son activité autour de quatre thèmes : la jurisprudence du Sud-Ouest, dans le cadre d'un observatoire qui collabore avec les Universités Bordeaux IV et de Toulouse ; le droit pénal et les sciences criminelles ; le droit des affaires ; le droit des personnes et de la famille. En 2000-2001, il compte 12 enseignants-chercheurs actifs, 6 allocataires de recherche, dont 2 AMN, et 26 chercheurs associés. Le dossier scientifique du CRAJ montre un nombre important de publications, principalement des notes de jurisprudence et des interventions dans des colloques, et révèle un engagement constant de ses membres. On peut cependant s'interroger sur le bien-fondé d'une politique qui conduit à disperser les forces de l'équipe de "privatistes" en autant de thèmes de recherche, et sur l'opportunité de recentrer l'activité sur l'un des thèmes mentionnés, pour une lisibilité accrue du centre, malgré les difficultés prévisibles pour les chercheurs relevant des autres spécialités.

Le Centre de documentation et de recherche européennes (EA 3004). Il dispose de 5 chercheurs actifs sur les 9 qui lui sont affectés. Ils forment une équipe dynamique, dont les axes de recherche correspondent aux préoccupations actuelles de la construction européenne : droit européen, vie politique, fonction publique et services publics, intégration, espace social européen. Le centre est bien inséré dans des réseaux et participe aux travaux des institutions communautaires. Il accueille aujourd'hui une quinzaine de doctorants, titulaires pour la plupart d'une bourse CABAB, et même, pour trois d'entre eux, d'un support d'ATER.

Le Centre d'analyse théorique et de traitement des données économiques (CATT, EA 753). Il consacre son activité à l'économie internationale, tant du point de vue commercial que du point de vue monétaire et financier. Il affiche quatre axes de recherche pour 6 chercheurs actifs, sur les 15 qui lui sont officiellement affectés : politique commerciale ; économie des pays d'Europe centrale et orientale ; économie du taux de change et mesure de l'intégration financière internationale ; économie des pays du bassin méditerranéen et d'Amérique du Sud.

Le CATT valorise ses travaux sous forme de publications académiques, mais aussi de bases de données, de modèles et de contrats. Deux chercheurs, en particulier, concentrent directions de thèse, publications et valorisation de la recherche, et assurent le rayonnement du laboratoire. Cependant, une proportion trop importante de ses membres ne s'implique pas suffisamment au regard de la multiplicité des axes de développement du laboratoire et, là encore, un resserrement des thématiques semble s'imposer.

Le Centre d'études basques (EA 3005). Il présente la particularité d'être installé à la faculté pluridisciplinaire de Bayonne, où il développe son activité en histoire du droit, des institutions et des mentalités selon deux thèmes de recherche : l'un en droit comparé de la famille au Pays basque, l'autre portant sur l'aspect historique et les relations actuelles entre les collectivités territoriales frontalières franco-espagnoles. Le centre, qui collabore avec la Société d'études basques, revendique 14 chercheurs, dont 8 enseignants-chercheurs de l'UPPA et 3 doctorants. Aucune thèse n'a cependant été soutenue depuis 5 ans. Le départ à la retraite de sa responsable pose la question de la pérennité des orientations de recherche et de la reconduction de l'équipe en EA.

Le Centre de recherche et d'études en gestion (CREG, EA 3006). Rattaché à l'IAE, il focalise son activité sur la thématique de l'apprentissage organisationnel, qui devrait jouer un rôle structurant au cœur d'un vrai projet de recherche. Le rapport d'activité 1999-2002 fournit la preuve d'un réel dynamisme de ses chercheurs, bien que l'on n'y mentionne que 13 articles dans des revues à comité de lecture et aucune publication internationale.

Les perspectives du contrat 2003-2006

Au regard de ce bref descriptif, le secteur des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ne donne pas l'impression d'être porteur d'un fort développement. Au-delà de quelques équipes solides, il se caractérise par une dispersion des thématiques et un émiettement des forces, liés à un déficit de stratégie de groupe et préjudiciables à la lisibilité de son activité de recherche.

Dans le cadre du prochain contrat, on devrait voir reconduire l'Institut d'études juridiques ibériques et ibéro-américaines (UMR CNRS 5058) sous la forme d'une FRE et le Centre d'études des collectivités locales (EA 1926) sous la forme d'une EA. Les autres formations paraissent plus fragiles, parce que de taille modeste et très dépendantes de l'activité de quelques personnes, dont le départ est susceptible de remettre en cause du jour au lendemain leur avenir scientifique.

Une jeune équipe est demandée en droit. Il s'agit du Laboratoire interdisciplinaire d'études des normes et du changement juridique, qui compte actuellement 3,5 enseignants-chercheurs et dont le dossier est en cours d'examen par le Ministère.

III - LA RECHERCHE À L'UPPA : UNE VUE D'ENSEMBLE

Différents indicateurs permettent de cerner la politique et la qualité de la recherche dans un établissement. Ils sont d'autant plus intéressants qu'ils peuvent être comparés aux moyennes ou aux indicateurs nationaux correspondants. Parmi ces indicateurs, figurent : la répartition des emplois d'enseignant-chercheur entre les disciplines ; le nombre des publications ou des communications par enseignant-chercheur dans chaque discipline, dans des revues ou dans des congrès à comité de lecture international, ainsi que les indices de citation ; les proportions respectives d'enseignants-chercheurs et de chercheurs dans les UMR et dans les équipes reconnues par la Direction de la recherche ; la proportion d'enseignants-chercheurs titulaires d'une prime d'encadrement doctoral et de recherche ; le nombre de doctorats délivrés et les conditions d'encadrement des thèses.

L'ensemble de ces indicateurs n'est que partiellement disponible tant à l'UPPA qu'au plan national. Néanmoins, l'analyse de ceux qui ont pu être réunis permet de dégager quelques constats qui éclairent la situation de l'UPPA en matière de recherche.

1 - LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

La répartition des enseignants-chercheurs entre les différentes disciplines

Comme l'indique le tableau suivant, l'UPPA disposait, en septembre 2001, de 428 emplois d'enseignant-chercheur, soit près de 1% de l'effectif national. La comparaison de la répartition de ces emplois entre les différentes directions scientifiques du ministère de la Recherche avec la répartition nationale montre des pourcentages voisins, à l'exception de deux secteurs :

- mathématiques et informatique (DS1), dont les enseignants-chercheurs représentent 20% des effectifs de l'université. Cette observation est cohérente avec la politique de redéploiement menée au profit de ce secteur, dont l'activité est reconnue par l'existence de 2 EA : l'une en mathématiques appliquées, avec 48 enseignants-chercheurs (56,5% des effectifs de la DS1), l'autre en informatique avec 35 enseignants-chercheurs (41,2%) ;
- biologie (DS5) où, à l'inverse, le pourcentage des emplois (5,8%) traduit la faiblesse de l'UPPA dans ce secteur disciplinaire.

Les enseignants-chercheurs en France et à l'UPPA par direction scientifique

DS	Intitulé	France		UPPA		Degré de signification 1 - α
		Nombre	%	Nombre	%	
1	Mathématiques et Informatique	5 652	12,9	85	19,9	100
2	Physique et Sciences pour l'ingénieur	8 676	19,9	78	18,2	62,4
3	Sciences de la terre et de l'univers	1 519	3,5	14	3,3	19,3
4	Chimie et Sciences des matériaux	3 306	7,6	35	8,2	34,8
5	Biologie, Médecine et Santé	5 734	13,1	25	5,8	100
6	Sciences de l'homme et des humanités	11 467	26,3	111	25,9	13
7	Sciences de la société	7 276	16,7	80	18,7	71,3
Total		43 630	100	428	100	

Source : MJENR, Direction de la recherche

La répartition des enseignants-chercheurs entre les laboratoires en 2000-2001

Les UMR. Des tableaux fournis par l'université, il est possible de tirer quelques indications sur l'affectation des enseignants-chercheurs dans les différents laboratoires. Ainsi, on constate que les unités mixtes de recherche avec le CNRS totalisent 103 enseignants-chercheurs (EC) et chercheurs, respectivement 80 et 20%. C'est en chimie (DS4) que le soutien du CNRS est le plus important (22% de chercheurs), tandis qu'il est inexistant dans le secteur des sciences juridiques et économiques, et atteint 17% en sciences humaines et sociales. Si l'on tient compte de tous les ITA présents à l'UPPA, le nombre des emplois CNRS s'élève à 43 ; de même, 14 IATOS s'ajoutent aux 83 EC de ces unités, portant à 97 emplois le soutien de l'université. Les parts respectives du MEN et du CNRS dans les dotations en emplois au sein des UMR s'établissent donc à 71 et 29%. Rapporté au nombre total d'enseignants-chercheurs, le soutien en emplois du CNRS à l'UPPA s'évalue à 4,7 ou à 10%, selon que l'on intègre ou non les ITA, alors qu'il est de 26,7% au niveau national.

Les laboratoires reconnus par le MENRT. En 2000-2001, 82,7% des enseignants-chercheurs de l'UPPA appartiennent à des UMR ou à des équipes labellisées par le Ministère, ce qui signifie que 17,3% sont dans des équipes non reconnues. En 2002, la proportion des enseignants-chercheurs appartenant à des équipes financées par le Ministère est réévaluée à la baisse, puisqu'ils ne représentent plus que 71,5%.

Les primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

La répartition par grade et par discipline des enseignants-chercheurs bénéficiant d'une PEDR constitue un élément d'appréciation significatif de l'activité de recherche et de sa reconnaissance au niveau national.

La répartition par grade. On peut déduire du tableau ci-après que la proportion de professeurs à l'UPPA est assez nettement inférieure à ce qu'elle est au niveau national (27 contre de 32%), ce qui n'est pas sans conséquence sur son taux global de PEDR (18 contre 22,2%). On observe, en effet, que le pourcentage de professeurs bénéficiant d'une PEDR est, à l'UPPA, de l'ordre de 47%, comme dans l'ensemble de la France, alors que ce pourcentage pour les maîtres de conférences y est de 7,4%, contre 10,2% nationalement.

Les PEDR en France et à l'UPPA, par grade

	France			UPPA			Degré de signification 1 - α
	Effectifs	Nombre PEDR	% PEDR	Effectifs	Nombre PEDR	% PEDR	
MCF	29 694	3 035	10,2	312	23	7,4	93,9
PR	13 936	6 668	47,8	116	54	46,6	20,4
Total	43 630	9 703	22,2	428	77	18	97,5

Source : MJENR, Direction de la recherche

La moindre reconnaissance de l'investissement dans la recherche par l'attribution d'une PEDR paraît donc affecter plus particulièrement les maîtres de conférences. Cette situation devrait conduire l'université à une politique plus volontariste pour inciter les MCF actuellement en poste à s'intégrer dans des équipes existantes et reconnues. Mais elle s'explique sans doute, en partie, par l'investissement notable de certains d'entre eux dans l'un des axes forts de la politique de l'UPPA que représentent le transfert de technologie et la collaboration avec les PME-PMI. Il faudrait trouver un juste équilibre en veillant à ce que les responsabilités qu'ils assument par ailleurs ne compromettent pas leur investissement sérieux dans la recherche. Une stratégie de recrutement de jeunes MCF, plus rigoureuse et cohérente avec ses priorités scientifiques, devrait permettre à l'UPPA de faciliter cette intégration.

La répartition par discipline. Le tableau suivant met en regard le taux d'enseignants-chercheurs bénéficiant d'une PEDR, par direction scientifique, en France et à l'UPPA.

Les enseignants-chercheurs bénéficiant d'une PEDR, par direction scientifique

DS	Intitulé	France		UPPA		Degré de signification 1 - α
		Nombre	%	Nombre	%	
1	Mathématiques et Informatique	1 539	27,2	14	16,5	99,2
2	Physique et Sciences pour l'ingénieur	2 641	30,4	23	29,5	14,6
3	Sciences de la terre et de l'univers	468	30,8	3	21,4	60,5
4	Chimie et Sciences des matériaux	1 114	33,7	14	40	55,1
5	Biologie, Médecine et Santé	1 539	26,8	7	28	10,3
6	Sciences de l'homme et des humanités	1 572	13,7	8	7,2	99,1
7	Sciences de la société	830	11,4	8	10	32,3
	Total	9 703	22,2	77	18	97,7

Source : MJENR, Direction de la recherche

On constate ainsi qu'en mathématiques et informatique, 16,5% des enseignants-chercheurs bénéficient d'une PEDR contre 27,2% sur l'ensemble de la France, ce qui porte le taux de l'UPPA à 60,7% du niveau national, mais une analyse plus fine montre qu'il est de 69% en mathématiques appliquées (section 26) et de 50% en informatique (section 27).

Dans un secteur disciplinaire qui fait l'objet d'une politique de développement de la part de l'université, la situation mérite la vigilance. Le choix est délicat entre deux stratégies extrêmes : ne rattacher aux laboratoires de recherche que les enseignants-chercheurs effectivement impliqués dans des activités de recherche - c'est le cas du Laboratoire de mathématiques appliquées où l'on dénombre seulement 29 mathématiciens sur la cinquantaine que compte l'université - ou bien tenter de fédérer l'ensemble d'une communauté scientifique, au risque de paralyser la structure de recherche et de la faire apparaître comme peu productive au regard de l'importance de son effectif - c'est le risque en informatique, où seuls 3 professeurs sur 5 et 1 MCF sur 30 bénéficient d'une PEDR, alors que le Laboratoire d'informatique (LIUPPA) accueille 32 des 35 enseignants-chercheurs informaticiens de l'UPPA.

Il importe donc, au minimum, que puissent être distingués les enseignants-chercheurs "actifs" de ceux dont l'activité, notoirement insuffisante en recherche, ne devrait leur valoir qu'un statut d'associé, ainsi que le propose le LIUPPA dans sa demande récente de labellisation comme équipe d'accueil. Parallèlement, il est essentiel de recruter avec le plus grand soin les maîtres de conférences pour les affecter aux quelques thèmes porteurs dans lesquels le LIUPPA a la capacité de se faire une place au niveau national, voire international.

En chimie et sciences des matériaux (DS4), on note un taux de PEDR de 40%, contre 33,7% au niveau national. Ce constat conforte d'autres observations, comme le nombre d'UMR CNRS, et fait de ce domaine un des secteurs les plus dynamiques de la recherche à l'UPPA, que la création de l'IPREM devrait encore renforcer.

On observe, par ailleurs, la relative faiblesse en sciences de la terre et de l'univers (DS3), que traduit une proportion de PEDR à 70% du niveau national, malgré l'existence d'une UMR tripartite associant le secteur économique à l'UPPA et au CNRS. Ce cas, assez rare et très intéressant, aurait sans doute mérité un effort plus soutenu de l'université, pour que ce laboratoire dépasse la taille sous-critique qui est la sienne actuellement.

La situation peut paraître préoccupante dans le secteur des sciences de l'homme (DS6), avec un taux de PEDR de 7,2% contre 13,7% au niveau national. Aucun des 81 MCF que compte la discipline n'en bénéficie et seulement 26,7% des 30 professeurs, contre 39,9% nationalement, se la voient attribuer. Pour autant, ce constat ne doit pas faire oublier que l'UPPA peut se prévaloir en sciences humaines de 2 UMR et de 5 EA, qui trouvent une juste reconnaissance dans le paysage scientifique grâce à des thématiques bien identifiées.

2 - LA FORMATION DOCTORALE

Un trop grand nombre de DEA à faibles effectifs

Le tableau ci-après donne, pour les années 1996-1997 à 2000-2001, la liste des DEA de l'UPPA, le nombre de leurs inscrits, le total des reçus sur ces 5 années ainsi que leur pourcentage. On constate qu'un tout petit nombre seulement de DEA attire plus de 15 étudiants et que 5 ou 6 fonctionnent même régulièrement avec moins de 10 étudiants, dont l'un en sciences de la terre, cohabilité avec l'Université de Toulouse, n'excède pas 3 inscrits ; celui d'Études basques, cohabilité avec l'Université Bordeaux III, n'a inscrit aucun étudiant depuis 1997. De telles formations ne se justifient pas sur un plan strictement scientifique. Devant la constance des chiffres, on peut en conclure que l'offre de formation est globalement trop importante et trop dispersée pour assurer des effectifs significatifs dans chaque DEA, au regard du nombre d'étudiants localement intéressés à poursuivre des études à ce niveau, et trop peu attractive pour des étudiants susceptibles de venir d'autres universités. La mise en place des masters est certainement l'occasion d'opérer des regroupements et de restructurer ces formations.

Les DEA de l'UPPA : inscrits et reçus de 1996-1997 à 2000-2001

DEA	Inscrits 1996- 1997	Inscrits 1997- 1998	Inscrits 1998- 1999	Inscrits 1999- 2000	Inscrits 2000- 2001	Total inscrits 1996-1997 2000-2001	Total reçus 1996-1997 2000-2001	% reçus
Mathématiques appliquées	12	11	5	8	7	43	41	95,3
Énergétique-Transferts-Systèmes dispersés	18	22	10	21	11	82	72	87,8
Génie des procédés et de l'environnement	9	8	8	8	9	42	40	95,2
Sciences de la terre et Environnement	-	-	-	3	3	6	6	100
Structure et Évolution de la lithosphère	4	4	5	-	-	13	9	69,2
Chimie et Microbiologie de l'eau	7	10	8	-	-	25	24	96
Chimie physique	20	16	17	-	-	53	51	96,2
Environnement et Matériaux	-	-	-	39	16	55	46	83,6
Polymères	4	5	3	-	-	12	11	91,7
Études anglophones	13	5	8	7	3	36	23	63,9
Études basques	2	0	0	0	0	2	2	100
Histoire, Langue, Littérature françaises et romanes	22	14	22	41	41	140	89	63,6
Sociétés, Aménagement et Développement local	23	26	25	18	25	117	70	59,8
Droit privé général et Sciences criminelles	15	14	15	16	14	74	66	89,2
Droit public	11	7	11	12	12	53	44	83
Économie internationale	7	11	17	11	7	53	37	69,8
Total UPPA	167	153	154	184	148	806	631	78,3

Source : UPPA (SIIG et ODE)

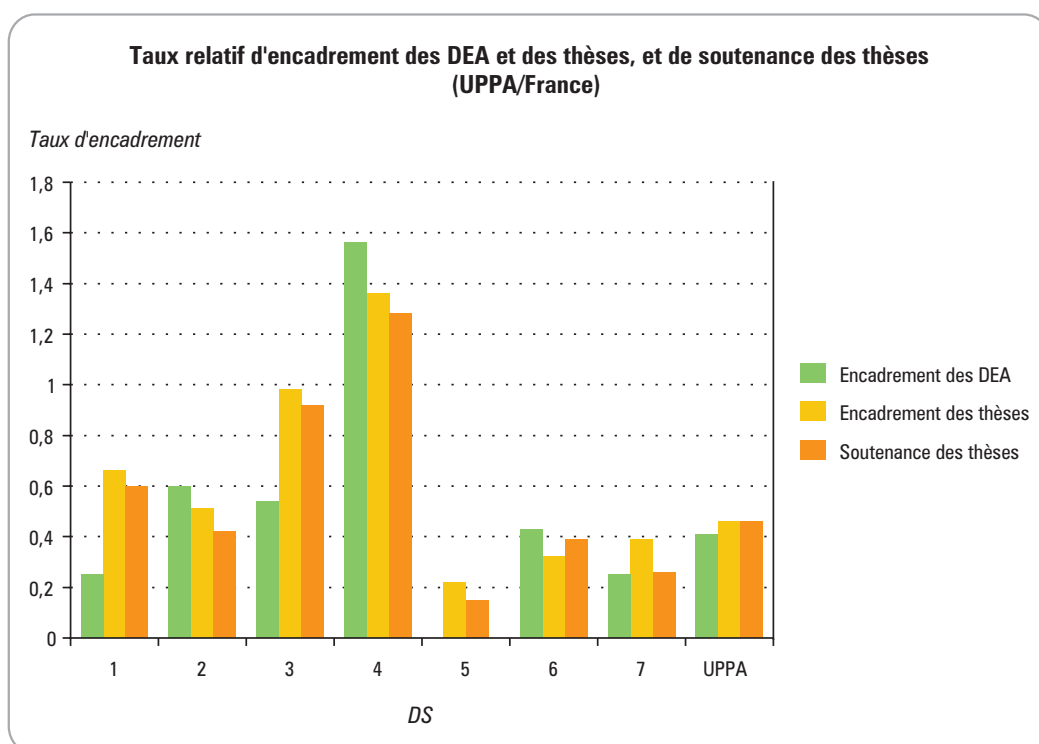
Ces effectifs étudiants, mis en relation avec le nombre des enseignants-chercheurs dans chaque direction scientifique (tableau suivant), permettent de comparer le taux d'encadrement dans chaque DS avec les valeurs nationales disponibles, qui sont celles de 1998-1999. Le taux moyen, toutes disciplines confondues, est de 37,7 étudiants pour 100 EC contre 91,7 nationalement, mais cette moyenne masque des disparités entre les directions scientifiques : le taux est significativement plus élevé pour la DS4, confirmant, s'il en était besoin, que la chimie et les sciences des matériaux constituent l'un des points forts de l'université. Dans tous les autres secteurs, notamment en sciences humaines (DS6 : 53,2) et en sciences de la société (DS7 : 45), mais aussi en mathématiques et informatique (DS1 : 10,1), il est bien inférieur aux valeurs nationales correspondantes (respectivement 122,5 ; 176,6 ; 41,1).

Taux de réussite et taux d'encadrement des DEA en France et à l'UPPA par DS

DS	Libellé	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) / (4)
		% reçus France 1998-1999	% reçus UPPA	Encadrement UPPA (Inscrits / 100 EC)	Encadrement France (Inscrits / 100 EC)	Encadrement relatif (UPPA / France)
1	Mathématiques et Informatique	71,8	95,3	10,1	41,1	0,25
2	Physique et Sciences pour l'ingénieur	82,7	90,3	31,8	53,3	0,6
3	Sciences de la terre et de l'univers	88,7	78,9	27,1	50,1	0,54
4	Chimie et Sciences des matériaux	89,9	91	82,9	53,1	1,56
5	Biologie, Médecine et Santé	87,5	-	-	64,5	-
6	Sciences de l'homme et des humanités	51,6	62,3	53,2	122,5	0,43
7	Sciences de la société	65,5	81,6	45	176,6	0,25
Total UPPA		66,7	78,3	37,7	91,7	0,41

Sources : UPPA (SIIG, ODE) et Rapport sur les études doctorales, mai 2001 (MEN)

On remarque, en revanche, que le pourcentage de réussite en DEA (78,3%) est supérieur à la moyenne nationale (66,7%), mais les faibles effectifs ne permettent pas d'en tirer des conclusions significatives (figure ci-après).



Les doctorants : trop peu de thèses encadrées et soutenues

Le tableau suivant présente le bilan sur 5 ans, de 1996-1997 à 2000-2001, des inscrits en thèse et du nombre de doctorats délivrés, par direction scientifique. Malgré la chute régulière des inscrits en DS1 et en DS3, quelque 300 étudiants sont inscrits chaque année en thèse, et une cinquantaine obtient un doctorat.

Les doctorants à l'UPPA : bilan des inscrits et des diplômés de 1996-1997 à 2000-2001

DS	Inscrits 1996-1997	Inscrits 1997-1998	Inscrits 1998-1999	Inscrits 1999-2000	Inscrits 2000-2001	Diplômés 1996-1997	Diplômés 1997-1998	Diplômés 1998-1999	Diplômés 1999-2000	Diplômés 2000-2001
1	43	41	37	33	29	11	4	5	8	8
2	37	41	37	37	44	6	11	8	9	14
3	26	15	11	11	10	8	3	2	1	3
4	44	43	51	49	51	15	10	16	9	15
5	9	10	6	8	7	1	2	0	3	0
6	70	68	54	63	74	6	11	8	11	5
7	82	86	83	86	87	5	5	8	3	3
UPPA	311	304	279	287	302	52	46	47	44	48

Source : UPPA (SIIG et ODE)

Comme précédemment, pour prendre toute leur signification, ces données doivent être rapportées au nombre d'enseignants-chercheurs dans chaque direction scientifique et, si possible, comparées aux indicateurs nationaux correspondants. Le tableau ci-après présente le nombre des inscrits et des diplômés, rapporté à 100 EC, pour l'année 2001 à l'UPPA. On a mis en regard les taux nationaux pour l'année 1999, la comparaison se fondant sur l'hypothèse que ces derniers n'ont pas varié significativement en deux ans.

Le taux d'encadrement des doctorants et le taux de soutenance en France et à l'UPPA

DS	France 1999			UPPA 2001			UPPA 2001/France 1999		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Inscrits /100 EC	Diplômés /100 EC	Inscrits /Diplômés	Inscrits /100 EC	Diplômés /100 EC	Inscrits /Diplômés	Encadrement (4) / (1)	Soutenance (5) / (2)	(6) / (3)
1	64,8	14,1	4,6	43,1	8,5	5,1	0,66	0,6	1,11
2	97,9	29,3	3,3	50,3	12,3	4,1	0,51	0,42	1,22
3	106	26,3	4	104,3	24,3	4,3	0,98	0,92	1,07
4	99,8	29,1	3,4	136	37,1	3,7	1,36	1,28	1,07
5	144,2	32,9	4,4	32	4,8	6,7	0,22	0,15	1,52
6	185,2	19,1	9,7	59,3	7,4	8	0,32	0,39	0,83
7	268,8	23,4	11,5	106	6	17,7	0,39	0,26	1,54
UPPA	151,3	24,1	6,3	69,3	11,1	6,3	0,46	0,46	1

Sources : UPPA (SIIG et ODE) et Direction de la recherche du MEN, Bilan des EC par section du CNU, et Rapport sur les études doctorales, mai 2001

Il n'est pas surprenant de constater que, comme pour les DEA, le nombre d'étudiants pour 100 EC est beaucoup plus faible à l'UPPA que dans l'ensemble des universités françaises. Les taux d'encadrement et de soutenance y valent 46% des taux nationaux. Ces valeurs varient d'une DS à l'autre et permettent de conforter les constats déjà faits par ailleurs :

- l'importance et la qualité de la recherche en chimie (DS4), dont les indicateurs, largement supérieurs aux indicateurs nationaux, montrent qu'un enseignant-chercheur en chimie à l'UPPA encadre annuellement 30% de thèses de plus que la moyenne nationale ;
- la situation singulière de la DS2, où les taux d'encadrement et de soutenance ne sont qu'à environ 50% des taux nationaux, alors que le pourcentage de PEDR pour ses 78 EC est comparable à la moyenne nationale ;

- la bonne tenue de la DS3, bien que les statistiques perdent de leur signification pour des effectifs aussi restreints ;
- la faiblesse des DS5, 6 et 7, dont les taux sont nettement inférieurs à la moyenne de l'UPPA et, *a fortiori*, à la moyenne nationale.

Quant aux mathématiques et à l'informatique (DS1), les taux, de l'ordre de 60% de la moyenne nationale, rejoignent celui constaté pour les PEDR.

Le ratio entre le nombre des inscrits en thèse et celui des doctorats délivrés chaque année rend compte de la durée moyenne des thèses à l'UPPA. Mis en regard du même indicateur national, il permet de comparer la durée des thèses dans chaque secteur disciplinaire. Les sciences humaines (DS6) se distinguent par une durée de thèse plus courte à l'UPPA, à mettre en relation avec un taux d'encadrement environ 60% supérieur à la moyenne nationale. Le cas de la DS7 (sciences sociales) est particulièrement préoccupant : la durée des thèses y est de 50% supérieur à la moyenne nationale, malgré un taux d'encadrement supérieur de 60%. Ce constat est à rapprocher d'une information issue du *Rapport d'évaluation interne* sur l'absence de suivi des 3 doctorants en droit diplômés en 2000. Tous les indicateurs convergent pour pointer le manque de dynamisme de l'école doctorale des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion.

Au vu de l'ensemble de ces indicateurs, les forces et les faiblesses concernant l'encadrement des thèses apparaissent donc clairement. Cette situation ne pourra être redressée dans les secteurs particulièrement faibles qu'au prix d'un engagement plus fort des enseignants-chercheurs dans des thématiques porteuses et judicieusement choisies, autour desquelles peut se reconstruire la recherche dans ces disciplines. Cette recommandation intéresse tout particulièrement la politique de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs.

3 - LES LABORATOIRES D'ACCUEIL

Il ne paraît pas utile de revenir longuement sur les laboratoires d'accueil dans toute leur diversité. Ils ont été décrits précédemment par grand secteur disciplinaire.

D'une façon générale, on retiendra que la liste des équipes de recherche et des laboratoires produite par l'université fait état de 35 structures différentes, reconnues ou non au niveau national, pour 428 enseignants-chercheurs. Cette liste inclut 6 UMR CNRS (disposant d'une quarantaine de personnels CNRS) et 18 équipes labellisées par le Ministère, dont certaines sont fragilisées par une taille sous-critique. Le rapport entre le nombre d'enseignants-chercheurs et le nombre d'équipes laisse à lui seul présager de la dispersion des moyens humains en matière de recherche.

Quel que soit le secteur concerné, à l'exception de quelques disciplines, on note un désengagement de la recherche de la part d'une proportion significative d'enseignants-chercheurs, qui pénalise la reconnaissance des équipes auxquelles ils sont rattachés et explique les constats déjà soulignés quant à l'encadrement doctoral et au nombre de thèses soutenues.

4 - LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE PAU (PUP)

Les *Cahiers de l'université*, créés dans les années 1970 pour publier les actes des colloques tenus à l'UPPA, sont à l'origine de cette activité éditoriale, dont la production s'est éteinte au fil des ans et qui contribue à valoriser la recherche.

Pourtant, on note qu'aucun comité n'a jamais choisi ni validé les projets éditoriaux. Constituée essentiellement de collections d'essais et de revues orientées vers la philosophie et l'esthétique dans le domaine anglo-saxon, la production des PUP s'enrichit également d'ouvrages isolés, souvent de caractère luxueux.

Le directeur des publications, qui semble effectuer seul la plupart des choix éditoriaux, soumet néanmoins les textes à des comités de lecture issus d'un réseau universitaire. Assisté d'une collaboratrice titulaire d'un contrat emploi consolidé (CEC), il supervise lui-même la réalisation des ouvrages, dont il faut saluer la qualité, et dont il assure la diffusion, malgré l'absence de catalogue.

L'activité des PUP, dont le budget est évalué à 38 000 €, n'est encadrée par aucun conseil spécifique et le CA de l'établissement semble lui-même n'avoir jamais eu connaissance de quelque rapport d'activité que ce soit, contrairement à ce qui se passe pour les autres services communs.

Cet état de fait illustre parfaitement ce que peut donner l'autonomie conférée par un statut et conjuguée à l'absence d'un réel contrôle de la part de l'institution. Si elle entend poursuivre cette activité, l'UPPA doit absolument régulariser son fonctionnement : tous les stades de la chaîne éditoriale doivent faire l'objet d'une rigoureuse professionnalisation. L'exploitation du statut de filiale, permis par le décret n° 85-1298 du 4 décembre 1985, devrait, par ailleurs, permettre à l'UPPA de se mettre en conformité avec les règles qui encadrent un secteur concurrentiel.

IV - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les différents critères disponibles (nombre de PEDR, nombre et taille des laboratoires, proportion d'enseignants-chercheurs impliqués dans la recherche, taux d'encadrement et de soutenance de thèse, nombre d'étudiants inscrits en DEA), pour imparfaits qu'ils puissent apparaître parfois, convergent pour montrer que l'UPPA doit, en matière de recherche, s'engager dans une politique plus volontariste pour se hisser au moins au niveau moyen national, exception faite de quelques secteurs dont l'excellence a été soulignée, et au premier rang desquels figurent la chimie et les sciences des matériaux.

1 - DES THÉMATIQUES DE RECHERCHE TROP DISPERSÉES

Hormis ces secteurs disciplinaires reconnus, on trouve un certain nombre d'entités porteuses de projets collectifs qui vont au-delà d'initiatives individuelles. Cependant, malgré leur intérêt intrinsèque, elles ne parviennent pas à donner un impact fort et une bonne lisibilité à la recherche à l'UPPA. Ces équipes sont les UMR, quelques EA (Poétiques et Histoire littéraire, pour les sciences humaines ; le Centre d'étude des collectivités locales, pour le droit) et les instituts fédératifs (l'IRSAM, et bientôt l'IPREM), dont on ne peut qu'encourager le développement.

Toutes les autres structures, en particulier dans le secteur des SHS et dans celui des sciences juridiques et économiques, paraissent fragiles, en raison de leur taille souvent sous-critique et de l'éclatement de leur activité en multiples thématiques, tributaires de l'engagement de quelques enseignants-chercheurs, ou bien encore repliées sur elles-mêmes, publiant peu dans des revues internationales.

On peut craindre pour ces structures, dont seule une minorité est porteuse d'un projet scientifique collectif et cohérent, qu'elles ne disparaissent à plus ou moins brève échéance, même si elles abritent quelques individualités développant des thématiques intéressantes et novatrices. Leur pérennité suppose, en effet, non seulement que les thématiques soient novatrices mais qu'elles soient aussi portées collectivement, ce qui signifie que l'UPPA fasse un choix parmi elles et se donne les moyens de les accompagner en crédits et en emplois, en quantité suffisante et en proscrivant le "saupoudrage".

2 - UNE PROPORTION TROP IMPORTANTE D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS NON ENGAGÉS DANS LA RECHERCHE

L'université doit tirer les conséquences de la trop faible implication dans la recherche d'une fraction importante de ses enseignants-chercheurs et d'une trop grande dispersion de ses moyens humains. Cela suppose qu'à l'avenir, les enseignants nouvellement recrutés, en particulier les maîtres de conférences, soient affectés à des structures de recherche existantes ou à développer, afin qu'un environnement scientifique porteur leur permette de mener à bien une recherche de qualité, selon des thématiques choisies non par eux-mêmes, mais par leur laboratoire d'accueil, en cohérence avec ses axes de développement.

Cependant, on l'a dit : cette situation s'explique certainement, en partie, par la place qu'occupent le transfert de technologie et la collaboration avec les PME-PMI. Il importe donc de veiller à ce que ce type d'activité, par ailleurs encouragé au plan national, ne limite pas la capacité de l'UPPA à développer une recherche de haut niveau, et celle de ses chercheurs à valoriser la qualité de leur investissement, conformément aux critères d'évaluation en vigueur, nationalement et internationalement. On constate, d'ailleurs, que la politique, déjà ancienne, de partenariat avec différentes grandes entreprises régionales, a été porteuse d'une dynamique, qui vaut à certains des laboratoires de l'UPPA la reconnaissance dont ils jouissent aujourd'hui.

3 - UNE OFFRE DE FORMATION À RESTRUCTURER EN FONCTION DES PRIORITÉS SCIENTIFIQUES DE L'UNIVERSITÉ

Ces choix scientifiques ne sont certainement pas neutres par rapport au développement de l'offre de formation, qui, dans sa diversité, a pu conduire à des recrutements peu compatibles avec une politique de recherche maîtrisée. Il faut sans doute admettre que l'UPPA ne peut répondre à toutes les sollicitations en matière de formation, mais qu'une image renforcée de son potentiel scientifique doit conforter son attractivité pour les formations proposées. Le resserrement du nombre des thématiques de recherche et la restructuration des laboratoires doivent aller de pair avec la refonte de l'offre de formation. La mise en place du LMD est une excellente occasion pour mener une telle politique et pour revoir l'organisation des DEA, devenus masters.

L'adéquation des cursus avec les priorités affichées par l'établissement, et le souci du suivi des étudiants et de leur devenir à la sortie de l'université, en particulier des docteurs, devraient davantage mobiliser les enseignants dans certaines disciplines.

4 - LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT VOLONTARISTE POUR RELEVER LE DÉFI DE LA COMPÉTITION NATIONALE ET EUROPÉENNE

C'est donc au prix d'une politique mieux affirmée qui devrait galvaniser les énergies dans le cadre du prochain contrat d'établissement que l'UPPA pourra, à terme, atteindre un poids scientifique qui dépassera la renommée de tel chercheur ou de tel laboratoire. De par son histoire, elle est encore tiraillée entre une vocation à répondre à une demande de proximité, qui s'exprime dans ses différentes composantes et lui permet de jouer le rôle éminemment louable "d'ascenseur social", et la vocation d'universalité, qui implique ouverture sur l'extérieur, accueil de nombreux étudiants étrangers ou venus d'autres régions pour suivre des enseignements de qualité et spécifiques, qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement immédiat.

À l'heure de la compétition européenne, de nouvelles exigences apparaissent pour toute université qui vise à dépasser le niveau régional ou, mieux, le niveau national. L'UPPA est née d'une demande de proximité et a dû s'imposer à un voisinage universitaire d'importance, constitué par les universités de Toulouse et de Bordeaux. Pour surmonter ses faiblesses, elle doit se montrer capable d'élever l'ensemble de sa recherche au moins au niveau moyen national, de mener une politique de recrutement et de mobilisation des enseignants-chercheurs actuellement en poste, grâce à des choix scientifiques stratégiques, et de proposer une offre de formation en adéquation avec eux. Cette politique, déterminante pour son avenir, n'est pas en contradiction avec un rôle de proximité en matière de formation au niveau L, proposé par la réforme en cours.

LA VALORISATION
INDUSTRIELLE
DE LA RECHERCHE

I - VAL-UPPA : DE LA "CELLULE DE VALORISATION" À LA "DIRECTION DE LA VALORISATION"

1 - L'UPPA ET SON ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

L'environnement industriel de l'université

Le tissu économique du sud aquitain (500 000 habitants) est formé de 11 000 entreprises de toutes tailles, le plus souvent sous-traitantes mais de qualité, couvrant tous les secteurs d'activité. Cependant trois secteurs se distinguent : la pétrochimie, l'agriculture et l'aéronautique. Tous trois ont subi, ces dernières années, de profondes mutations et ont été amenés à réaliser des produits à haute valeur ajoutée. Ainsi l'aéronautique, qui emploie 16 000 salariés, a évolué vers la fabrication de pièces de haute technicité et les collectivités locales exercent, pour que la valorisation des acquis de la recherche se développe, de fortes pressions, relayées par les trois grands groupes industriels de la région : Total Fina Elf (TFE) pour l'industrie du pétrole, Atochem pour la chimie, Turbomeca pour l'aéronautique et la mécanique de précision. L'Institut français du pétrole (IFP) est aussi très présent.

La proximité d'Elf a joué un rôle déterminant dans la création et l'orientation des laboratoires de recherche les plus importants de l'UPPA dans quatre disciplines : la chimie, la physique, les mathématiques appliquées et l'imagerie, les sciences de la terre et de l'univers. Dans les autres domaines (biologie, sciences de l'homme et de la société), de nombreux thèmes de recherche se sont également développés en harmonie avec les activités locales : culturelles, sociologiques, écologiques, voire touristiques.

L'activité de valorisation avant la création de VAL-UPPA

Les liens de l'université avec le tissu économique local sont bien antérieurs à l'organisation par l'UPPA de la valorisation de ses ressources. Ils se concrétisent par des contrats établis directement entre les laboratoires et les grandes entreprises essentiellement, les PME n'étant que faiblement concernées par ce type de partenariat. Les actions de conseil et les petits travaux ne sont généralement pas connus de l'établissement, que certains laboratoires ne souhaitent pas voir s'immiscer dans leurs relations avec les entreprises.

À l'extérieur de l'université, la situation n'est pas moins complexe. Ainsi ont été créés :

- trois structures associatives, cofinancées par le Conseil régional et l'Europe (FEDER) :
 - . *le Pôle Polymères Sud (PPS)*, qui assiste les PMI dans le domaine de la plasturgie ;
 - . *l'association Créacol*, dont l'audience est nationale et qui diffuse des informations et des conseils aux entreprises pour des problèmes d'adhésifs, en faisant appel à des universitaires identifiés pour leur expertise ;
 - . *le cabinet Adour Compétitivité*, actif dans le conseil, le management et l'appel de capitaux ;
- six pôles thématiques, fortement subventionnés par les collectivités locales :
 - . *le pôle Aquitaine Matériaux, Mécanique* dans le domaine de la plasturgie, des polymères, de la céramique et de la mécanique aéronautique ;
 - . *le pôle Aquitaine Santé* ;
 - . *le pôle Agro-alimentaire et Nutrition* ;
 - . *le pôle Environnement* ;
 - . *le pôle Forêt, Bois, Papier* ;
 - . *le pôle TIC*.

Ces pôles ont pour mission d'organiser l'appui aux entreprises en recherche & développement. Ils procèdent à deux appels d'offres annuels pour lier laboratoires et PME, et financent à concurrence de 50% des contrats de recherche, de l'ordre de 30,49 K€ pour la plupart, la moitié étant portée au crédit du laboratoire. Ce système fonctionne bien, mais, pour répondre à la demande des entreprises, est amené à puiser dans les ressources humaines et matérielles des laboratoires de l'UPPA, sans réel contrôle de la part des instances de l'université.

2 - LA CRÉATION DE VAL-UPPA

La mise en place de la Direction de la valorisation, VAL-UPPA, a été lancée en 1996 avec un financement important de l'État et des collectivités locales. Elle s'est effectuée selon un plan méthodique, qui a tenu compte des réalités locales.

Placé sous la responsabilité du vice-président chargé du partenariat, le service regroupe aujourd'hui un directeur (ingénieur de recherche, en poste depuis 3 ans), une juriste titulaire d'un DESS en Droit des affaires, une secrétaire et une comptable à mi-temps.

Les actions de communication interne

La mise en place de VAL-UPPA s'est accompagnée d'un dialogue avec les enseignants-chercheurs pour les informer et les convaincre de la nécessité d'un effort coordonné par l'université. La démarche a été suivie du recensement des ressources de tous les laboratoires afin de proposer une description de leurs activités en termes assimilables par le monde économique.

Ce travail, amorcé en janvier 1999, s'est échelonné sur deux ans et demi pour l'ensemble des laboratoires. Il s'est concrétisé par la rédaction d'une plaquette composée de fiches correspondant aux différents secteurs d'activité du monde industriel. Ces thématiques transversales ne sont associées à aucun laboratoire de façon nominative. Seul le service de valorisation, guichet unique pour les entreprises, peut choisir l'équipe la mieux à même d'effectuer l'expertise demandée.

Les actions de communication externe

Pour assurer une véritable valorisation de l'université, VAL-UPPA mène une campagne de communication sur les formations dispensées à l'UPPA. Avec l'appui des Chambres de commerce et d'industrie, le service édite, à destination des industriels, un recueil de fiches indiquant, pour chaque formation, son contenu, les caractéristiques des stages qui l'accompagnent ainsi que le niveau des étudiants.

Si l'ensemble de ces initiatives est jugé favorablement par les responsables en charge du secteur économique au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques ou à Pau, le bilan doit être tempéré par l'impact encore limité de VAL-UPPA auprès des PME-PMI. En effet, et bien que les CCI comme le Conseil régional d'Aquitaine apportent au service leur soutien financier, les premières restent partisans d'une limitation de ses actions dans les entreprises, tandis que les chargés de mission des pôles thématiques créés par le second ne semblent pas enclins à accepter une incursion directe de VAL-UPPA dans le tissu économique local.

Pour vaincre ces réticences, VAL-UPPA organise tous les ans trois journées "ouvertes", qui regroupent quelque 350 participants, 200 de l'UPPA et 150 extérieurs, parmi lesquels 40% sont des industriels et 60% des institutionnels. Chacune de ces manifestations a permis d'établir en moyenne 10 partenariats avec des industriels, pour un contrat de recherche ou pour une activité de conseil.

La création d'un CD-Rom présentant l'université et VAL-UPPA, l'ouverture d'un site Web, la mise en place de la base de données "Valorisation UPPA", accessible depuis le site Internet, le lancement de la *Lettre sur l'innovation* témoignent de la politique offensive et volontariste que mène l'établissement à l'intention du milieu économique environnant. Ces outils seront d'autant plus efficaces qu'ils seront en prise avec la réalité des besoins de l'entreprise, et qu'ils seront actualisés régulièrement.

La réorganisation du "circuit" des contrats

En 1996, environ 80 contrats de recherche représentant un volume financier de l'ordre de 1,52 M€, étaient signés par les laboratoires et gérés, pour plus de la moitié d'entre eux, par l'Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des laboratoires de recherche et des entreprises d'Aquitaine (ADERA). L'université, officiellement informée par une fiche de synthèse, n'était pas signataire, et la communauté était plutôt hostile à toute ingérence de sa part dans le circuit des contrats.

Entreprise en 1999, l'analyse de la situation en matière de contrats et brevets à l'UPPA montre les défaillances des pratiques antérieures. Elle conduit au recrutement d'une juriste, chargée de revoir les modalités de négociation des contrats sur les plans financier et juridique. Les améliorations sont évidentes, parmi lesquelles l'accroissement du montant des contrats, souvent sous-évalué par les chercheurs. Une fiche de suivi de négociation est régulièrement communiquée. La souplesse et la rapidité dans le traitement des dossiers expliquent la réussite de la démarche, qui a abouti progressivement à un nouveau circuit, au cours duquel il est procédé à une triple validation : juridique et économique sous la responsabilité de VAL-UPPA, scientifique sous celle du Conseil scientifique, comptable et financière sous le contrôle de l'agent comptable. L'ensemble de ces opérations s'échelonne sur une durée d'un mois environ. Il en ressort :

- une très grande amélioration des clauses de protection au bénéfice de l'UPPA ;
- une revalorisation d'ensemble des montants des contrats (de l'ordre de 400 KF, globalement) ;
- l'étude du dépôt de trois brevets : un avec le CNRS, un en copropriété avec Air Liquide et un avec Jouan Robotics ;
- la mise en place d'un forum et la rédaction d'un guide sur la propriété industrielle ;
- la mise à la disposition des chercheurs d'un *vade-mecum* et de modèles-types de contrat.

À l'actif du service, il faut encore citer :

- la mise à l'étude d'une procédure de suivi des contrats en cours d'exécution ;
- la signature d'un nouvel accord-cadre entre l'UPPA et l'ADERA ;
- la réactualisation d'accords-cadres avec l'IFP et TFE ;
- la promotion de contrats de "transmission de savoir-faire", selon lesquels l'UPPA recouvre un pourcentage du prix de vente du produit fini dont le prototype émane d'un de ses laboratoires. Trois contrats de ce type sont en cours.

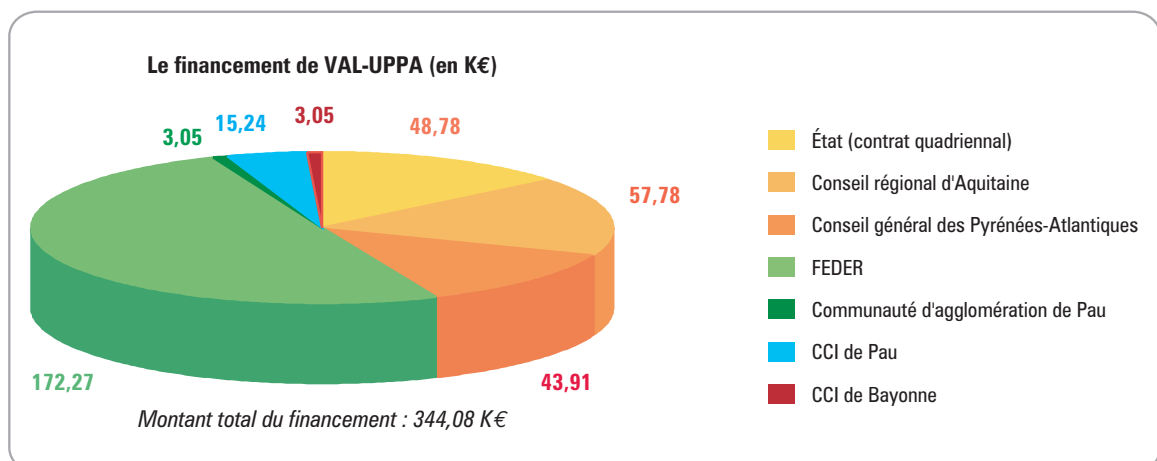
La création de "cellules d'applications"

En accord avec certains laboratoires, les institutions régionales ou départementales subventionnent la création de deux "cellules d'applications" - UT2A et UPPA MAT - qui utilisent les ressources de l'université pour traiter sous contrat des prestations de service ou de recherche & développement. Cette création reflète la prise de conscience conjointe, par les chercheurs et l'université, de la nécessité d'une ouverture sur le monde socio-économique, en particulier sur les PME-PMI.

3 - LE BILAN DE CINQ ANNÉES D'EXERCICE

Les sources de financement de VAL-UPPA

La mise en place et le développement de VAL-UPPA ont été financés par la plupart des institutionnels présents en Aquitaine, que l'université a su mobiliser par sa politique de soutien à la valorisation. La répartition des sources de ce financement, pour la période 1996-2001, éclaire l'intérêt des pouvoirs publics et l'engagement des collectivités territoriales aux côtés de l'État (figure ci-après).



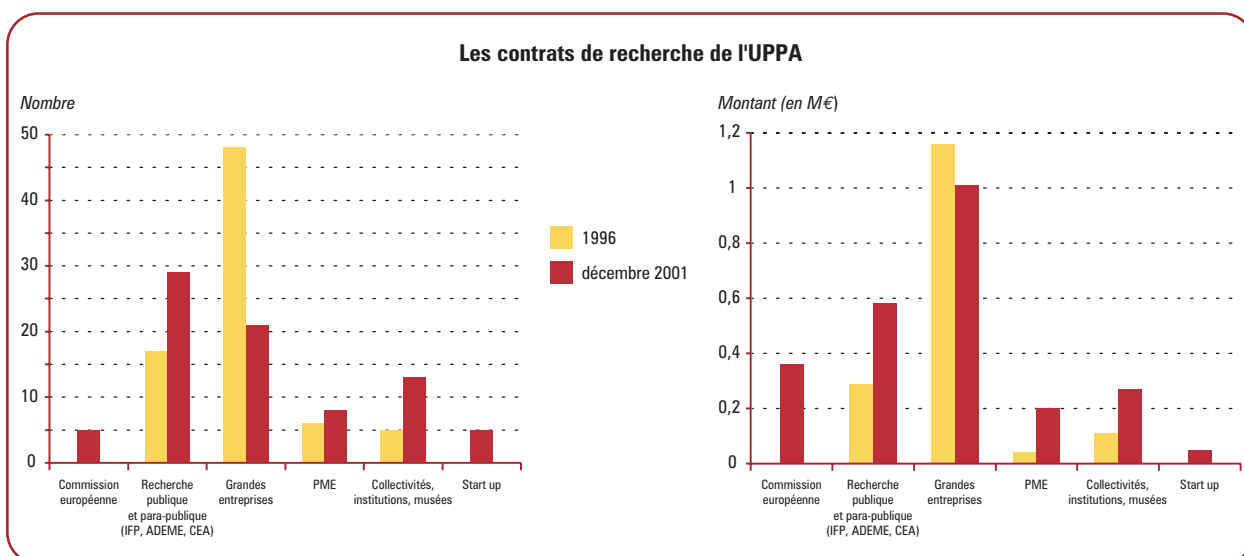
Le soutien au montage et au fonctionnement vient surtout de l'État et du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Le Conseil régional et le FEDER sont principalement intéressés par l'action de communication interne qui permet de mettre au jour les ressources de l'université et s'inscrit dans leur politique de contrôle général du soutien aux entreprises par le biais du Réseau de diffusion technologique (RDT).

L'accroissement des ressources propres au fonctionnement du service n'est pas encore sensible. VAL-UPPA assure le financement de deux personnes, auxquelles une troisième pourrait s'ajouter pour prendre en charge l'interface avec les PME.

VAL-UPPA dans sa mission de négociation

La quasi-totalité des contrats dont bénéficient les laboratoires passe désormais par VAL-UPPA. En 2001, cette activité a concerné 58 contrats de recherche, 5 contrats de prestations de service et 2 contrats de transfert. L'augmentation d'environ 50% du montant total des contrats est majoritairement due aux contrats de recherche, au nombre desquels l'UPPA compte les contrats européens auxquels sont associés des industriels. La notion de valorisation de la recherche est essentiellement, ici, associée à celles de propriété industrielle et de contrat.

La typologie des contrats de recherche évolue lentement, comme le montre la figure suivante. Ainsi, de 1996 à 2001, on note une apparition des contrats européens et une augmentation du nombre des contrats associant des organismes de recherche publique ou para-publique, les collectivités, les PME. Parallèlement, le nombre des contrats avec les grandes entreprises est en baisse, mais le montant global concerné reste du même ordre de grandeur.



Parmi les 58 contrats examinés en 2001, 22 ont reçu un avis favorable, 26 un avis réservé et ont été remis à l'étude, 10 un avis défavorable pour raisons majeures. 33 de ces contrats ont été renégociés et rédigés par VAL-UPPA. La plus-value apportée par le service concerne : à 72% le montant du contrat, l'augmentation totale étant de 56,41 K€ ; la propriété des résultats, laissée majoritairement à l'entreprise (60%) ou partagée (31%) ; les redevances, améliorées dans 24% des cas.

Il reste que deux associations - l'ADERA, et à titre exceptionnel l'APESA (Association Pôle environnement sud-aquitain) - se voient encore confier régulièrement la gestion des contrats, mais désormais elles ne sont plus le principal contractant ; l'université est, dans tous les cas, partie prenante lorsque les clauses comportent des embauches de personnel.

Enfin, VAL-UPPA se voit confier la mission de réviser ou d'améliorer certains accords de partenariat ou conventions avec des établissements du secteur public ou avec des entreprises. Huit contrats ou conventions ont ainsi été revus en 2001.

Le transfert de technologie

VAL-UPPA supervise l'ensemble des actions de transfert pour le compte de l'université : montage et accompagnement des cellules d'applications, telles UT2A et UPPA MAT ; aide à la création de la cellule OPERA ; instruction des projets de transfert ou de création d'entreprise soumis à l'incubateur IRA.

Elle s'attache à sensibiliser la communauté scientifique, en particulier les étudiants, à l'importance du transfert des savoirs et savoir-faire vers les entreprises. Elle s'emploie également à détecter les projets innovants et à préparer leur transfert vers le secteur concurrentiel, soit par la création d'entreprise, soit par la prise de brevet. L'opération Visa Valoris, financée par la Région Aquitaine, le FEDER et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, contribue à cette démarche et apporte une aide au transfert pour les projets qui ont été sélectionnés par un jury régional.

Les relations avec les associations "loi de 1901"

La gestion par une association des contrats établis directement entre un laboratoire et un partenaire industriel est un problème récurrent dans les universités. La mise en place de VAL-UPPA a permis de régulariser très efficacement et très rapidement ce type de situation, en instaurant une information et un agrément réciproques entre l'université et l'association concernée.

L'ADERA est plus particulièrement sollicitée lorsque le contrat implique la gestion de masses salariales. Dans ce cas, le protocole d'accord préparé par VAL-UPPA est soumis à l'association pour avis, avant signature du contrat par le président. Un conseil de surveillance commun a été créé. Ces modalités assurent plus de souplesse dans la gestion et dans la rémunération des personnels engagés sur ces contrats.

4 - PERSPECTIVES

Le champ d'action de VAL-UPPA s'est jusque-là limité à la valorisation des ressources de l'université et à la reprise en main de sa politique des contrats, dans un contexte concurrentiel où les institutions régionales et les collectivités locales apportent ouvertement leur soutien à six pôles thématiques, dont la mission première est d'aller sur le terrain des entreprises.

Ayant atteint un bon niveau de reconnaissance auprès des laboratoires de l'université comme du secteur économique, VAL-UPPA entend désormais élargir son périmètre et non seulement valoriser la recherche au travers d'accords de partenariat ou de contrats, mais aussi accompagner le transfert de technologie, participer activement à l'incubateur de la Région Aquitaine et traiter directement avec les entreprises. Cette volonté devrait se traduire prochainement par le recrutement d'une personne chargée d'assurer la liaison avec les entreprises et d'y détecter des possibilités de stage pour les étudiants. Cette décision est un élément décisif pour l'avenir de VAL-UPPA dans son rôle de porte-parole de l'ensemble des forces de valorisation de l'université auprès des acteurs socio-économiques de son environnement régional.

II - LE PROBLÈME DES CELLULES D'APPLICATIONS

Les cellules d'applications UT2A, UPPA MAT et OPERA ont été créées, avec l'accord de l'université, pour répondre à une forte demande des entreprises en prestations de service. Subventionnées par le FEDER, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et le CPER, elles font juridiquement partie de l'ADERA, sont administrées et gérées par elle. Elles s'appuient sur des laboratoires de l'UPPA, dont elles sont parfois issues.

Ces cellules "vendent" de la formation, du conseil et des prestations de service, qu'elles réalisent ou font réaliser dans les laboratoires de l'UPPA, avec leur matériel. Membres du Réseau de diffusion technologique d'Aquitaine, elles ont vocation à faire de la prospection, et, quand les études sont contractualisées, elles impliquent le partenaire industriel, l'ADERA et l'UPPA à travers ses laboratoires.

Le financement de ces cellules par le Conseil régional n'est assuré que pour trois ans, au bout desquels elles ont obligation à s'autofinancer. En fait, seule UPPA MAT n'a pas encore atteint cet objectif, et, en dépit de la croissance constante de son chiffre d'affaires, la question de sa survie pourrait se poser à brève échéance, sans que l'université n'ait aucune obligation contractuelle à reprendre son fonctionnement.

1 - ULTRA TRACES ANALYSE AQUITAINE (UT2A)

Thématique et mode de fonctionnement

La cellule UT2A est adossée au Laboratoire de chimie analytique bio-organique et environnement (LCABIE, UMR 5034). Elle offre des prestations en analyse et conseil, et réalise des contrats d'étude et des formations dans les domaines de l'analyse de métaux en ultra traces, de la détermination des formes chimiques des éléments à l'état de traces, de la caractérisation des biomolécules et des procédés industriels. À titre d'exemple pour 2001, les prestations se sont réparties en 30% de sous-traitance, 60% de contrats d'études pour de grandes sociétés et 10% de formations (aide au service après-vente d'entreprises vendant de l'instrumentation).

La cellule UT2A s'efforce de ne pas entrer en concurrence avec des laboratoires privés ou de type EPIC, en éliminant de son champ d'action des prestations "normées" ou de routine pour ne retenir que des cas spécifiques et originaux. On mesure à nouveau l'ambiguïté d'une situation où la structure doit s'autofinancer sans pouvoir se positionner clairement dans le secteur concurrentiel.

Situation financière et perspectives

UT2A finance actuellement les salaires de 4 personnes : un ingénieur gestionnaire, deux ingénieurs d'applications et un ingénieur chargé du conseil et de la formation. Le montant des contrats se répartit de la façon suivante : 3% pour l'UPPA, alors qu'aucune convention ne la lie à UT2A, 7% pour l'ADERA, 45% pour le laboratoire et 45% pour UT2A (salaires, fonctionnement, missions, communication). Les recettes annuelles oscillent entre 140 000 et 220 000 €, dont une bonne part - entre 25 et 60 000 € - provient de subventions du FEDER, du Conseil régional, du CPER... Les dépenses incluent une part importante de reversement aux laboratoires d'appui, et la masse salariale n'a cessé d'augmenter, passant de 45 845 € en 1999 à 120 000 € en 2001. L'objectif d'autofinancement semblait difficile à atteindre en 2002, d'autant que le budget a dû également supporter des investissements en matériel importants.

Les projections budgétaires pour 2003 et 2004 prévoient une faible progression de la masse salariale et une augmentation des prestations, qui laissent espérer un équilibre sans recours aux subventions publiques, mais qui ne manqueront pas de poser la question de l'autonomie juridique de la structure.

2 - UPPA MAT

Thématique et mode de fonctionnement

La cellule UPPA MAT, créée en 1999, s'appuie sur trois laboratoires : le Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire, le Laboratoire de physico-chimie des polymères et le Laboratoire d'électronique des gaz et des plasmas. Elle a pour rôle de rendre plus lisible l'offre de valorisation et de formation des laboratoires dans le domaine des matériaux, en prospectant directement auprès des entreprises. Elle réalise elle-même ou fait réaliser des prestations de service et des études à court terme, et organise des stages de formation aux techniques de caractérisation des matériaux.

Son fonctionnement est régi par trois conventions soumises au CA de l'UPPA : une convention tripartite de gestion des prestations et du personnel UPPA / ADERA / UPPA MAT ; un règlement régissant les relations avec les trois laboratoires d'appui ; un règlement interne plaçant la cellule sous l'autorité du Conseil de surveillance et la faisant diriger par un bureau.

Situation financière et perspectives

UPPA MAT salarie deux permanents de niveau ingénieur et assistant d'ingénieur, pour une masse salariale de 71 700 € en 2002. Les frais de fonctionnement et de mission s'élèvent à 21 200 € et le reversement aux laboratoires est de l'ordre de 15 000 €. Le budget de 122 700 € est équilibré par des subventions à près de 70%, prestations et formation n'ayant rapporté que 39 000 €. Dans ce cas également, l'autonomie financière est difficilement envisageable et l'on peut regretter qu'une étude de marché n'ait pas précédé le lancement de la cellule.

3 - OPERA

La cellule OPERA, créée en avril 2002, est issue de la collaboration entre Total Fina Elf et l'UPPA, dans le domaine du prototypage de logiciels de recherche en géophysique appliquée à la prospection pétrolière. Les laboratoires impliqués sont le Laboratoire de mathématiques appliquées, le Laboratoire d'imagerie géophysique et le Laboratoire d'informatique de l'UPPA.

La cellule emploie un gestionnaire, deux ingénieurs et une secrétaire à mi-temps, gérés par l'ADERA. Son budget est de l'ordre de 600 000 € par an, le financement étant essentiellement assuré par TFE.

4 - LE PROJET D'UNE CELLULE D'APPLICATIONS EN ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

Issu de la collaboration entre l'UPPA et l'IFREMER, ce projet a pour objectif de valoriser les technologies mises au point dans les laboratoires de l'université pour le suivi des milieux aquatiques continentaux et littoraux : mise en place d'échantillonnages, élaboration de tableaux de bord de suivi des milieux aquatiques. Les partenaires visés sont l'Agence de l'eau, l'Institution Adour... Les laboratoires impliqués sont le Laboratoire de mathématiques appliquées, le Laboratoire d'écologie moléculaire et le LCABIE.

La cellule sera animée par un gestionnaire, docteur en écologie, deux ingénieurs en écologie et un docteur en mathématiques numériques, gérés par l'ADERA. Le budget prévisionnel est de l'ordre de 150 000 € par an.

5 - CONCLUSION

Le fonctionnement des cellules d'applications soulève plusieurs questions, auxquelles l'université et ses partenaires doivent s'employer à répondre.

Les rapports entre les cellules d'applications et l'UPPA

L'université reçoit 3% du montant hors taxes des contrats et subventions perçu par les cellules (270 000 € annuels environ), soit 15 240 €. Cette somme est loin de couvrir les frais de fonctionnement et l'amortissement des matériels utilisés dans les laboratoires. L'université n'a, par ailleurs, aucune connaissance de l'usage réservé aux sommes reversées par les cellules aux laboratoires (en général de l'ordre de 45% du montant des contrats). Il paraît utile que ces ambiguïtés, liées aux coûts et aux charges des uns et des autres, soient levées.

Le poids des prestations de service sur l'activité des laboratoires

On constate que certains laboratoires, en particulier le LCABIE, se trouvent impliqués dans plusieurs cellules et la question se pose de l'équilibre à trouver entre les activités relevant des cellules d'applications et celles relevant de la recherche, de telle sorte que celle-ci ne finisse pas par souffrir du manque de disponibilité des matériels et des chercheurs, surinvestis dans les prestations de service.

Le positionnement des cellules dans un paysage concurrentiel

Dans un contexte de concurrence avec d'autres laboratoires, privés ou semi-publics, l'offre de transfert issue des laboratoires de l'UPPA se doit de préserver sa qualité, mais aussi d'être évaluée et facturée à son juste prix. On note ici, ce qui est par ailleurs courant dans les universités, la difficulté à estimer des coûts qui n'intègrent pas forcément correctement l'amortissement d'appareillages très coûteux ou le coût de la main-d'œuvre. Cette situation est d'autant plus sérieuse que les cellules, UT2A en particulier, n'ont pas montré jusque-là leur capacité à s'autofinancer. Il y a lieu aussi de s'interroger sur leur spécificité et sur la valeur ajoutée par rapport à ces autres structures, lorsqu'elles oeuvrent dans les mêmes champs. L'ambiguïté de leur positionnement et l'incertitude sur le soutien qu'elles peuvent attendre en cas de difficulté doivent inciter l'UPPA à analyser la situation sous tous ses aspects et à proposer des dispositions en conséquence.

III - L'INCUBATEUR ET LES PROJETS D'ENTREPRISE

1 - L'INCUBATEUR DE LA RÉGION AQUITAINE (IRA)

L'IRA est l'un des 31 incubateurs dont dispose la France à l'heure actuelle. Créé en 2000 sous statut associatif, il devrait devenir société anonyme ou GIP en mai 2003.

Il associe 12 membres fondateurs, parmi lesquels l'UPPA, les Universités Bordeaux I et II, l'ESTIA, le CNRS et de CHU de Bordeaux. Il recueille le soutien financier du MEN (1,37 M€), du FEDER (0,91 M€), du Conseil régional (38,11 K€) et des collectivités locales de l'Adour, l'ensemble de ses membres apportant 0,43 M€. En tant que membre, le Conseil général cofinance les projets porteurs à hauteur de 22,87 K€/an.

L'IRA, dirigé par une personne détachée du CNRS, déploie son activité sur trois sites, chacun animé par une personne : ADOUR, Sciences et Techniques (Bordeaux I) et CHU (Bordeaux II). Il dispose de trois comités de site, mais d'un comité d'agrément unique qui examine *in fine* les projets. Le site ADOUR, qui concerne plus directement l'UPPA, comprend lui-même trois localisations à Pau, Mont-de-Marsan et Bayonne.

Fonctionnement

Les financements ont été garantis sur trois ans, mais leur versement à l'IRA est assujéti au nombre de projets accueillis sur cette durée : il ne sera total que pour au moins 60 projets. À l'heure actuelle, sur les 42 projets intégrés dans la structure, 15 sont en incubation pour une durée de 12 à 18 mois, en ADOUR.

L'identification des projets émanant de l'université est faite par VAL-UPPA, en collaboration avec l'IRA, sous la direction du vice-président chargé de la valorisation. Les dossiers retenus sont transmis successivement au comité de site, puis au comité d'agrément.

En moyenne, avant passage devant le comité, 50% des dossiers présentés sont refusés et réorientés vers d'autres structures. 30% des porteurs de projets retenus abandonnent. Ceux-ci sont souvent extérieurs à l'université et les deux tiers des projets n'émanent pas de laboratoires universitaires, mais il n'est pas facile de dégager des moyens humains parmi des chercheurs déjà très impliqués dans leurs laboratoires.

L'activité d'encadrement de l'IRA est classique : études de marché, aide à la construction du projet et au montage du dossier, initiation au management... L'approche humaine et technique, et le dialogue permanent avec le porteur du projet pour soutenir, continuer ou interrompre l'entreprise sont à porter au crédit de l'IRA, du moins de sa branche ADOUR. Ses responsables paraissent faire preuve de pragmatisme et de lucidité ; leur travail sur les outils de pilotage et les indicateurs a paru excellent, et leur collaboration avec VAL-UPPA est exemplaire.

2 - UN EXEMPLE D'ENTREPRISE EN INCUBATION : LA SOCIÉTÉ AAT

Aerospace Adour Technology (AAT) développe le projet d'un dirigeable de structure souple, gros porteur capable de se poser sans infrastructure particulière et de transporter, à faible altitude, 250 tonnes à 150 km/h, en consommant 8 fois moins de carburant qu'un avion de 30 tonnes. L'UPPA n'est pas l'initiateur de ce projet, mais le Laboratoire de mathématiques appliquées et le LATEP sont chargés des calculs aérodynamiques.

À l'heure actuelle, trois personnes, un chercheur de l'INRIA et deux maîtres de conférences, travaillent sur ces modélisations. Comme cela a déjà été évoqué plus généralement, la question pourrait se poser du risque pris en favorisant la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale en amont. Il faut cependant souligner que seuls deux universitaires, sur les 30 permanents que compte le laboratoire, sont impliqués, et que l'intérêt scientifique de ce travail est fondamental, car il met en jeu des compétences sans équivalent au plan international dans le domaine aéronaval. Ce travail de modélisation donne, par ailleurs, matière à plusieurs publications en recherche fondamentale.

Il faut, enfin, souligner l'investissement constant de VAL-UPPA et de l'incubateur dans ce projet, qui représente à terme un budget d'environ 1,5 milliards d'€, et qui est par ailleurs soutenu par l'IFP et, dans son développement, par le Conseil régional d'Aquitaine.

IV - LES RELATIONS DE L'UPPA AVEC L'INDUSTRIE

1 - L'INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE (IFP)

Le laboratoire de l'IFP de Pau, qui regroupe 15 personnes, travaille en relation étroite avec VAL-UPPA, qu'il soutient dans ses actions de valorisation. Il constitue une antenne du service de l'IFP d'aide aux PME-PMI. L'appui apporté aux entreprises consiste essentiellement en la mise au point de brevets utiles à leur développement.

L'IFP s'est particulièrement intéressé à la création d'un centre de compétences en géophysique recourant à la tomographie 3D et nécessitant un fort investissement en moyens de calcul. C'est dans ce contexte que deux accords-cadres, l'un en mathématiques appliquées, l'autre en géophysique, ont été conclus entre l'IFP, l'UPPA et l'Université Paris VI. Depuis 1999, les rencontres scientifiques ainsi que les échanges de stagiaires et de chercheurs entre l'UPPA et l'IFP se sont multipliés. Cinq doctorants au moins, bénéficiant de bourses ou d'allocations de recherche et un post-doc sont impliqués dans des projets communs. Enfin, l'IFP participe aux frais de fonctionnement de différents laboratoires, dans le cadre de relations contractuelles.

2 - TOTAL FINA ELF (TFE)

Comme d'autres institutions, tels l'IFREMER, l'IFP et différentes universités, l'UPPA est impliquée dans une partie des recherches fondamentales menées en amont pour faire face aux contraintes de l'exploitation des gisements de pétrole en mer. Outre leur collaboration dans la cellule OPERA, l'UPPA et TFE collaborent au sein d'une unité mixte, l'UMR Imagerie géophysique. Deux autres unités de ce type sont en cours de création à l'UPPA, l'une sur la physique des fluides complexes, l'autre en recherche technologique. Là encore, il faut souligner la qualité du dialogue avec l'entreprise et l'engagement des chercheurs qui ont accepté ce type de collaboration.

3 - TURBOMECA

Spécialiste des turbines, Turbomeca a une forte culture de recherche interne, très fermée du fait de la concurrence. C'est en 1991, que rachetée par Snecma, l'entreprise se tourne vers l'UPPA pour ses compétences et sa proximité, sur les questions d'échanges thermiques, d'écoulement et de refroidissement de cuves de combustion. Le laboratoire "virtuel", créé conjointement par Turbomeca et l'UPPA en 1993, le Laboratoire Aquitaine de recherches aérothermiques (LARA), a aujourd'hui cessé ses activités. L'entreprise manifeste cependant sa volonté de réactiver ses relations avec l'université.

4 - JOUAN ROBOTICS

L'activité de cette PME est tournée vers la spéciation des formes chimiques des différents métaux présents dans l'environnement. Sa collaboration avec l'UPPA se traduit par la mise en place d'une convention CIFRE avec le LCABIE, aux termes de laquelle l'université s'engage à apporter les compétences d'un étudiant présélectionné, et l'entreprise à élaborer un projet qui justifie un travail de recherche de 3 ans.

Cette collaboration s'est, par ailleurs, concrétisée par le dépôt d'un brevet par l'entreprise, dont celle-ci retourne 50% des redevances à l'UPPA. Un autre brevet est en cours de dépôt, en copropriété UPPA/CNRS, et, pour l'université, le retour sur redevances est en cours de négociation. La réussite de cette collaboration tient beaucoup à la qualité du dialogue qui a pu être noué entre la société et l'UPPA.

V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1 - VAL-UPPA : UN MODÈLE

VAL-UPPA bénéficie d'une équipe dynamique et reconnue, qui allie la connaissance du milieu de la recherche et de la sphère industrielle à des compétences en droit et en gestion. Cela lui permet à la fois de détecter les projets scientifiques susceptibles d'être valorisés, de travailler et de négocier avec les entreprises, et d'assurer la gestion et le suivi des contrats qu'elle suscite. Presque tous les contrats des laboratoires passent désormais par VAL-UPPA : la plus-value apportée est incontestable et reconnue.

Les fiches recensant les compétences des laboratoires et celles décrivant les formations constituent un remarquable outil pour le rayonnement de l'université. Enfin, VAL-UPPA jouit d'une image de sérieux et de compétence auprès des collectivités locales et des entreprises.

Sans remettre en cause ce bilan très positif, il convient d'attirer l'attention sur le fait que les partenariats établis ne sont pas toujours équilibrés, au détriment de l'université, vue par l'entreprise comme un réservoir de compétences au service de ses propres objectifs.

2 - LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Cette structure exemplaire se trouve fragilisée par la conjonction de trois problèmes : l'absence d'un gestionnaire commercial, le départ du vice-président Partenariat et la situation créée par l'existence des cellules d'applications.

- Il appartient à l'UPPA d'assurer la poursuite de la politique engagée en matière de valorisation
- en veillant à préserver l'autonomie de VAL-UPPA et à bien distinguer les structures de pilotage de la recherche de celles du partenariat et de la valorisation ;
 - en lui maintenant sa confiance et son soutien financier, porté à 33 540 € en 2002.

Avec le fonctionnement des cellules d'applications, on a pu mesurer les difficultés d'une politique de valorisation qui s'inscrit dans un paysage complexe et concurrentiel où l'appui aux entreprises des organismes régionaux, départementaux et consulaires rencontre la volonté de valorisation des universités, encouragée par leurs autorités de tutelle.

Dans ce contexte, il paraît judicieux de se doter d'une "entité opérationnelle" chargée de la prospection auprès des entreprises et du suivi professionnel des actions. Celle-ci pourrait résulter de la réunion des actuelles cellules d'applications, restructurées pour générer des économies de moyens, auxquelles on adjoindrait un gestionnaire commercial, chercheur ou ingénieur relevant d'un champ disciplinaire large, et de préférence issu du privé. VAL-UPPA serait alors le seul interlocuteur de cette "entité", à l'inverse de la situation présente où les cellules d'applications sont en contact direct avec les laboratoires.

Une telle structure pourrait se voir confier d'autres missions : les actions de conseil et de formation, la veille technologique, le placement des stagiaires et le suivi des stages, la gestion d'un groupe d'experts chargés d'analyser les demandes des entreprises pour les orienter vers les ressources adéquates. Dans l'hypothèse où ces ressources ne seraient pas disponibles dans ses laboratoires, l'UPPA aurait tout intérêt à passer des accords avec d'autres établissements, de façon à ce que, à travers VAL-UPPA, les demandes des entreprises puissent, autant que possible, être toujours satisfaites.

Cette structure, dont la vocation d'interface entre les entreprises et l'université est clairement identifiée, devrait être libérée de la tutelle de l'ADERA, tout en conservant, *via* une convention tripartite, les facilités de gestion qu'offre cette association. L'appui technologique aux PME n'étant pas suffisamment rentable pour assurer un autofinancement, il paraît indispensable que soient prévus les soutiens et subventions (État, Région...) sur lesquels elle pourrait compter pour assurer un fonctionnement pérenne.

La question de la structure juridique de VAL-UPPA et de la structure d'interface décrite précédemment suggère plusieurs hypothèses, selon que la fonction d'interface est intégrée ou non à VAL-UPPA :

- la transformation éventuelle de VAL-UPPA en SAIC suppose une étude approfondie des conditions d'équilibre financier et pose le problème de l'intégration de la structure d'interface, en raison de la limite imposée pour la masse salariale. L'hypothèse de la constitution d'un SAIC, doublé d'une SA assurant la fonction d'interface, présente le risque de générer des conflits entre les deux structures ;
- le maintien de VAL-UPPA sous la forme d'un service de l'université demande que l'on s'assure d'un financement récurrent suffisant et d'un statut permettant de préserver son autonomie opérationnelle. Le regroupement des cellules d'applications au sein d'une structure de type CRITT pourrait être, parallèlement, une solution efficace et rentable pour assurer la fonction d'interface et gérer l'appui aux PME. Quoi qu'il en soit, et en attendant que soient clarifiées les possibilités offertes par la création d'un SAIC, la mission de valorisation de la recherche dispose à l'UPPA d'atouts remarquables, qu'une réflexion appropriée sur l'organisation, les missions et le financement des cellules d'applications devra conforter.

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

Deux phrases extraites de ce rapport résument bien les objectifs qui ont guidé la politique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour depuis sa création et ont conduit l'établissement à la situation présente : *“L'UPPA a été voulue par ses promoteurs comme une université multisite, en interaction avec son environnement. Les collectivités locales des Pays de l'Adour ont fait œuvre de pionniers en souhaitant, il y a trente ans, faire de l'université un élément moteur du développement territorial”*.

Ainsi, avec 13 000 étudiants provenant essentiellement de son aire d'influence, l'UPPA a été en effet un facteur de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, comme en témoignent les 45% d'étudiants boursiers issus des classes moyennes ou défavorisées. Cette volonté l'a plus précisément conduite à développer à Pau une offre de formation très diversifiée, notamment dans le secteur scientifique, et à s'implanter progressivement sur trois autres sites : Bayonne, Tarbes et Mont-de-Marsan. Pour autant, l'UPPA accueille également des étudiants qui ne viennent pas de son aire géographique de recrutement et des étudiants étrangers, témoignage de reconnaissance nationale et de son ouverture progressive aux partenariats internationaux.

L'UPPA est bien insérée dans le tissu économique régional. Ses axes de recherche les plus reconnus sont tournés vers les grandes industries ou vers des thématiques porteuses au plan local. Les perspectives d'évolution de la valorisation de la recherche, axe fort de sa politique, s'inscrivent dans une démarche que l'on retrouvera dans tous les champs d'activité de l'UPPA : concilier ouverture aux partenariats et autonomie de l'université.

I - LA NÉCESSITÉ DE DÉFINIR ET D'AFFICHER UNE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT

L'UPPA doit satisfaire aux exigences scientifiques susceptibles de lui assurer une reconnaissance nationale et internationale tout en répondant aux sollicitations multiples de ses partenaires régionaux qui la soutiennent. Si elle a déjà, par le passé, montré qu'il était possible d'associer ces deux impératifs, elle n'a pas toujours été en mesure de faire prévaloir ses choix, malgré la détermination de ses équipes dirigeantes successives. Il lui appartient aujourd'hui de mieux affirmer les lignes directrices de sa politique, de les faire connaître et partager à ses partenaires ainsi qu'à l'ensemble de l'établissement.

RECOMMANDATION 1 : définir une politique claire, c'est-à-dire afficher des objectifs bien hiérarchisés ; mobiliser les moyens dont l'université dispose pour traduire concrètement ces priorités ; mieux affirmer sa politique vis-à-vis de ses partenaires, en particulier des collectivités territoriales, et obtenir leur soutien.

Cette recommandation concerne notamment les écoles d'ingénieurs, et plus précisément l'ESTIA, que l'UPPA se doit de soutenir avec volontarisme en lui affectant les postes nécessaires à son fonctionnement, fût-ce au prix de redéploiements. Dans le cas contraire, l'université met en péril la place de l'ESTIA en son sein et la perspective d'une structuration plus lisible des formations d'ingénieurs, sous la forme d'une école polytechnique universitaire en particulier.

RECOMMANDATION 2 : veiller à un meilleur fonctionnement des conseils et à une participation accrue aux débats stratégiques pour mieux asseoir la légitimité des choix au sein de l'établissement.

RECOMMANDATION 3 : renforcer la politique de communication interne, moyen d'appropriation de la politique d'établissement par les communautés scientifiques, facteur de connaissance réciproque et vecteur de mutualisation des pratiques entre composantes, de nature à développer une culture d'établissement.

II - LA MODERNISATION DES SERVICES CENTRAUX EN APPUI D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE

Il faut porter au crédit de l'université la réorganisation des services centraux, qui exprime le souci de rationaliser et d'améliorer le service rendu aux étudiants et à la communauté universitaire.

La création d'une direction de la formation, de la vie étudiante et des relations internationales, et d'une direction des ressources humaines, ainsi que la restructuration de la fonction budgétaire, financière et comptable constituent la traduction la plus récente de cette volonté.

L'UPPA apparaît désormais dotée d'une organisation où les grandes fonctions administratives sont adossées à des structures bien identifiées, dont il reste à formaliser les attributions.

Enfin, en mettant en place l'Observatoire des étudiants (ODE), elle a montré qu'elle entendait se doter d'informations dont l'utilité n'est plus à démontrer. Des tableaux de bord fondés sur des indicateurs rigoureusement définis et régulièrement actualisés constituent, en effet, tout comme le contrôle de gestion et le suivi budgétaire, des outils de pilotage déterminants pour la politique de l'établissement.

RECOMMANDATION 4 : définir de façon explicite la répartition des responsabilités et des tâches de gestion entre les services centraux et les composantes, et organiser formellement les délégations de pouvoir et de signature.

RECOMMANDATION 5 : privilégier toute initiative qui contribue au décloisonnement entre les structures, à une bonne coordination entre les services, à l'harmonisation des procédures, et donc au développement d'une culture d'établissement.

RECOMMANDATION 6 : poursuivre l'effort de construction de tableaux de bord et d'indicateurs pertinents pour les différents volets de l'activité de l'université, et soutenir l'ODE pour tirer pleinement partie de ses capacités d'analyse et d'étude.

III - DES ATOUTS INDÉNIABLES EN TERMES D'ACCUEIL ET DE VIE ÉTUDIANTE

Au nombre des atouts de l'UPPA, on mentionnera :

- les campus accueillants, les locaux correctement entretenus et maintenus aux normes de sécurité ;
- une vie étudiante riche, grâce à un service culturel reconnu pour la qualité de son projet et la variété de ses actions, et à un SUAPS aux prestations appréciées, malgré les difficultés rencontrées et le manque de motivation des étudiants pour la pratique sportive ;
- un SCUIO efficace.

Ce bilan, non exhaustif, des points positifs en matière d'accueil, qui traduit un indéniable souci de qualité, doit être nuancé par le constat d'une distribution inégale selon les sites et les composantes des moyens informatiques, des ressources documentaires et de l'accès aux TICE.

Par ailleurs, malgré une volonté de dialogue qu'exprime la mise en place de structures de concertation entre les enseignants et les étudiants, on note la faible participation de ces derniers à la vie de l'université, et la fréquentation réduite, voire inexistante, des instances de débat et de concertation qui leur sont ouvertes.

Dans un contexte qui est donc plutôt favorable, l'évolution des effectifs étudiants, en baisse significative quand la moyenne nationale enregistre une légère augmentation, témoigne pourtant d'un "déficit d'attractivité", qui se manifeste notamment dans les filières scientifiques, et à l'ENS-GTI en particulier.

Enfin, les enquêtes d'insertion confiées à l'Observatoire des étudiants devraient permettre à l'UPPA d'afficher plus clairement son intérêt pour le devenir de ses étudiants et de conforter par là son attractivité en organisant une bonne communication sur cette question primordiale.

RECOMMANDATION 7 : veiller à une répartition équitable des outils de travail offerts aux étudiants et les inciter à participer à la vie universitaire, notamment en les associant mieux, par la concertation, aux projets concernant leurs conditions de vie sur les campus.

RECOMMANDATION 8 : renforcer la politique de suivi des étudiants sortants, à tous les niveaux, afin de mieux appréhender leurs éventuelles poursuites d'études et leur insertion professionnelle et tirer parti de ces enquêtes pour améliorer la communication en direction des lycéens et des étudiants potentiels.

IV - UNE OFFRE DE FORMATION TROP DIVERSIFIÉE

En 2001-2002, l'UPPA ne dispense pas moins de 263 diplômes-années nationaux, auxquels s'ajoutent les formations et les diplômes d'initiative locale. La volonté affichée de développer les filières professionnelles et le souci de répondre à une demande de proximité ont entraîné la création de nombreux DESS et l'essor des IUP. Pourtant, cette diversification, qui trouve ses limites dans un contexte de baisse des effectifs, ne suffit pas à endiguer la diminution du nombre des étudiants. Elle conduit, en revanche, à un émiettement des moyens humains et financiers dans une proportion significative (27%) de diplômes réunissant moins de 15 inscrits et à une inflation des heures complémentaires.

On peut s'étonner, en revanche, que l'UPPA, soucieuse de son environnement socio-économique et du développement de son offre de formation, ne s'intéresse pas davantage à la formation continue, à laquelle l'évolution des savoirs et des techniques ainsi que la mobilité professionnelle individuelle donnent une place essentielle dans la démarche de "formation tout au long de la vie".

On note, par ailleurs, la modestie de ses relations avec l'IUFM, au-delà des préparations aux concours d'accès à l'enseignement. La formation continue des maîtres représente pourtant un enjeu important, auquel les universités devraient avoir à cœur de s'associer.

RECOMMANDATION 9 : aborder la question de l'offre de formation de façon globale et concertée au sein de l'établissement, en s'appuyant sur des pôles d'excellence, en évitant une trop grande dispersion géographique et disciplinaire des forces de l'université, nuisible à l'efficacité pédagogique comme à la lisibilité de sa politique scientifique. Dans ce contexte, mettre à profit la réorganisation selon le schéma LMD pour rationaliser la situation actuelle.

Dans cette perspective, il y aura lieu notamment de :

- préserver l'équilibre entre formations généralistes et formations professionnelles ;
- ne pas multiplier les filières de 1^{er} cycle à *numerus clausus*, en particulier les préparations intégrées aux écoles d'ingénieurs, et de privilégier pour celles-ci le recrutement sur dossier des titulaires d'un DEUG ou d'un DU ;
- s'appuyer sur les données des tableaux de bord pour évaluer le bien-fondé des projets issus de chaque composante et la capacité de l'université à faire face à toute nouvelle initiative ;
- accompagner l'ouverture de nouveaux diplômes ou options par la fermeture ou l'évolution des filières existantes.

RECOMMANDATION 10 : engager plus fortement l'université dans le domaine de la formation continue et soutenir le développement d'un service qui ne pourra trouver sa juste place sans une forte incitation à la mobilisation des enseignants.

RECOMMANDATION 11 : mieux maîtriser les dépenses de personnel (heures complémentaires) au profit du fonctionnement et de l'équipement pour soutenir davantage la qualité des formations, en particulier des filières professionnelles.

À cet effet, il est suggéré de responsabiliser les composantes de l'université en leur allouant la globalité de leurs crédits, affectés selon des critères clairement définis, à charge pour elles de gérer la répartition de leurs ressources entre heures complémentaires et fonctionnement.

V - LA RECHERCHE : QUELQUES GRANDS PÔLES D'EXCELLENCE, ENTOURÉS D'ENTITÉS FRAGILES AUX THÉMATIQUES TRÈS DISPERSÉES

La recherche à l'UPPA doit beaucoup à l'existence des deux structures de coordination que sont, dans le domaine des sciences et des lettres, le CURS et, dans celui du droit et des sciences économiques et de gestion, le COREJE. Si toutes deux ont démontré leur efficacité en suscitant des regroupements d'équipes de recherche, le statut d'UFR du CURS ne répond, en revanche, à aucune nécessité scientifique et introduit une situation peu propice aux besoins accrus d'articulation entre les cycles de formation, avec la mise en place de l'organisation LMD en particulier, ainsi qu'entre la recherche et les formations ; il est également peu favorable à une saine gestion administrative, en raison des échanges de services d'enseignement avec les autres UFR qu'il occasionne.

L'UPPA comporte en son sein un certain nombre de laboratoires de recherche reconnus au meilleur niveau. Le CNE constate avec satisfaction que ce potentiel de recherche tend à se renforcer et à mieux se structurer, grâce en particulier à la création d'instituts fédératifs. Cependant, aux côtés de quatre grands pôles d'excellence - en mathématiques appliquées, chimie, géographie et aménagement, droit public - dont la dynamique doit beaucoup aux partenariats forts avec le tissu économique et social, on observe trop d'équipes de petite taille, aux thématiques de recherche dispersées, insuffisamment cohérentes entre elles pour donner une visibilité collective.

Parallèlement, on note un nombre trop faible de thèses encadrées et soutenues, et une proportion trop grande d'enseignants-chercheurs insuffisamment ou non engagés dans la recherche.

Cette situation n'est pas sans relation avec la dispersion des moyens humains nécessaires pour faire face aux besoins en enseignement, dans le cadre d'une offre de formation très diversifiée.

L'ensemble de ces constats conduit à deux recommandations :

RECOMMANDATION 12 : maintenir les structures de concertation et de coordination de la recherche, sans laisser au CURS les prérogatives d'une UFR, et faire en sorte que le Conseil scientifique de l'université joue pleinement son rôle de structuration de la recherche et d'arbitrage entre CURS et COREJE.

RECOMMANDATION 13 : afficher une politique claire de soutien à la recherche en renforçant les laboratoires d'excellence, en opérant un choix restreint de thématiques nouvelles et porteuses, et en veillant à la cohérence de la politique scientifique ainsi qu'à la synergie des équipes au sein de réseaux. En corollaire, abandonner les axes faibles qui reposent sur un nombre insuffisant de chercheurs et veiller à la qualité des recrutements ainsi qu'à l'intégration des nouveaux venus dans des équipes solides et reconnues.

VI - LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Avec la mise en place de VAL-UPPA, l'université s'est dotée d'une structure qui lui apporte une plus-value incontestable au plan financier, et plus encore en termes de qualité des clauses contractuelles. Les partenariats industriels qu'a su nouer l'UPPA sont des atouts majeurs, sous réserve qu'ils restent équilibrés et que l'université demeure maîtresse de sa politique scientifique.

RECOMMANDATION 14 : poursuivre la politique engagée en confortant VAL-UPPA, en préservant sa capacité à promouvoir et à accompagner une politique de valorisation efficace et dynamique sous la responsabilité d'un vice-président Partenariat/Valorisation, distinct du vice-président du Conseil scientifique.

Cet objectif sera d'autant mieux atteint que sera clarifié le rôle des actuelles cellules d'applications, qui, réunies dans une structure unique, pourraient servir d'interface entre VAL-UPPA et les milieux socio-économiques dans une fonction de prospection auprès des entreprises.

Il conviendra également de veiller à adapter le statut juridique de VAL-UPPA au développement de ses missions.

VII - CONCLUSION

Maîtrise de l'offre de formation, structuration renforcée de la recherche et partenariats forts avec le monde socio-économique sont autant d'atouts nécessaires pour relever le défi que représentent la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et la structuration des diplômes universitaires selon le schéma LMD. Dans ce contexte, l'UPPA devra veiller à présenter, au niveau L, une offre répondant à la diversité des besoins d'études supérieures de son bassin naturel de recrutement. En revanche, elle devra, au niveau master, concentrer ses choix sur les domaines où la qualité de ses équipes de recherche est reconnue et, pour les masters professionnels, soutenue par ses partenariats avec les entreprises.

L'UPPA possède les capacités et le potentiel pour s'imposer dans un contexte européen où se développera la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs, à la condition qu'elle poursuive avec ténacité les efforts engagés pour développer une recherche forte et cohérente. Pareille constance exige que tous - et pas seulement les équipes dirigeantes de l'université - se sentent partie prenante d'une telle ambition, au-delà des intérêts particuliers ou catégoriels.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

ANNEXE

CALCUL DE L'ATTRACTIVITÉ DYNAMIQUE ENTRANTE

On considère une filière d'enseignement F : suivant le degré de finesse de l'analyse, F pourra être un établissement, une UFR, ou une filière disciplinaire.

Les étudiants inscrits l'année N dans un cycle C (par exemple, en maîtrise), soit E(C, N), comprennent les nouveaux inscrits, ou "simplants" S(C, N), c'est-à-dire ceux qui s'inscrivent pour la première fois cette année-là, et les autres, qu'on désignera par le terme "doublants" D(C, N), qui eux s'inscrivent pour la 2^e fois ou plus :

$$E(C, N) = S(C, N) + D(C, N) \quad (1)$$

Quels étudiants s'inscrivent pour la première fois au cycle C (par exemple, en maîtrise) l'année N ? Normalement, les admis du cycle précédent (ici, la licence) de l'année N-1, soit A(C-1, N-1). Il s'y ajoute un flux extérieur, constitué par les étudiants qui, parmi les admis, quittent la filière au lieu d'y poursuivre leurs études, soit A_{OUT}(C-1, N-1) et par les étudiants qui s'inscrivent en venant de l'extérieur, soit E_{IN}(C, N). On a donc :

$$S(C, N) = A(C-1, N-1) + E_{IN}(C, N) - A_{OUT}(C-1, N-1) \quad (2)$$

Si beaucoup d'étudiants viennent de l'extérieur et que peu quittent la filière, le flux extérieur E_{IN}(C, N) - A_{OUT}(C-1, N-1) est positif : il y a plus de nouveaux inscrits que d'admis l'année précédente, et le cycle C de cette filière est attractif. Dans le cas contraire, le flux extérieur est négatif : il y a moins de nouveaux inscrits que d'admis l'année précédente. Le cycle C de la filière est donc moins attractif.

Ceci conduit à définir l'attractivité dynamique entrante (ADE) du cycle C l'année N par le rapport entre les nouveaux inscrits et les admis de l'année précédente, soit :

$$ADE(C, N) = \frac{S(C, N)}{A(C-1, N-1)} \quad (3)$$

D'après la relation (2), ceci s'écrit :

$$ADE(C, N) = 1 + \frac{E_{IN}(C, N) - A_{OUT}(C-1, N-1)}{A(C-1, N-1)} = 1 + \frac{\text{Flux extérieur}}{A(C-1, N-1)} \quad (4)$$

Il s'agit d'une attractivité "dynamique", car elle est fondée non pas seulement sur des inscrits, mais sur des flux d'étudiants, et elle est "entrante", car elle ne tient compte que des étudiants entrant dans le cycle C. Si le flux extérieur est nul (autant d'entrants que de sortants), l'attractivité est égale à 1. Si le flux extérieur est positif, l'attractivité est supérieure à 1. Dans le cas contraire, elle est inférieure à 1.

L'attractivité dynamique a ainsi pu être calculée sur 4 ans, pour chaque discipline, par niveau de formation (licence, maîtrise, DEA-DESS, doctorat). Le tableau suivant présente les résultats non pas par niveau, mais par cycle, avec, pour chaque discipline, la moyenne et l'écart type des résultats sur 4 ans, de 1997-1998 à 2000-2001. Le premier cycle n'apparaît pas : il nécessite la connaissance des données du baccalauréat.

Attractivité entrante des 2nd et 3^e cycles de l'UPPA par discipline

	2 ^e cycle		3 ^e cycle	
	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type
AES	1,02	0,07	-	-
Droit, sciences politiques	1,23	0,19	0,76	0,14
Économie, gestion	0,37	0,09	1,16	0,21
Langues	1,11	0,18	0,45	0,03
Lettres, arts	0,98	0,12	0,62	0,13
Sciences de l'homme et de la société	1,65	0,15	1,07	0,13
Sciences de la nature et de la vie	0,78	0,04	0,53	0,17
Sciences et structures de la matière	0,74	0,03	0,62	0,14
Sciences et technologies	1,18	0,19	0,25	0,07
STAPS	1,10	0,29	-	-

Source : UPPA (ODE)

LISTE

DES SIGLES

AAT	<i>Aerospace Adour Technology</i>
ADE	Attractivité dynamique entrante
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADERA	Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des laboratoires de recherche et des entreprises d'Aquitaine
AES	Administration économique et sociale
AMN	Allocataire moniteur normalien
ANETES	Annuaire des établissements d'enseignement supérieur
APEC	Association pour l'emploi des cadres
APESA	Association pôle environnement sud-aquitain
APID	Année préparatoire à l'insertion dans les DEUG
APIDS	Année préparatoire à l'insertion en DEUG Sciences
APOGÉE	Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants
ARF	Administration de recherche et de formation
ARITT	Aide régionale à l'innovation et au transfert de technologie
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail
ASU	Administration scolaire et universitaire
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATOS	(Personnels) administratif, technique, ouvrier et de service
BAB	Bayonne-Anglet-Biarritz
BQR	Bonus qualité recherche
BTP	Bâtiment-Travaux publics
BTS	Brevet de technicien supérieur
CA	Conseil d'administration
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises
CABAB	Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz
CAP	Commission administrative paritaire
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP2	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2 ^e grade
CATT	Centre d'analyse théorique et de traitement des données économiques
CAUPPA	Centre audiovisuel de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEC	Contrat emploi consolidé
CECL	Centre d'études des collectivités locales
CES	Contrat emploi solidarité
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CHU	Centre hospitalier universitaire
CICADA	Centre inter-critique des arts du domaine anglophone
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIUPPA	Centre informatique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
CLAIRE	Club aquitain d'information sur la recherche européenne

CLEREMO	Centre de langues en réseau et espace multimédia ouvert
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNU	Conseil national des universités
COREJE	Conseil de la recherche en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion
CPE	Commission paritaire d'établissement
CPER	Contrat de plan État-Région
CR	Chargé de recherche Centre de responsabilité
CRA	Centre de recherches anthropologiques
CRAJ	Centre de recherche et d'analyse juridiques
CREDIGE	Conférence régionale des directeurs de grande école
CREG	Centre de recherche et d'études en gestion
CREPAO	Centre de recherche et d'étude sur les pays d'Afrique orientale
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CURS	Centre universitaire de recherche scientifique
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
DBM	Décision budgétaire modificative
DEA	Diplôme d'études approfondies
DES	Direction de l'enseignement supérieur
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DR	Directeur de recherche
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRH	Direction des ressources humaines
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DRRT	Délégation régionale de la recherche et de la technologie
DS	Direction scientifique
DU	Diplôme d'université
DUCSS	Diplôme universitaire de préparation aux carrières sanitaires et sociales
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EA	Équipe d'accueil
EC	Enseignant-chercheur
EEA	Électronique, électrotechnique et automatique
ENIT	École nationale d'ingénieurs de Tarbes
ENS-GTI	École nationale supérieure en génie des technologies industrielles
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs
EPIC	Établissement public industriel et commercial
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EPU	École polytechnique universitaire
ESTIA	École supérieure des technologies industrielles avancées
ETP	Équivalent temps plein

FEDER	Fonds européen de développement régional
FLE	Français langue étrangère
FOR-CO	Formation continue (Service de)
FRE	Fédération de recherche en évolution
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
GEA	Gestion des entreprises et des administrations
GEII	Génie électrique et informatique industrielle
GEPED	Groupe d'études en psycholinguistique et didactique
GIP	Groupement d'intérêt public
GIR	Groupement d'intérêt régional
GRALP	Groupe d'approches du langage de Pau
GRH	Gestion des ressources humaines
GTTGP	Groupe de transferts thermiques et génie des procédés
HC	Heures complémentaires
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HTD	Heures de travaux dirigés
IAE	Institut d'administration des entreprises
IATOS	(Personnels) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
IEFEE	Institut d'études françaises pour étudiants étrangers
IEJ	Institut d'études judiciaires
IFP	Institut français du pétrole
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INP	Institut national polytechnique
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRIA	Institut national de recherche en informatique et automatique
INSA	Institut national des sciences appliquées
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPRA	Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée
IPREM	Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux
IRA	Incubateur régional d'Aquitaine
IRSAM	Institut de recherche sur les sociétés et l'aménagement
ISA BTP	Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics
ITA	(Personnels) ingénieur, technique et administratif
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
JE	Jeune équipe
K€	Kiloeuro
KF	Kilofranc

LAPS	Laboratoire d'analyse de la performance sportive
LARA	Laboratoire Aquitaine de recherches aérothermiques
LASAGEC	Laboratoire de sciences appliquées au génie civil
LCABIE	Laboratoire de chimie analytique bio-inorganique et environnement
LCTPCM	Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire
LEA	Langues étrangères appliquées
LEGP	Laboratoire d'électronique, des gaz et des plasmas
LEM	Laboratoire d'écologie moléculaire
LGE	Laboratoire de génie électrique
LIUPPA	Laboratoire d'informatique de l'UPPA
LLCE	Langues, littératures et civilisations étrangères
LMA	Laboratoire de mathématiques appliquées
LMD	Licence – Master - Doctorat
LPCP	Laboratoire de physico-chimie des polymères
LSH	Lettres et sciences humaines
MASS	Mathématiques appliquées et sciences sociales
MCF	Maître de conférences
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MENRT	Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie
MF	Million de francs
MIAS	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences
MIM	Mathématiques et ingénierie mathématique
MJENR	Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
MSG	Maîtrise de sciences de gestion
MST	Maîtrise de sciences et techniques
MST CF	Maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
MST CI	Maîtrise de sciences et techniques du commerce international
NABUCO	Nouvelle approche budgétaire et comptable
NFI	Nouvelle formation d'ingénieurs
NR	(Équipe) non reconnue
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODE	Observatoire des étudiants
ORQUE	Observatoire et recherche sur la qualité de l'environnement
PAF	Plan académique de formation
PAST	Professeur associé en service temporaire
PE	Professeur des écoles
PEDR	Prime d'encadrement doctoral
PLC2	Professeur de lycée et collège stagiaire (2 ^e année de formation)
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PPF	Programme pluri-formations
PPS	Pôle polymères sud
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé

PRCE	Professeur certifié
PUP	Presses universitaires de Pau
RDT	Réseau de diffusion technologique
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (publication du MEN)
SA	Société anonyme
SAIC	Service d'activités industrielles et commerciales
SAN REMO	Système analytique de répartition des moyens
SCD	Service commun de documentation
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SET	Laboratoire Société, environnement, territoire
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
SHON	Surface hors œuvre nette
SHS	Sciences de l'homme et de la société
SIIG	Service interuniversitaire d'informatique de gestion
SPI	Sciences pour l'ingénieur
SSM	Sciences et structures de la matière
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STPI	Sciences et techniques pour l'ingénieur
STS	Section de technicien supérieur
SUAPS	Service universitaire des activités physiques et sportives
SUFFO	Service universitaire de formation de formateurs
SUMPPS	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
TC	Techniques de commercialisation
TD	Travaux dirigés
TEFC	Laboratoire de thermodynamique et énergétique des fluides complexes
TFE	Total Fina Elf
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TP	Travaux pratiques
U 2000	Université 2000
U3M	Université du 3 ^e millénaire
UB	Unité budgétaire
UC	Unité de compte
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Unité d'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UPPA	Université de Pau et des Pays de l'Adour
UPPA MAT	UPPA matériaux (cellule d'applications)
URFIST	Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique
UT2A	Ultra traces analyse Aquitaine (cellule d'applications)
UV	Unité de valeur
VAL-UPPA	Direction de la valorisation de l'UPPA

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

RÉPONSE
DU
PRÉSIDENT

Pau, le 14 avril 2004

Présidence

Réponse du Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

1986-2001. Quinze années séparent les deux dernières évaluations consacrées par le Comité National d'Evaluation (CNE) à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA). La longueur de la période explique vraisemblablement le soin apporté à la dernière évaluation, entamée en octobre 2001 et achevée, deux ans plus tard, par la remise de la version définitive du rapport en décembre 2003 (après la " V2 ", selon le jargon d'usage, en novembre 2003). En retour, les délais de réalisation de cette évaluation ont introduit impatience et interrogations dans la communauté universitaire paloise, signes de l'intérêt suscité par une aussi intense et durable attention.

Les travaux du CNE ont entraîné une forte mobilisation (quoique intermittente) des personnels dans les phases d'auto-évaluation et de visite des experts. Les résultats ont été largement débattus dans les différentes instances de l'université (équipe de direction, bureau, conseil d'administration). La réponse écrite du Président ne pourra être qu'une appauvrissante restitution des commentaires parfois passionnés et contrastés provoqués par la lecture du rapport. Son premier mérite réside précisément dans cette incitation active à développer une réflexion à partir du regard extérieur porté sur l'organisation, la gestion et les choix de l'établissement. Le dépassement par chacun des réactions spontanées et focalisées d'adhésion ou de rejet des conclusions, à l'aune des satisfecit ou des critiques adressées au domaine ou composante sous sa responsabilité, relève de notre capacité à dégager une culture d'établissement par delà les particularismes internes.

Sans oublier que les observations contenues dans le rapport sont nécessairement datées et que les recommandations s'adossent donc à des situations qui ont déjà pu évoluer, de manière synthétique, les commentaires, reflets d'une appréciation plus collective, s'articuleront autour de trois dimensions de l'évaluation :

- la méthode,
- le diagnostic,
- les recommandations

1 – La méthode : le positionnement et l'accompagnement de l'évaluation

Nombre de remarques (le plus souvent de désaccords, de déceptions ou d'étonnements sur des observations factuelles) tiennent à la perception de la méthodologie développée durant l'évaluation. S'il est légitime d'évaluer l'évaluateur, ne serait-ce que pour modestement contribuer à améliorer le processus d'évaluation tout particulièrement pour les évalués qui en escomptent le plus d'enseignements utiles, la conduite et le déroulement de l'exercice dans le cadre de l'UPPA suscitent plusieurs interrogations (et en creux des suggestions). Elles se situent sur différents plans, celui du positionnement du regard du CNE ou celui de l'accompagnement méthodologique de l'établissement ou des experts, essentiels pour la qualité de l'évaluation, notamment, l'adhésion des collègues à l'exercice et à la mise en œuvre des recommandations qui découlent du diagnostic.

Dans sa philosophie et son positionnement relativement à d'autres enquêtes ou inspections dont les universités sont l'objet, la démarche du CNE est apparue mal assurée et floue au regard des attentes de l'établissement. Pour l'écrire sans nuances, alors qu'était escompté un regard du type "audit stratégique", cette dimension (présente dans le rapport) a semblé être absorbée par des approches tatillonnes ou pointillistes du type inspection, sans que le CNE ne dispose du temps et de la capacité d'investigation très focalisée sur une thématique qu'impose à l'analyse des situations une telle perspective. Le sentiment est apparu que la quête du détail prenait parfois le pas sur l'approfondissement des lignes de force stratégiques. L'accumulation et la recherche de la précision des chiffres, de leur concordance absolue, ne sont pas garants de l'exactitude de la perception et de l'identification des enjeux. En matière d'informations, la pertinence ne doit-elle pas primer l'abondance ?

Ce travers de l'accumulation de données et de l'absorption des énergies dans leur extraction a caractérisé la phase d'auto-évaluation de l'établissement. Etape pourtant déterminante, notamment dans la perspective d'un appui à la préparation du projet d'établissement, elle a souffert à nos yeux d'une insuffisance d'accompagnement méthodologique. Est-ce par défaut d'appréciation en interne des enjeux et des exigences de cette phase de l'évaluation ? Pour l'essentiel, le respect de l'alimentation des nombreux tableaux de données a pu paraître épuiser les sujets (en charge des dossiers) et le sujet. Les pistes de réflexion mériteraient sans doute d'être mieux balisées pour un exercice encore inhabituel pour les établissements même si (et parce que) le terme d'évaluation est désormais la référence rhétorique (à défaut pour l'heure de pratique éprouvée et stabilisée) imposée. En revanche, cette insatisfaction sur l'accompagnement initial du processus ne saurait occulter les enseignements tirés, au regard des défaillances de notre propre système d'information et de statistiques, de la difficulté à fournir les renseignements proposés par le CNE.

Dans les analyses sectorielles (politiques, composantes, gouvernance), l'hétérogénéité des démarches et de la qualité des travaux des experts a étonné. Les réactions sont bien plus critiques lorsque les appréciations ont été fondées sur des déclarations dont la représentativité n'est guère attestée et l'origine mystérieuse. Ainsi, l'allusion faite à l'ouverture de nouvelles formations "pour préserver les emplois", les guillemets renvoyant manifestement à une déclaration, apparaît pour le moins elliptique. De même, pour le département d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, l'affirmation "de mauvaise réputation, à l'extérieur de l'Université", semble-t-il initialement fondée sur les dires d'une étudiante, est perçue comme injuste et bien légère dans ses fondements même si le jugement est désormais étayé par des taux de réussite jugés trop bas (mais en fait comparables à ceux de la majorité des filières et en augmentation). Le discrédit ainsi jeté sur une formation sur la base de déclarations isolées met en question la méthodologie de l'évaluation et conduit à s'interroger sur la rigueur de la formation des jugements.

Sur un registre plus technique, les analyses en termes de taux d'attractivité apparaissent dans certains domaines si contestables que les conclusions peuvent s'en trouver inversées. Tel est le cas pour l'école d'ingénieurs ENS-GTI qui, à l'instar des différentes formations professionnalisantes de l'UPPA (notamment les IUP), contribue fortement à l'attractivité de l'université. Dans le champ de l'économie et de la gestion, l'attractivité, jugée alarmante, de certains deuxième cycles est largement fonction de la nomenclature disciplinaire retenue pour l'analyse. Compte tenu de la présence des IUT dans le regroupement initial et des spécificités de leur cursus, une approche dissociant, d'une part, économie et gestion et, d'autre part, IUT et deuxième cycles en gestion, aboutit à des conclusions sensiblement différentes. Plus largement, au-delà des différences d'appréciation des résultats, c'est la robustesse de l'indicateur d'attractivité entrante et sa difficulté d'interprétation qui sont en question. En poussant le paradoxe, le taux d'attractivité étant fondé sur le rapport entre le nombre d'entrants au niveau $n + 1$ et le nombre de sortants au niveau n , une formation intégrant sur concours un étudiant sur 10 postulants est-elle plus ou moins attractive que celle qui accepte les 9 autres ? Les doutes ainsi opposés à la fiabilité des constats fragilisent le diagnostic et hypothèquent de ce fait l'adhésion aux recommandations. Surtout si elles prennent à rebrousse-poil les conceptions en cours.

En revanche, il faut se féliciter de la clarté de la partie conclusive et des recommandations. Sans qu'elles emportent toutes l'approbation et l'adhésion unanimes, elles offrent l'intérêt d'être nettes dans leur formulation et argumentées. Cette présentation rompt avec la pratique des conclusions si bien balancées que l'établissement a parfois du mal à identifier un message fort. Sans préjuger du partage des recommandations, leur affirmation explicite et claire, tout en invitant au débat, constitue la matrice de référence de ce qui pourra être le tableau de bord du suivi des propositions du CNE. Nous retrouvons là l'esprit de l'audit stratégique évoqué en début de réponse : la vocation stimulante à mener un débat interne transcende sa fonction élucidante d'origine externe.

2 – Le diagnostic : les tensions d'une université en proximité

Pour l'essentiel, si l'on gomme les différences d'appréciation ou d'interprétation de phénomènes ponctuels, le rapport d'évaluation restitue correctement les évolutions de l'établissement, les aspects sur lesquels il a cherché à porter ses efforts et le chemin qui reste encore à parcourir. Il souligne également les principales tensions auxquelles est soumise une université en (et non " de ", la nuance n'est pas de pure coquetterie sémantique !) proximité. Université en région, de taille moyenne, pluridisciplinaire (hors santé) et multisites, l'UPPA ouvre large l'éventail des observations, des orientations à fixer et des défis à relever.

Plus que sur le commentaire des différents champs soumis à évaluation, il est éclairant de revenir sur les caractéristiques structurelles de l'UPPA qui, par leur prégnance, conditionnent fortement son essence et son existence. Deux lignes de fond déterminantes, dans la mesure où elles créent des champs de forces et de tensions qui font l'UPPA, sont particulièrement mises en exergue dans le rapport du CNE. D'une part, celle qui relève de la dialectique du tout et des parties qui marque l'équilibre dynamique (et donc parfois hésitant) entre l'affirmation de l'établissement comme entité et le respect de l'identité des unités constitutives. D'autre part, celle des forces centrifuges et des tentations centripètes qui, dans la gestion opérationnelle et le souci de densification universitaire dans les sites d'implantation, nourrit d'autres tensions dans l'affirmation de priorités ou l'attribution de moyens. En revanche, il est un aspect, qui n'est plus de nature conjoncturelle, lié à l'évolution des effectifs étudiants, qui ne paraît pas dans le rapport apprécié à sa juste valeur dans la mesure où il met sous une autre et nouvelle tension les oppositions structurelles.

Resituée dans son environnement économique, social et politique territorialisé, l'UPPA est en charge d'assumer ses missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche en répondant avec le maximum d'efficacité à une double demande sociale. En premier lieu, celle des étudiants et des familles désireux d'accéder au moindre coût à un enseignement supérieur en proximité des lieux de résidence. Par le maintien de ses formations généralistes et la démultiplication de formations professionnalisantes, l'UPPA irrigue ainsi un territoire structuré par des villes moyennes. Le rapport du CNE relève à juste titre cette fonction sociale de facilitation d'accès aux études pour des populations qui apparaissent moins favorisées que la moyenne : le pourcentage de boursiers est élevé à l'UPPA. En second lieu, l'UPPA doit répondre à des attentes émanant plutôt des milieux professionnels visant à consolider ou à créer les conditions d'un développement économique local. Le renforcement du portefeuille de formations de deuxième et de troisième cycles, la structuration de la recherche, l'organisation et l'accroissement des activités de valorisation et de transfert de technologies en sont l'expression la plus tangible. Ici aussi, le CNE rend justice des progrès accomplis dans chacun de ces domaines et souligne le fort ancrage territorial de l'UPPA qui a vu simultanément progresser son ouverture internationale (mobilité étudiante, échanges et mobilité des enseignants-chercheurs, conventions). Au demeurant, la manière dont le rapport restitue les collaborations entre les laboratoires de l'université et les entreprises locales est quelque peu trompeuse en accordant autant de place (en termes de rédaction) aux relations essentielles avec le groupe Total ou Turboméca qu'à d'autres plus anecdotiques et en négligeant celles, multiples et variées, touchant les PME-PMI et le secteur agroalimentaire. La présence sur le site d'Hélioparc, technopôle de l'agglomération paloise, est elle aussi peu évoquée.

Ces sollicitations multiples, qu'il n'est pas toujours aisé ou judicieux de repousser, mobilisent les énergies des enseignants-chercheurs dans un contexte de sous-encadrement en personnels IATOS qui aurait pu être mieux souligné. Il n'est pas sans incidence sur les réserves émises en matière d'implication dans les activités de recherche, volet spécifique des missions de l'université et dans laquelle, si l'on veut bien tenir compte des conditions de sa réalisation, l'UPPA est reconnue dans la communauté scientifique dans plusieurs domaines (chimie, environnement, matériaux, aménagement, économie internationale etc.) et incite les équipes à se fédérer.

Comment mener de front ces missions en répondant aux attentes de développement sur tous les sites d'implantation de l'UPPA (Pau, la Côte Basque, Tarbes, Mont-de-Marsan) ? Le défi du développement équilibré des sites et des conditions de l'insertion territoriale de l'UPPA est lucidement examiné dans le rapport, notamment au regard de la dualité et des tensions qui, à l'image du bicéphalisme démographique et du dualisme culturel du département des Pyrénées-Atlantiques, marquent les relations entre la capitale béarnaise et la Côte Basque. Si l'UPPA y a développé un véritable second pôle universitaire (et non une simple antenne), les acteurs locaux souhaitent voir s'accélérer son rythme de croissance, s'affirmer la visibilité de formations d'excellence porteuses de dynamisme économique local. Si le rapport rejette certaines tentations (la partition de l'UPPA), il ne semble pas toujours prendre la mesure des risques d'instrumentalisation de l'université et des représentations idéalisées des contributions des universités voisines, notamment bordelaises, surtout lorsque leur présence, quantitativement symbolique (effectifs étudiants, moyens humains), s'affiche dans des "créneaux" qualitativement valorisant par leur spécificité. Il est clair que cette chance pour l'UPPA d'une présence au territoire a pour contre-partie des exigences qu'il n'est pas aisé de satisfaire.

Elles s'inscrivent désormais dans un contexte de démographie étudiante dont les implications du retournement sont peu mises en avant dans le rapport d'évaluation. L'augmentation des effectifs étudiants, rapide jusqu'en 1997 (14 000 étudiants), se retourne avant de se stabiliser aujourd'hui sur un palier de 12 500. Ce tassement ne paraît pas devoir être passager ; il traduit plutôt le changement d'un régime de croissance de l'UPPA et, en tout cas, la fin d'une croissance extensive et l'installation dans une forme de stade de maturité. Les implications en sont multiples et révèlent les limites de l'expansion rapide et diversifiée de l'UPPA. Ainsi, la structure de l'offre de formation est déstabilisée : relativement aux normes nationales i.e. aux effectifs observés dans des formations identiques dans de plus grands pôles universitaires, l'UPPA affiche des valeurs souvent nettement inférieures et parfois faibles, même dans des disciplines qui ne peuvent prétendre à de gros bataillons (langues régionales par exemple). Stratégiquement et dans la conduite de ses politiques, l'UPPA doit négocier un virage difficile, le qualitatif prenant le pas sur le quantitatif, la consolidation des capacités à piloter de manière raisonnée l'ensemble du dispositif devant primer sur la tentation d'une dispersion déraisonnable des formations et des activités. Par un autre biais, ces conclusions rejoignent nombre des recommandations formulées selon d'autres analyses et d'autres perspectives par le rapport d'évaluation.

3 – Les recommandations : les exigences d'une gouvernance responsable

Les recommandations, dont on a déjà souligné la netteté de l'expression, constituent une véritable valeur ajoutée du rapport d'évaluation. Elle se situent sur différents registres allant d'orientations générales sur la conception du développement des activités (structuration de l'offre de formation, appui sélectif à la recherche, consolidation de la valorisation, promotion de la mission de formation continue) à des invitations précises quant à l'évolution du statut juridique de certaines composantes.

Parce que sur nombre d'éléments le diagnostic dressé par le CNE est intellectuellement partagé dans l'établissement, la plupart des pistes d'évolution recueille un assez large assentiment. Au demeurant, certaines s'inscrivent dans la continuité d'orientations déjà prises (soutien à la valorisation, structuration de la recherche, volonté de maîtrise des heures d'enseignement, soutien à l'observatoire des étudiants et à ses missions, animation des campus, amélioration de la gestion) ou figurent au rang des priorités dans le projet d'établissement et des exigences de l'insertion de l'UPPA dans le processus LMD.

Cette réforme est perçue comme un enjeu essentiel par les acteurs de l'université. De manière contrastée, des révisions de l'offre de formation sont engagées afin de la rendre plus cohérente, de rechercher des mutualisations, d'enrichir le contenu et la pédagogie des formations et des parcours proposés aux étudiants. Il serait naïf de ne pas imaginer que des forces de rappel ne se manifesteront pas et que le souci de ne pas déstabiliser l'existant ramènera le balancier de l'innovation pédagogique vers des repères plus familiers. Prosaïquement, l'activation du processus conduira dans le cadre de l'organisation présente de l'UPPA à déterminer les structures opérationnelles qui devront avoir la responsabilité de la gestion des formations. Cette préoccupation aboutira, par un autre biais que celui envisagé dans le rapport du CNE, à ouvrir sereinement le débat sur le statut juridique de composantes propres à l'UPPA. Sur un autre registre, la redéfinition de la place de la mission et du service de formation continue est une question à l'agenda.

Pour sa part, et de manière plus globale, le projet d'établissement entend tirer les conséquences du changement de régime de croissance dans lequel s'insèrent les caractéristiques structurelles de l'UPPA. L'accélération de la consolidation qualitative qu'il impose induit la quête d'une gouvernance responsable au sens de fondée sur des méthodes et des outils éclairant au mieux les décisions et au sens d'impliquant et de responsabilisant les différents acteurs de la communauté universitaire. Les recommandations relatives à l'élaboration d'outils de pilotage, à la construction progressive d'un système local d'information partagée, à la communication interne, à la place des étudiants, à la vocation des conseils, à l'articulation entre les différentes composantes, aux relations partenariales sont autant de chantiers déjà engagés et à mener de front.

Si l'on dépasse les différences d'appréciation sur des aspects circonscrits de l'évaluation, le travail réalisé par le CNE, par la mise au clair des perceptions éclatées, aura permis de porter une appréciation synthétique sur la situation de l'UPPA au moment où elle est face à un tournant de son développement. En se fixant comme perspective d'installer une université cohérente, ouverte et responsable en promouvant une conception globale, une culture partenariale et une approche managériale, le projet d'établissement affiche des ambitions dont les conditions de réalisation recourent assez largement les recommandations du CNE.

Jean-Michel UHALDEBORDE

Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Uhaldeborde', with a long horizontal stroke extending to the right.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999

L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988
L'École normale supérieure, 1990
L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'École française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'École française d'Athènes*, 1997
L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'École nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
L'École supérieure du bois, 2000
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
L'IUFM du Pacifique*, 2000
L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000
L'IUFM d'Auvergne, 2000
L'IUFM d'Aix-Marseille*, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001
L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001
L'IUFM de Bretagne*, 2001
L'IUFM du Limousin*, 2001

L'IUFM de La Réunion*, 2002
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002
L'École centrale de Paris, 2002
L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 2002

L'IUFM de Montpellier, 2003
L'IUFM de l'académie de Nice*, 2003
L'Institut national des sciences appliquées de Rennes*, 2003
L'École nationale d'ingénieurs de Brest*, 2003

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'École centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
L'université de Caen*, 1998
L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999

L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
L'université de Limoges*, 2001

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'université de Savoie*, 2002
 L'université des Antilles et de la Guyane, 2002*
 L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002
 L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble*, 2002
 L'université Grenoble III - Stendhal, 2002
 L'université de la Réunion, 2002*
 L'Institut national polytechnique de Grenoble*, 2002

L'université Montpellier I*, 2003
 L'université Montpellier II et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier*, 2003
 L'université de Perpignan*, 2003
 L'université Jean Monnet - Saint Étienne, 2003
 L'université Paul-Valéry - Montpellier III*, 2003
 L'université de Bretagne occidentale*, 2003
 L'université de Toulon et du Var, 2003

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 2004
 L'École centrale de Nantes*, 2004
 L'université du Maine*, 2004
 L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse*, 2004
 L'université d'Angers*, 2004
 L'université Rennes I, l'IEP et l'ENSCR (vol. 1 et 2), 2004

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3^{ème} cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

Les formations juridiques de base*, 2004

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, La Documentation française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993),

La Documentation française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation française, 1999

Repères pour l'évaluation, La Documentation française, 2003

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999

Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999

Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001

Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001

Le site universitaire de Grenoble, 2002

Le pôle de développement universitaire Drôme-Ardèche*, 2003

Le site universitaire de Montpellier en Languedoc-Roussillon*, 2004

BULLETINS n° 1 à 41

PROFILS n° 1 à 73

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Michel AVEROUS

Rose KATZ

Claire BAZY-MALAUURIE

Claude LAUGÉNIE

Paolo BLASI

Michel LEVASSEUR

Michel BORNANCIN

Jean-Yves MÉRINDOL

Georges BOULON

Jean-Pierre NOUGIER

Jean-Claude BOUVIER

Michel PINAUD

Josep BRICALL

Marcel PINET

Charles DEMONS

Hélène RUIZ FABRI

Bernard DIZAMBOURG

Françoise THYS-CLÉMENT

Claude GAUVARD

Léo VINCENT

Pierre GILSON

Jean-Louis WALTER

Bernard JANNOT

Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tél. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin